
U d'/of OTTAWA
39003001363489

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

LOUIS BLANC

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE DIX ANS ET DES LETTRES SUR L'ANGLETERRE

III

NOUVELLE ÉDITION



ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR

26, RUE RACINE, PARIS

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Lettres sur l'Angleterre, 1re série, 2 vol. in-8°. 12 fr.
— — 2e — — 12 fr.
L'État et la Commune, brochure in-8. . . . . 1 fr.
Histoire de la Révolution de Février 1848. 2 vol. grand in-18 jésus. . . . . 7 fr.

IMPRIMERIE D. BARDIN, A SAINT GERMAIN

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

LOUIS BLANC

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE DIX ANS ET DES LETTRES SUR L'ANGLETERRE

TOME TROISIÈME

NOUVELLE ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

A. LACROIX ET Cie, ÉDITEURS

13, FAUBOURG MONTMARTRE, 13

—

1878

CHAPITRE VI.

FATALITÉ DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

Loménie de Brienne. — Il dissout l'assemblée des notables. — Physionomie des princes à cette assemblée. — Plans du comte de Provence. — Les états généraux demandés — La royauté en lutte avec les parlements. — Réformes des différents équipages de la cour. — Railleries de la nation. — Scène violente entre le duc de Coigny et Louis XVI. — Lit de justice du 6 août 1787. — Les crieurs publics. — Robert Saint-Vincent. — Le parlement à Troyes. — Négociation. — Séance mémorable du 19 novembre 1787. — Le roi promet les états généraux. — D'Éprémenil. — Exil du duc d'Orléans. — Nuit du 4 mai. — Lit de justice du 8 mai. — Troubles. — Chute de Brienne et rappel de Necker. — Destinée de Louis XVI.

Rien ne réussissait à la monarchie : pas plus les prodigalités de Calonne que les économies de Necker. Le roi voyait tourner contre lui, non-seulement les réformes qu'il avait redoutées, mais encore celles qu'il proposait lui-même. L'invincible fatalité des événements ne lui permettait ni de s'opposer à la Révolution, ni de transiger avec elle. La destinée de ce prince était d'en être l'adversaire irrésolu, le spectateur irrité et la victime.

Un procédé restait dont on n'avait pas encore fait usage et qu'on essaya : la violence.

Loménie de Brienne fut appelé à remplacer Calonne, avec le titre de chef du conseil des finances et de ministre d'État, après une sorte d'intérim rempli par M. Bouvart de Fourqueux, conseiller d'État septuagénaire, modeste et peu connu. De Fourqueux se sentait au-dessous des fonctions de ministre; Loménie de Brienne s'y croyait, au contraire, supérieur. Depuis quinze ans, il frappait à la porte du conseil; mais Louis XVI ne l'estimait pas, ayant trouvé dans les papier du grand Dauphin son père que l'abbé de Loménie passait pour un athée et un philosophe [1]. On raconte

[1] *Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 36.

même qu'au sujet de la candidature de Brienne à l'archevêché de Paris, le roi s'était un jour écrié : « Il faudrait au moins que l'archevêque de Paris crut en Dieu [1]. » C'était dans la fréquentation des encyclopédistes et par la lecture assidue des Mémoires du cardinal de Retz que Brienne avait fait son éducation politique. Partisan des économistes, il s'était façonné à une sorte de libéralisme intolérant qui est le propre de cette école fameuse. Ami de Turgot, il joignait, comme ui, à des théories de liberté l'humeur d'un grand vizir. Spirituel avec des airs de profondeur et plus galant qu'il ne convenait, même alors, à un prélat, il avait de l'influence partout : dans les assemblées du clergé où il montrait l'habitude du maniement des affaires, et parmi les femmes du monde qui, plus d'une fois, le rendirent arbitre de leurs querelles avec des amants infidèles ou soupçonnés [2]. Bien qu'il ne fît à son archevêché de Toulouse que de rares apparitions, il y occupait les esprits de sa personne, ne manquant jamais de marquer son séjour par quelqu'un de ces actes éclatants de bienfaisance dont la renommée s'empare, et qui n'émanaient point chez lui de la charité du chrétien, mais de la philanthropie du philosophe. Toutefois, la vraie cause de son élévation fut la persévérance que mit l'abbé de Vermond à le prôner dans le cercle de la reine. Ce fut Marie-Antoinette qui, domptant les répugnances de Louis XVI, fit nommer l'archevêque de Toulouse chef du conseil royal des finances, puis ministre d'État; et, comme pour expliquer qu'il était placé au rang des Richelieu et des Mazarin, elle affecta de dire tout haut en pleine cour : « Il ne faut pas s'y tromper, messieurs; *c'est un premier ministre.* »

L'assemblée des notables, un moment interrompue, reprit ses travaux. En possession des états de finances, que Calonne n'avait pas voulu laisser entre leurs mains. les notables auraient dû y trouver une ligne finale for-

[1] M. de Lévis. *Souvenirs et portraits*, p. 103.
[2] Senac de Meilhan, *du Gouvernement, des Mœurs et des Conditions en France.*

tement tracée et qui indiquât avec netteté la situation des affaires : ils l'y cherchèrent en vain. Le déficit n'était ni connu ni appréciable : incertitude funeste qui permettait à l'imagination d'agrandir les périls du royaume. Les uns parlaient de cent huit millions, les autres de cent vingt-cinq, de cent trente et même de cent cinquante millions. En l'absence d'une comptabilité sérieuse et de pièces importantes que Louis XVI fit disparaître du dossier [1], quelques-uns allèrent jusqu'à nier la réalité du déficit [2], craignant qu'il ne fallût en venir au remède décisif : l'égalité de l'impôt territorial.

Cependant, le mot d'*états généraux* s'était fait entendre. La Fayette et Castillon, procureur général au parlement d'Aix, les avaient demandés formellement dans le bureau du comte d'Artois, au grand scandale de ce prince : l'assemblée, qui sentait approcher le moment où il faudrait se prononcer sur les voies et moyens, adopta vivement l'idée des états généraux [3], aimant mieux déclarer son incompétence que voter son patriotisme. Au fond, les notables censuraient tout sans rien préciser, et Brienne dut les renvoyer, lassé qu'il était de leurs discours, trop sages pour être si peu concluants.

L'archevêque de Toulouse débita, le jour de la clôture, un discours étrange et qui marque bien l'immense désordre au sein duquel vivait l'ancienne monarchie. Le ministre félicitait les notables d'avoir constaté l'importance du déficit. Il leur faisait un honneur de ce qui était pour la royauté une honte. Quoi ! il avait fallu qu'on vînt à Versailles des quatre points cardinaux du royaume pour apprendre au chef du conseil royal des finances où en était la situation du trésor ! pour apprendre au gardien des documents la vérité que les documents renfermaient ! Ce fut, qui le croirait? en prenant le terme moyen de cent quarante millions [4],

[1] C'est dans les *Mémoires du baron de Besenval* qu'on en trouve l'aveu, t. II, p. 233.
[2] Sallier, *Annales françaises*, p. 60.
[3] *Hist du gouvernement français depuis l'assemblée des notables*, p. 100.
[4] *Procès-verbal de l'assemblée des notables tenue en* 1787, p. 383.

que Brienne admit l'existence du déficit; et sur cette base, son plan fut bientôt arrêté : réduire les dépenses de quarante millions, trouver cinquante millions dans l'impôt, en demander cinquante à l'emprunt.

Les notables, en se séparant, allèrent semer partout l'inquiétude. Mais, les voyant revenir d'une assemblée qui n'avait su rien vouloir ni rien résoudre, la France comprit que, seule désormais, elle était capable de changer sa fortune et de la conduire.

Du reste, l'assemblée des notables avait été comme un théâtre où se dessinèrent d'importantes physionomies. Chacun des princes du sang y révéla son caractère. Le duc d'Orléans [1] s'y montra ce qu'il était alors : trop ami du plaisir pour se résigner aux soucis d'un rôle; et, tandis qu'on le croyait à Versailles à la tête de son bureau, il traversait Paris en costume de chasse, avec des meutes [2]. Du comte d'Artois, on remarqua sa franchise mêlée de hauteur. Mais celui des princes qui attira plus particulièrement l'attention, ce fut le comte de Provence, dont il importe de dire ici les desseins secrets. Assidu et attentif aux délibérations, il n'avait rien oublié de ce qui pouvait entretenir de lui l'opinion publique. En parlant de la gabelle, il disait « qu'il ne devait rester de cette *infernale machine* que le souvenir d'un mal passé [3]. » Il répétait volontiers qu'une résistance respectueuse aux ordres du souverain n'était pas blâmable; qu'il était permis de l'éclairer sans offenser [4]. Car ce prince artificieux, à qui la précoce obésité de sa personne [5] semblait ne permettre que les calculs d'une lente ambition, avait toujours les yeux fixés sur l'avenir. Il caressait, dans l'ombre, le projet de ruiner peu à peu, non pas la monarchie, mais le monarque. En

[1] Par la mort de son père, arrivée en 1785, le duc de Chartres, dont il a été question dans les chapitres précédents, était devenu duc d'Orléans.

[2] Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXXV, p. 122.

[3] *Hist. du gouvernement français depuis l'assemblée des notables*, etc. p. 67.

[4] Nougaret, *Règne de Louis XVI*, t. II, d. 35.

[5] *Le Dernier jour de Paris sous l'ancien régime*, par Barère, chap. XXXIII, à la suite des *Mémoires de Barère*, publiés par MM. Hippolyte Carnot et David d'Angers.

public, il parlait comme un héritier possible du trône; à l'écart, il agissait comme un successeur impatient et avide, donnant à ses démarches assez de hardiesse pour la rendre populaire, assez de prudence pour n'avoir pas à les désavouer s'il devait quelque jour porter la couronne.

Rétablir le régime féodal dans son antique splendeur, c'est-à-dire, prendre à rebours l'œuvre de Richelieu, tel était le but voilé de sa politique. Il aurait voulu gouverner à la tête d'une noblesse d'élite qui, concentrant en ses mains la possession du territoire, aurait remplacé le parlement pour l'enregistrement des lois. Afin d'assurer son ascendant sur cette haute aristocratie, il lui aurait *engagé* des domaines, en se réservant le droit de les retirer, à la mort de chaque engagiste : moyen infaillible d'introduire l'hérédité dans le servilisme. Son rêve, en un mot, était un retour aux grandes vassalités du moyen âge [1]. Le roi futur de la charte imaginait alors une imitation du partage de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant. Aussi, employait-il sa fortune en acquisitions de domaines. A l'assemblée des notables, il laissa percer quelque chose de ses vues, lorsqu'à la dernière séance, il rappela qu'il était *le premier des gentilshommes* [2].

Avant de se heurter à la nation, la monarchie devait la rencontrer partout où une ombre de représentation apparaîtrait. Le champ de bataille fut transporté au parlement.

Divers édits approuvés par les notables, touchant les assemblées provinciales, la liberté du commerce des grains, l'abolition de la corvée, furent enregistrés sans opposition; mais à peine eut-on présenté l'édit du timbre que les plus violents murmures annoncèrent un prochain combat. L'impôt du timbre frappait les lettres de voiture, les certificats d'étude, les quittances de rentes,

[1] Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné. — Il est à remarquer que ce manuscrit est ici d'accord avec les *Mémoires de Barère*. Voyez les dernières pages du chapitre préliminaire.

[2] Discours de Monsieur, frère du roi, à la séance de clôture. *Procès-verbal de l'assemblée des notables*, p. 308.

les registres des négociants, les mémoires d'avocat, les journaux, les papiers de musique, et jusqu'aux reconnaissances du mont-de-piété : pourquoi l'archevêque de Toulouse présenta-t-il cet impôt, qui était impopulaire, avant celui de la subvention territoriale, qui était juste? Comment échappa-t-il aux conseillers de la couronne que le parlement avait un prétexte tout simple pour repousser le premier, et qu'il n'aurait pu, au contraire, repousser le second, sans révolter la conscience publique? Ce qu'un enfant aurait vu, d'où vient qu'un homme qui, à défaut de génie, avait de l'esprit, fut incapable de le voir? C'est qu'une puissance supérieure voulait et faisait ces choses.

Pour détourner, pour égarer l'attention en la portant vers le déficit, le parlement, comme les notables, exigea communication des états du trésor royal; et c'est alors que l'abbé Sabathier laissa échapper ces paroles : « Ce ne sont pas des *états de finances* qu'il nous faut, messieurs : ce sont des *états généraux :* » rapprochement célèbre qui se trouvait alors exprimer la pensée de tout un peuple. Le parlement de Paris accueillit lui-même favorablement ce jeu de mots, trop sérieux dans le fond pour qu'on eût envie d'en remarquer la forme plaisante. En se déclarant inhabile à la consécration de l'impôt, en faisant appel au droit imprescriptible de la nation, le parlement parut obéir à un sentiment d'honneur. « Chargé, disait-il, par le souverain, d'annoncer sa volonté aux peuples, le parlement n'a jamais été chargé par les peuples de les remplacer [1]. » Singulière confession, et trop tardive! Le parlement était-il ici de bonne foi? Qu'après avoir enregistré pour un milliard deux cent cinquante millions d'emprunts, il fût tout à coup pris de scrupule en présence d'un impôt qui menaçait ses priviléges, il y avait assurément là de quoi surprendre; et Brienne eût été bienvenu à dire aux magistrats : Prenez garde ! le désintéressement d'aujourd'hui condamne l'usurpation d'hier. Mais non : tel était

[1] Remontrances arrêtées au parlement de Paris les 16 et 31 juillet.

le vertige de cet homme, envoyé, sans qu'il le sût, pour mener les funérailles du pouvoir absolu, qu'il ne songea pas même à soulever, devant le peuple attentif, le masque dont se couvraient les parlementaires! On ne sut que se troubler, s'indigner, s'emporter.

Le 6 août 1787, le parlement est mandé à Versailles, où le roi, séant en son lit de justice et parlant en maitre, ordonne l'enregistrement des deux édits, timbre et subvention territoriale. Mais, d'avance, les magistrats avaient protesté contre ce qu'ils appelaient un *fantôme de délibération* [1]; et rentrés le lendemain dans leurs chambres, ils déclarèrent nulles et illégales les transcriptions ordonnées.

La royauté, sans argent, se trouvait ainsi placée entre la banqueroute et la violence; il lui fallait un coup d'État ou contre ses créanciers ou contre le parlement. Dans cette alternative, le procédé de la violence fut celui qui flatta le plus la légèreté de Brienne et la vanité impétueuse du garde des sceaux Lamoignon : on se mit à préparer des lettres de cachet en silence.

Mais, de leur côté, communiquant au peuple l'ardeur dont ils étaient animés, les parlementaires avaient enflammé toutes les têtes. Les jeunes conseillers des enquêtes, qui se rendaient aux assemblées comme ils eussent marché au combat [2], étaient parvenus à entraîner la prudence grave des vieux magistrats de la grand-chambre. La basoche grondait dans les Pas-perdus. Les citoyens encombrant les salles du palais, attendaient que les portes fussent ouvertes pour demander avec empire le résultat de délibérations jusqu'alors tenues secrètes. Un conseiller au parlement, Adrien Duport, avait transformé sa maison en un club où se réunissaient Mirabeau, Target, Rœderer, le marquis de Condorcet, l'évêque d'Autun [3]; et il annonçait à ses collègues une dénonciation en forme contre Calonne, c'est-

[1] *Hist. du gouvernement français depuis l'assemblée des notables*, p. 173.
[2] *Annales françaises*, par Sallier, ancien conseiller au parlement de Paris, p. 80.
[3] *Mémoires de l'abbé Morellet*, t. I, chap. XVII, p. 336.

à-dire contre la cour. L'effervescence était dans l'air. Quiconque ouvrait un avis de modération était accusé de félonie et d'être vendu à Brienne. Les crieurs publics, dans les rues, avaient tout à coup baissé la voix, et ils s'abstenaient comme par pudeur, de prononcer le titre des édits émanés du lit de justice.

Pendant ce temps, pour calmer les esprits, la cour donnait le spectacle d'une petite révolution intérieure et faisait bruit d'un règlement qui réduisait les dépenses du roi et de la reine [1]. Marie-Antoinette diminua le nombre de ses chevaux, voitures et valets; elle réalisa sur les articles de la *bouche* et de la *chambre* une économie de près d'un million. Les équipages du sanglier, du loup, de la fauconnerie furent réformés ; on supprima en partie le vol du cabinet et en entier les gardes de la porte, les gendarmes, les chevau-légers [2]; on ordonna la démolition ou la vente des châteaux de Choisy, de la Muette, de Madrid, de Vincennes et de Blois. Le ministre-archevêque ne craignit pas d'enlever au duc de Polignac la direction de la poste aux chevaux, que Calonne, par complaisance pour un tel ami, avait séparé de la poste aux lettres; et il osa demander à M. de Coigny sa démission de la charge de premier écuyer, que rendait inutile la réunion de la grande et de la petite écurie.

Mais combien sont irrévocables les arrêts que porte ce tribunal invisible : la force des choses! Loin d'apaiser le parlement, ainsi que Brienne l'avait espéré, ces réformes y furent un sujet de moquerie. Les uns n'y virent qu'une concession arrachée à la peur, une lâcheté, et pour ceux-là les retranchements mêmes ne servirent qu'à mettre au jour des abus qu'on ignorait, des dépenses peu connues et qu'un déficit de cent quarante millions fit naturellement juger scandaleuses. Les autres affirmèrent que ces réformes, d'ailleurs insignifiantes, n'étaient bonnes qu'à diminuer l'éclat du trône.

[1] Règlement publié le 9 août 1787.
[2] *Hist. du gouvernement français depuis l'assemblée des notables*, p. 167.

Qu'avait-on besoin de réformer la fauconnerie, de toutes les charges de la couronne la plus brillante et la moins coûteuse? Ne savait-on pas que les capitaines des différents vols achetaient leur emploi, et que les fauconniers, répandus dans les provinces, ne venaient à Paris qu'une fois l'année, au printemps, à leur frais et avec leurs oiseaux? Fallait-il supprimer, en même temps que l'équipage du loup, la chasse d'un animal sauvage et destructeur, et cela pour une misérable économie de trente mille livres?

Or, ces réformes que Louis XVI entendait blâmer par l'opinion publique, elles étaient, dans le palais du prince, l'objet des réclamations les plus violentes. « Il est affreux, disaient les gentilshommes, de vivre en un pays où l'on n'est pas sûr de posséder le lendemain ce qu'on possédait la veille : cela ne se voit qu'en Turquie [1]. » Le duc de Polignac, après avoir forcé l'archevêque de Toulouse à balbutier des excuses devant la reine, voulut bien, *par générosité*, donner la démission qu'on attendait. Quant au duc de Coigny, il alla droit à Louis XVI; et la scène fut telle que le roi la racontait lui-même en ces termes : « Nous nous sommes véritablement fâchés, le duc de Coigny et moi; mois je crois qu'il m'aurait battu, que je le lui aurais passé [2]. »

Ce que les rois font par force, les peuples ne leur en savent aucun gré. En dépit des concessions récentes, le parlement prit, le 13 avril, à la majorité de quatre-vingt-une voix contre trente-six et aux applaudissements du dehors, un arrêté qui refusait aux édits émanés du lit de justice le pouvoir d'autoriser la perception des impôts et de priver la nation de ses droits.

A cette nouvelle, Brienne et Lamoignon s'encouragent à frapper le coup qu'ils méditaient, et le 15 août, au matin, chaque magistrat reçoit une lettre de cachet signée depuis huit jours; elle était ainsi conçue : « Monsieur, je vous fais cette lettre pour vous ordonner

[1] *Mémoires du baron de Besenval*, t. II, p. 256.
[2] *Ibid.*

de sortir, dans le jour, de ma bonne ville de Paris, et de vous rendre en celle de Troyes, dans le délai de quatre jours, pour y attendre mes ordres, vous défendant de sortir de votre maison avant votre départ. »

C'était le jour de l'Assomption. Plusieurs des parlementaires furent saisis d'un redoublement de dévotion, et se rendirent à la messe malgré la défense. Le vieux conseiller Robert de Saint-Vincent dit à l'officier des gardes françaises, porteur de la lettre close : « Monsieur, j'ai à servir aujourd'hui un plus grand maître que le roi; je vous déclare que je vais à l'église [1]. »

Le lendemain, les frères du roi portèrent les édits à l'enregistrement de la chambre des comptes et de la cour des aides; et l'on put voir alors les effets de la longue habileté déployée par Monsieur de Provence. Bien qu'il se montrât ici comme missionnaire du despotisme, la multitude le couvrit d'applaudissements; d'autant qu'il avait su composer son visage et affecter une tristesse de circonstance. Le comte d'Artois, plus franc dans l'insolence de ses allures, fut accueilli, au contraire, par des insultes [2].

Bientôt, du reste, les colères publiques eurent leur retentissement dans les provinces. En apprenant l'exil du parlement de Paris, toutes les cours du royaume protestèrent. Les parlements de Rouen, de Rennes, de Grenoble, de Besançon demandèrent, eux aussi, la mise en jugement de Calonne et la convocation des états généraux. Le parlement de Bordeaux le prit sur un ton si fier, qu'on le transféra à Libourne.

Pour ce qui est des magistrats exilés à Troyes, ils faisaient bonne contenance, appelant les causes dans le désert et se réjouissant en secret de ce que les procès interrompus allaient ameuter contre le ministère la foule passionnée, la foule remuante des plaideurs. On savait, d'ailleurs, que Brienne, manquant de fonds pour finir l'année, serait fort embarrassé de son triomphe et

[1] Nougaret, *Règne de Louis XVI*, t. II, p. 293.
[2] Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXXVI. p. 23.

trouverait plus difficile de payer que de vaincre. Il fallut négocier. Brienne s'adressa sous main au premier président, et il fut convenu que, les deux édits étant retirés, on y substituerait un second vingtième, à percevoir, sans privilége ni distinction, jusqu'en l'année 1792 [1].

Dans ces conditions, grâce à l'ennui qui commençait à saisir les jeunes conseillers des enquêtes, brusquement éloignés de la patrie des plaisirs, du bruit et de l'amour, le parlement, rappelé, revint à Paris et se réinstalla au palais, fêté par des cris de joie, des illuminations, des fusées, tandis que le peuple brûlait sur la place un mannequin représentant l'ex-ministre Calonne [2].

Le temps des vacances et les beaux jours de l'automne, qui attirent à la campagne les bourgeois de Paris, les magistrats, les riches, les penseurs, amenèrent peu à peu l'apaisement de ces tumultes. Le plaisir des champs fit diversion au sentiment des maux du royaume, et la crise parut finie parce qu'on n'en parlait plus. Aussi bien, depuis leur retour de Troyes, les parlementaires étaient rentrés dans le calme, plusieurs sentant qu'il ne fallait point jouer avec les émotions populaires, et que donner cours au passions de la multitude, c'était risquer, suivant le mot de Montaigne, de *battre et brouiller l'eau pour d'autres pescheurs*.

Un des plus ardents conseillers, Duval d'Épréménil, alla même trouver secrètement le garde des sceaux Lamoignon et lui tint un langage qui contrastait singulièrement avec l'impétuosité des disputes récentes. Il proposait un accord qu'on ferait tourner au profit de la paix publique. « Les états généraux, dit-il, sont inévitables. Gardez qu'ils ne deviennent une source de troubles. Que le roi les promette dans un délai de deux ou trois ans : cela ramènera la confiance. Qu'il présente en une seule fois et d'avance tous les emprunts dont il

[1] Lettre de Loménie de Brienne au président du parlement de Paris, à Troyes, trouvée dans les papiers de Louis XVI.
[2] *Annales françaises*, p. 185.

aura besoin d'ici à la tenue des états; le parlement secondera le ministère, et, si l'on dirige habilement le choix des députés, les états généraux feront sortir de leurs délibérations la puissance du monarque et la tranquillité du royaume, la force et la paix. » Lamoignon sembla frappé de ces vues; il en vanta la prudence, les adopta, et feignit d'en être ému jusqu'aux larmes [1]; mais à peine d'Épréménil fut-il sorti, que le garde des sceaux courut chez le principal ministre, — c'était le titre de Brienne, — lui raconter l'entretien et rire avec lui de ces avances si imprévues. Leur premier soin fut d'ébruiter la visite de d'Épréménil et de la livrer aux commentaires de la malignité [2], en laissant croire que la promesse d'une intendance avait opéré un tel retour. On leur offrait la paix : ils voulaient la guerre. Réchauffer une querelle près de s'éteindre, c'était là l'inconcevable folie de ces deux hommes. Ils ne prévoyaient pas que, dans cette lutte qui les attirait, la monarchie périrait de mort violente; qu'eux-mêmes ils y périraient de mort volontaire [3].

On était au mois de novembre 1787, et beaucoup de conseillers s'attardaient à la campagne, lorsqu'on annonça brusquement pour le 19 une séance royale. Les princes du sang, les pairs, la plupart des ministres durent y assister. Le roi parla durement aux parlementaires, et de leurs fautes passées, et de son droit absolu. Vint ensuite la présentation de deux édits, dont l'un créait des emprunts graduels et successifs pendant cinq années, pour la somme totale de quatre cent vingt millions, dont l'autre assurait un état civil aux non-catholiques. Le préambule du premier édit promettait une convocation des états généraux avant l'expiration de cinq ans.

[1] Sallier tenait ces faits de la bouche de d'Épréménil.

[2] Nous trouvons ce fait dans un manuscrit sur Jacques Duval d'Épréménil, manuscrit qui nous a été remis par la famille et qui est ici d'accord avec les *Annales* de Sallier.

[3] Brienne et Lamoignon finirent tous les deux par un suicide. Lamoignon se tua dès 1789; Brienne, en 1793, prévint le supplice de l'échafaud en avalant du poison. Voyez l'*Essai historique et critique* de Paganel, t. I, p. 26. 1815.

Ainsi, l'élu du hasard en appelait enfin aux élus de l'intelligence. A ce Louis XIV qui avait eu l'insolence de donner sa personne pour une définition de l'État, la France répondait depuis une siècle : L'État, c'est nous tous. Il était temps que cette réponse fût comprise : la force promit le droit.

Mais Louis XVI disait *dans cinq ans*. Et pourquoi donc tant de retards? Le désordre n'était-il pas assez grand? Fallait-il attendre de plus pressants périls et et qu'on eût besoin d'une somme supérieure à quatre cent vingt millions? Voilà ce que divers opinants représentèrent au roi avec beaucoup de franchise et de liberté. L'abbé Sabathier donna l'exemple d'une résistance enveloppée de formes respectueuses. Mais un vieux conseiller se leva : c'était Robert de Saint-Vincent, austère janséniste à qui la rigidité de ses principes et de ses mœurs, sa vie retirée, permettaient un langage rude et inspiraient une éloquence sauvage. Il appartenait à cette forte race de parlementaires qui, depuis Saint-Cyran, était en possession de braver les jésuites, les rois et le pape. « Quatre cent vingt millions d'emprunts! s'écria-t-il, comment peut-on espérer que le parlement émette son vœu en faveur d'un pareil acte, tandis que, si un fils de famille en faisait de semblables, il n'y a pas un tribunal qui hésitât à les annuler? » S'adressant à Louis XVI, il comparait la royauté à un mineur imprévoyant qui, de gaieté de cœur, se livre aux coups de l'usure la plus scandaleuse. Emprunter pour vivre, c'était recourir à la mort. Et il conseillait au roi, il le sommait presque de convoquer les états généraux, de les convoquer, non pas dans cinq années, mais promptement, sans retard, sans attendre que les maux du royaume devinssent tout à fait incurables. Joignant la menace à la censure, il ajoutait : « Vos ministres veulent éviter ces états généraux dont ils redoutent la surveillance ; mais leur espérance est vaine ; les besoins de l'État vous forceront à les assembler d'ici à 1789... Oui, ils vous y forceront... Sire, convoquez les états et créez, s'il le faut, un emprunt ; mais re-

tranchez ces promesses illusoires de présenter à l'assemblée de la nation l'ordre rétabli, l'État libéré ; ou, plutôt, retranchez tout ce préambule : il est indigne de la majesté royale, il est indécent... »

Immobile et fixant sur l'orateur de grands yeux attentifs, Louis XVI écouta jusqu'au bout ces mâles apostrophes, qui ne le blessèrent point, bien que l'âpreté en fût augmentée par l'accentuation du débit et la rudesse du geste. Robert de Saint-Vincent avait imposé au roi, d'Épréménil le séduisit et fut au moment de l'entraîner. Il conjura Louis XVI de convoquer les états généraux pour l'année 1789 : 1789, date fatidique qui déjà se présentait à beaucoup d'esprits clairvoyants, comme si une intuition rapide et lumineuse leur eût fait exactement mesurer le temps que la monarchie avait à vivre ! D'Épréménil eut alors un instant de véritable éloquence. Il fut sur le point, dit Sallier, de remporter un des plus beaux triomphes que puisse obtenir la parole. S'apercevant de l'émotion du roi, il redoubla d'instances : « Sire, d'un mot vous allez combler tous les vœux. Un enthousiasme universel va passer en un clin d'œil de cette enceinte dans la capitale, de la capitale dans tout le royaume. Un pressentiment qui ne me trompera pas m'en donne l'assurance, je le lis dans les regards de Votre Majesté : cette intention est dans son cœur, cette parole est sur ses lèvres. Prononcez-la, sire ; accordez-la à l'amour des Français... » L'orateur s'arrêta, et l'assemblée eut devant les yeux un tableau muet, non moins éloquent que la parole d'Épréménil. Les regards de ce magistrat semblaient avoir fasciné Louis XVI, qui, prêt à dire le mot espéré, et gardant le silence par embarras plus encore que par indécision, ne laissait pourtant pas de se montrer attendri et convaincu. A quelques pas au-dessous du trône, Lamoignon, pâle de colère, et devinant la défaite du monarque, brûlait de soutenir par un signe cette volonté vaincue ; mais il n'osait tourner la tête, de peur d'afficher ainsi l'empire du serviteur et l'abaissement du maître.

L'émotion dura peu : quand les voix eurent été re-

cueillies par le premier président, Lamoignon n'attendit pas qu'on les comptât suivant l'usage; il monta auprès du trône, le front soucieux, les traits altérés par un dépit contenu, et après qu'il eut parlé à voix basse au roi, Louis XVI prononça ces brèves formules, dont la dissonnance lui échappa sans doute et qui consternèrent l'assemblée : « Je trouve qu'il est nécessaire d'établir les emprunts portés dans mon édit. J'ai promis les états généraux avant 1792 ; ma parole doit vous suffire. J'ordonne que mon édit soit enregistré. »

Comme le greffier en chef écrivait la mention sur le repli de l'édit, tout à coup, au sein d'un légère rumeur qui parcourait les bancs de Messieurs, on entendit s'élever la voix du duc d'Orléans, protestant contre l'illégalité de la séance et demandant qu'il fût ajouté à la mention de l'enregistrement : *fait du très-exprès commandement de Sa Majesté.* Le roi, troublé, répondit en balbutiant : « Cela m'est égal... vous êtes bien le maître... Si... c'est légal... parce que je le veux[1]. » Et, ayant ordonné la lecture de l'édit relatif aux protestants, il se retira.

Il fut pris alors, sur la motion de d'Épréménil, un arrêté destiné à rester secret dans les registres. Le parlement y déclarait n'avoir aucune part à la transcription ordonnée; mais cette protestation timide et en quelque sorte clandestine se changea le lendemain en fureur bruyante, quand on apprit que le roi venait d'exiler le duc d'Orléans à Villers-Coterets; que les conseillers Fréteau et Sabathier, soupçonnés d'avoir dicté au prince sa protestation, avaient été enlevés et conduits, l'un au château de Dourlens, l'autre au mont Saint-Michel.

Paris fermenta. Le duc d'Orléans, qui, à la sortie du palais, s'était vu escorté en triomphe jusqu'à son carrosse et environné d'une popularité subite, fut accablé de louanges. On admira, on vanta son courage, autant que la fermeté des deux magistrats, et l'on se plut

[1] *Annales françaises,* p. 129.

à raconter que le baron de Breteuil, chargé de l'arrestation, ayant voulu monter dans la voiture du prince pour le mieux suivre, conformément aux ordres du roi, le duc avait répondu sur le ton d'une fierté méprisante : « Eh bien, montez derrière [1]. »

De leur côté, les parlementaires donnaient à l'incarcération des deux conseillers l'importance d'un intérêt d'État, dénonçant l'abus scandaleux des lettres de cachet, forme barbare, procédé d'un despotisme sur lequel ils avaient trop longtemps gardé le silence, et qui leur parut intolérable dès qu'il atteignit deux de leurs collègues. Ils refusent donc d'enregistrer l'édit sur les protestants jusqu'à ce qu'on ait mis en liberté Fréteau et Sabathier. Mais, cette fois, la cour entendait résister à l'opinion. En vain le parlement envoya-t-il à Versailles solliciter le rappel du duc d'Orléans et la délivrance des deux captifs, le roi renvoya les députés avec le froid laconisme d'un sultan.

Pendant ce temps, miné par la fièvre, affaibli par des crachements de sang réitérés, rongé de maladies qu'on s'étonnait de rencontrer dans un prélat, l'archevêque de Toulouse luttait contre le tourment de sa santé perdue. Toutefois, il n'en poursuivait pas d'un cœur moins audacieux ses despotiques desseins. Le célèbre médecin Barthez avait beau lui prescrire sous peine de mort un repos absolu et l'éloignement des affaires [2], l'ambitieux prélat, trouvant dans Lamoignon un collègue charmé de recommencer Maupeou, rêvait, de son lit, l'abolition brutale et absolue des parlements. Il convoitait pour le roi le despotisme, pour lui l'archevêché de Sens, en échange de l'archevêché de Toulouse. En ce dernier point, il fut fait selon son désir ; et comme il lui restait des dettes personnelles, on lui donna une coupe de bois de neuf cent mille livres [3].

Or, voilà que soudain une vague nouvelle circule et peu à peu s'accrédite. On assure que les commandants

[1] Bachaumont, *Mémoires secrets,* t. XXXVI, p. 291.
[2] *Mémoires du baron de Besenval,* t. II, p. 299.
[3] *Ibid.,* p. 300.

et intendants de province ont reçu ordre de se rendre à leur poste. On a vu partir de Versailles des courriers porteurs de dépêches mystérieuses qui doivent, dit-on, s'ouvrir partout le même jour. On sait enfin que, gardés à vue dans un atelier qu'entoure un triple rang de baïonnettes [1], des ouvriers imprimeurs travaillent sans relâche à composer le texte d'édits redoutables.

D'Éprémênil, ayant sur ces entrefaites gagné la femme d'un des ouvriers de l'imprimerie royale, celui-ci parvint à lancer par les fenêtres une épreuve des édits, roulée dans une boule de terre glaise ; et c'est ainsi que le parlement apprit qu'on allait fermer le lieu de ses séances, disperser tous ses membres et créer une autre compagnie dont les fonctions seraient d'obéir.

On sent quelle fut, à cette nouvelle, la consternation des uns, la colère des autres. Exaltés par le péril, tous jurent de rester unis, et, dans une séance à laquelle assistèrent les pairs du royaume, les d'Uzès, de la Rochefoucauld, de Praslin, de Fitz-James, etc., on arrête en forme de déclaration solennelle, que l'inviolabilité du parlement n'est pas moins sacrée que celle du roi.

Alors fut signé l'ordre d'enlever Goislard de Montsabert et d'Éprémênil. Cet ordre devait être exécuté pendant la nuit du 4 au 5 mai ; mais secrètement avertis par un membre du conseil, les deux magistrats s'évadèrent de leur maison à la pointe du jour et se réfugièrent au palais de justice.

A l'ouverture des chambres, les parlementaires écoutent le récit des deux évasions, ils mettent Goislard et d'Éprémênil sous la protection du roi qui les frappe et de la loi qu'il oublie ; ils envoient à Versailles un députation dont ils attendent le retour, en séance. Vers minuit on entend le pas des chevaux… C'était un régiment de cavalerie qui venait cerner le palais [2]. D'un autre côté, on annonce que les cours se remplissent de

[1] *Journal des évènements du mois de mai* 1788, imprimé dans le tome Ier des *Chefs d'œuvre politiques et littéraires*. — *Memoires historiques et politiques*, t. VI. p. 185.

[2] *Mémoires de Weber*, t. I, chap. II.

sentinelles, que des sapeurs se rangent devant les portes la hache levée. Et aussitôt, les membres, dispersés dans les couloirs, se réunissent en la grand'-chambre, où se trouvent, par suite du désordre de la journée, des personnes étrangères aux délibérations. Ce public de hasard dut se retirer dans la chambre de la Tournelle qui, à l'instant même, fut investie.

Ainsi rendu à la sévérité de ses usages, le parlement attendait silencieux et irrité, lorsque parut le marquis d'Agoust, major des gardes françaises. Il faut lire cette scène mémorable, telle que la raconte, sous la dictée de ses vivants souvenirs, un des membres de la cour souveraine [1]. Il était nuit; la grand'chambre n'était éclairée que d'une faible lumière; le plus profond silence y régnait, et la tranquillité de cette heure nocturne ajoutait à la majesté terrible des circonstances. A la vue de cette assemblée, où siégeaient cent vingt magistrats en robe rouge, des maréchaux de France, des ducs et pairs, des princes de l'Église, le major se troubla, et ce fut d'une voix émue qu'il donna lecture de l'ordre d'arrestation lancé contre Goislard et d'Éprémenil. « La cour va en délibérer, » dit le président; et comme le marquis d'Agoust le pressait de lui livrer les deux magistrats, il répondit par un geste de mépris. « Où sont messieurs de Montsabert et d'Éprémenil? demanda le major, qui ne les connaissait pas. — Nous sommes tous d'Éprémenil et Montsabert, » cria un membre de l'assemblée, et l'assemblée entière répéta ce cri. Déconcerté, le major se retira pour aller prendre de nouveaux ordres. Bientôt, revenus de Versailles, les députés du parlement apprennent à leurs collègues que Louis XVI a refusé de les recevoir, que la réponse écrite où Lamoignon leur annonçait ce refus s'était fait attendre jusqu'à minuit, bien que le roi fût de retour de la chasse dès huit heures du soir.

Les magistrats passèrent la nuit dans le sanctuaire de la justice, devenu semblable à un citadelle assiégée.

1 Sallier, *Annales françaises*, liv. VI

A onze heures du matin, le marquis d'Agoust se présenta de nouveau, accompagné d'un officier de robe courte, auquel il enjoignit, de par le roi, de désigner d'Éprémémil et Montsabert. L'officier, parcourant du regard l'assemblée, déclara qu'il ne les voyait point. « Prenez garde, reprit d'Agoust, l'ordre du roi porte que vous me les montrerez. — Sur mon honneur, monsieur, je vous répète que je ne les vois point [1]. » Le marquis d'Agoust se disposait à sortir, lorsque d'Éprémémil le rappelant : « C'est moi, monsieur, qui suis d'Éprémémil. Ma conscience me défend d'obéir à des ordres arbitraires. Si je résiste, vos soldats emploieront-ils la contrainte? » Sur l'affirmation du major, et pour éviter le scandale d'un enlèvement à main armée, d'Éprémémil déclara qu'il cédait à la violence. Mais, avant de suivre le marquis d'Agoust, il en appela au parlement : « Je suis la victime que l'on vient immoler sur l'autel même... Je prie la compagnie de ne point perdre le souvenir de l'attachement que je lui ai voué. Quel que soit le sort qu'on me réserve, je serai toujours digne d'elle. » Il embrassa les collègues qui l'entouraient, leur recommanda sa famille, affecta de s'incliner profondément devant cette assemblée que la force ne respectait plus, et, d'un pas ferme, il se rendit à la voiture qui devait le conduire prisonnier aux îles Sainte-Marguerite. Goislard de Montsabert, qui avait imité courageusement d'Éprémémil, fut emmené au château de Pierre-Encise.

Le parlement était en séance depuis trente heures. Avant de se séparer, il arrêta des représentations où il vantait au roi la noble fierté des magistrats enlevés et demandait leur élargissement. Il sortit ensuite entre deux haies de soldats. Le major ferma les portes du palais et en emporta les clefs [2].

Après un pareil attentat contre les personnes, et à la faveur de la consternation qu'il avait dû causer,

[1] *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 190
[2] *Mémoires de Weber*, t. I, p. 210.

Brienne et Lamoignon s'empressèrent de frapper le grand coup. Le 8 mai, s'ouvrit à Versailles un solennel lit de justice. Tous les cœurs étaient aigris, et, loin de les adoucir, le discours du monarque ne fit que les blesser encore davantage. Louis XVI parla d'un ton bref, impérieux ; il censura vertement les écarts dont le parlement de Paris avait donné l'exemple aux autres cours. A son tour, Lamoignon prit la parole pour justifier les édits qu'il venait présenter, et parmi lesquels trois devaient rester célèbres.

Le premier enlevait au parlement la connaissance des procès criminels impliquant des prêtres ou des nobles, et celle des affaires civiles au-dessous de vingt mille livres, lesquelles seraient jugées sans appel et en dernier ressort par quarante-sept grands bailliages qu'on établissait dans le royaume afin de rendre ainsi la justice plus expéditive et moins coûteuse.

Un second édit effaçait de notre code criminel les dernières traces des époques d'ignorance et de barbarie. C'était comme un écho retentissant de la voix des philosophes. Un rayon du génie de Voltaire s'était enfin glissé jusqu'au fond de ces ténébreuses procédures dont les formules vagues, inintelligibles, n'avaient plus de sens que pour le bourreau. Une pensée de tolérance pénétrait dans ces asiles de terreur où l'on avait vu tant de fois des accusés sans garanties frémir devant des juges sans pitié. Lamoignon abolissait par son édit l'interrogatoire *sur la sellette*, qui épouvante et avilit l'accusé ; la *question préalable*, qui, arrachant à la douleur les prétendus secrets de la conscience, force les malheureux à calomnier leur âme pour soulager leur corps. Il interdisait l'usage de ces locutions d'un laconisme homicide : *et autres cas résultants au procès*, protocoles barbares, dont le style était encore moins français que le sentiment qui les dicta. Il ordonnait au juge de spécifier les délits, pour qu'il fût au moins possible de les comparer aux châtiments. « A l'avenir, disait le garde des sceaux, le crime doit être articulé dans le procès. Si la peine suit le délit il faut montrer le délit

à côté de la peine. » Il annonçait enfin que lorsqu'un accusé aurait été reconnu innocent, le roi le dédommagerait sur son propre domaine, en l'absence de tout autre recours. Ainsi la rédaction de nos lois criminelles réfléchissait les lumineux écrits des Servan, des Dupaty, des Brissot [1], les admirables plaidoyers du défenseur de Calas, le livre immortel de Beccaria. L'humanité servait de préambule à la justice.

Le parlement avait dû écouter avec respect et en silence la lecture de ces lois nouvelles dont la sagesse était évidente. Mais l'édit qui souleva l'indignation et les murmures fut celui qui, faisant revivre une gothique institution de l'ancienne monarchie, rétablissait [2] une *cour plénière*, cour suprême, uniquement chargée désormais de l'enregistrement des impôts et des lois. La grand'chambre du parlement y était admise, à l'exclusion des enquêtes; et on y introduisait les princes du sang, les pairs du royaume, le chancelier, les grands officiers de la couronne, deux maréchaux de France, des prélats, des gouverneurs de province, dix conseillers d'État ou maîtres des requêtes, quatre personnages distingués, au choix du souverain. Les parlements de province n'y étaient représentés chacun que par un seul de leurs membres. Ainsi soumise à l'influence des ministres et placée sous la main du prince, la cour plénière n'avait plus que l'apparence d'un bureau de courtisans dont la fonction serait de couvrir par l'hypocrisie du contrôle le scandale d'une adhésion trop complaisante.

Le jour même de ce fameux lit de justice, le parlement fut déclaré en vacances et le palais fermé. La grand'chambre qui, d'ailleurs, avait ordre de rester à Versailles, ne sachant où se réunir, erra quelque temps à travers la ville, et finit par se rassembler, non pas dans un jeu de paume, mais dans une auberge [3]. Il faut

[1] Voyez les *Discours sur l'administration de la justice criminelle*, publiés en 1766 par Servan; le *Mémoire pour trois hommes condamnés à la roue*, par lequel Dupaty sauva la vie à trois accusés; et la *Théorie des lois criminelles*, publiée par Brissot en 1780.

[2] La loi était intitulée *Edit portant rétablissement de la cour plénière.*

[3] *Mémoires de Weber*, t. I, p. 219.

le dire, la grand'chambre inclinait à se soumettre. Il paraît certain que, peu de jours avant la tenue du lit de justice, le garde des sceaux Lamoignon avait déjà sondé les membres les plus influents, dans un dîner splendide auquel Robert de Saint-Vincent assistait. Le président d'Aligre était gagné, et l'on attendait l'avis du sévère janséniste, quand tout à coup se frappant le front, comme pour en tirer les lumières de sa conscience, Robert de Saint-Vincent se prononça contre les innovations du ministre [1].

Quoi qu'il en soit, liés par le serment du 3 mai, les vieux magistrats de la grand'chambre s'engagèrent à ne jamais accepter aucune fonction « dans la nouvelle *cour* nommée *plénière.* » En vain le roi essaya-t-il de tenir en ses appartements une séance royale, pour y confirmer sa volonté de la veille, la grand'chambre persista ; et, en affirmant l'énergie de ses résolutions, Louis XVI ne fit qu'en trahir la faiblesse. Il fallut congédier ces intraitables parlementaires qui ne voulaient ni se rendre maîtres de l'État ni qu'on se rendît maître d'eux.

L'édit sur la cour plénière mit tout Paris en rumeur. Les plaisanteries abondèrent comme de coutume, mais elles étaient amères cette fois et il y avait de la colère dans le rire public. Il ferait beau voir les édits enregistrés par le grand écuyer ! la convenance des impôts jugée par le capitaine des gardes ! En parcourant la liste des membres de la cour plénière, quelqu'un s'était écrié : « Eh ! mais, c'est un lever du roi [2] ; » et le mot fut répété parce qu'il était juste. On ne mettait pas en doute que l'intention du roi ne fût d'éluder les états généraux, et que la cour plénière n'eût été précisément instituée pour en tenir lieu. Or, qu'était-ce que cette représentation de la France, nommée à petit bruit dans les boudoirs de Trianon ?

[1] Notes communiquées par un ancien conseiller à M. Eugène Labaume. Voyez son *Hist. monarchique et constitutionnelle de la Révolution française*, t. II, p. 234.

[2] *Journal des événements du mois de mai* 1788.

Les provinces prirent feu; et l'on put juger alors combien il était nécessaire qu'une grande révolution vînt, qui apportât à la France le bienfait de l'unité. Car si la bourgeoisie, si le peuple crièrent anathème à la cour plénière, parce qu'elle était un essai de despotisme ministériel, les résistances de la noblesse et des parlements eurent un tout autre caractère : gens de robe et gens d'épée se soulevèrent contre la cour plénière par esprit de fédéralisme et parce qu'elle était un effort vers l'unité. C'est ainsi que le parlement de Besançon risqua cette affirmation sacrilége : « Les lois d'un vaste royaume ne doivent pas être *uniformes* [1]. » De son côté, et du haut de ses Pyrénées, invoquant le souvenir de Henri IV, la noblesse du Béarn osa dire : « Nous réclamons *notre contrat* et la foi des serments d'un roi que nous aimons [2]. » La noblesse de Bretagne s'exprima en termes plus audacieux encore. Par l'organe du comte de Botherel, procureur général syndic des états bretons, elle déclara réclamer formellement l'exécution du contrat de mariage du roi Louis XII et de la duchesse Anne, relativement aux libertés et coutumes particulières de la province[3]. « Attaquer le parlement, s'écriait l'orateur du présidial de Rennes, c'est violer le contrat d'union [4]. » Violer le contrat d'union ! c'est-à-dire qu'aux yeux des gentilshommes et des parlementaires de province, le vrai crime des fondateurs de la cour plénière était d'avoir voulu détruire l'anarchique diversité des juridictions locales, d'avoir voulu créer à tous les Français une commune patrie. Chose bizarre ! l'établissement de la cour plénière n'avait qu'un seul côté qui fût réellement inattaquable, et c'était là que portaient les coups. Ce qu'on ne pardonnait pas aux

[1] *Introduction aux fastes de la Révolution*, par Marrast et Dupont, p. XI.

[2] *Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 205.

[3] *Protestation du procureur général syndic des états de Bretagne.* — Ce document et tous ceux que nous aurons occasion de citer touchant les troubles de Bretagne, font partie d'une précieuse collection de pièces officielles, dont nous devons l'obligeante communication à M. le général Thiard.

[4] Discours de René-François Drouin. — *Extrait du registre des délibérations de la compagnie du présidial de Rennes.*

approbateurs des récents édits, c'était de prétendre « qu'il ne fallait au royaume qu'une seule loi, qu'un seul enregistrement [1]. De sorte que les deux ennemis alors en présence se trouvaient être : d'un côté le despotisme ministériel, de l'autre le fédéralisme.

De ces deux forces malfaisantes, la seconde n'était assurément pas moins opposée que la première au génie de la Révolution ; mais la monarchie avait tellement lassé le royaume, tout ce qui venait d'elle paraissait si suspect, ses ministres avaient jusqu'alors si cruellement abusé de l'arbitraire, que le peuple n'hésita pas à prendre parti pour les parlements. Aussi bien la cause du fédéralisme se cachait ici derrière la question du droit. Les parlements ne tenaient-ils pas la place des états généraux ? En attendant mieux, ne représentaient-ils pas la nation? Les anéantir, n'était-ce pas laisser voir qu'on entendait mettre désormais la monarchie à l'abri de toute espèce de contrôle ? Voilà de quels spécieux prétextes le fédéralisme provincial couvrit sa révolte. Le peuple s'y trompa, entraîné qu'il était, d'ailleurs, par un ardent besoin d'agitation, et l'on eut ce spectacle étrange, inouï, des passions révolutionnaires se pressant au service d'une pensée de contre-révolution.

En Bretagne, cette alliance eut quelque chose d'éclatant. La nouvelle des édits de Lamoignon ne fut pas plutôt parvenue à Rennes, que tous les corps de la ville coururent comme se grouper autour du parlement : compagnie du présidial, siége royal de la maîtrise des eaux, communauté des procureurs, faculté de droit, chapitre de l'église de Rennes, officiers de la milice bourgeoise, association des étudiants, commission des états pour la navigation, consulat. Et le cri général était celui que poussa le doyen des avocats, Guy le Chapelier, ce même le Chapelier qui, au sein de l'Assemblée nationale, allait si rudement porter coup au passé : « Puisse notre ancienne constitution être garantie de

[1] *Courrier de l'Europe.*

toute atteinte [1] !... » Aussi, lorsque, le 10 mai 1788, à sept heures du matin, le commandant et l'intendant de Bretagne, le comte de Thiard et Bertrand de Molleville, se présentèrent au palais pour y faire violemment enregistrer les édits, ce fut, dans toute la ville, un mouvement furieux. Arrivés jusqu'aux portes des chambres, après avoir fait ranger sous les voûtes et sur le perron la garde qui les avait accompagnés, les commissaires du roi eurent à subir mille avanies. La foule, entrée avec eux, les poussait injurieusement, les poursuivait de clameurs méprisantes [2]. Avant de les recevoir, les magistrats leur envoyèrent demander, par le greffier en chef, leurs lettres de créance, et ils furent réduits à errer quelque temps dans la grande salle et les corridors, jouets de la robe subalterne [3]. Admis enfin, mais non sans avoir été obligés de recourir à la menace, ils eurent l'humiliation de voir la cour se couvrir, au moment où l'on ouvrait les portes, et les magistrats s'écarter de la place où ils devaient s'asseoir. L'indignation populaire les attendait à leur sortie, et elle éclata impétueusement contre eux, contre Bertrand de Molleville du moins ; car le comte de Thiard avait toujours déployé autant de modération que de fermeté militaire, et c'était surtout à l'intendant que s'adressaient les haines [4]. A peine eut-il dépassé l'enceinte des troupes qui investissaient le palais, que des imprécations terribles retentirent. Une corde à nœuds coulants fut à diverses reprises lancée sur lui, et il reçut une pierre à la tête [5]. La multitude grossissait ; cependant, la jeunesse des écoles était accourue, et, plusieurs arrachant aux soldats leurs baïonnettes, la lutte commençait, lorsqu'un généreux officier du régiment de Rohan, le chevalier Blondel de Nouainville, s'élance vers la

[1] Discours de le Chapelier, dans la collection à nous communiquée par le général Thiard.
[2] *Précis de ce qui s'est passé au palais à Rennes, le* 10 *mai* 1788, *chambres assemblées à Rennes*. 1788.
[3] *Ibid.* et *Mémoires de Weber*, t. I, p. 222.
[4] *Précis de ce qui s'est passé au palais,* ubi supra.
[5] *Ibid.*

multitude, jette au loin son épée et s'écrie : « Mes amis, ne nous égorgeons pas. Je suis citoyen comme vous... Soldats... halte! » Ce noble élan changea subitement les dispositions de la foule. On entoure l'officier, on l'embrasse ; des hommes du peuple l'enlèvent sur leurs épaules. Mais les soldats, trompés sur le sens de cette démonstration, s'inquiètent et engagent le combat. Au milieu de la confusion, Nouainville fut blessé à la joue. Il s'écrie aussitôt en montrant sa blessure : « Ce n'est que mon sang, » et, une seconde fois, il apaise la révolte. Mais les troubles ne tardèrent pas à se renouveler, et la noblesse de Bretagne rédigea, sous forme de protestation, un acte d'accusation véritable contre les ministres Brienne et Lamoignon :

« Le premier crime des maires du palais, y était-il dit, fut de renverser les lois, le second d'usurper le trône. A des époques moins reculées, le cardinal de la Balue, ce modèle d'ingratitude, ne craignit pas de trahir à la fois son roi et son bienfaiteur. Le cardinal de Richelieu ne fit couler le sang le plus illustre, n'enchaîna la nation, que pour asservir le monarque à ses volontés. Le cardinal Mazarin ne souleva le peuple, ne priva la France du secours d'un héros, que pour piller les trésors de l'État... Ces crimes prouvent combien est sage la constitution qui leur oppose des corps de magistrats trop vigilants pour qu'on puisse leur cacher la vérité et trop nombreux pour qu'on puisse le séduire [1]. »

Rien de plus habile que ce mémoire. La question du fédéralisme y était soigneusement masquée; celle du despotisme ministériel y était seule mise en relief.

Et du reste, les nobles de Bretagne ne se bornèrent pas à des protestations écrites. Ils députèrent au roi douze d'entre eux, les comtes de la Fruglaye, de Guer, de Nétumières, de Bec-le-Lièvre, les marquis de Montluc, de Trémergat, de Carné, de Bédée, de la Rouarie,

[1] *Mémoire de la noblesse de Bretagne au roi,* remis à M. le comte de Thiard, le 26 mai 1788.

de la Féronière et le vicomte de Cicé. Brienne les fit jeter insolemment à la Bastille.

En Dauphiné comme en Bretagne, les parlements eurent pour eux les colères du peuple. Mais la résistance, commencée dans le tumulte, finit par enfanter, à Grenoble, des scènes pleine de grandeur.

Clermont-Tonnerre, commandant en Dauphiné, ayant reçu l'ordre d'exiler le parlement, le tocsin sonna et, de clocher en clocher, portant l'alarme au sommet des montagnes voisines, en fit descendre des hommes robustes et intrépides qui remplirent la ville de leur audace. La garde du commandant fut dispersée et, bientôt, son hôtel envahi. Il y en eut qui saisirent le duc au collet, menaçant de le pendre au lustre de son salon. Une hache fut levée sur sa tête et, détournée par un officier, elle resta suspendue jusqu'à ce qu'eût été signé l'ordre qui révoquait l'exil du parlement. Mais le parlement repoussa ces avances d'une émeute qui l'épouvantait, et il partit pour l'exil.

Alors parut Mounier, ami de Necker, admirateur systématique des institutions anglaises, et qui était de ces hommes qui veulent fortement le peu qu'ils veulent. Inquiet de la portée des troubles et convaincu de la nécessité d'en régler l'action, il forma chez lui un comité composé des membres les plus influents des trois ordres de la province; et là il fut convenu que, le 21 juillet 1788, une assemblée solennelle, destinée à sceller entre les ordres un pacte d'union, serait tenue à Vizille, dans le château de Lesdiguières et non loin du tombeau de Bayard. Le maréchal de Vaux, rude soldat que sa rudesse même avait fait donner pour successeur au duc de Clermont-Tonnerre, s'empressa d'inonder de troupes les avenues de Vizille. Les députés dauphinois ne s'en montrèrent ni émus ni étonnés; ce fut au milieu des baïonnettes qu'ils vinrent proclamer, avec toute la majesté, avec tout le calme du droit, enfin victorieux, des principes qui allaient être en partie ceux de la Révolution française. Déjà, dans une déclaration rédigée par Mounier, le *consentement des peuples réunis en assemblée*

nationale avait été déclaré constitutif de l'état social. A Vizille, on arrêta que le parlement du Dauphiné serait rappelé; que tout impôt serait refusé si les états généraux n'étaient pas convoqués sans retard; que les priviléges particuliers à la province seraient sacrifiés à la grande loi de l'unité française; que les ordres du clergé et de la noblesse en Dauphiné formeraient une seule chambre et que le tiers se composerait d'un nombre de membres égal à celui des deux autres ordres réunis.

Ainsi, de toutes parts on s'élevait contre Brienne. Or le clergé ne lui fut pas plus favorable que les parlements et l'opinion. Dans une assemblée extraordinaire convoquée par lui, les princes de l'Église, que conduisait Thémines, évêque de Blois, firent entendre des remontrances où leur égoïsme se couvrait du manteau de l'intérêt public. Prenant parti pour le fédéralisme, ils en exposaient en ces termes les tristes doctrines : « Il est bien essentiel que tous les pays observent les lois; il ne l'est pas que tous les pays aient les mêmes. L'unité d'un tribunal en France n'est un avantage qu'autant que l'uniformité des lois pourrait en être un [1]. » Au surplus, il fut bien permis de croire que cette censure de la cour plénière n'était, de la part du clergé, qu'un moyen de conserver ses priviléges financiers, lorsqu'on le vit refuser jusqu'à la misérable somme de dix-huit cent mille livres, que Brienne lui demandait. Les biens du clergé appartenant au ciel, les frapper d'impôts, c'était, suivant ces évêques, commettre un sacrilége, c'était imposer Dieu.

En attendant, les emprunts ne se remplissaient pas, le crédit était mort, les capitaux ne circulaient plus, et le principal ministre, ne pouvant alimenter les services que par des anticipations toujours grossissantes et désormais impossibles à renouveler, sentait venir à grands pas la banqueroute. Mais tandis que son maître passait les journées entières à la chasse et semblait craindre qu'on ne le soupçonnât de gouverner, lui, le

[1] *Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 196.

regard ferme, l'air souriant, il jouait à la fois la vigueur de Richelieu et la finesse de Mazarin, disant avec une vaniteuse affectation de profondeur : « J'ai tout prévu, même la guerre civile[1]. »

Il fallait pourtant calmer la nation et satisfaire les créanciers de l'Etat. Brienne promit les états généraux pour le 1er mai 1789[2]; et, quant aux créanciers, un édit leur annonça qu'après une suspension de payement de six semaines, on les payerait, trois cinquièmes en argent et deux cinquièmes en billets ayant cours dans le commerce[3]. L'épouvante gagne aussitôt l'ombrageuse armée des capitalistes; chacun court à la caisse d'escompte échanger ses billets contre des écus. Mais la caisse n'ayant en numéraire qu'une trop faible partie de son fonds, un nouvel arrêt dut venir à son secours en l'autorisant à payer les billets en lettres de change et les lettres de change en billets. Brienne essayait de manier ici le terrible instrument dont s'était armé le génie de Law dans ses combats contre l'usure; mais n'ayant ni l'habileté de l'immortel Ecossais, ni son coup d'œil, ni sa grande âme, comment l'archevêque de Toulouse se serait-il sauvé là où le plus grand des financiers avait péri?

Un ministre, qui, au tort d'avoir fermé le chapitre des profusions, joignait celui d'être à bout de ressources, devait avoir naturellement contre lui des courtisans habitués à faire bourse commune avec le trésor public[4]. Le comte d'Artois s'était déclaré le premier[5] : Brienne succomba.

Marie-Antoinette ne consentit qu'en pleurant au renvoi de l'archevêque; elle obtint pour lui le chapeau de cardinal et le combla de bienfaits.

[1] Sallier, *Annales françaises*, p. 195.
[2] Arrêt du conseil du 8 août 1788.
[3] *Arrêt concernant la forme des payements :* c'était le titre de l'édit. — Rivarol, consulté par le ministre, avait trouvé plaisant d'appeler ainsi cette mesure financière.
[4] On lit, à ce sujet, dans les *Mémoires manuscrits de Brienne,* que Calonne avait *extorqué au roi neuf cent mille livres pour payer les dettes de M. de Vaudreuil.*
[5] *Mémoires de Besenval,* t. II, p. 328.

Cependant, à la nouvelle de la chute du ministre, la joie des Parisiens fut de l'enthousiasme. Elle redoubla lorsque, peu de jours après, on apprit la retraite de Lamoignon et le rappel des parlements. Les prisonniers bretons trouvèrent moyen d'illuminer un instant la plate-forme de la Bastille. Des feux d'artifice, des fusées célébrèrent le triomphe de l'opinion. Mais les deux ministres brûlés en effigie; l'intervention brutale des soldats, la fusillade; la rue Meslay, la rue Saint-Dominique, le pont Neuf, la place de Grève ensanglantés; plusieurs citoyens inoffensifs, tels que le romancier Florian, frappés ou blessés dans les emportements d'une colère aveugle, tout cela disait assez que désormais la chute des mauvais pouvoirs serait, avant de devenir l'occasion d'une fête, le prix d'un combat!

Necker fut rappelé, et, par l'étonnant prestige attaché à son nom, il ramena le crédit [1]. Mais pendant que la France entière applaudissait, Louis XVI disait tristement : « On m'a fait rappeler Necker; je ne le voulais pas : on ne tardera pas à s'en repentir. »

Et maintenant, où trouver dans l'histoire un prince qui, plus complétement que Louis XVI, ait été le jouet de la destinée? Il doit périr par une révolution, et bien longtemps avant qu'elle ait porté la main sur lui, voilà que cette révolution l'attire, le tourmente, le fascine. Rien, d'ailleurs, qui puisse conjurer le péril : ni les concessions, ni les prières, ni les menaces. On a recours aux notables : ils ne font qu'ajouter à l'émotion générale le bruit de leurs débats. On s'adresse aux parlements : ils se soulèvent et mettent le feu à l'opinion publique. On implore le clergé : il se détourne avec orgueil et mépris. Quand la cour est satisfaite, la nation s'emporte; quand la nation est un moment calmée, la cour murmure. On raille les économies de Louis XVI, on s'indigne des prodigalités de ses ministres. S'il emploie la ruse, elle le déconsidère; s'il emploie la force, elle le rend odieux ; s'il se résigne à proposer des

[1] Voyez le tableau de la seconde administration de Necker dans Monthyon.

réformes, son initiative est dénoncée comme une usurpation. Soumis aux conseils d'une femme impérieuse, tremblant à la voix d'un grand peuple en éveil, il passe de la faiblesse à la colère et se repose de la colère par l'insouciance. Que faire donc? La nation ne pouvant plus être gouvernée, on dut en venir à l'appeler elle-même au gouvernement; et les états généraux furent promis.

C'est que la Révolution arrivait forte de tous les ressentiments légitimes et de toutes les passions qui, durant plusieurs siècles, s'étaient amassées au cœur des hommes. L'arrêter? il aurait fallu, pour cela, supprimer l'histoire.

CHAPITRE VII.

MOUVEMENT DES ÉLECTIONS.

Agitation universelle. — Esprit de la noblesse, du clergé, du tiers. — Discussions publiques. — Le Palais-Royal. — Les conseillers de Necker. — Seconde assemblée des notables. — Le rôle du parlement fini. — Arrêté royal du 1er janvier; les *étrennes du peuple*. — Règlement du 24 janvier. — Élections. — Combat de la noblesse et de la bourgeoisie, à Rennes. — Mirabeau en Provence : son portrait. — Robespierre à Arras; une lettre inédite de Robespierre. — Élection du duc d'Orléans. — Tableau de Paris pendant les élections; fêtes, misère et famine. — Véritable caractère de la premiere émeute de la Révolution. — Un problème social dans un soulèvement.

Du 8 août 1788, jour où Brienne, à bout d'expédients, annonça la convocation des états généraux, jusqu'au 5 mai 1789, jour où les états généraux s'ouvrirent à Versailles, la France offre un spectacle saisissant : celui d'un peuple qui, après des siècles de silencieuse monarchie s'éveille tout à coup dans un bruit formidable d'élections. Quand, plus tard, l'assemblée se montra, tout se recueillit pour l'entendre; quand elle fut promise, tout s'agita pour la créer. Les idées, les passions qui, depuis concentrées dans la représentation nationale, éclatèrent en luttes imposantes de grandeur, se cherchant et s'appelant d'un bout de la France à l'autre, la remplirent de cette inquiétude intrépide qui remue les armées, la veille des grands jours. La paix était sur toutes les frontières. Au dehors, nul cri de bataille : la France n'eut à s'émouvoir que de ses batailles du dedans.

Comment dire le trouble qui s'empara de la noblesse? On vit bien alors ce que valaient cette protection fastueuse, cette sorte d'élégante complicité dont les grands seigneurs, pendant la vie de Voltaire et de Rousseau, s'étaient plu à entourer la philosophie. En ce temps-là,

on aimait à détacher de l'ombrage de ses parcs des ermitages qu'on offrait avec grâce, comme des asiles inspirateurs, à la pensée; les princes sollicitaient des lectures; la main des dames de cour aidait à parer le cabinet de travail. Courtoisie de la vanité! Car, dès qu'il fut question d'aller au delà du bon goût de la mode; dès qu'il parut, par un décret solennel, que ces livres qu'il était charmant d'applaudir quand le bourreau les brûlait, devenaient des assemblées et allaient devenir des lois, l'alarme fut dans la noblesse, et de son éclatante bienveillance il ne resta que l'orgueil. Seule, parmi les nobles, une petite minorité se montra généreuse et demeura calme; dans tout le reste il n'y eut que colère et confusion.

Encouragé par les sourires de la reine, un bruyant état-major de gentilshommes courroucés se forma autour du comte d'Artois, du prince de Condé, du duc de Bourbon, du duc d'Enghien, et, plus tard, Louis XVI reçut, rédigée par M. de Monthyon, la *Lettre des princes*. On y déclarait le royaume en péril; on y montrait de loin la majesté du trône livrée aux hasards d'un débat public, les droits des deux premiers ordres injurieusement discutés, la mine ouverte sous les fortunes, et l'inégalité des biens dénoncée après celle des rangs; on y parlait d'une protestation possible des nobles en armes, d'un soulèvement des provinces à prévoir... « Le roi, s'écriaient enfin les princes ligués, le roi pourra-t-il se résoudre à sacrifier, à *humilier* cette brave, antique et respectable noblesse, qui a versé tant de sang pour la patrie et pour les rois [1]? »

Du milieu de la foule, on répondit par ceci : « Et le sang du peuple est-il de l'eau? »

Aux démonstrations imprudentes des chefs de l'aristocratie, un groupe de seigneurs plus graves essayait d'opposer l'exemple d'une générosité théâtrale : trente ducs et pairs se rendirent solennellement au Louvre

[1] *Lettres des princes* dans l'*Histoire parlementaire* de MM. Buchez et Roux, t. I, p. 256 et suiv.

pour offrir au roi l'abandon de leurs priviléges pécuniaires. Mais les transactions sont suspectes quand la nécessité commande; et le génie des révolutions a droit d'être soupçonneux. Dans une démarche qu'amoindrissait l'ostentation, le peuple vit une ruse, la noblesse une perfidie. La gaieté française s'en mêla. « Avez-vous vu la lettre des dupes et pairs? » devint le mot de cet incident.

Mais pour connaître le véritable esprit de la majorité de l'ordre, c'est au cahiers de la noblesse qu'il faut recourir [1].

Que demandaient, pris dans leur ensemble, la plupart de ces cahiers? Des garanties contre le roi, contre le clergé, contre le tiers état :

Contre le roi, la suppression de la Bastille, redoutable à tant de gentilshommes, la convocation périodique des états généraux, la nullité de tout impôt non consenti par l'assemblée;

Contre le clergé, l'abolition des dîmes, la vente d'une partie des biens de l'Église en vue du payement de la dette, l'extinction des ordres religieux;

Contre le tiers, la création d'un *ordre des paysans*, la consécration de l'étiquette au sein des assemblées, la formation d'un tribunal héraldique pour la vérification des titres de noblesse, et le droit de porter l'épée réservé exclusivement aux gentilshommes.

Quant à sa part de dévouement, voici ce que la noblesse accordait : le partage de l'impôt, mais *temporairement* et à condition qu'on distinguerait la *taille noble;* l'abolition des droits féodaux, mais moyennant une indemnité de haut prix, payable en dix ans.

Tels étaient donc les sentiments du corps de la noblesse; et la générosité de quelques-uns de ses membres ne servant qu'à irriter l'orgueil de la majorité, cet orgueil se répandait, dans la mêlée des passions, en

[1] Pour savoir combien ont été divers, dans les deux ordres de la noblesse et du clergé, les vœux émis par les cahiers, on peut consulter le *Tableau comparatif* de Grille. Paris, 1825. — On concevra aisément que nous n'avons pu donner ici que la couleur dominante des opinions exprimées.

brochures innombrables, en réunions tumultueuses, en rixes sanglantes qui conduisaient des provinces entières, comme la Bretagne, sur la pente des guerres civiles.

Le clergé s'étudiait à la sérénité ; car enfin son ministère lui commandait la paix, lui prescrivait l'abnégation. Et toutefois, sa secrète inquiétude se trahissait par le désordre de ses vœux et des contradictions étranges. Ainsi, dans leurs cahiers, les prêtres avouent humblement les scandales de l'Église et que la discipline est relâchée. Mais en même temps, ils attribuent la démoralisation du siècle à l'influence de la philosophie; et, pour y obvier, que proposent-ils? qu'on leur livre l'éducation publique. Au surplus, et en dehors des préoccupations purement sacerdotales, le clergé montrait des tendances vraiment libérales. Il renonçait à ses priviléges, il acceptait l'égale répartition des impôts, il demandait l'abolition des entraves onéreuses au commerce et à l'industrie, il se prononçait pour l'admissibilité du tiers à toutes les charges de robe et d'épée jusqu'alors réservées d'une manière exclusive à la noblesse. Quelques cahiers exprimèrent un vœu touchant, le vœu que les outils du pauvre ne pussent être jamais saisis, et que, seul en France, le journalier fût affranchi de l'impôt. N'oublions pas que le clergé avait dans son sein les hauts dignitaires et les simples desservants, une noblesse et un peuple.

Parmi le tiers, l'enthousiasme était au comble. Là régnaient l'activité de l'intelligence et l'audace ; de là montaient vers les ordres supérieurs le trouble et les inspirations généreuses; là seulement il était question de victoire : ailleurs on n'organisait que la défaite, on s'arrangeait pour mourir.

Lorsque, dans l'arrêt où il faisait la promesse des états généraux, Brienne avait dit : « Tous les savants et personnes instruites du royaume, et particulièrement *ceux qui composent l'Académie des inscriptions et belles-lettres* de sa bonne ville de Paris, sont invités à adresser à M. le garde des sceaux les renseignements et mémoi-

res sur les objets contenus au présent arrêt [1], » le ministre ne s'attendait sans doute pas à un pareil débordement de recherches et d'idées. Il interrogeait le savoir, la passion répondit. Mais ce fut là précisément ce qui devait faire la grandeur de ces jours : le savoir était la passion.

Kersaint, dans le *Bon sens;* Brissot, Blavière, Condorcet, Target, Cérutti, Antonnelle, Volney dans le *Moniteur;* Thouret et Servant, l'un à Rouen, l'autre dans le Midi; Mounier en Provence, invoquaient ardemment les droits du tiers, parlaient avec éloquence de la justice, du droit, de la raison. Dans l'*Orateur pour les états généraux*, pamphlet dont la véhémence obtint un sujet immense, Carra s'indignait du nom de *sujets* donné aux membres des états assemblés; il rappelait que la nation était le souverain véritable et le roi son subdélégué seulement. Des brochures concises, énergiques, des proclamations pittoresques passaient de boutique en boutique, couraient de rue en rue, parvenaient au village, et, malgré des alarmes vigilantes, pénétraient jusqu'au foyer du pauvre : — *Avis aux Parisiens*, — *Avis aux public*, — *Avis aux bonnes gens*, — *Manière de s'assembler* [2]. Tous ces textes, on les commentait en plein vent, et ils portaient à la foule l'émotion des lettrés. Des avocats donnèrent, en forme de mémoires, des consultations pour la cause du tiers [3]. Le médecin Guillotin, dont le nom allait devenir le baptême de l'échafaud, rédigea une *Pétition des citoyens de Paris*, signée par les six corps des marchands et offerte aux signatures chez les notaires. Et aussitôt le parlement de mander à sa barre, avec le rédacteur de l'écrit, les notaires chargés des adhésions; mais l'entraînement populaire avait quelque chose de si impérieux que la magistrature n'osa sévir et balbutia même des éloges. Puis, c'étaient, chaque jour, des écrivains qui partaient de Paris pour aller répandre dans les

[1] *Collection des lois*, par Duvergier, t. 1, p. 2.
[2] Sallier, *Annales françaises*, p. 237 et suiv.
[3] *Ibid.*, p. 235.

provinces cette vie enflammée de la capitale, Volney s'établit à Rennes, comme une sentinelle. Mangourit publia *le Héraut de la nation*, et passionna la Bretagne. Cérutti écrivait : « Le peuple est le seul corps qui ne vive pas d'abus et qui en meure quelquefois [1]. »

Bientôt, nous verrons le Palais-Royal devenir le principal foyer de ces ardeurs. Ses trois longues galeries, construites par le duc d'Orléans, ses allées de jeunes tilleuls remplaçant les sombres avenues de marronniers seront le rendez-vous permanent de la foule. Dans un jardin de prince, camp et forum tout à la fois, des tribuns inconnus viendront monter sur des chaises et lire au peuple d'éphémères brochures, destinées au commentaire des acclamations ou des huées. Mais son orageuse célébrité, le Palais-Royal ne l'avait pas conquise encore. Déjà, néanmoins, de nombreuses boutiques de libraires, approvisionnées de tous les pamphlets nouveaux, en faisaient la bibliothèque des passions; déjà il promettait un théâtre à deux orateurs que feront repasser sous nos yeux les scènes populaires : le marquis de Saint-Huruge, sorti de Charenton depuis quelques années et parlant de la liberté avec la colère de la prison, et Camille Desmoulins qui, par sa fougueuse jeunesse, par les saillies de son esprit athénien, commençait à charmer cette révolution dont il fut la victime, spirituelle, inconséquente et légère jusqu'à l'échafaud.

Deux questions vives occupaient les esprits.

Le tiers état nommerait-il, à lui seul, autant de députés que les deux autres réunis?

Dans l'assemblée des états généraux, le vote aurait-il lieu par ordre ou par tête?

Quoi! vingt-cinq millions de Français n'auraient pas le même nombre de représentants que quelques centaines de privilégiés! Quoi! d'un côté une caste, un seul intérêt sous deux formes; de l'autre mille intérêts divers, l'agriculture, le commerce, l'industrie, le bar-

[1] *Mémoire pour le peuple français.*

reau, les universités, les administrations; ici une seule voix et tout au plus deux, là mille voix à entendre... Et l'on osait contester à ce corps si important, si nombreux, si multiple, si actif, du tiers, une représentation égale à celle de deux ordres qui n'exprimaient que l'idée de l'autel et l'idée des armes!

Sans doute, répondaient les publicistes de la noblesse et du clergé, on pourrait accorder au tiers l'égalité de représentation s'il consentait à la délibération par ordre; mais ne réclame-t-il pas la délibération en commun, le vote par tête, et de quelle importance n'est pas alors ce doublement du tiers?

On conçoit combien il fut facile à Mounier, à Malouet, aux écrivains de la bourgeoisie, de réfuter d'aussi vains arguments. Le doublement du tiers était décisif : impossible de le nier; mais n'était-il pas raisonnable et juste qu'il en fût ainsi? Avec trois chambres délibérant à part et possédant chacune droit de *veto* sur les deux autres, quels abus corrigerait-on? Laisser à ceux qui profitaient du mal la faculté d'arrêter le bien par leur opposition, n'était-ce pas folie? Le moyen, d'ailleurs, d'arriver à l'unité au travers de tant d'invincibles obstables que créerait l'antagonisme de trois chambres souveraines? C'était l'impuissance même, et l'impuissance par l'anarchie.

De ces débats sortit un livre terrible.

Chamfort avait abandonné aux controverses des salons ce dialogue expressif : « Qu'est-ce que le tiers état? — Tout et rien. » De là le célèbre ouvrage de l'abbé Sieyès. Les ordres privilégiés? branches stériles, bonnes à couper. Le tiers était *tout*, il n'avait été *rien*, il demandait à être *quelque chose;* et, dans un traité bref, dogmatique, sentencieux, les trois fatales expressions revenaient sans cesse comme les mots du *texte* dans un sermon emporté. Le prêtre politique reprenait sèchement, avec empire, les questions débattues et il les tranchait d'une façon hautaine, au nom de l'Église... de la raison. « Vous tenez votre noblesse de la conquête, dites-vous; eh bien,

le tiers état deviendra noble en conquérant à son tour[1]. »

Une autre publication qui fit époque, ce fut celle du *Mémoire sur les états généraux*, par Avenel, comte d'Entraigues, gentilhomme du Vivarais. « Nous qui valons autant que vous, nous promettons de vous obéir si vous maintenez nos droits ; sinon, non. » Telle était l'épigraphe qu'avait empruntée l'auteur aux traditions de la liberté aragonaise.

Le tiers état eut pour lui ces livres, la noblesse eut le parlement. Appelé à enregistrer une déclaration du roi qui annonçait la prochaine convocation des états généraux, le parlement ajouta : *Suivant la forme observée en* 1614. Clause imprudente qui dévoilait enfin les secrètes tendances des parlementaires et mettait à nu le mensonge de leur patriotisme ! Leur popularité récente tomba donc en un clin d'œil, et de l'appui que venait de lui prêter la magistrature, l'ordre de la noblesse ne recueillit rien, si ce n'est un redoublement de sarcasmes et d'attaque. L'érudition, en effet, devint aussitôt une arme. On rechercha avidement ce qui s'était passé en 1614, et l'on trouva dans l'histoire des exemples dont on fit des arguments nouveaux. En 1614, le tiers état avait parlé au roi à genoux : fallait-il se mettre aussi à genoux en 1789 ? En 1614, l'orateur du tiers ayant osé comparer les trois ordres à trois frères, M. de Sénecey, président de l'ordre des nobles, était allé se plaindre au roi de la comparaison comme d'un affreux scandale[2] : un autre baron de Sénecey allait-il se lever aux prochains états et protester contre toute parole de fraternité ? En 1614, la noblesse avait demandé que des habits différents distinguassent les diverses classes de la nation, qu'il fût interdit aux roturiers d'avoir des armes à feu et des chiens dont les jarrets ne fussent pas coupés : allait-on reprendre ces insolentes pétitions ?

[1] *Qu'est-ce que le tiers état ?* chap. II, p. 13. Deuxième édition, corrigée, 1789. — Cette brochure est aujourd'hui fort rare.

[2] *Procès-verbal de la noblesse aux états de* 1614, cité par Sieyès, à la suite de la brochure sur les priviléges.

Ainsi, le combat était partout.

Or, pendant qu'avec cette impétuosité d'esprit la France semblait préparer une arène aux futures assemblées, le gouvernement se montrait irrésolu et troublé. Devait-il se laisser aller tranquillement au cours des idées et des choses? Pouvait-on reculer? A tant de vœux contraires, que répondre? Et quand paraîtrait enfin devant le trône une assemblée portant dans ses flancs tous les orages de l'opinion, la livrerait-on à ses propres élans?

Les hommes voués aux inspirations de la petite prudence, Malouet, Mounier, l'archevêque de Bordeaux (M. de Cicé), l'évêque de Langres (M. de la Luzerne) entouraient Necker de leurs appréhensions et de leurs remontrances. Confier le lendemain au hasard, faire de la Révolution une aventure! Non, non : il fallait prévenir les envahissements, imposer un cadre aux réformes voulues; sur le marbre de cette tribune qu'on allait donner à l'audace de l'esprit nouveau, il fallait que, dès le premier jour, le ministre pût venir déposer, au nom du roi, un programme libéral mais limité et inflexible, en avertissant l'assemblée qu'on lui apportait des solutions, non des problèmes, et qu'il n'y aurait point à aller au delà. Contenu de la sorte et dirigé, le torrent passerait emportant les abus sans emporter la monarchie. De l'initiative, de la volonté dans le gouvernement! Sinon, la révolte se ferait gouvernement elle-même, et alors toutes les portes étaient ouvertes à l'inconnu.

Etranges conseillers, qui recommandaient la force à l'épuisement! On a vu de combien de moyens tantôt sages en apparence, tantôt violents et extrêmes, la monarchie avait essayé pour se suffire. Si elle n'y avait pas été absolument impuissante, si elle ne s'était pas sentie incapable d'ajouter paisiblement l'avenir à son passé, elle n'aurait pas appelé au secours. Son imprévoyance ici ne fut qu'un résultat forcé de sa faiblesse. L'inconnu n'était pas seulement sa terreur, c'était aussi et surtout sa misère.

Aussi la royauté ne marchait-elle qu'avec une émotion croissante au rendez-vous solennel. Necker, qui avait pour les formes de la constitution anglaise un penchant décidé, n'était cependant pas sans concevoir de vagues inquiétudes. Quant à Louis XVI, sa frayeur était visible. L'ouverture des états fut d'abord fixée au 1er mai 1789, puis avancée au mois de janvier, puis renvoyée au mois d'avril, et enfin au 4 mai : on hésitait sur le moment parce qu'on hésitait sur la chose, et le financier Necker laissait trop voir qu'il regardait la date comme une échéance.

Une ordonnance, fort imprévue, acheva de trahir le secret de ces incertitudes du pouvoir : on apprit que le 6 novembre 1788 il y aurait une seconde convocation des notables. Pourquoi cette petite assemblée avant la grande ? N'osant trancher les graves questions, Necker était bien aise de diminuer autant que possible sa part de responsabilité dans les événements qui s'annonçaient. Les notables devaient lui servir à éprouver une dernière fois les emportements possibles de l'opinion. Or l'expérience fut décisive en faveur de la Révolution, précisément par suite de la résistance des notables. Car, dès qu'on sut qu'à l'exception d'un seul bureau, celui de *Monsieur*, ils repoussaient le doublement du tiers, la France entière retentit de clameurs furieuses. De toutes les municipalités provinciales, de toutes les corporations partirent des adresses au roi. Et comment n'aurait-on pas cédé à un mouvement si général, si impétueux? Louis XVI, qui le redoutait, ne pouvait, par moments, se défendre de le subir; et lorsqu'on était venu lui annoncer que, parmi les notables, une seule voix se prononçait pour le doublement du tiers, il avait dit avec une vivacité honorable quoique peut-être involontaire : « Qu'on ajoute la mienne [1] ! »

Alors le parlement essaya de reconquérir sa popularité perdue, et il prit tout à coup un arrêté dont il

[1] Beauchamp, *Vie de Louis XVI*, cité par Labaume, *Hist. de la Révolution française*, t. II, p. 325.

espérait que les récentes décisions de notables feraient ressortir l'intention libérale. On se plaignait de n'avoir pas été compris, on rappelait des vœux émis pour l'égale répartition des impôts, l'établissement de la responsabilité des ministres, la consécration de la liberté individuelle, etc... Mais il était trop tard. Les ordres privilégiés s'indignèrent, la bourgeoisie se moqua du parlement, et le roi le reçut à Versailles de manière à lui faire sentir que son rôle était fini.

Cependant, le 27 décembre 1788, Necker, bien résolu à passer outre, provoqua la réunion des membres du conseil. La reine, contre les usages, avait été appelée à la délibération [1]. Le ministre exposa que la cause du tiers aurait toujours pour elle l'opinion publique, se trouvant liée aux aspirations généreuses, les seules qu'il fût permis de manifester hautement. Il ajouta qu'il y avait une multitude de choses dont le tiers possédait exclusivement la connaissance, comme les transactions commerciales, par exemple, l'état des manufactures, les moyens les plus propres à les encourager, le crédit public, l'intérêt de la circulation de l'argent, l'abus des perceptions, etc... Necker demandait qu'on prêtât l'oreille « à ce bruit sourd de l'Europe entière qui favorisait confusément toutes les idées d'équité générale [2]. » Il proposa, il fit adopter des mesures populaires, et c'est une justice à rendre à Marie-Antoinette, que son assentiment appartint, cette fois, aux décisions réclamées par l'intérêt public.

Le 1er janvier 1789, un arrêté royal parut, qui « prenant en considération l'avis de la minorité des notables, l'opinion de plusieurs princes du sang, le vœu de l'assemblée du Dauphiné, la demande de plusieurs assemblées et députations provinciales, l'avis de divers publicistes et le vœu exprimé par un grand nombre d'adresses, ordonnait que le nombre des députés serait de mille au moins; qu'il serait formé en raison com-

[1] De Barante, *Notice sur M. de Saint-Priest*, p. 91.
[2] Rapport de Necker.

posée de la population et des contributions de chaque bailliage, et que le nombre des députés du tiers serait égal à celui des deux premiers ordres réunis. »

L'enthousiasme dépassa les proportions connues; à Paris, on illumina comme après une victoire. Faisant allusion à la date, 1er janvier 1789, Barère dit, dans ses Mémoires : « C'étaient les étrennes du peuple [1]. » Les pamphlets de la noblesse, ses lamentations, ses cris de fureur furent couverts par une acclamation irrésistible, immense.

La question du vote par ordre ou par tête n'était pas résolue; mais le doublement du tiers faisait assez pressentir l'issue et révélait suffisamment les vues du ministre, puisque le vote par ordre eût rendu le doublement du tiers complétement illusoire. Ici, on doit le dire, Necker manqua de franchise et de courage. Ses convictions auraient dû lui défendre, à lui qui posait les prémisses, de laisser à l'assemblée prochaine les périls de la conclusion.

Ce fut le 24 janvier seulement que le règlement pour les élections des états généraux fut publié.

Il était donc arrivé ce jour des élections, si impatiemment attendu! Après s'être efforcés en vain de les prévenir, les ennemis de la Révolution n'avaient plus d'autre ressource que de les ensanglanter ou de les corrompre.

Le règlement du 24 janvier était très-confus, et l'on y trouve reflété, comme en un miroir fidèle, le chaos de l'ancienne France. L'élection était directe ici, là elle était à deux degrés, ailleurs à trois et même à quatre degrés. En vertu de certaines distinctions, débris encore respectés du droit féodal, les nobles possédant fief avaient un privilége refusé aux simples nobles : celui de se faire représenter par un mandataire [2]. De leur côté, les ecclésiastiques possédant un bénéfice étaient mieux traités que les autres, les premiers ayant personnellement le droit électoral, tandis que les seconds,

[1] *Mémoires de Barrère,* t. I, p. 330.
[2] Articles 16 et 17 du règlement du 24 janvier.

réunis chez le curé de la paroisse, élisaient un électeur à raison de vingt votants [1]. Du reste, pas d'exclusion absolue, si ce n'est à l'égard des domestiques et dans l'intérêt de l'indépendance des votes. Le droit de participer aux élections, soit directement, soit d'une manière indirecte, était reconnu à tout Français, âgé de vingt-cinq ans, domicilié, et compris au rôle des impositions directes pour une contribution *quelconque* [2]. Quant à l'éligibilité, nulle condition restrictive, et faculté accordée au tiers état de choisir ses représentants dans tous les ordres. Ce n'était pas le suffrage universel direct, mais enfin c'était le suffrage universel.

La France, à qui l'expérience électorale manquait, se prit à étudier ardemment le mécanisme des élections, tel que le définissait le règlement du 24 janvier.

La convocation n'était ni uniforme ni simultanée dans tout le royaume. Chaque bailliage devait être réuni par lettres spéciales. La première de ces lettres porte la date du 7 février et est adressée à la province d'Alsace; la dernière, adressée au pays des Quatre-Vallées, est du 3 mai 1789 [3]. Paris procéda à ses élections après toutes les provinces, et ne les avait pas encore terminées quand s'ouvrirent les états généraux.

Le mouvement électoral commenca donc par toute la France. Heures pleines d'enivrement, d'anxiété, d'espérance! Necker attendait, le visage impassible mais le cœur ému. Il avait voulu laisser aux élections leur liberté [4] et retirer en quelque sorte sa main de ces urnes redoutables. Toutefois, la royauté, qu'il poussait en avant et ne dominait pas d'une manière absolue, prenait ses précautions; les gouverneurs des provinces avaient reçu ordre de se rendre à leur poste; les pouvoirs subalternes redoublaient de vigilance, et sur le chemin de cette foule conviée à la conquête de la souveraineté civile, on voyait briller l'uniforme du soldat.

[1] Articles 12 et 14.
[2] Article 25.
[3] Buchez et Roux, *Hist. parlementaire*, t. I, p. 297.
[4] *Mémoires de Clermont-Gallerande*, t. I, p. 52.

La noblesse arriva, hautement irritée contre le ministre. Les candidats présentaient leur haine pour titre. De là, dans les assemblées féodales, au dire d'un écrivain du parti même [1], une indécence peu commune, un frivole tumulte, des scandales. Ajoutons que, partout, les nobles de province firent opposition aux nobles de cour, rejetant avec une sorte d'effroi les grands seigneurs. « Ils trafiqueraient, disaient-ils, des intérêts de la noblesse [2]. »

Les élections du clergé montrèrent aussi deux partis bien distincts : les évêques et les curés ; mais il y eut entre les deux ordres cette différence, importante à noter, que dans celui de la noblesse, les suspects de patriotisme et de philosophie ce furent les grands seigneurs, tandis que, dans celui de l'Église, ce furent les modestes curés, les simples prêtres.

Le comte de Clermont-Gallerande l'avoue : pour le calme et la dignité, les assemblées du tiers contrastèrent vivement avec celles des autres ordres. Il n'y avait là qu'une intelligence et un cœur, tout allait vers la liberté. La liberté ! mot puissant et mystérieux qui réunit les âmes tant qu'il n'est pas défini ! Mais la définition ne devait venir que plus tard : alors tous ceux qui le prononçaient y confondaient leur enthousiasme.

Et même il arriva qu'au sein de la mêlée électorale, des hommes d'opinions opposées firent échange de fraternelles espérances et de courtoisie. « J'ai loué, disait Maury à Bailly, un appartement à Versailles ; vous aurez, chaque jour, votre couvert chez moi, et nous nous unirons pour faire le bien [3]. » Ils ne s'unirent pas, ils se combattirent.

Au reste, dans plusieurs provinces, les élections touchèrent à la guerre civile. La noblesse, qui regardait l'esprit nouveau comme une conspiration, avait résolu de conspirer à son tour, et. dès le milieu de l'année 1788, le Dauphiné, la Bretagne, le Béarn avaient entamé

[1] *Mémoires de Clermont-Gallerande*, t. I, p. 52.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. I, p. 3.
[3] *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 3.

des négociations secrètes pour former une ligue qui devait s'étendre sur toute la France [1]. Mais l'énergique attitude du tiers déconcerta ces projets.

La Bretagne était, on le sait, province d'états, et les états s'étaient assemblés à Rennes, le 30 décembre 1788, selon l'usage. Mais combien leur physionomie avait changé depuis cette lettre de madame de Sévigné : « Les états ne doivent pas être longs, il n'y a qu'à demander ce que veut le roi, on ne dit mot : voilà qui est fait... Une infinité de présents, des pensions, des réparations de chemins et de villes, quinze ou vingt grandes tables, un jeu continuel, des bals éternels, des comédies trois fois la semaine, une grande braverie (luxe), voilà les états. Il semble que tous les pavés se soient métamorphosés en gentilshommes [2]. » La noblesse accourait maintenant, pleine de fureur. Il n'était plus question de comédie et de jeu, mais de lutte. Alors, toutefois, comme aux jours de la marquise, le tiers faisait médiocre figure aux états, n'y étant représenté que par quarante-sept membres, dont cinq n'avaient pas voix délibérative ; et encore ces membres du tiers n'étaient-ils pas librement élus et ne se trouvaient-ils là qu'en leur qualité de maires et d'officiers municipaux [3], tandis que tous les pavés se métamorphosaient en gentilshommes, à qui il suffisait d'avoir vingt-cinq ans pour paraître.

L'arrêté du 27 décembre, qui voulait que, dans les assemblées électorales, le tiers fût représenté en nombre égal à celui des deux autres ordres réunis, n'était pas encore arrivé en Bretagne, mais la pensée du conseil du roi à cet égard était connue. Le tiers état de Rennes demanda donc l'égalité de représentation. Il réclamait, en outre, le vote par tête et l'égale répartition des impôts, conformément à des instructions se-

[1] *L'Ami du roi, des Français, de l'ordre*, etc., par Montjoie, Ire partie, chap. IX, p. 47.
[2] Madame de Sévigné, *Lettres écrites des Rochers*.
[3] *Mot d'un cosmopolite sur les démêlés entre la noblesse de Bretagne et le tiers état*, p. 43, in-8°. 1789.

crètes de Necker, disait-on [1], déclarant d'ailleurs avec fermeté qu'il ne prendrait part à aucune délibération, tant que sur ces points justice n'aurait pas été rendue. Aussitôt la noblesse s'emporte, la bourgeoisie tient bon, les villes voisines deviennent attentives; de part et d'autre on se prépare au combat. Sur ces entrefaites parut un arrêt du conseil du roi qui, pour couper court aux violences, renvoyait l'assemblée au 3 février, et ordonnait aux députés du tiers d'aller chercher dans leurs municipalités de nouveaux et plus amples pouvoirs. Mais la noblesse avait pris son parti : elle proteste, elle jure de s'abstenir si la forme ancienne n'est pas conservée; elle adresse au peuple des campagnes maint appel factieux; est déclaré traître à la province quiconque ne se dévouera pas au maintien des priviléges. Le tiers, son président en tête, se retire des états.

Cependant, la noblesse délibérait en tumulte. Bientôt, enhardie par l'appui du parlement, elle se crut assez forte pour tenter la fortune des séditions et lança par la ville une cohue de laquais, de porte-chaise [2], de gens sans aveu, chargés de crier que le pain était trop cher et que c'était la faute des bourgeois. Chassant devant elle les citoyens paisibles, frappant et hurlant, cette foule courut demander justice à la magistrature. Les parlementaires étaient en robe sur leur siége : ils écoutent l'émeute et refusent d'écouter les victimes. Alors les jeunes gens de Rennes prennent les armes. On a reconnu au milieu des factieux des gentilshommes déguisés, on s'indigne et on campe sur les places [3]. Tout à coup arrive, criant au secours et couvert de sang, un ouvrier qu'ont frappé les gens de la noblesse. Tout s'ébranle; on court à la salle des états. Les gentilshommes sortaient en ce moment : attaqués, ils mettent l'épée à la main et le sang coule. Deux nobles

[1] *L'Ami du roi*, etc., par Montjoie, Ire partie, chap. VIII, p. 39.
[2] *Précis exact et historique des faits arrivés à Rennes les* 26 *et* 27 *janvier* 1789, p. 13. — Certifié véritable par les députés du tiers état de Bretagne, en cour.
[3] *Mot d'un cosmopolite*, p. 16 et suiv.

furent tués, parmi lesquels un jeune homme de dix-huit ans, qui tomba aux pieds de son père. C'est la guerre. Le tocsin sonne, des femmes paraissent dans la mêlée; le comte de Thiard, commandant de la province, vient se mêler aux combattants et obtient à grand'peine une trêve à la lutte. Mais six cents gentilshommes étaient allés se réunir au cloître des cordeliers, et, divisés en compagnies, ils attiraient l'attaque en l'attendant. La foule se porte de ce côté tumultueusement et entoure le cloître. Les uns parlaient d'y mettre le feu pour forcer les nobles à un combat sur le pavé; les autres voulaient qu'on eût recours seulement aux excitations de l'insulte. Le siége dura trois jours, et l'issue menaçait d'être terrible quand le comte de Thiard parvint enfin à calmer l'irritation des partis. Une sorte de capitulation militaire fut consentie; la foule s'ouvrit frémissante, et les nobles, sortant sans autre arme que leur épée, regagnèrent leurs hôtels, d'où ils ne tardèrent pas à partir pour la campagne.

Tout paraissait terminé par cette émigration dans les terres; mais les nouvelles s'étant répandues au loin, des troupes de jeunes gens armés accouraient de Nantes, de Saint-Malo, de Saint-Brieuc, d'Angers, avec des chariots remplis de vivres et de munitions. Huit cents Nantais occupèrent militairement la ville de Rennes; en même temps, des arrêtés et des proclamations étaient publiés par la jeunesse des cités bretonnes. La protestation des bourgeois de Nantes contenait le serment de mourir plutôt que de souscrire, en cas d'arrestation, aux jugements d'un tribunal inique. A Angers, un arrêté avait paru « au nom des mères, sœurs, épouses et amantes des jeunes citoyens, » annonçant qu'elles les accompagneraient partout, s'emploieraient aux bagages, se dévoueraient aux soins que peuvent rendre des femmes à ceux qui vont combattre. Au nombre des jeunes gens soulevés se trouvait un étudiant en droit qui fut depuis le général Moreau.

La noblesse de Bretagne dut se reconnaître vaincue : elle crut se venger en refusant d'envoyer des députés

aux états généraux : démonstration vaine qu'on n'imita nulle part et qui ne servit qu'à affaiblir l'ordre de vingt et une voix.

Cet impétueux soulèvement du tiers, qui des idées passait aux armes, fit tomber par toute la France les ardeurs belliqueuses de la noblesse, et l'immense association qui avait été rêvée entre les provinces n'aboutit qu'à la solidarité de la confusion.

Des troubles sans importance eurent lieu en Franche-Comté. Là, comme en Bretagne, le tiers réclama l'égalité de représentation, la noblesse s'y refusa, et le parlement se rangea du côté des nobles. L'arrêt du parlement de Besançon renferme des considérants curieux : « Considérant que les innovations sont dangereuses, parce que l'esprit novateur ne s'arrête point... ; que la cour ne peut approuver les prétentions qui tendent à confondre les divers ordres de citoyens ; que l'inégalité dans la distribution des biens est dans les décrets de la Providence ; qu'une grande partie des classes du tiers état ne subsiste et ne subsistera toujours qu'au moyen des terres de la noblesse et du clergé, etc... [1] » Le peuple insulta les magistrats, le roi cassa l'arrêt, et, comme en Bretagne, la victoire resta au tiers.

Il en fut de même en Bourgogne [2].

En Provence, un nom résuma les troubles, et il est impossible que, rencontrant ce nom pour la première fois, l'histoire passe sans s'arrêter.

Laideur resplendissante, figure flétrie, imposante et livide, effronterie de la lèvre se mariant à l'éclair des yeux, tel était Mirabeau. Et il avait l'âme de son visage.

En lui semblaient être venus se confondre au hasard et se heurter toutes les qualités et tous les vices de la *tempestueuse race* des Riquetti.

Quelles passions le poussaient en avant et quel était son dessein ? Bientôt nous le verrons, double et puis-

[1] Buchez et Roux, *Hist. parlementaire.*
[2] *Annales françaises*, p. 294, 295.

sante nature, traîner à sa suite le peuple méprisé par lui. Plein de véhémence et d'artifices, avec le geste, avec l'accent d'un tribun il vantera les rois ; il osera appeler à lui la révolte, s'en servir, la licencier, la calomnier, et, seul entre tous les hommes de son siècle, il essayera d'emporter les colères publiques insolemment enveloppées dans les siennes. C'est qu'en effet l'audace révolutionnaire de Mirabeau ne fut qu'un emportement d'orgueil et d'égoïsme. Heureux quand il trouvait à rappeler son origine patricienne et que l'amiral de Coligni était son cousin, il n'avait ni la vigueur morale ni les vertus dont l'amour de l'égalité se compose, et l'austère image des républiques épouvantait de loin sa corruption. Tête froide avec un tempérament de feu, sa grande ambition eût été de se poser en chef d'État, réserve faite pour sa vie privée des bénéfices du désordre; car les mouvements populaires lui étaient importuns, et il avait horreur du bruit qu'il n'avait point fait lui-même. Il se présentait cependant aux élections du Midi comme adversaire de la noblesse, comme agitateur ; et ceci ne se peut expliquer que par son éducation et les influences de sa jeunesse.

A son égard, on le sait, son père fut presque fou : il eut la monomanie de la haine. L'existence de Mirabeau avait donc été de bonne heure empoisonnée. Enfant, il fut difforme et persécuté : sa famille avait hâte de le renier et l'appela par dérision *monsieur Pierre Buffière*. Ses premiers spectacles furent des scènes d'infidélité brutale et de jalousie; la première langue qu'on lui enseigna fut celle de l'injure. Et, à mesure qu'il grandissait, les persécutions paternelles allumaient de plus en plus la révolte dans son sang.

Ce n'est pas qu'il n'eût déjà donné de lui une idée effrayante. A Aix, la tradition locale disait que, voulant épouser mademoiselle de Marignane, malgré la résistance des parents, il avait eu recours à une ruse qui était une calomnie, et s'était un jour montré, à dix heures du matin, sur le balcon de l'hôtel des Marignane, en robe de chambre, en pantoufles et les che-

veux épars. Ses désirs de vautour, ses amours qui le montraient courant au plaisir comme à une proie; les mères, aux environs de Manosque, cachant leurs filles à son approche; Sophie Monnier par lui séduite et enlevée, tout cela, ce semble, fournissait à ses ennemis des armes suiffisantes. Mais non; comme si la fortune eût voulu qu'un tel homme fût personnellement intéressé à la chute des tyranniques institutions d'alors, on châtia le bien en lui aussi rudement que le mal; on ne craignit pas de lui imputer à crime d'avoir vengé la réputation de sa sœur; et de ses mérites, odieusement interprétés, on se plut à grossir la liste de ses attentats. Traîné de prison en prison, de Manosque au château d'If, du château d'If au fort de Jouy, réduit à se cacher, contraint de fuir entre les terreurs de l'indigence et les tragédies de l'amour, il fut poursuivi jusqu'au fond de son exil, ramené despotiquement, renfermé au donjon de Vincennes. Et c'est ainsi qu'il apprenait à maudire les pouvoirs sans frein. La persécution lui composait un rôle.

Après quarante-deux mois d'imprécations, il fut rendu à la liberté, c'est à dire à la Révolution. Il était temps. La misère venait de déchirer le dernier vêtement du captif. En couvrant de neige le petit jardin qui servait à ses promenades, l'hiver avait fait un monde de dix pieds carrés à l'homme le plus actif qui fut jamais, et l'ardeur d'oublier le poussait à des travaux excessifs : admirables ou dégradants. Tantôt approfondissant la débauche, tantôt s'élevant à la tendresse et traçant ses lettres à Sophie d'une plume que les honteuses pages de l'*Erotica Biblion* venaient de salir, il se formait un cœur également disposé aux grandes choses et aux infamies. L'étude, d'ailleurs, et la maladie avaient étendu sur ses yeux un nuage qui s'épaississait de jour en jour, d'heure en heure; et en songeant à cet amer trésor de vengeances qu'il avait à répandre, il hurlait de désespoir. Car, combien n'eût pas été plus terrible que celle d'Ossian et de Milton la destinée de Mirabeau aveugle! Il ne faut que sentir pour accorder une lyre,

il ne faut que penser pour composer un poëme; mais, pour frapper, il importe d'y voir.

Frapper! là devait être désormais la vie de Mirabeau; et il se prépara aux luttes de tribune par mille déclamations où respirait l'homme de guerre, par des procès qui révélèrent un orateur incomparable.

Mais, manquer de respect à son propre génie est la dernière des insolences. C'est ce que ne comprit pas Mirabeau. Libelliste pour vivre, détracteur acharné de Necker, dénonciateur de Lavater, adversaire de Beaumarchais, prôneur des chiffres suspectés de Clavière et de Panchaud, avocat de Calonne, il se fit un jeu de vendre des manuscrits déjà payés, il se mit à la solde de quelques ambitieux vulgaires, il se mit à la suite des pensées d'autrui, il mérita cette injure de son père : *mon fils le marchand de paroles*... Seulement, sa fière attitude et ses airs superbes ne l'abandonnèrent pas un instant. Il était homme à donner des proportions héroïques même à la bassesse.

Voilà comment s'explique la candidature révolutionnaire de Mirabeau. Las de sa mauvaise renommée et sentant son génie, il entendit qu'à son égard désormais l'estime fût remplacée par l'admiration et la peur. Le bruit d'un royaume bouleversé lui plut comme devant couvrir le retentissement de ses désordres, et il eut l'inconcevable orgueil de croire qu'il n'avait plus qu'à prendre la Révolution à son service, sauf à s'en défaire dès qu'il cesserait d'en avoir besoin.

Ce fut avec cette audacieuse pensée qu'il alla se montrer à la Provence. Bien décidé à y combattre ceux de sa caste, il les devinait déjà et les bravait : « Si la noblesse veut m'empêcher d'arriver, écrivait-il, il faudra qu'elle m'assassine, comme Gracchus [1]. » Il arrivait précédé par un scandale : il venait de livrer au public des lettres particulières de Cérutti, et, révélateur indélicat des confidences de l'amitié, il avait consenti à ce

[1] Lettre de Mirabeau à M. de Comps, citée dans les *Mémoires de Mirabeau*, V, p. 234.

qu'on publiât la transcription presque littérale de la correspondance diplomatique et secrète de Berlin [1]. Cependant, à peine monté sur le théâtre où l'appelait son génie, il put écrire : « Le tiers me poursuit de marques de confiance et d'enthousiasme, très imprudentes pour sa cause même; car il met le comble à la rage des nobles, qui ont toutes les convulsions de Turnus expirant [2]. »

Les états particuliers de Provence étaient assemblés à Aix, et la noblesse y protestait violemment contre le règlement royal, relatif à la convocation des états généraux. Mirabeau, qui avait droit de siéger dans la chambre des nobles, s'y présente sans hésiter, et son premier soin est de s'opposer aux prétentions de son ordre. On lui répondit par l'insultante décision qui fermait les états aux non *possesseurs de fiefs*. Le coup devait l'atteindre, et il s'efforça de le détourner dans un discours qu'il prononça le 30 janvier 1789, et qui est un chef-d'œuvre de force, de mesure, d'éloquence et de raison. Mais, saisie de vertige, la noblesse semblait prendre à tâche d'irriter jusqu'à la fureur ce puissant ennemi. Il éclata enfin, le 5 février, par l'adjuration qu'on cite sans cesse, qu'on citera toujours : « Dans tous les pays, dans tous les âges, les aristocrates ont implacablement poursuivi les amis du peuple; et si, par je ne sais quelle combinaison de la fortune, il s'en est élevé quelqu'un dans leur sein, c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur par le choix de la victime. Ainsi périt le dernier des Gracques de la main des patriciens; mais, atteint du coup mortel, il lança de la poussière vers le ciel, en attestant les dieux vengeurs; et de cette poussière naquit Marius : Marius, moins grand pour avoir exterminé les Cimbres, que pour avoir battu dans Rome l'aristocratie de la noblesse [3]. »

[1] *Mémoires de Mirabeau,* t. V, p. 212 et 238. — Mirabeau avait été envoyé à Berlin en 1786, avec mission de pressentir les changements qu'apporterait dans les cours d'Allemagne la mort de Frédéric II, alors imminente.

[2] *Ibid.,* p. 236

[3] Minute autographe de Mirabeau, textuellement reproduite dans ses *Mémoires,* t. V, p. 256.

Le sort en est jeté : la dictature de Mirabeau sur le tiers état est conquise ; l'acclamation populaire le salue tribun ; et, en le rejetant de ses assemblées, la noblesse donne un successeur à Marius.

Aussi, lorsque, après un court voyage à Paris, Mirabeau reparut en Provence, ce furent des transports sans exemple et sans nom. A Lambesc, il trouva les officiers municipaux d'Aix envoyés au devant de lui pour lui apporter les hommages de la contrée. Les cloches sonnaient, la ville entière était accourue. Chacun brûlait de l'approcher, de l'entendre, de le voir du moins. Car tout en lui annonçait un lutteur : sa chevelure énorme, son agile embonpoint, son geste qui commandait, son visage dévasté par les passions, mais terrible. On aimait dans lui ce que dans un autre on eût détesté : sa naissance ; et ce furent des plébéiens qui crièrent à son aspect : *Vive monsieur le comte!* On allait dételer sa voiture ; mais lui, dominant l'enthousiasme et plein d'une émotion virile : « Je comprends comment les hommes sont devenus esclaves, la tyrannie s'est entée sur la reconnaissance [1]. » Et il ajouta ces paroles qu'il n'aurait jamais dû oublier : « Les hommes ne sont pas faits pour porter un homme, et vous n'en portez déjà que trop [2]. » La ville d'Aix l'attendait ; mais, quand il entra, la foule qui bordait le cours s'entassait si tumultueusement qu'il fut obligé de mettre ses chevaux au galop, donnant l'air d'une fuite à son triomphe. Partout le son des galoubets et des tambourins se mêlait aux clameurs joyeuses. Dès que Mirabeau atteignit sa demeure, cent boîtes furent tirées, et il descendit dans les bras du peuple.

A Aix, il reçut de Marseille la lettre suivante : « La révolte vient d'éclater. Le peuple s'est porté chez le fermier général. Armés de haches, ils ont brisé les portes. On allait commettre les derniers excès, lorsqu'un homme a paru qui a promis de faire diminuer le prix de la viande et du pain. Les trompettes de la ville ont sonné sur-le-

[1] Narration communiquée par madame du Saillant à l'auteur des *Mémoires de Mirabeau*, t. V, p. 274.

[2] *Mémoires de Mirabeau*, t. V, p. 275.

champ cette nouvelle agréable mais insuffisante pour arrêter sans délai un si impétueux torrent... Quelques boutiques de boulangers viennent d'être enfoncées... Voilà où nous en sommes, monsieur le comte... L'étonnante diminution qu'on vient de faire sur le pain ne peut manquer de jeter la famine dans Marseille. Les boulangers cacheront leur blé si on ne les indemnise. Tout est perdu s'il faut céder, tout est détruit si on emploie la force. Votre présence, peut-être, calmerait les choses... Quand on n'attend plus rien des hommes, il faut bien recourir aux dieux [1] ! » Mirabeau part aussitôt pour Marseille. Il fait imprimer, placarder et distribuer un *Avis au peuple marseillais*, il l'éclaire sur la question des subsistances, et sans que la foule s'en indigne, sans que la faim en murmure, il fait hausser jusqu'au chiffre qu'indiquait la prudence le prix du pain, témérairement abaissé au-dessous de la valeur réelle.

Mais à peine a-t-il apaisé Marseille, que des nouvelles plus alarmantes encore le rappellent à Aix. Le marquis de la Fare, consul de la veille, a fait tirer sur le peuple soulevé, et la fermentation est au comble. Mirabeau arrive, après avoir visité à cheval tous les postes de Marseille. Il fait renvoyer les soldats, confie aux milices bourgeoises la garde des rues, harangue la multitude et la ramène au calme *en prenant la parole d'honneur du peuple* [2]. A Manosque, il sauve de l'emportement populaire l'évêque de Sisteron. A Toulon, il fait diminuer le prix du pain et il éteint une révolte. Les gouverneurs l'implorent, les villes l'appellent leur sauveur, les séditions lui obéissent. Il est plus qu'un roi, il est presque un dieu.

La place de Mirabeau aux états généraux était donc marquée d'avance. Aix et Marseille le nommèrent à la fois.

Or, tandis que, dans le Midi, la Révolution semblait se donner à Mirabeau, on élisait, dans le Nord, un homme qui, à force de la respecter, mérita de la con-

[1] Lettre de M. Brémont-Julien, dans les *Mémoires de Mirabeau*, t. V, p. 28 et 288.
[2] Lettre de Mirabeau dans ses *Mémoires*, p. 304.

duire, Maximilien de Robespierre. Bien différentes de celles de Mirabeau, les premières années de Robespierre n'avaient eu ni éclat ni souillures. Ses concitoyens le choisissaient pour son enfance studieuse qu'avait récompensée l'État, pour quelques succès de barreau, pour son patriotisme sincère, pour l'aménité et l'honnêteté de ses mœurs. Nous avons entre les mains une précieuse collection de lettres inédites et manuscrites de Robespierre, dont plusieurs se rapportent à l'époque qui précéda immédiatement sa vie publique [1]; et elles sont pleines de cordialité, de gaîté naïve et d'abandon. Le besoin de s'épancher, de tout dire, voilà ce qui en forme le principal caractère. Un voyage de dix lieues y fournit matière à mille récits complaisants et paresseux, à des descriptions dans le style de Gil Blas. Quand Robespierre y parle de lui-même, c'est sur un ton doucement moqueur, à la manière de Jean-Jacques rappelant l'admiration que lui inspirait Venture. Il est telle de ces lettres où la courtoisie va jusqu'à la recherche [2], mais pas une qui trahisse une nature aus-

[1] C'est à notre honorable ami, M. Frédéric Degeorge, rédacteur en chef du *Progrès d'Arras*, que nous devons cette obligeante communication.

[2] Voici une de ces lettres, venant de Robespierre; elle paraîtra sans doute curieuse à nos lecteurs :

« Mademoiselle,

« J'ai l'honneur de vous envoyer un mémoire dont l'objet est intéressant. On peut rendre aux Grâces mêmes de semblables hommages, lorsqu'à tous les agréments qui les accompagnent elles savent joindre le don de penser et de sentir, et qu'elles sont également dignes de pleurer l'infortune et de donner le bonheur.

« A propos d'un objet si sérieux, mademoiselle, me serait-il permis de parler de serins?... Ils sont très-jolis, et nous nous attendions qu'étant élevés par vous, ils seraient encore les plus doux et les plus sociables des serins? Quelle fut notre surprise lorsqu'en approchant de leur cage, nous les vîmes se précipiter contre les barreaux avec une impétuosité qui nous faisait craindre pour leurs jours! Et voilà le manége qu'ils recommencent toutes les fois qu'ils aperçoivent la main qui les nourrit... Quel plan d'éducation avez-vous donc adopté pour eux? et d'où leur vient ce caractère sauvage? Est-ce que les colombes que les Grâces élèvent pour le char de Vénus montrent ce naturel farouche? Un visage comme le vôtre n'a-t-il pas dû familiariser aisément vos serins avec les figures humaines? ou bien, serait-ce qu'après l'avoir vu ils ne pourraient plus en supporter d'autre? Expliquez-moi, je vous prie, cet étrange phénomène. En attendant, nous les trouverons toujours aimables avec tous leurs défauts. Ma sœur me charge en particulier de vous témoigner sa reconnaissance pour la bonté que vous avez eue de lui faire ce présent. Je suis avec respect, mademoiselle, etc...

« DE ROBESPIERRE. »

(Lettre en date de 1788.)

tère ou l'habitude des fortes pensées. Et cependant Robespierre ne fut pas plus tôt l'homme du destin, que son front se chargea de soucis et que son âme devint sombre... Mais le moment n'est pas venu encore de peindre cette figure, qui ne fut si grande que parce que la Révolution la fit à son image.

Et combien d'autres noms sortirent du débat public qui, alors inconnus, s'illustrèrent depuis par l'éloquence ou l'échafaud : Rabaut-Saint-Étienne, Barnave, l'abbé Grégoire, Cazalès, Camus, Dubois-Crancé, Alexandre et Charles Lameth, Barère, d'Éprémênil, le Chapelier! Des deux derniers, celui-là fut le plus véhément des champions de la noblessse, celui-ci un des plus énergiques représentants du tiers; et peu d'années après, condamnés ensemble, l'un pour avoir combattu la Révolution, l'autre comme l'ayant désertée, ils se rejoignaient au pied de la charrette funèbre, et le dialogue suivant s'engageait entre eux : « Monsieur, dit le Chapelier, on nous donne, dans nos derniers moments, un terrible problème à résoudre. — Quel problème? — C'est de savoir, quand nous serons sur la charrette, à qui de nous deux s'adresseront les huées. — A tous deux, » répondit d'Éprémênil[1]. Tant la loi qui gouverne les révolutions est absolue, logique et inexorable en sa justice!

Au nombre des candidats on vit un prince, le duc d'Orléans. Il avait adressé à ses mandataires des *Instructions* dans lesquelles il demandait garantie de la liberté individuelle, liberté indéfinie de la presse, inviolabilité des lettres, retour périodique et à court terme des états généraux, établissement du divorce, responsabilité de *quelqu'un*, en cas d'infraction aux lois du royaume. Suivait, sous le titre de *Délibérations à prendre dans les assemblées de bailliages*, une énonciation de principes que le duc pressait tous ses procureurs fondés de faire prévaloir. L'auteur des *Délibérations à prendre* était l'abbé Sieyès, et celui des *Instructious*, le

[1] *Biographie universelle et portative*, par Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve. Art. *Le Chapelier*.

marquis de Limon, le même qui émigra plus tard et fut le rédacteur du fameux manifeste du duc de Brunswick.

La profesion de foi du duc d'Orléans excita un très-vif enthousiasme. Élu à Paris, à Villers-Cotterets, à Crespy en Valois, il opta, pour le bailliage de Crespy, parce que c'était dans les cahiers des électeurs de ce pays que les tendances nouvelles avaient marqué le plus fortement leur empreinte.

Les élections terminées, une question grave devait se présenter à résoudre : où siégeraient les états généraux ? Le conseil fut convoqué. Les ministres, inquiets, nommaient plusieurs villes successivement : Tours, Blois, Orléans, Cambrai. Personne ne nommait Paris, car on y pensait trop. Necker, par un effort de fermeté, désigna enfin la capitale. Les yeux étaient fixés sur le roi, immobile dans son fauteuil et livré à cette somnolence qui formait, comme on le verra, la diplomatie de son incertitude. On pensait qu'un grand déplacement contrarierait Louis XVI, peu porté, de son naturel, aux longs voyages : on proposa timidement Compiègne. Toujours même silence de la part du roi. M. Saint-Priest indiqua Saint-Germain. Se levant alors : « Non, dit le roi, ce ne peut être qu'à Versailles, à cause des chasses [1]. » Versailles fut donc choisi pour théâtre à l'Assemblée, à cause des chasses !

Paris, la ville redoutée, était livré, en ce moment, aux inquiétudes de la liberté et à celles de la disette. L'année, si bonne pour les bourgeois, avait été rude au peuple. La grêle était venue détruire les récoltes, une sécheresse extraordinaire avait tari puits et fontaines, l'argent était rare, le crédit nul. On devine ce que devait être la vie du pauvre ! Or, à tant de causes de détresse s'ajouta un froid excessif. A la fin de décembre 1788, le thermomètre de Réaumur, à Paris, marquait dix-huit degrés trois quarts au-dessous de glace. De Paris au Havre, la Seine était un pont. La pitié s'émut. Une lettre du curé de Sainte-Marguerite,

[1] *Notice sur M. de Saint-Priest*, par M. de Barante, p. 93.

publiée par les journaux, fit connaître à la charité publique des chiffres alarmants. Rien que dans le faubourg Saint-Antoine on comptait trente mille indigents [1], nombre triple du nombre accoutumé. Plusieurs curés ouvrirent les archives de la misère et dressèrent de funèbres catalogues.

Heureusement, l'esprit de l'Évangile s'était réveillé autour des églises; et la prudence, d'ailleurs, faisait de nombreux chrétiens. Des vivres et des vêtements furent distribués; des sociétés de bienfaisance s'organisèrent; l'archevêque de Paris, M. de Juigné, s'endetta de quatre cent mille livres d'aumônes. Le duc d'Orléans fit largesses de roi; et sa sollicitude pour la classe infortunée se manifestait jusque dans ses plaisirs. Il avait contracté en Angleterre le goût des paris : il paria des sommes considérables, au profit des pauvres [2]. Devant les hôtels on allumait de grands feux [3].

La mortalité fut effrayante, néanmoins. Pendant que l'hôtel de ville, la prévôté et la vicomté de Paris nommaient leurs députés, la faim marquait ses victimes. Sur le chemin du cimetière, à travers la foule de ceux qui couraient aux urnes, on rencontrait ceux qui n'avaient pu résister à la disette et à l'hiver, représentants muets, représentants glacés de la misère. Les députés du peuple en haillons, c'étaient les morts.

Du reste, ni la famine, ni les soucis et les jouissances de l'aumône, ni la Révolution qui grondait, n'avaient coupé court, dans les salons, aux plaisirs ordinaires. Avec une inconcevable imprévoyance, les plus menacés étaient les plus ardents aux réunions littéraires, aux fêtes du goût, à la guerre des bons mots. Le 3 février 1789, le vicomte de Ségur lisait chez la comtesse de Sabran un poëme sur l'*Art de plaire*. Le 13 janvier précédent, chez ce même vicomte de Ségur, un jeune homme inconnu, présenté par Palissot, avait donné lecture d'une tragédie « qui n'émut personne et

[1] *Journal de Paris*, du 2 janvier 1789.
[2] *L'Ami du roi*, etc., chap. X, p. 57.
[3] Lacretelle, *Hist. du* XVIII*e siècle*, t. VI.

fit crier merveille à tout le monde [1]. » Le titre de cette tragédie, qui allait devenir une arme de parti, était *Charles IX*, et l'auteur s'appelait Joseph de Chénier. Volontiers, les questions du jour, entre gentilshommes, se traitaient en vers badins. Quelques voix graves s'élevaient bien parfois; et c'est ainsi que le duc de Brissac disait, à un dîner de grands seigneurs, où l'on tirait le gâteau des rois : « Pourquoi le tirer, nous n'avons plus de roi [2]; » mais de semblables prophéties n'étaient encore regardées que comme des plaisanteries!

Cependant, les élections de Paris s'étaient organisées, d'après des règlements particuliers, adoptés pour la capitale; contre l'usage constant de la ville, les trois ordres avaient été convoqués séparément et tinrent des assemblées particulières. Les prêtres-électeurs se réunirent, en général, dans les églises. L'ordre de la noblesse fut divisé en vingt sections, le tiers en soixante arrondissements ou quartiers [3].

Tous les habitants de Paris, nés Français ou naturalisés, âgés de vingt-cinq ans et domiciliés, avaient le droit d'assister à l'assemblée électorale, la condition de capacité étant de justifier d'un titre d'office, de grades dans une faculté, d'une commission ou d'un emploi, de lettres de maîtrise, ou enfin d'une quittance de capitation montant au moins à la somme de six livres en capital. Une ordonnance du bureau de la ville, du 15 avril, portait qu'il serait placé dans la grande salle de l'hôtel de ville, à côté de la cheminée, une boîte fermée à la clef où l'on pourrait, de huit à deux heures et de quatre à six, déposer tous les mémoires propres à faire connaître le vœu des citoyens. C'était un appel à la libre circulation des idées.

On avait décidé que les trois ordres nommeraient six cents représentants [4] : le clergé cent cinquante, la noblesse cent cinquante, le tiers trois cents, et que ces

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de l'année* 1789, t. I, p. 28.
[2] *Mémoires secrets du comte d'Allonville*, t. I, p. 133.
[3] Règlement du 13 avril, art. 12.
[4] Règlement du 28 mars, art. 7.

représentants, réunis sous l'autorité du prévôt de Paris, procéderaient séparément ou en commun à la rédaction de leurs cahiers et à l'élection de leurs députés, lesquels députés devaient être au nombre de quarante, dont dix pour le clergé, dix pour la noblesse, et conséquemment vingt pour le tiers.

Paris était donc devenu un foyer d'ardentes préoccupations. La plupart des nominations de province étant déjà connues, le *Journal de Paris* livrait, chaque jour, à l'avide curiosité de la capitale, les noms des nouveaux élus. On s'informait de ces hommes, on cherchait dans leurs noms les destinées de la patrie. Des listes circulaient; on désignait aux suffrages l'abbé Sieyès, de Condorcet, recommandé *quoique noble*, Target, Tronchet, Guillotin, de Chénier, Pastoret, Bernardin de Saint-Pierre, Cérutti, Chamfort, Lacépède, Lacretelle, Servan, Réveillon. Et rien de plus animé que le spectacle de Paris : les églises, les salles de l'hôtel de ville, les mairies pleines d'électeurs; les abords des districts encombrés; les nouvellistes courant çà et là les mains remplies de brochures; les crieurs publics répandant les nouvelles de la province; les prêtres et les nobles se hâtant dans toutes les directions, les premiers en carrosse et les seconds à cheval; les soldats inondant les places; l'attente sur les visages; et tous les cœurs ouverts à ce grand bruit de liberté qui a tant d'écho sous le ciel de Paris.

La préoccupation des choses générales était si vive, si absorbante, qu'on ne prit presque pas garde à un accident qui faillit alors coûter la vie au roi. Comme il visitait un jour les réparations pratiquées à la couverture de cette partie de son château qui était au dessus de la cour de marbre, il fit un faux pas, glissa, alla heurter la rampe par laquelle le toit était terminé; et sans un couvreur qui, se trouvant par hasard à cette extrémité du toit, fut assez vigoureux pour retenir Louis XVI, il tombait d'une chute effroyable, mortelle [1].

[1] *L'Ami du roi*, etc., chap. XII, p. 80.

Mais c'était d'un trône que la fortune entendait le précipiter !

Le premier acte de la plupart des assemblées fut de casser les présidents nommés par l'hôtel de ville et de les réélire ensuite elles-mêmes, l'esprit d'indépendance s'annonçant ainsi dès l'abord. Les bureaux composés, on s'occupa du choix des commissaires pour la rédaction des cahiers, puis de la nomination des électeurs, lesquels se réunirent, le dimanche 26 avril, dans la grande salle de l'archevêché pour élire les quarante députés.

Le serment prêté en commun, la noblesse et le clergé se retirèrent dans leurs salles respectives. Le tiers, suivant un usage signalé par Bailly comme très-significatif [1], resta dans la salle des assemblées générales.

Parmi les électeurs, il y en avait un, riche fabricant de papiers peints du faubourg Saint-Antoine, ancien ouvrier parvenu à la richesse par quarante-huit années d'un travail intelligent, et dont la manufacture employait quatre cents ouvriers. Or, tout à coup le bruit se répand dans le faubourg qu'à l'archevêché, où les électeurs sont réunis pour aviser au bien public, les malheureux ont un ennemi. On assure qu'un homme a parlé de réduire les salaires, qu'il a dit : « Les ouvriers peuvent vivre avec quinze sous par jour. » On nomme Réveillon.

D'où vient ce bruit ? On a remarqué, circulant à travers les groupes et distribuant de mystérieuses paroles, un abbé Roy, censeur royal, à ce qu'on affirme, membre de diverses académies, secrétaire du comte d'Artois [2]. Grande rumeur. Au sortir de ce cruel hiver de 1789, parler de salaires à réduire, c'était sonner le tocsin. D'ailleurs, de sourdes défiances commençaient à poindre ; un journal avait écrit : « Qui peut nous dire si le despotisme de la bourgeoisie ne succédera pas à la prétendue aristocratie des nobles [3] ? » Des bandes irri-

[1] *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 18.
[2] *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. I, chap. VII, p. 169
[3] Buchez et Roux, *Hist. parlementaire*, t. I, p. 319.

tées parcourent le faubourg Saint-Antoine et vont ébranler le faubourg Saint-Marceau. On promène, au milieu des huées, un mannequin qu'on injurie du nom de Réveillon [1], qu'on décore dérisoirement du cordon de Saint-Michel, et qu'on court juger en Grève. Arrivent, députés par l'archevêché, Avrillon, Charton, Santerre, manufacturiers connus, chargés d'opposer au désordre des paroles de bienveillance [2], mais le tumulte passe outre et va stationner devant la maison de Réveillon. C'était le 27 avril.

Réveillon, alarmé, recourut à l'autorité et demanda secours. On lui donna trente hommes pour le protéger contre un soulèvement.

Le lendemain, vers le milieu du jour, la maison du fabricant est assaillie. Lui n'a que le temps de se réfugier à la Bastille. Les trente soldats essayent en vain de résister, tout est envahi. En ce moment, parut sur le seuil une vieille femme, attachée à l'établissement Réveillon [3]. Intrépide, elle crie qu'on trompe le peuple, elle demande justice et pitié. On l'écarte respectueusement, et la fureur des assiégeants se donne carrière. On se répand dans les appartements et dans les cours, on brise les meubles, on allume trois feux différents et on y précipite les effets les plus précieux [4].

Un contraste inattendu vint ajouter à ces emportements de l'émeute. Des voitures élégantes, des dames et des nobles à cheval passèrent, se rendant à une fête de Vincennes. La foule, à cette vue, pousse des clameurs sinistres, et le brillant carrousel se disperse épouvanté. Seul, le duc d'Orléans s'arrête. Il descend de voiture, salué par des acclamations ardentes, exhorte la foule à se calmer [5], et continue sa promenade, inquiet, mais heureux de sa popularité.

[1] *Exposé justificatif pour le sieur Réveillon*, dans les *Mémoires de Ferrières*, aux *Eclaircissements historiques*, note A.
[2] *Vie politique et privée de Santerre*, p. 26.
[3] *Lettres écrites de Paris à l'époque de la Révolution*, par J.-H. Campe (en allemand).
[4] *Exposé justificatif.*
[5] *L'Ami du roi*, etc., chap. XIV, p. 93.

Le guet à pied et à cheval, le régiment de Royal-Cravate, les gardes françaises et les gardes suisses ne parurent que lorsqu'il n'y avait plus qu'un massacre à faire. Après des sommations inutiles, l'ordre de l'attaque est entendu, et le peuple n'y répond que par des transports de rage. Alors commença une affreuse scène. Les gardes françaises ayant fait un feu roulant sur quatre faces [1], on vit des malheureux tomber du haut des toits, les murs dégoutter de sang, et, aux fenêtres d'une maison en flammes, des hommes, des femmes même renversés en arrière à chaque décharge [2]. Mais la résistance croissant avec le péril, on emportait les blessés, et ceux qui avaient ainsi retiré de la mêlée leurs frères expirants revenaient à la hâte combattre et mourir. Atteint d'une balle au bas-ventre, un de ces hommes intrépides s'écria, gisant sur le pavé : « Allons! c'est fini! » Puis il chanta le couplet de *Figaro : Les plus forts ont fait la loi;* et il rendit l'âme [3]. Un cri dominait le bruit du combat : *Liberté!* On entendait aussi retentir ces mots sauvages : « Il faut tout brûler, il faut tout détruire. » Mais, entre le violent désir de compléter leur vengeance et la nécessité de repousser la mort, ces rebelles qu'on a peints jusqu'ici comme des brigands à gages déployaient, au contraire, un désintéressement rare. Argent, montres, bijoux, ils jetaient tout dans les flammes et criaient : « Nous ne voulons rien enlever [4]! » On les égorgea sur des ruines.

Et, le long du faubourg, des ouvriers promenaient des cadavres sur des brancards, en disant : « Voilà des défenseurs de la patrie; citoyens, donnez de quoi les enterrer [5]. »

Tels se présentent ces troubles dont on a si étrange-

[1] *L'Ami du roi*, etc., chap. XIV, p. 93.

[2] Toulongeon, *Discours préliminaires*, p. 35.

[3] *L'Ami du roi*, etc., chap. XIV, p. 93.

[4] Nous avons à invoquer, à cet égard, le témoignage de Toulongeon, qui avai les événements sous les yeux et dont les affirmations ne sauraient être suspectes. Voyez son *Discours préliminaire*, p, 35.

[5] *L'Ami du roi*, etc., ubi supra.

ment altéré la physionomie. Ce ne fut point là, ainsi qu'on l'a tant répété, l'exploit vénal d'une troupe d'aventuriers féroces; non; ce fut une vengeance égarée par de fausses rumeurs, vengeance déplorable, effrénée, mais intrépide et sincère.

Toutefois, Besenval raconte que lorsque, après avoir étouffé l'émeute, il alla se montrer à la cour, il y reçut un accueil glacial. Et cette circonstance, le nom d'un affidé du comte d'Artois mêlé à l'origine du mouvement, le retard apporté dans la répression, l'intérêt qu'avaient à ensanglanter les élections ceux qui se disposaient à en calomnier l'élan, tout indique de quel côté partit le souffle qui alluma la sédition. Mais, s'il est vrai qu'on ait excité la fureur populaire en la trompant, il ne l'est point qu'on l'ait achetée; si de l'argent fut répandu, ce ne put être qu'aux mains de quatre ou cinq misérables; car des hommes capables de vendre leur colère n'auraient pas gardé au milieu du sang et devant le butin la préoccupation de leur honneur. Voici, du reste, un document qui prouve que ces hommes n'étaient point, suivant le mot d'une calomnie devenue historiques, des *brigands inconnus* :

« Entre le procureur du roi, demandeur et accusateur, contre Jean-Thomas le Blanc, garçon bourrelier; Nicolas Mary, écrivain; Jean-Baptiste Lamarche, peintre en bâtiments; Joseph Taupin, imprimeur en taille-douce; Étienne Farcel, gazier; Pierre Quentin, sculpteur; tous défendeurs et accusés. Nous disons, par délibération du conseil, en jugement prévôtal et en dernier ressort, que lesdits... sont déclarés atteints et convaincus, etc. [1]... » Des garçons bourreliers, des imprimeurs en taille-douce, des peintres en bâtiments, des gaziers, des sculpteurs, voilà des *brigands inconnus* qu'atteignit et frappa la procédure.

Ainsi s'annonçait de loin la tragique question du prolétariat. Au plus fort des agitations électorales, on

[1] Extrait des *Registres du greffe de la prévôté et maréchaussée générale de l'Ile-de-France,* à la date du 18 mai 1789.

avait parlé du SALAIRE; et ce seul mot contenait une révolution bien autrement profonde que celle où la bourgeoisie se précipitait. Mais nul ne s'en doutait encore, et on appelait émeute le problème de l'avenir, tout à coup posé dans un soulèvement.

CHAPITRE VIII.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Ouverture des états généraux. — Aspect de Versailles. — L'assemblée. — Attitude de Necker. — Incidents tragiques. — Marie-Antoinette et Barnave. — Lutte sur la vérification en commun; rôles respectifs des communes, du clergé, de la noblesse. — Le parti Malouet. — Robespierre, ses défiances. — Sieyès et Bailly dans la salle des états. — Les gentilshommes campagnards à la cour. — Marche lente et grave des communes; leurs victoires successives. — Spectacle sinistre à Paris. — Les communes se constituent en assemblée. — Mirabeau chez Necker. — Les curés se réunissent aux communes. — Les communes prennent le nom d'Assemblée nationale. — Double et étrange rôle de Mirabeau. — Frayeurs superstitieuses de Marie-Antoinette. — Necker à Marly. — Séance du jeu de paume; pourquoi Mounier proposa le serment. — La noblesse abandonne Louis XVI et se tourne vers Marie-Antoinette. — Le parti de la reine. — Le clergé se réunit aux communes. — Projet de Necker rejeté. — Séance du 23 juin; véritable caractère de cette séance. — Scène de folle ivresse à la cour. — Émeute dans Versailles. — Le club Breton. — La noblesse se rend dans l'Assemblée. — Triomphe définitif de la bourgeoisie.

Le 4 mai 1789, le soleil se leva radieux sur la ville de Louis XIV. La France était à Paris; Paris était à Versailles. Les états généraux devant s'ouvrir le lendemain, il avait été décidé que par une fête nationale et religieuse, que par de communes prières, on se préparerait à ce solennel événement. La journée fut resplendissante, l'appareil déployé fut sans égal. Mais ce qui faisait la grandeur du spectacle, ce n'étaient ni les rues inondées de foule et de lumière, ni l'étincelant rideau de baïonnettes, ni les têtes de femmes se pressant aux croisées, ni les riches draperies flottant aux balcons, ni la voix grave du prêtre et le son des cloches montant vers le ciel à travers les fanfares, le roulement des tambours et le commandement des capitaines,... non : la véritable, l'imposante nouveauté, c'était le langage qui se parlait dans toute la ville; c'était le sens des paroles qu'on échangeait en s'abordant; c'était l'altération des visages, la fierté des regards, l'orgueil inusité des atti-

tudes, la fièvre des âmes; c'était la virile et puissante inquiétude d'un peuple que visitait la liberté.

Il y avait, du reste, au fond de l'émotion universelle mille sentiments divers : espérances, regrets, mélancoliques retours, justes colères, ambitions, terreurs, aspirations héroïques et brûlantes. Les uns saluaient de leurs cris l'image de la patrie sauvée. Une fête aujourd'hui, disaient les autres, et le combat demain.

A l'heure indiquée, les députés des trois ordres partirent de l'église paroissiale de Notre-Dame pour se rendre processionnellement à l'église de Saint-Louis, et la multitude se précipita sur le passage du cortége. En ce moment deux femmes, madame de Staël et madame de Montmorin, s'entretenaient à une fenêtre. Or, comme la fille de Necker laissait éclater sa joie : « Vous avez tort de vous réjouir, lui dit madame de Montmorin, il arrivera de ceci de grands désastres à la France et à nous [1]. » Madame de Staël ne put s'empêcher de tressaillir, et, plus tard, elle eut à se rappeler cette circonstance, madame de Montmorin étant morte sur l'échafaud. La procession passa. Les récollets et le clergé de Versailles ouvraient la marche, ayant au milieu d'eux la musique de la chapelle du roi. Suivent les députés des *communes* [2]. Ils étaient vêtus de simples manteaux noirs; mais à la fermeté de leur pas, à leur contenance calme et forte, on voyait assez qu'ils portaient la fortune de la bourgeoisie. Parmi eux on remarquait le député Gérard, figure énergique et franche, front hâlé, cœur d'homme libre sous une veste de paysan breton [3] : il semblait être là pour représenter plus particulièrement le peuple. Venaient ensuite les députés de la noblesse, étalant le luxe de leurs broderies, de leurs plumes blanches, de leurs dentelles; puis injurieusement séparés des évêques en rochet et en camail, les

[1] Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française,* chap. XVI p. 187.

[2] « Car le mot de *tiers état* est ici proscrit comme un monument de l'ancienne servitude. » Lettre manuscrite de Robespierre, du 24 mai 1789.

[3] *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté,* t. I, chap. VIII, p. 189.

plébéiens de l'Église, les curés. Le roi et la reine accompagnaient le saint sacrement qui brillait aux mains de l'archevêque de Paris sous un dais magnifique, dont les comtes de Provence et d'Artois, les ducs d'Angoulême et de Berri tenaient les cordons [1].

De longues et encourageantes clameurs accueillirent l'ordre des communes, parce qu'il était la Révolution; le duc d'Orléans, parce qu'il affectait de se tenir à distance de la noblesse et qu'il se mêlait aux derniers rangs du tiers; les tribuns connus ou désignés, parce qu'ils étaient vainqueurs; le roi parce qu'il était vaincu. Quant à la reine, nul salut populaire ne l'annonça, nul cri d'amour ne la suivit. Et elle, tout émue, mais attentive à couvrir sa douleur, elle s'essayait à braver par des airs dédaigneux la muette insulte, quand on la vit tout à coup pâlir et chanceler [2]. La princesse de Lamballe fut obligée de la soutenir. Marie-Antoinette avait entendu retentir à ses oreilles le cri : *Orléans à jamais* [3]*!* et saisi, dit-on, dans les yeux de la duchesse d'Orléans, l'éclair du triomphe [4].

Cependant, vers quelles hauteurs ou vers quel abîme ces graves personnages étaient-ils attirés? Quel emploi ferait-on de la force, une fois conquise, et jusqu'où faudrait-il pousser cette grande aventure? Mirabeau lui-même l'ignorait, lui qu'on apercevait de partout et qui remplissait la fête, lui qui s'avançait respirant à pleins poumons les orages de l'air, portant avec insolence son indigne renommée, commandant l'admiration, excitant la surprise, faisant peur. Pour des hommes qui la plupart étaient, ainsi que Mounier et Malouet, « passionnément raisonnables [5], » il ne pouvait être question de couvrir le sol de ruines. Un seul, dans ce cortége, un seul pressentait alors [6], illuminé qu'il était par sa

[1] Nougaret, *Hist. du règne de Louis XVI,* t. VI, p. 133 et 134.
[2] Montgaillard, t. II, chap. IV. — Madame Campan, t. II, chap. XIII, p. 37.
[3] *Mémoires relatifs à la famille royale de France pendant la Révolution* (publiés d'après le journal, les lettres et les entretiens de la princesse de Lamballe), t. I, p. 341.
[4] Montgaillard, t. II, chap. IV.
[5] Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française.*
[6] Premières lettres manuscrites de Robespierre.

conviction, les conséquences suprêmes. Or, celui-là se trouvait parmi les plus obscurs ; il était de ceux dont les passants demandaient le nom ; et, son maintien rigide écartant tout propos familier, il marchait retiré en lui et comme distrait de l'agitation environnante par le silence de ses pensées.

Arrivés à Saint-Louis, les trois ordres prirent place dans la nef. Le roi et la reine s'assirent sous un dais de velours violet, parsemé de fleurs de lis d'or ; et un chœur de voix mélodieuses ayant chanté l'hymne *O salutaris hostia*, l'évêque de Nancy parut en chaire. On espérait des paroles vivantes et animées : on écouta d'un cœur impatient une harangue, amplification trop complaisante de cette idée [2] : « La religion est la force des États. » Un trait, néanmoins, fit sensation. L'orateur s'étant écrié, après une vive peinture des violences du régime fiscal et de la misère des campagnes : « Et c'est sous le nom d'un bon roi, d'un monarque juste, sensible, que ces misérables exacteurs exercent leurs barbaries ! » des applaudissements éclatèrent de toutes parts [3], malgré l'étiquette, qui ne voulait pas qu'on applaudît en présence du roi, même au spectacle [4]. Mais l'heure était déjà passée des usages vains et des serviles respects.

Le 5 mai 1789, s'ouvrirent, dans l'avenue du château, les portes de la salle des Menus, vaste enceinte rectangulaire, ornée de deux rangs de colonnes d'ordre ionique et pouvant contenir plus de deux mille spectateurs [5]. Le plafond, percé en ovale, laissait venir le jour à travers un rideau de taffetas blanc. Au fond de la salle, sur une estrade magnifiquement décorée et sous un baldaquin à franges d'or étaient le trône, le fauteuil de la reine, les tabourets des princesses. Au bas de l'estrade, un banc pour les secrétaires d'État,

[1] Mirabeau, *Journal des états généraux*, n° 1. — Ce numéro et le suivant sont extrêmement rares.
[2] *Ibid.*
[3] Toulongeon, t. I, p. 40.
[4] *Correspondance de Grimm*, mai 1789.

et, devant eux, une table couverte d'un tapis de velours violet. On avait rangé à droite les banquettes destinées au clergé; à gauche, celles de la noblesse, en face du trône celles des communes. Louis XVI s'était plu à ces arrangements. Lui-même il avait présidé à la disposition des tapis de la Savonnerie et des tentures qui devaient tempérer la clarté du jour. Car à la veille de tels événements, la pensée de ce roi était aux décorations [1] ou bien encore à étudier, en se récitant le discours d'ouverture, les intonations de sa voix [2].

Une vulgaire insulte adressée au troisième ordre marqua la première assemblée de la Révolution. Introduits par une porte de derrière qu'abritait un hangar [3], les députés des communes furent retenus à l'entrée durant plusieurs heures, et, tandis qu'après s'être longtemps fait attendre, la royauté, l'Église, la noblesse passaient par la grande porte, eux resserrés, entassés dans un étroit espace, ils offraient le spectacle d'une bourse de marchands [4].

Entre neuf et dix heures, le marquis de Brézé et deux maîtres de cérémonies commencèrent à placer les députés suivant l'ordre de leurs bailliages. Deux heures se perdirent dans les formalités du cérémonial.

Des gradins en amphithéâtre avaient été réservés à des spectateurs respectueux, à des femmes élégamment parées, public choisi que remplacerait bientôt un public hurlant et souverain. Cependant, conseillers d'État, gouverneurs, lieutenants généraux des provinces venaient successivement se ranger au milieu de l'enceinte du parquet. A côté des ministres de robe et des ministres d'épée on distinguait M. Necker, le seul de tous ces personnages qui se trouvât en habit de ville [5]. Il fut vivement applaudi. Le duc d'Orléans le fut deux fois, et lorsqu'il entra confondu avec les députés de Crespy en

[1] Toulongeon, t. I, p. 37.
[2] Madame Campan, t. II, chap. XIII, p. 37.
[3] Rabaut-Saint-Étienne, *Précis historique,* p. 72. — Montgaillard, t. II, p. 6
[4] Mirabeau, *Journal des états généraux,* n° 2.
[5] *Correspondance de Grimm,* mai 1789.

Valois, et lorsqu'on le vit insister pour faire prendre le pas sur lui au curé de sa députation [1]. Mais, à l'aspect du comte de Mirabeau des murmures s'élevèrent [2]. Lui, d'un air méprisant, dominateur, et la tête rejetée en arrière, il traversa la salle en homme qui connaissait la puissance de ses vices. Lorsque, suivi de la reine, des princes et des princesses, le roi parut, toute l'assemblée se leva et se répandit en acclamations. Louis XVI était revêtu du grand manteau royal; il portait un chapeau à plumes dont la ganse étincelait de diamants et dont le bouton était le Pitt [3]. Il fut d'abord attendri de l'accueil qu'il recevait; mais quand tous furent redevenus silencieux, immobiles, et qu'en face de lui il aperçut les visages fermes et sévères de ceux des communes [4], il se troubla. On entendit Mirabeau dire à ses voisins, en montrant le roi, que tant de splendeur environnait : « Voilà la victime [5]. » La reine, de son côté, était tremblante et pâle.

Ayant levé son chapeau et s'étant recouvert : « Messieurs, dit Louis XVI, ce jour que mon cœur attendait depuis longtemps est enfin arrivé, et je me vois entouré des représentants de la nation à laquelle je me fais gloire de commander. Un long intervalle s'était écoulé depuis les dernières tenues des états généraux, et quoique la convocation de ces assemblées parût être tombée en désuétude, je n'ai pas balancé à rétablir un usage dont le royaume peut tirer une nouvelle force et qui peut ouvrir à la nation une nouvelle source de bonheur. » Exiger d'un roi qu'il pousse lui-même à ces commotions par où les royautés périssent, c'est trop demander à la nature humaine : en exprimant quelques craintes sur « l'inquiétude générale des esprits et le désir exagéré d'innovations, » Louis XVI était dans son rôle. Son tort ici ne pouvait être que celui de sa situa-

[1] *Correspondance de Grimm,* mai 1789.
[2] Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française,* t. I, p. 188. — *Correspondance de Grimm,* mai 1789.
[3] *Ibid.*
[4] Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française,* t. I, p. 189.
[5] *Mémoires de Weber,* t. I, chap. IV, p. 335. — Weber assistait à la séance.

tion et de son principe. Il ajouta, du reste, qu'on devait espérer de ses sentiments tout ce que le plus tendre intérêt au bonheur public était de nature à inspirer, tout ce qu'il était permis d'attendre d'un souverain, « le premier ami de ses peuples. » On remarqua que, pendant le discours de Louis XVI, la reine, très-simplement vêtue ce jour-là, se tint debout, dans l'attitude de l'émotion et du respect [1].

Le roi ayant cessé de parler, les députés du clergé et de la noblesse se couvrirent. Aussitôt, les communes les imitèrent; et l'on put juger ainsi combien l'on était loin du temps où les représentants du tiers se mettaient à genoux devant le prince [2]. Pour calmer l'agitation née de cette légitime et menaçante nouveauté, Louis XVI dut se découvrir lui-même.

Le garde des sceaux Barentin prit alors la parole, et, dans un discours dont la première partie était consacrée à des flatteries sans dignité, il rappela les circonstances qui avaient amené la convocation des états généraux. On ne l'entendit point à cause de la faiblesse de son organe, et son langage, d'ailleurs, n'était pas fait pour entraîner l'approbation de l'assemblée. Toutefois, il prononça des paroles que l'histoire doit recueillir, parce qu'elles témoignent de l'influence universellement exercée par la philosophie du XVIIIe siècle : « Les vices et l'inutilité méritent seuls le mépris des hommes, et toutes les professions utiles sont honorables, soit qu'on remplisse les fonctions sacrées du ministère des autels, soit qu'on se voue à la défense de la patrie dans la carrière périlleuse des combats..., soit qu'on soumette à son crédit et aux spéculations d'un genie actif, prévoyant, calculateur, les richesses et l'industrie des divers peuples de la terre, soit qu'en exercant cette profession, mise enfin à sa place dans l'opinion des vrais sages, on féconde les champs par la culture, ce premier des arts auquel tient l'existence de l'espèce humaine; tous les

[1] *Mémoires de Weber*, t. I, chap. III, p. 326. Collection Berville et Barrière.
[2] Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, t. I, chap. XVI, p. 188.

citoyens, qu'elle que soit leur condition, ne sont-ils pas les membres d'une même famille? Si l'amour de l'ordre et la nécessité assignèrent des rangs qu'il est indispensable de maintenir dans une monarchie, l'estime et la reconnaissance n'admettent pas ces conditions et ne séparent point des professions que la nature réunit par les besoins mutuels des hommes [1]. »

Aux derniers états généraux, l'orateur de la noblesse avait osé dire, avec approbation de la cour : « Il y a autant de différence entre nous et le tiers comme le maître et le valet [2]. » Maintenant, le garde des sceaux Barentin semblait mettre, dans l'estime et la reconnaissance publiques, le laboureur à côté du gentilhomme.

Cependant Necker s'était levé, et l'assemblée était devenue attentive. Il exposa d'abord avec gravité, mais beaucoup trop longuement, la situation des finances; les détails du déficit, dont il porta le chiffre à cinquante-six millions; les efforts tentés déjà, les mesures à prendre, les ressources à mettre en action, les forces administratives à féconder. En termes nobles et expressifs, il rassura les esprits sur le danger d'une banqueroute. Il plaça en tête des réformes que les états généraux devaient accomplir, l'égale répartition des charges publiques, demandant « qu'on abolît pour toujours jusqu'au nom des impôts qui conserveraient les vestiges d'une désunion dont il était si pressant d'effacer la mémoire [3]. » Mais quoi ! n'avait-on convoqué la nation si solennellement que pour lui donner des chiffres à discuter? C'est ce que Necker n'eut garde de prétendre. « Ce serait considérer, dit-il, les états généraux d'une manière bien limitée, que de les voir seulement sous le rapport de la finance, du crédit, de l'intérêt de l'argent... On aime à le dire, on aime à le penser, ils doivent servir à tout, ces états généraux; ils doivent appartenir aux temps présents, aux temps à venir. » Et, s'élevant peu à peu jusqu'à ces hauteurs où le génie

1 *Moniteur*, séance du 5 mai 1789.
2 Florimond Rapine, *Assemblée des trois états en l'an 1614*.
3 *Moniteur*, séance du 5 mai 1789.

de la France lui paraissait se confondre avec le génie même de l'humanité : « Un jour viendra peut-être, messieurs, s'écriait-il, où vous étendrez plus loin votre intérêt ; un jour viendra peut-être où, associant à vos délibérations les députés des colonies, vous jetterez un regard de compassion sur ce malheureux peuple dont on a fait tranquillement un barbare objet de trafic ; sur ces hommes semblables à nous par la pensée et surtout par la faculté de souffrir ; sur ces hommes cependant que, sans pitié pour leurs douloureuses plaintes, nous accumulons, nous entassons au fond d'un vaisseau pour aller ensuite à pleines voiles les présenter aux chaînes qui les attendent [1]. » Quant à la question, si importante alors, de savoir si l'on voterait par ordre ou par tête, Necker ne l'abordait qu'en tremblant et semblait plus occupé de la tourner que de la résoudre. N'était-il pas convenable de laisser au moins les deux premiers ordres décider, séparément, l'abandon de leurs priviléges pécuniaires ? Pourquoi leur enlever l'honneur de cette renonciation volontaire et généreuse ? Car enfin, « de pareils actes de justice n'étaient pas communs, et l'histoire n'en présentait pas d'exemple [2]. « Une fois ce sacrifice accompli, les ombrages des uns dissipés, les plaintes des autres apaisées ou éteintes, on arriverait sans doute à comprendre que certains objets veulent être soumis à une délibération séparée, et qu'il en est, au contraire, à l'égard desquels la délibération en commun est préférable.

Ainsi parla Necker.

On s'était attendu au programme d'une révolution ; et Necker présentait un mémoire. On avait espéré que franchement, énergiquement, au nom du peuple, au nom du roi, il prescrirait la délibération en commun ; et il venait proposer qu'on s'en rapportât, d'abord, à la bonne volonté des deux premiers ordres. Les députés des communes se montrèrent surpris et presque irrités.

[1] *Moniteur*, séance du 5 mai 1789.
[2] *Ibid.*

Ils reprochèrent au ministre le dogmatisme de son langage, condamné par la timidité de ses vues; l'indiscrète exagération de ses ménagements; d'avoir laissé indécise une question qu'il fallait trancher, et de n'avoir point posé les bases d'une constitution nouvelle. Mirabeau fit de son journal l'écho des plus vives colères. Il nia le génie financier du ministre en ces termes : « Voilà nos ressources hypothéquées sur la *foi* et sur l'*espérance*, à condition que nous ferons la *charité* [1]. » Et relevant le tour vulgaire de ses sarcasmes par l'invective, incriminant la confiance de Necker en la générosité des nobles et des prêtres, il poussa ce cri que Versailles, que Paris répétèrent : « Il n'y a pas de générosité à être juste [2]. »

Qu'y avait-il de fondé en de tels reproches?

Faire une constitution, Necker l'aurait dû sans doute, si, placé dans l'isolement de la toute-puissance, il eût été seul responsable de l'avenir. Mais la nation venait de monter en scène : à elle désormais de pourvoir à son destin. Là ne fut donc point le tort de Necker.

Son vrai tort, ce fut de n'avoir pas décidé, par voie d'initiative, que les trois ordres vérifieraient leurs pouvoirs en commun et formeraient, dès l'origine, une même assemblée. Que craignait-il? L'opinion publique le soutenait. Porté par le cours naturel des idées et des choses, il eût aisément triomphé des résistances de la cour, et prévenu de la sorte entre les trois ordres une scission que chacun prévoyait. Mais il manqua de résolution, précisément lorsque, plus que jamais, elle était nécessaire. Ses amis le pressaient de décréter l'union, au lieu de l'implorer : il s'y refusa en montrant la cour; MM. de Saint-Priest et de Nivernais, ses collègues, voulaient la vérification préalable par le garde des sceaux [3] : il s'y refusa en montrant le peuple. Il eut

[1] Mirabeau, *Journal des états généraux*, n° 2.
[2] *Ibid.*
[3] *Lettres et instructions de Louis XVIII au comte de Saint-Priest*, p. xcv de la *Notice sur le comte de Saint-Priest*, par M. de Barante. Paris, 1845.

peur d'échouer s'il s'engageait. Ce fut sa vanité qui lui défendit l'audace; sa personnalité s'enveloppa de modération; et il ne fut point homme d'État, pour avoir trop désiré de le paraître.

Oh! certes, si les nobles, si les prêtres n'avaient pas été aveugles au point de transformer en droits les abus dont ils jouissaient, il y aurait eu quelque habileté et quelque grandeur à charger de la destruction du privilége les privilégiés eux-mêmes, à les intéresser moralement au succès de leurs propres adversaires, à leur créer cette alternative enfin, ou d'honorer leur défaite, ou de l'avilir. Mais, de la part des deux premiers ordres, le sacrifice des abus du passé ne pouvait être, — on le verra plus tard, — que l'effet d'une ivresse passagère, en attendant l'empire de la justice.

Étranges accidents de l'histoire! Il avait été arrêté, à la cour, qu'on s'occuperait de disposer quatre salles : trois pour les trois ordres, une pour les réunions d'apparat. « Gardons, s'étaient dit les ministres, gardons que les communes ne s'établissent dans l'enceinte consacrée à la séance d'ouverture. Où serait le centre apparent de la représentation nationale, là en seraient bientôt, aux yeux du peuple, et le cœur et la vie. Ne laissons pas les communes remplir la demeure des états, en devenir l'image. » Les salles furent désignées, M. de Saint-Priest s'étant chargé de ce soin. Mais une des salles était un manége, que l'administration des écuries ne voulut point céder [1] : la combinaison manqua. Ainsi, la royauté se trouvait réduite à mettre au nombre de ses chances de salut l'acquisition d'un manége; et cette royauté qui avait tant abusé des ressources du pouvoir absolu, la voilà qui maintenant s'arrêtait devant un refus de l'administration des écuries!

Le 6 mai, de grand matin, on lisait dans Versailles le placard suivant : « DE PAR LE ROI. — Sa Majesté ayant fait connaître aux députés des trois ordres l'in-

[1] *Notice sur M. le comte de Saint Priest,* par M. de Barante, p. XCIV des *Lettres et instructions de Louis XVIII,* etc.

tention où elle était qu'ils s'assemblassent aujourd'hui 6 mai, les députés sont avertis que le *local* destiné à les recevoir sera prêt à neuf heures du matin. »

L'ordre serait-il exécuté? Les privilégiés consentiraient-ils à se réunir aux communes, pour procéder avec elles à l'opération préliminaire, celle de la vérification des pouvoirs? Immense question, et qu'on jugeait décisive! Car la vérification des pouvoirs conduisait invinciblement, si elle avait lieu en commun, au vote par tête; et le vote par tête c'était, grâce au doublement du tiers, le triomphe certain de la Révolution.

Les membres des communes se rendent au lieu indiqué. Ils attendent. Le clergé, la noblesse ne paraissent pas. Alors, dans cette réunion d'hommes rassemblés de lieux divers, encore inconnus l'un à l'autre, tous libres, tous égaux, tous menacés, une vive agitation se manifeste. Les cris se mêlent, les propositions se croisent [1]. Les plus ardents déclarent que, sans tenir compte d'une dissidence sacrilége, il faut se constituer en *Assemblée nationale*. Quelques-uns demandent que les voies de la conciliation soient tentées. Mais se constituer en assemblée nationale, c'était tout précipiter. Nommer une députation, c'était imprudemment reconnaître la distinction des ordres. Cependant, des voix graves se sont élevées; elles recommandent la patience, vertu des forts; et l'on entend retentir ce mot que Necker avait prononcé la veille : *Ne soyons pas envieux du temps*. Peu à peu l'effervescence tombe, le tumulte s'apaise. On décide que, la vérification des pouvoirs n'étant pas faite, les communes se considéreront comme « une simple agrégation d'individus présentés par les états généraux; » et l'on pousse le respect du principe jusqu'à refuser d'ouvrir des lettres remises dans la salle, à l'adresse du tiers état [2]. Il était deux heures et demie, lorsqu'une émouvante nouvelle se répand : l'ordre du clergé et celui de la noblesse ve-

[1] *Seconde lettre du comte de Mirabeau à ses commettants*, post-scriptum.
[2] *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté. — Première lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*

naient de se prononcer pour la vérification séparée des pouvoirs, le premier à la majorité de cent trente-trois contre cent quatorze, le second à la majorité de cent quatre-vingt-huit contre quarante-sept [1]. C'était la lutte qui commençait. Quelle en serait l'issue? Bien résolue à ne pas fléchir, l'assemblée des communes s'ajourna au lendemain, qui la revit en effet rendue à son poste, inébranlable dans son droit, et pleine de calme, de puissance, de majesté.

Au château, l'on se partageait entre l'inquiétude et la colère. Le soir de la procession des états généraux, Marie-Antoinette étant rentrée le désespoir sur le visage, sa douleur, trop longtemps contenue s'était échappée en de tels transports que ses bracelets rompirent [2]. Durant plusieurs heures elle fut en proie à d'effrayantes convulsions, et, pour l'aider à respirer, les dames de service durent couper ses robes. Ce même soir, un jeune député du tiers, Barnave, qui allait s'annoncer avec beaucoup d'éclat et que les grâces de la reine avaient touché, lui fit offrir ses services par la princesse de Lamballe, promettant un appui dévoué si l'on savait se résigner à une monarchie constitutionnelle. Marie-Antoinette interrompit la princesse et s'emporta [3]. Elle croyait toujours les voir, ces visages sombres qu'une fête lui avait montrés; et ce cri d'*Orléans à jamais!* dont on lui avait réservé l'injure, elle l'entendait encore dans ses souvenirs. Laisserait-on le péril s'accroître, laisserait-on se réaliser la menace? Il se tint chez madame de Polignac d'ardents conciliabules où meneurs de la noblesse et meneurs du clergé vinrent s'encourager à la résistance. Le lien moral que les journaux nouaient entre Versailles et Paris était un premier obstacle à écarter : on n'hésita point; un arrêt du conseil supprima la feuille des *États généraux*, dont

[1] *Extrait des registres des délibérations de MM. les députés composant la noblesse aux états généraux.*
[2] *Mémoires relatifs à la famille royale de France pendant la Révolution*, t. I, p. 341.
[3] *Ibid.*, p. 343.

un seul numéro avait paru, et fit défense d'en publier la suite. Violence tardive! Mirabeau redoubla d'audace; sous le titre de *Lettres à mes commettants*, il continua l'œuvre commencée; l'hôtel de ville de Paris protesta [1]; l'opinion publique défendit ce qui était son royaume : la cour recula d'effroi. Il y avait, au surplus, bien d'autres moniteurs que les feuilles publiques! Chaque parole partie de la salle des états était prolongée par les échos du Palais-Royal, des clubs, des bourgs; et, de Versailles à Paris, les routes se couvraient de nouvellistes volontaires, qui allaient et venaient sans cesse, conducteurs haletants de l'électricité révolutionnaire.

L'attitude prise par les membres des communes leur interdisait les démarches de nature à constater la division des ordres. Aussi s'étaient-ils abstenus soigneusement de tout ce qui aurait pu donner à leur réunion le caractère d'une *chambre constituée*. Ils autorisèrent néanmoins douze d'entre eux à se rendre auprès des nobles et des prêtres, mais en qualité d'intermédiaires bénévoles seulement et non comme députés [2].

Quelque incertain que fût le sens de cette ouverture, le clergé le reçut avec joie. Alarmés des sympathies secrètes qui faisaient pencher tant d'honnêtes curés vers la cause populaire, les princes de l'Église tremblaient d'être sans armée s'ils risquaient le combat. De sorte que le rôle de médiateurs se trouva convenir à la fois et à leurs fonctions sacerdotales et à leur habileté. Le clergé ne se borna donc point à nommer des commissaires conciliateurs, il pressa la noblesse d'en faire autant, et, par suite de ces instances, une députation de gentilshommes se présentait, le 13 mai, aux communes [3]. Mais quel fut l'étonnement de l'assemblée, quelle fut son indignation, lorsque après avoir dit : Messieurs, nous avons l'honneur de vous apporter les

[1] *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 39.
[2] *Séances des députés des communes*, p. 11, à la suite du *Procès-verbal des conférences pour la vérification des pouvoirs*
[3] *Ibid.*, p. 21.

arrêtés pris par l'ordre de la noblesse; vous y verrez le désir qu'il a d'entretenir l'union fraternelle [1], » le duc de Praslin lut à haute et impérative voix une série d'arrêtés portant que la noblesse avait jugé à propos de vérifier séparément ses pouvoirs; qu'elle s'était constituée en chambre particulière; que, si elle avait consenti à élire des commissaires conciliateurs, c'était sur l'invitation du clergé et par pure déférence. On se récria de tous côtés sur ce qu'une communication pareille avait d'offensant. Quoi! la noblesse paraissait faire grâce aux autres ordres, en voulant bien descendre à se concerter avec eux! Et elle venait dérisoirement parler d'*union fraternelle* lorsque elle-même énumérait les actes qui tendaient à rendre l'union impossible! Mirabeau s'emporta en railleries amères. Puisque les nobles avaient eu le droit de vérifier leurs pouvoirs séparément, de se constituer à part, qui les empêchait d'aller en avant, de faire une constitution, de régler les finances, de promulguer des lois? Vingt-quatre millions d'hommes valaient-ils qu'on les comptât? Les nobles n'étaient-ils pas la France [2]? Et ici Mirabeau ne faisait qu'exprimer les sentiments qui, à la lecture des arrêtés de la noblesse, s'étaient emparés de l'assemblée des communes. Elle se contint toutefois; et son doyen répondit d'un ton grave à la députation des nobles [3]: « Nous ne sommes pas constitués. Nous nous occuperons des moyens de concilation qu'on nous propose. »

Toute révolution trouve, à son début, des hommes qui la servent débile encore et médiocre, mais qui cherchent à l'entraver aussitôt qu'elle se fortifie, qu'elle s'agrandit, qu'elle menace de devenir sublime. De ces hommes furent Mounier et Malouet. Le premier déjà s'interrogeait avec anxiété sur les suites. Le second essaya, dès lors, de glacer le mouvement. Effrayé du calme indomptable des communes, effrayé des airs

[1] *Séances des députés des communes*, p. 21.
[2] *Troisième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*
[3] *Seances des députés des communes*, p. 24.

hautains de la noblesse, Malouet ne craignit pas d'inviter la force à prendre l'attitude suppliante de la faiblesse. Il rédigea un projet de déclaration où il était dit : « ... Nous devons et désirons ardemment nous réunir à nos codéputés du clergé et de la noblesse... Nous espérons de leur patriotisme et de toutes les obligations qui leur sont communes avec nous qu'ils ne différeront pas plus longtemps de mettre en activité l'assemblée nationale... Nous en sommes d'autant plus impatients..., que nous sommes affligés de n'avoir pu rendre encore au roi, par une députation des états généraux, les remercîments respectueux, les vœux et les hommages de la nation. Nous déclarons formellement être dans l'intention de respecter et n'avoir aucun droit d'attaquer les propriétés et les prérogatives honorifiques du clergé et de la noblesse[1]... » Quel accueil les communes feraient-elles à un projet où le niveau des sentiments et du langage était à ce point abaissé ? Malouet eut des doutes à cet égard ; car, avant de risquer sa motion, il crut devoir consulter un personnage qui ne faisait point encore partie de la représentation nationale, mais qui avait la main dans les événements et qu'une mélancolie sauvage, une énergie concentrée, une parole sentencieuse et sobre conduisaient au rôle de la profondeur. Ce personnage, c'était le fameux abbé Sieyès. Il applaudit au respect de Malouet pour les propriétés des deux premiers ordres, mais il lui conseilla de se taire sur les *prérogatives honorifiques*. « Auriez-vous donc, s'écria Malouet surpris, le dessein de détruire la noblesse? — Oui, certainement. — Et vos moyens? — Nous en trouverons. Il faut au moins placer des jalons. Ce que nous ne pourrons faire, nos successeurs l'exécuteront[2]. » Ainsi, détruire la noblesse eût été l'affaire de la génération à venir : et voilà ce que pensait alors, ce que disait Sieyès, l'homme aux combinaisons sûres, le calculateur vanté !

[1] Voyez le projet tout entier dans la *Quatrième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*
[2] Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 139.

Malouet présenta sa motion aux communes, qui la rejetèrent.

Il fallait pourtant prendre un parti. Le clergé, la noblesse avaient élu des commissaires conciliateurs : il s'agissait de savoir si, à leur tour, les communes en désigneraient. C'est ce que proposa, le 14 mai, Rabaut-Saint-Étienne, ministre protestant de Nîmes, à condition néanmoins « qu'on ne se départirait pas des principes de l'opinion par tête et de l'*indivisibilité des états généraux* [1]. » Mais tant de réserve parut une humiliation ou un péril à le Chapelier, député de Rennes. Il n'y avait plus, suivant lui, qu'à faire énergiquement, péremptoirement, la déclaration suivante : « Les députés des communes ne reconnaîtront pour représentants légaux que ceux dont les pouvoirs auront été examinés par des commissaires nommés en assemblée générale... chaque député ne pouvant recevoir que d'elle seule la sanction qui le constitue membre des états généraux [2]. » C'était couper court aux tergiversations, et, si l'appel à l'unité n'était pas entendu, jeter le gant du combat. L'assemblée s'agite, elle se partage. Un petit nombre se range autour de le Chapelier ; la plupart sont pour Rabaut-Saint-Étienne. Un député d'Arras, Maximilien Robespierre, se lève alors, et, désespérant de voir adopter la vigoureuse motion de son collègue de Rennes, il adjure l'assemblée de s'abstenir du moins à l'égard des nobles d'une démarche dont triompherait leur orgueil, et de ne s'adresser qu'à l'ordre où se trouvaient, à côté de prélats superbes, les modestes et populaires confesseurs de l'Évangile [3]. Robespierre avait rédigé son projet : il demande qu'on en délibère. Mais son influence était si bornée, sa voix avait si peu d'empire, qu'on dédaigna d'opiner sur l'avis qu'il venait d'ouvrir [4]. La motion de Robespierre était donc étouffée, quand Mirabeau s'en empara et en fit le texte d'un

[1] *Séances des députés des communes*, p. 26 et 27.
[2] *Ibid.*, p. 28.
[3] Lettre manuscrite de Robespierre, du 24 mai 1789.
[4] *Ibid.*

discours brûlant que résumaient ces mots : « Envoyez au clergé, messieurs, et n'envoyez point à la noblesse ; car la noblesse ordonne et le clergé négocie [1]. » Le 18 mai, après quatre jours de débats, l'opinion de Rabaut-Saint-Étienne l'emportait [2]. Une commission, dont il fit lui-même partie, fut aussitôt nommée : on y trouvait Barnave, on y cherchait Mirabeau.

Les conférences commencèrent donc. Et les députés de la noblesse choisirent ce moment pour annoncer qu'ils renonçaient à leurs priviléges. Mais, de leur part, c'était moins un élan qu'un calcul. Bien résolus à ne rien céder sur la question décisive du vote en commun, ils voulaient couvrir de l'éclat d'un sacrifice patriotique ce qu'avait de périlleux leur isolement obstiné. Il est juste d'ajouter que ce sacrifice était commandé par beaucoup d'entre eux par leurs cahiers mêmes [3], et qu'il répondait aux sentiments généreux de la minorité des gentilshommes. Les conférences furent de courte durée : on ne put s'entendre ; et le 26 mai, sur la proposition du duc de Villequier [4], la chambre de la noblesse rompit brusquement les négociations. La lutte s'envenimait.

De leur côté, les communes n'étaient pas sans ressentir comme un sourd ébranlement de passions contraires. Observateur encore obscur des hommes et des choses, déjà Robespierre cherchait à deviner les transfuges, et il les marquait en silence au fond de son cœur. Dans les lettres qu'il écrivait aux plus intimes confidents de ses pensées, il signalait déjà les desseins de Malouet, artisan dangereux du triomphe exclusif de la bourgeoisie, et il se réjouissait du déclin des réputations qui n'étaient pas une force pour le peuple : celles de Target et de Mounier par exemple. Mirabeau, il le craignait peu, lui sachant un caractère capable de ces défaillances où le génie perd toute autorité sinon tout

[1] Voyez ce discours dans la *Quatrième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*
[2] *Séances des députés des communes*, p. 33.
[3] Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 127.
[4] *Ibid.*, p. 52.

éclat. Il y aurait des divisions, certainement; des trahisons peut-être. Mais Robespierre se rassurait en apercevant autour de lui « plus de cent citoyens disposés à mourir pour la patrie [1]. »

Du reste, les dissidences au sein des communes n'avaient alors rien que de très-vague, et elles n'empêchaient pas le tiers de croître, à l'égard de la noblesse, en confiance et en fierté. Tout le servait d'ailleurs. L'amour de la concorde lui donnait pour auxiliaires, dans la chambre du clergé, des prêtres tels que les curés Ballard, Jallet, Dillon, Grégoire. Le sentiment de la justice uni au goût de la popularité lui valait pour soutiens, dans chambre des nobles, une minorité où figuraient le duc d'Orléans, Alexandre et Charles de Lameth, la Fayette, le marquis de Castellane, le comte de Crillon, le comte de Montmorency. Parmi les femmes de la cour, plusieurs, et des plus spirituelles, des plus influentes, faisaient d'un essai de patriotisme l'occupation de leurs loisirs; on citait [2] mesdames de Staël, de Coigny, de Castellane, d'Aiguillon, de Luynes, comme assistant aux séances des communes, donnant des dîners politiques, parlant constitution, inspirant des brochures, et entretenant l'ardeur plébéienne. Enfin, Paris achevait de nommer ses représentants : secours impatiemment attendu. En effet, ce fut le 25 mai [3] qu'on vit entrer dans la salle des états les vingt députés nouveaux que la capitale envoyait. Or, parmi eux, l'abbé Sieyès et Bailly. Le premier arrivait sombre, taciturne et résolu. Le second fut saisi, en abordant la salle des états, d'une émotion mêlée d'embarras et de respect. Portant l'habit noir, le manteau, la chevelure longue, la cravate, costume d'étiquette que beaucoup déjà commençaient à abandonner, Bailly s'avança d'un air timide, regrettant un peu son importance de l'hôtel de ville, et semblable, il l'a confessé naïvement lui-même [4], à un fils de

[1] Lettre manuscrite de Robespierre, du 24 mai 1789.
[2] *Mémoires de Ferrières,* t. I, p. 40.
[3] *Mémoires de Bailly,* t. I, p. 71.
[4] *Ibid.,* p. 72.

famille qui, de la maison paternelle où il était l'objet de mille soins, passe tout à coup dans le grand monde où l'on ne prend pas garde à lui. Mais il avait des vertus qu'on allait bientôt saluer en sa personne : de la modération, de la fermeté. C'étaient les vertus de l'heure présente.

Les communes ne pouvaient donc fléchir. Mais à leur patient, à leur inébranlable vouloir la noblesse opposait les violences de l'orgueil irrité. Elle suivait avec un emportement hautain la route que lui traçaient le long des abîmes d'Épréménil, Lacqueille, Bouthillier et un jeune capitaine de cavalerie, anobli depuis vingt-cinq ans [1], l'impétueux Cazalès. Les plus âpres, c'étaient précisément les gentilshommes campagnards, parce que la rouille de leurs préjugés natifs ne s'était point perdue au contact des grandes villes, et que la cour tenait en réserve, pour séduire leur inexpérience, une foule de riens vantés : un sourire familier du comte d'Artois, un semblant de confidence, l'honneur de paraître au coucher du monarque, la faveur d'être admis au jeu de la reine [2]. « A vous la gloire de sauver la monarchie, » leur disait-on ; et on les enivrait d'imprudence.

Seul, par conséquent, le clergé offrait prise à une dernière tentative de conciliation. Car les dignitaires de l'Église s'efforçaient en vain de faire descendre Dieu dans leur querelle; beaucoup de curés se rappelaient que leur Christ était fils d'un charpentier, ils se sentaient enfants du peuple.

Aussi les communes prirent-elles le parti, avant d'en venir aux ressources de la puissance, d'adresser au clergé une invitation fraternelle, suprême. Et ce fut vraiment un beau spectacle, quand, le 27 mai, Target, suivi de quelques-uns de ses collègues, alla dire aux prêtres rassemblés : « Nous vous adjurons, au nom du Dieu de paix, de vous réunir à nous. » Ce n'était plus, cette fois, à l'appui d'une misérable vanité de caste

[1] Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, t. I. chap. XVII, p. 199.

[2] *Mémoires de Ferrières*, t. I, p. 35.

qu'on invoquait le Seigneur : on prenait à témoin l'Être en qui réside l'unité de la famille humaine. Les humbles desservants des églises de village furent attendris; des larmes coulèrent; un cri se fit entendre : « Partons à l'instant même. » Mais les prélats de cour objectèrent la nécessité d'agir gravement, de réfléchir; et, sous l'inspiration de leur menteuse sagesse, l'ordre répondit : « La proposition de MM. des communes exige un sérieux examen : le clergé va s'en occuper [1]. » Les communes attendirent jusqu'au soir : elles attendirent inutilement.

Alors fut ourdie la plus criminelle des intrigues. Pour prévenir l'alliance des communes et des curés, les meneurs du parti contre-révolutionnaire entourent Louis XVI; ils l'encouragent à intervenir; ils lui conseillent d'ordonner la reprise des conférences entre les commissaires des trois ordres, mais en présence du garde des sceaux et des commissaires nommés par le gouvernement. C'était recommencer une expérience qui n'avait abouti qu'à aigrir les âmes; c'était, sous couleur de conciliation, raviver la discorde [2]. Louis XVI se rendit, soit complicité, soit faiblesse; et une lettre dans laquelle il exprimait son désir fut remise aux trois ordres.

L'obéissance du clergé fut prompte et sans réserve. Mais, pour que les conférences qui allaient être reprises fussent nécessairement stériles, les agitateurs de la noblesse s'étudièrent à l'engager par une décision irrévocable [3]. Le *veto* respectif des trois ordres l'un sur l'autre n'était-il pas le palladium de la liberté, une garantie de la paix, une sauvegarde pour le trône? Voilà ce que développèrent avec une insistance passionnée d'Entraigues, Bouthillier, Cazalès; et ils pressèrent les nobles de prendre un parti énergique, décisif. La majorité les suivit, et on déclara que « la délibération par

[1] *Séances des députés des communes*, p. 56.
[2] Un écrivain royaliste, Beaulieu, en convient lui-même, *Essais historiques*, t. I, p. 155.
[3] Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 158.

ordre et la faculté d'empêcher, qui appartenait divisément à chacun d'eux, étaient constitutives de la monarchie [1]. » Mais aussitôt plusieurs gentilshommes protestèrent. Le comte de Montmorency, le chevalier de Mantelle, le baron d'Haranbure, le duc de Luynes, le marquis de Lancosme, s'élevèrent contre un arrêté, contraire, disaient-ils, aux sentiments conciliateurs manifestés dans la lettre du roi. MM. Cypierre et Sincty se rejetèrent sur leur mandat, qui prescrivait l'opinion par tête. Le marquis de Castellane déclara que tous ses vœux étaient pour la réunion. Le comte de Crillon dit qu'il pensait avoir été député aux états généraux, dans le but de donner une constitution à la France, chose impossible si l'on admettait le *veto* d'un des ordres sur l'ordre. Le duc d'Orléans, le comte de Croix, le comte Charles de Lameth s'étonnèrent d'un arrêté qui condamnait des commissaires conciliateurs à ne rien concilier [2]... Vaines protestations! la majorité passa outre.

L'arrêté de la noblesse rendait d'avance et bien évidemment illusoires les conférences nouvelles. Cependant les communes consentirent à les reprendre, *par déférence au désir de Sa Majesté* [3]. Elles élurent Bailly président sous le nom de doyen, et décidèrent qu'une députation solennelle irait présenter au roi « les hommages respectueux de ses fidèles communes, les assurances de leur zèle, de leur amour pour sa personne sacrée et la famille royale, et les sentiments de la vive reconnaissance dont elles étaient pénétrées pour les tendres sollicitudes de Sa Majesté sur les besoins de son peuple [4]. » Ainsi s'exprimaient les communes le 29 mai 1789, trois ans et huit mois avant la tragédie du 21 janvier.

Or, tandis qu'elles enveloppaient leur pensée dans les formules du servilisme ancien, la cour ne songeait

[1] *Séances des députés des communes,* p. 62.
[2] Beaulieu, t. I, p. 161.
[3] *Mémoires de Bailly,* t. I, p. 85.
[4] *Séances des députés des communes,* p 69.

qu'à les humilier. Quand Bailly alla demander au garde des sceaux Barentin que la députation des communes fût admise auprès du roi, le ministre ne craignit pas d'avouer qu'il y avait à cela une difficulté grave. Pouvait-on souffrir que l'orateur du tiers parlât au roi sans se mettre à genoux? Au moins fallait-il qu'une attitude plus soumise servît à marquer, à l'égard des deux premiers ordres, l'infériorité du troisième. « Ce n'est pas, ajouta le garde des sceaux, qu'on veuille insister sur un vieil usage qui blesse le tiers état et que le roi n'a pas l'intention d'exiger. Cependant, si le roi le voulait?... — Et si vingt-cinq millions d'hommes ne le veulent pas? » interrompit froidement Bailly [1]. Bailly en était à sa seconde demande d'audience, et, la veille du jour où cette scène avait lieu, Louis XVI avait perdu son fils aîné. De là mille bruits odieux, mensongers, que la haine des courtisans se plut à répandre. On raconta que Bailly avait voulu forcer la porte du roi; qu'il avait troublé par une obstination cruelle la plus inviolable des douleurs; que Louis XVI en avait été réduit à s'écrier : « Il n'y a donc point de pères dans cette chambre du tiers [2]! » Le Dauphin que la mort venait d'enlever était un frêle enfant, caduc et triste avant l'âge. Les jours dorés de Trianon avaient fui sans retour. Frappée comme mère, menacée comme reine, Marie-Antoinette tomba dans une mélancolie profonde, et ce fut alors que ses cheveux blanchirent [3].

La situation se prolongeait; elle ne paraissait pas se développer. La reprise des conférences avait eu le résultat prévu : de vains débats, un redoublement d'aigreur, une irritation qui couvait la guerre. Necker proposa aux trois ordres de vérifier séparément les pouvoirs et de se donner communication réciproque du résultat, sauf, en cas de dissentiment, à recourir au roi. Mais, dans ce prétendu plan de conciliation, les uns ne

[1] *Mémoires de Bailly*, p. 104.
[2] Voyez, en les rapprochant, les *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 102 et 103, et les *Mémoires de Weber*, t. I, p. 342 et 343.
[3] *Mémoires de Weber*, p. 341.

virent qu'une atteinte à leur fierté, les autres qu'un piége. Tout en y accédant, la noblesse déclara s'en référer à ses précédents arrêtés; et les communes prirent texte de cette imprudente restriction pour refuser, en rejetant sur les nobles le tort du refus [1].

Il était temps de vaincre. Paris grondait. Contemplée d'un peu loin, la marche lente et grave des communes ressemblait trop à l'immobilité. Le peuple souffrait, d'ailleurs; le pain était cher; et si la bourgeoisie n'avait à demander aux états généraux que la liberté, le peuple avait à leur demander le droit de vivre. Lorsque, le 19 mai, les fruitières orangères et autres dames de la halle étaient allées à l'hôtel de ville complimenter les électeurs, elles n'avaient pas manqué de leur crier : « Pensez au peuple, messieurs! » Et qu'avaient répondu les électeurs? Que c'était précisément des intérêts populaires qu'on s'occuperait aux états généraux, et que les les dames de la halle avaient dans l'assemblée du tiers état des défenseurs, des amis, des frères [2]. Et pourtant, les pauvres continuaient à se lamenter; le pain continuait à être cher. Nul doute que la conduite des communes ne fût savamment calculée, aussi ferme que sage, telle enfin que les circonstances l'exigeaient : avant d'aviser à féconder la victoire, il fallait vaincre. Mais la passion ne compte pas les obstacles, et la faim n'attend pas. D'autant qu'un arrêt venait d'être prononcé, dont la bourgeoisie ne s'inquiéta nullement, et qui fit sur le peuple une impression sinistre. Des hommes arrêtés dans une récente émeute qu'avait excitée une question de salaire, furent condamnés, par délibération du conseil, jugement prévôtal et en dernier ressort, à une peine faite pour parler vivement à l'imagination de la multitude. Placés sous la garde du bourreau, ils furent conduits à travers la ville, pieds nus, en chemise, la corde au cou et portant sur la poitrine un écriteau infamant, jusqu'à la principale porte de la

[1] Rabaut-Saint-Étienne, *Précis historisque*, p. 77.
[2] *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 65.

cathédrale de Paris. Et là, ils durent confesser, à genoux, une torche ardente de cire jaune à la main, le crime de la misère changée en fureur [1].

Les meneurs de l'ordre du clergé résolurent de tirer parti de ces sombres circonstances. Ils annoncèrent bruyamment qu'ils allaient s'occuper de la cherté des grains, et ils invitèrent ceux du tiers à prendre souci, à leur tour, des douleurs publiques. Les communes comprirent ce que la démarche avait d'insidieux : elles répondirent qu'aviser à adoucir les souffrances du peuple était un devoir, mais que la question voulait être résolue dans la *salle commune*.

Encore un semblable échange d'artifices, et la limite qui existe entre la prudence et la dignité se trouvait dépassée : Sieyès frappa le grand coup. Le 10 juin, l'assemblée instruite d'avance, se tenait dans une attente solennelle. Sieyès se lève au milieu d'un profond silence, il propose d'adresser aux deux autres ordres une dernière *sommation*, en les prévenant que *l'appel des bailliages aurait lieu dans une heure et qu'il serait donné défaut contre les non-comparants*. On met aux voix la proposition, après en avoir mitigé l'âpre formule [2]; on l'adopte. C'était la Révolution même.

Et le soir de cette journée féconde, Mirabeau montait mystérieusement l'escalier de Necker [3], la tête perdue en d'étranges pensées. Empêcherait-il le fleuve de déborder, lui que le démon familier de Caïus Gracchus agitait ? Laisserait-il la royauté périr, lui à qui le régime des cours permettait de vivre éperdu dans le vice ? S'il avait besoin de la place publique pour son génie, il avait besoin de la monarchie pour la corruption de son cœur. Ainsi combattu, plein de violence, plein d'épouvante, et succombant enfin aux contradictions de sa nature puissante et misérable, il s'était amoindri

[1] Extrait des *Registres du greffe de la prévôté et maréchaussée générale de l'Ile-de-France*, à la date du 18 mai 1789.

[2] Voyez les *Séances des députés des communes*, p. 144 et suiv.

[3] Beaulieu, t. I, p. 140 et 141 ; récit de Malouet, extrait du tome III de la collection de ses opinions.

jusqu'à solliciter un entretien secret de ce ministre génevois contre lequel il épuisait, la veille encore, toutes les imprécations de la haine, toutes les formes du mépris. Necker reçut avec une froideur insultante [1] celui qu'on appelait à la cour le *comte plébéien*. « Voyons, lui dit-il d'une voix impérieuse et brève, quelles sont vos propositions? » Chez Mirabeau, l'étonnement ne fut jamais que de la colère : il s'emporta, il sortit se promettant d'attirer Necker à la tribune et de l'y écraser.

Le 13 juin, l'assemblée s'occupait de la vérification des pouvoirs, lorsque, à l'appel de la sénéchaussée du Poitou, trois curés se présentent : Lecesve, Ballard, Jallet [2]. Ce fut un véritable et touchant délire. On les entoure, on les remercie au nom du peuple, on leur serre les mains, on les embrasse. « Mais on délibère encore, s'écrie une voix, on délibère dans la chambre du clergé. — Je ne mets pas, moi, dit le curé Ballard, ma conscience en délibération [3]. » Le lendemain et le surlendemain, les communes recevaient au milieu des plus vifs transports d'autres prêtres qu'amenaient la Révolution et sa fortune. L'abbé Grégoire parut. L'abbé Marolles dit en entrant : « Me voici, messieurs ; mais, depuis l'ouverture des états généraux, mon cœur était au milieu de vous [4]. » D'unanimes acclamations accueillirent cet aveu d'une désertion sainte. Quelques-uns applaudissaient en pleurant.

C'en est fait, tout se précipite. Dans une séance précédente [5], Malouet avait paru craindre la présence de la multitude, et il s'était attiré ces foudroyantes paroles de Volney « Il n'y a pas d'étrangers ici, il n'y a que des frères. » Le 15 juin, la salle des états se remplit de spectateurs ; les jours du forum se levaient ; et ce fut sous les regards, sous la garde, aux applaudisse-

[1] D'après le récit de Malouet, auquel Mirabeau s'était adressé pour obtenir audience.
[2] *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 141.
[3] *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. I, chap. X.
[4] *Moniteur*, séance du 15 juin.
[5] Dans celle du 28 mai.

ments d'un peuple immense, que les communes procédèrent à la constitution définitive de l'assemblée. Mais d'abord, quel nom lui donner? Sieyès proposa celui-ci : *Assemblée des représentants connus et vérifiés de la nation.* Mirabeau prit la parole. Il se disait tourmenté de la fièvre; et la fièvre, en effet, brillait dans ses yeux. Le tremblement de son corps, ses joues affaissées, sa lèvre plus relevée que d'habitude, trahissaient en lui les ravages d'une longue émotion; et, avant qu'il eût ouvert la bouche, il semblait qu'on eût entendu le souffle des passions contraires qui gonflaient sa poitrine. Il fut provocateur, étonnant de contradictions, véhément, insolent, sublime. Il repoussait la motion de Sieyès, la déclarant trop hardie, la trouvant presque factieuse, et il demandait qu'on adoptât ces mots : *Représentants du peuple.* Non, jamais la parole humaine ne traduisit d'une manière aussi poignante et avec tant de splendeur les combats d'une âme troublée. On vit cet orateur des rois, cet orateur de la multitude insulter et glorifier le peuple tour à tour. Il commença par l'insulte. S'il voulait qu'on s'appelât *peuple*, c'était parce qu'il importait d'être soi, et de ne pas nier le clergé, de ne pas nier la noblesse, de ne pas aller se heurter imprudemment au *veto* royal, *veto* nécessaire et sacré. Puis, répondant à ceux qui puisaient leur audace dans l'appui promis ou offert par les auxiliaires d'en bas, il montrait le peuple ignorant ses droits, ignorant la liberté, usant ses forces à souffrir et *prêt à vendre la constitution pour du pain* [1]. Ce langage, si outrageant et si injuste, ne dévoilait que trop le but de Mirabeau. Substituer au titre de *communes* une artificieuse variante, arrêter l'absorption de la noblesse et du clergé par la majorité de la société française, maintenir à moitié la distinction des ordres, voilà donc où l'on prétend en venir avec ces mots *représentants du peuple!* « Comptons les têtes, s'écria noblement Target; non les fortunes [2]. » Et

[1] *Moniteur*, séance du lundi matin, 15 juin 1789.
[2] *Ibid.*, séance du lundi 15 juin, au soir.

Thouret fit ressortir le danger d'une dénomination qui, interprétée dans son sens le plus restreint, paraîtrait consacrer les iniques distinctions qu'il s'agissait de détruire [1]. Alors irrité, hors de lui, honteux de son rôle de courtisan, et ramené par la colère au vrai rôle de son génie, Mirabeau reprit, au risque d'une inconséquence héroïque : « Oui, si ce nom de *peuple* n'était pas le nôtre, il faudrait le choisir entre tous, l'envisager comme la plus précieuse occasion de servir ce peuple qui existe, qui est tout, ce peuple que nous représentons, dont nous défendons les droits, de qui nous avons reçu les nôtres, et dont on semble rougir que nous empruntions les titres. Ah! mon âme s'élève... Les amis de la liberté s'appelleront les *remontrants* en Amérique, les *pâtres* en Suisse, les *gueux* dans les Pays-Bas. Ils se pareront des injures de leurs ennemis [2]. » Le contempteur de la multitude avait disparu : c'était le tribun qui parlait. Mais, d'un seul bond, il était passé du château à la place publique sans s'arrêter à la place intermédiaire où la bourgeoisie voulait asseoir son camp. La plupart furent saisis d'effroi; et apercevant dans le lointain le fantôme de cette puissance nouvelle, inattendue, vers laquelle Mirabeau venait d'étendre la main, ils éclatèrent en murmures [3].

La dénomination qui, évidemment, devait le mieux convenir à une pareille assemblée, c'était celle qui, indéterminée, élastique, pourrait se resserrer jusqu'à ne signifier que les communes ou s'étendre jusqu'à signifier la nation [4], celle qui plusieurs fois déjà s'était produite, celle que proposa le député Legrand : *Assemblée nationale* [5]. En vain, soutenu par Rabaut-Saint-Étienne et Barnave, Mounier essaya-t-il d'entraîner les communes à se constituer en *Assemblée légitime des représentants*

[1] *Moniteur*, séance du lundi 15 juin, au soir.
[2] *Ibid.*, suite de la séance du 16 juin, au soir.
[3] *Ibid.*
[4] Là était, suivant Bailly, le grand mérite du titre *Assemblée nationale*. Or Bailly, qui présidait alors les communes, en représentait fort bien les sentiments et l'esprit. Voyez ses *Mémoires*, t. I, p. 148.
[5] *Le Point du jour*, journal de Barère, n° 1.

de la majeure partie de la nation, agissant en l'absence de la mineure partie, on rejeta tout d'une voix ce titre démesurément long et qui conservait la trace de l'opposition des ordres. Il fallait voter, cependant : grande épreuve, et terrible ! Car on venait d'apprendre qu'il se faisait à Versailles un bruit inusité d'armes et de chevaux; que l'ordre avait été envoyé à des troupes allemandes de se mettre en mouvement; que beaucoup de nobles, rendus furieux par l'excès du péril, parlaient de s'en rapporter à la fortune de l'épée. N'avait-il pas été question d'arrêter le duc d'Orléans [1], de lui faire son procès, d'envelopper dans l'appareil de sa ruine ses complices en révolution, d'épouvanter les esprits? L'appel nominal commence. Et aussitôt s'élèvent mille clameurs confuses. Les uns se récrient contre cette marche précipitée, haletante. Les autres, et à leur tête les Bretons, race indomptable, veulent qu'on se décide à l'instant même ; qu'on ne laisse pas aux ennemis de la nation le temps de se reconnaître; et que, si la cour osait frapper, elle ait à frapper, non pas une réunion d'hommes indécise et éperdue, mais une assemblée assise dans son droit, noblement et à jamais compromise, figurant le peuple, étant la loi. Le tumulte devint formidable. Toute la salle était debout. Ici le groupe des temporiseurs formant la minorité, là celui des impatients, et, pour les séparer, une longue table [2]. Ainsi placés face à face, ils échangeaient d'amers discours, ils se menaçaient du geste. Ce n'était plus l'énergie calme et réglée des jours précédents. Mirabeau et Barère venaient d'ouvrir d'orageuses perspectives, le premier en faisant penser au peuple, le second en laissant échapper, au sujet des états généraux, ces paroles profondes : « Vous êtes appelés à recommencer l'histoire [3]. » Les Mounier, les Malouet, ceux qui n'entendaient pas pousser au delà du triomphe de la bourgeoisie, eurent donc à s'émouvoir en sens inverse. Devant eux

[1] Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 206 et 207.
[2] *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 153.
[3] *Le Point du jour*, journal de Barère, n° 1.

étaient la noblesse, le clergé, le château, mais derrière eux Paris mugissant et ses faubourgs. Alors retentit l'accusation encourue par quiconque s'arrête au milieu d'une société qui marche. Le mot trahison fut prononcé [1]. Un inconnu s'élança des tribunes et courut porter la main sur Malouet [2]. Le parti des modérés redoublait de violence et de clameurs. La lassitude eut enfin raison de tant d'emportement. Mais beaucoup de membres s'étaient déjà retirés ; il faisait nuit : on dut renvoyer la décision au lendemain.

Le lendemain, 17 juin, l'assemblée, à la majorité de quatre cent quatre-vingt-onze voix contre quatre-vingt-dix, prenait le titre d'*Assemblée nationale ;* et, le 19 juin, rendue à des pensées plus sereines, elle établissait avec autant de force que de sagesse les bases de son pouvoir souverain. Pour se ménager une arme contre la cour, elle déclara illégaux les impôts jusqu'alors perçus, décidant néanmoins qu'ils seraient levés tant qu'elle serait réunie, mais cesseraient de l'être si on venait à la dissoudre. Pour rassurer les créanciers de l'État, elle les mit « sous la garde de l'honneur de la nation française ». Pour se concilier le peuple, elle promit de consacrer ses premiers moments à l'examen des causes de la disette [3].

A cette nouvelle, ce fût parmi le peuple un frémissement de joie, et, partout, une émotion puissante. Dans la chambre de la noblesse, où d'Épréménil demandait à grands cris la dissolution des états généraux, le duc d'Orléans proposa la réunion ; mais, la gravité des circonstances l'accablant, il se troubla et s'évanouit [4]. Dans la chambre du clergé, la sensation fut aussi vive et moins stérile : les curés emportèrent, d'enthousiasme, la délibération en commun ; et la reconnaissance populaire, qui les attendait au passage, n'oublia pas de leur prodiguer ses plus bruyantes faveurs [5].

[1] *Mémoires de Bailly,* t. I, p. 152.
[2] Droz, t. II, liv. VIII, p. 213.
[3] *Le Point du jour,* n° 1. — *Mémoires de Bailly,* t. I, p. 108 et suiv.
[4] *Mémoires de Ferrières,* t. I, p. 53.
[5] *Ibid.,* p. 54.

Pendant ce temps, le château était en proie au vertige. Prenant la colère pour de la vigueur et se trompant de courage, les meneurs du comité Polignac n'opposaient qu'un emportement frivole à la constance de l'assemblée et à ses hardiesses suivies. Quant à la reine, elle avait perdu la confiance que le bonheur inspire, elle ne pouvait avoir encore la force que donne presque toujours aux femmes l'extrême péril, et elle passait douloureusement par toutes les alternatives de la faiblesse, tantôt impétueuse et intraitable, tantôt superstitieuse et tremblante à ce point que, comme d'un présage affreux, elle s'alarmait d'une bougie éteinte [1]. De son côté, le plus jeune des frères du roi se répandait en menaces, et semblait déjà s'essayer aux violences qui rendirent la vieillesse de Charles X si fatale à sa maison.

Ainsi pressé, qu'allait faire le gouvernement? Necker fut d'avis qu'il fallait agir, et promptement, et avec éclat. Sa grande ambition eût été, sans rompre néanmoins avec les deux premiers ordres, de placer le roi à la tête du parti populaire [2]. Laisserait-on aux communes seules la charge et l'honneur de la liberté reconquise? Dans sa popularité, il y avait, selon Necker, une part qui devait composer le lot du monarque [3] et qu'on devait revendiquer en son nom. Il conseilla, conséquemment, d'ordonner la réunion des ordres, mais d'une manière solennelle, du haut de la monarchie, en des termes qui fussent de nature à rehausser le prix de l'intervention royale et à sauver la noblesse de l'humiliation de fléchir devant le tiers.

Ce n'était point là, certes, une politique de tribun. Ce désir d'accaparer l'enthousiasme au profit du trône, ce respect pour les prétentions d'une vanité injuste accusaient en Necker des préoccupations que le génie de la démocratie désavoue et des illusions qu'il condamne.

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II. p. 38.

[2] Mounier, *De l'Influence attribuée aux philosophes sur la Révolution française*, p. 88.

[3] Necker, *De la Révolution française*, t. I, Ire partie, sect. IV, p. 158.

Mais il convient d'observer que Necker était ministre d'un roi jusqu'alors absolu ; qu'une cour furieuse l'entourait; qu'il avait à compter avec des répugnances opiniâtres et des obstacles sans nombre; que son rôle, au conseil, était de préparer la transformation de la monarchie, non de la détruire; et qu'il dut craindre naturellement de faire crouler l'édifice entier s'il en ébranlait trop vivement les deux principales colonnes : la noblesse et le clergé. Ce qu'il est équitable de lui reprocher, c'est donc uniquement d'avoir gardé le pouvoir à des conditions qui ne lui permettaient pas d'oser le bien. Mais les avances de l'opinion l'avaient enivré. Il se crut follement capable de concilier les contraires; d'imposer à la cour des sacrifices, au clergé de la modestie, aux nobles de la résignation, et au peuple en mouvement une marche timide. La tempête à déchaîner l'eût rempli d'effroi : la tempête à conduire et à contenir ne découragea point son orgueil.

Louis XVI était à Marly. Necker s'y transporta, en compagnie de deux ministres, MM. de Saint-Priest et de la Luzerne; et ce fut en voiture, chemin faisant, qu'il leur communiqua le projet sur lequel il allait provoquer la délibération du conseil : tant il y avait de précipitation et d'imprévu en ces heures de trouble [1] ! D'après le plan de Necker, le roi aurait, en séance royale, sommé les trois ordres de se réunir; et, donnant à leurs travaux l'initiative royale pour point de départ, il aurait lui-même posé comme bases de la régénération attendue : la délibération en commun des trois ordres sur toute question d'intérêt général; le droit reconnu aux états de modifier la constitution du royaume, pourvu que la législature restât composée *au moins de deux chambres;* l'abolition des priviléges pécuniaires en matière d'impôt; l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois militaires et civils [2]. Humble programme, et marqué à l'empreinte du génie de l'Angleterre! Et pour-

[1] Voyez, dans les *Lettres et instructions de Louis XVIII*, la *Notice sur M. le comte de Saint-Priest*, p. XCVI.

[2] Necker, *De la Révolution française*, t. I, sect. IV, p. 195.

tant, il fut trouvé, à la cour, d'une audace effrayante. Necker en avait donné communication aux comtes de Provence et d'Artois, qui, à leur tour, en avaient parlé à Marie-Antoinette. Necker ne fut pas plus tôt arrrivé à Marly, que la reine le fit prier de passer chez elle. Il obéit, trouve Marie-Antoinette vivement agitée et les deux frères du roi l'animant de leurs conseils. On le conjura de renoncer à son dessein, d'anéantir son plan : il demeura inébranlable [1]. Le conseil s'ouvre donc. Les idées du principal ministre sont livrées à la discussion, Louis XVI se rend, déjà l'on adopte... Mais tout à coup un officier de service paraît, il s'approche du roi, lui parle à voix basse. Le roi sortit. « C'est la reine qui l'envoie chercher, » dit aussitôt à Necker M. de Montmorin; et il ne se trompait pas [2]. La délibération fut ajournée. Toutefois, comme l'image d'un pompeux déploiement de forces souriait aux courtisans, on décida que la séance royale aurait lieu, et elle fut fixée au 22 juin. Puis, sous prétexte que des préparatifs étaient nécessaires, mais en réalité pour suspendre des travaux qu'elle redoutait, la faction fit fermer la salle des états.

Le 20 juin, — et à l'écrire, cette date impérissable, qui ne se sentirait ému jusqu'au fond de l'âme? — le 20 juin 1789, à Versailles, par une journée pluvieuse et triste, on vit un groupe d'hommes errant à travers la ville et paraissant en peine d'un gîte. Leur nom? L'Assemblée nationale. Leur but? Faire un peuple libre. Faibles comme nombre et simples de maintien, ils avaient cependant le front dominateur, le regard fier. Et, en marchant, ils s'entretenaient de la cour; de sa puérile insolence; du temple de la loi fermé; des soldats qu'ils venaient de rencontrer veillant autour de l'inviolable enceinte; de la séance royale notifiée à des représentants du peuple par de vulgaires affiches, par le cri des hérauts, par la rumeur publique, ainsi qu'on eût fait d'un spectacle; ils parlaient de reprendre l'œuvre

[1] De Barante, *Notice sur M. le comte de Saint-Priest,* p. XCVI.
[2] *Notice sur M. le comte de Saint-Priest,* p. XCVII. — Necker, *De la Révolution française,* sect. IV, p. 209.

interrompue, de la reprendre à l'instant, au risque d'une lutte terrible, au prix de la vie, en quelque lieu que ce pût être, et, si un édifice leur manquait pour cela,... comme Luther après Worms : sous le ciel. Ils passèrent devant des portes qui restèrent closes. Mais une salle s'ouvrit enfin; et ce n'était qu'un jeu de paume. Là nul ornement vain, des murailles nues, des chaises, une table, des bancs. Rien qui servît à masquer la majesté de la nation. Le peuple était accouru : il entoure, plein d'inquiétude et de respect, l'asile sacré. Les uns pénètrent dans les galeries; d'autres s'attachent aux fenêtres. Un député octogénaire s'avança, malade, épuisé; on le soutenait [1]. La délibération commence. Ils se rappellent les détails sinistres de la matinée, l'odieuse consigne donnée aux sentinelles, et que, devant la salle des états, les députés se pressant à la grille, ce cri a été entendu : » Prenez les armes [2]. » Le sort en est donc jeté! Il faut se préparer à un jeu sanglant. Où transportera-t-on la patrie? « Paris nous appelle, s'écrient les plus animés : partons! » Alors, — et pourquoi a-t-on craint de le dire? — il y en eut qui s'effrayèrent, moins sans doute à l'idée d'un massacre possible sur un grand chemin qu'à celle de Paris soulevé, et de la fureur populaire atteignant en un jour sa limite extrême. Or, par un de ces coups éclatants où se reconnaît la volonté qui mène les empires, ce fut le moins fervent des serviteurs de la révolution, ce fut Mounier qui proposa le serment du jeu de paume. Et il le proposa, il l'a déclaré lui-même [3], sans en pressentir la portée, par modération, en vue de l'autorité royale à sauver, pour détourner de leurs projets les audacieux, pour occuper et déjouer leurs transports! « Les membres de l'Assemblée nationale, disait l'arrêté que Mounier rédigea, prêteront le serment solennel de ne se sé-

[1] *Précis historique,* par Rabaut-Saint-Étienne, p. 83.
[2] *Mémoires de Bailly,* t. I, p. 185.
[3] Mounier, *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français d'être libres,* p. 296. — *De l'influence attribuée aux philosophes sur la Révolution française,* p. 99.

parer jamais jusqu'à ce que la constitution du royaume et la régénération de l'ordre public soient établies et affermies sur des bases solides [1]. « Bailly donne lecture de cette formule. En qualité de président, il réclame pour lui l'honneur de jurer le premier. Et tous les bras se lèvent, et un cri s'échappe de toutes les bouches, cri spontané, irrésistible, immense. Elle est devant nous cette scène dont la Constituante confia au pinceau de David l'héroïque procès-verbal, et qui fut la gloire de nos pères. Les voilà tous. Celui qui, debout sur une table, domine l'assemblée, aussi calme, aussi impassible que la loi, c'est Bailly. Celui qui, les vêtements en désordre, le regard tourné vers le président, tient une plume et se dispose à écrire, c'est le rédacteur du *Point du jour*, Bertrand Barère. Robespierre appuie violemment ses deux mains sur sa poitrine, comme s'il avait deux cœurs pour la liberté [2]. Une exaltation commune éclate, quoique diversement exprimée, dans l'attitude de Pétion, de Garat, de le Chapelier, de Thouret, de Guillotin, de l'impétueux Dubois-Crancé, de l'élégant Barnave. Le corps roidi, la tête haute, Mirabeau frappe du pied la terre. Sieyès, isolé au milieu de la foule de ses collègues et assis au centre de leur mouvement, ne fait aucun geste, ne regarde personne : il prête serment dans son intelligence. Le lendemain lui apparaissait peut-être. Et qui sait, en effet, si ces hommes réunis ne se diviseront pas bientôt en juges et en condamnés? Qui sait si au fond de la formule de serment que Bailly prononce n'est point enveloppé son arrêt de mort? A la garde de Dieu! En attendant, leurs âmes se cherchent, leurs espérances se confondent; et le chartreux dom Gerle, le protestant Rabaut-Saint-Étienne, le curé philosophe d'Emberménil se tiennent embrassés.

Un seul protesta, et ajouta ainsi à la grandeur du spectacle. Car, à braver seul l'indignation d'une assemblée entière et à défendre contre un enthousiasme aussi

[1] *Douzième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants. — Le Point du jour*, n° 3.
[2] Mot de David expliquant son tableau.

puissant ses croyances désespérées, il ne saurait y avoir un médiocre courage. Plus tard, Mounier, qui avait proposé le serment, se fit l'apologiste de Martin d'Auch [1], qui refusa de le prêter. On mit sur le registre de la délibération le nom de ce dernier et, à la suite, le mot *opposant*. De sorte que cette noble journée se termina par un hommage rendu aux droits de la conscience humaine et par une vengeance vraiment digne de la liberté.

Tant de sagesse et de vigueur aurait dû, ce semble, amener la cour à mettre quelque gravité dans ses colères : il n'en fut rien; et, comme s'il eût suffi d'insulter au péril pour l'éviter, on se plut aux airs fanfarons. Depuis quelque temps il s'était formé autour de la reine un parti qui affectait de placer en elle toutes les espérances de la noblesse et le salut de la France chevaleresque. Ce parti se composait de la jeune aristocratie d'épée et s'appuyait sur un certain nombre de prélats fanatiques. Il embrassait les castels, les demeures épiscopales, les couvents, les chaires, le confessionnal. Il n'appelait plus Marie-Antoinette que l'intrépide fille de Marie-Thérèse; et sur des espèces d'autels que les fidèles dressaient dans l'intérieur de leurs maisons, vous eussiez trouvé le buste de la reine et cherché vainement celui du roi [2]. Quelques-uns, avec un mépris qu'ils se donnaient à peine soin de dissimuler, accusaient la molle condescendance de Louis XVI, ses irrésolutions, son penchant à prêter l'oreille aux acclamations de la rue, son habitude de reculer. Était-ce bien là un roi-gentilhomme? Que n'allait-il à Rambouillet s'occuper d'horlogerie, laissant aux mains plus viriles de la reine et le sceptre et le glaive? Car c'était trop de patience : il fallait enfin balayer cette cohue révolutionnaire. Et si le peuple remuait, on avait des soldats; et si les régiments français s'avisaient de désobéir, on avait les régiments étrangers : ceux qu'on soldait, ceux qu'on pouvait, au besoin, appeler d'Allemagne. Il ferait

[1] Mounier, *De l'Influence*, etc., p. 180.
[2] Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné

beau voir un ramas de séditieux en haillons tenir tête aux kaiserlichs, aux dragons de la Tour, à la cavalerie hongroise, aux chasseurs tyroliens; et ne pas trembler, rien qu'à la vue de leurs longues moustaches enduites de suif! A ces ridicules propos [1] la faction féodale joignait des bravades en action qui affligeaient les gentilshommes de la bonne cause et faisaient rougir la partie grave de la noblesse. Alors s'amassa ce trésor d'humiliations téméraires qu'on destinait au duc d'Orléans; alors fut préparée contre Mirabeau cette guerre toute composée de cartels qu'il se bornait à écrire sur ses tablettes [2], remettant les petits combats au lendemain de la grande bataille, et trop orgueilleux, trop sûr de lui, pour se croire obligé à la preuve du courage.

Ainsi, d'un côté, la religion du droit, une prudence fière, de la mesure dans l'audace; de l'autre, mainte illusion sacrilége et d'aveugles mépris. Il ne faut donc pas s'étonner si le comte d'Artois crut étouffer les suites du serment du jeu de paume en faisant retenir la salle, et si l'on renvoya la séance royale au 23 juin, afin que, durant tout un jour, les communes, jetées sur le pavé de la ville, offrissent le spectacle d'un attroupement défendu. Mais, selon le mot de madame de Staël, c'était opposer des jouets à des armes; et ces vulgaires insultes de la cour eurent cela de remarquable que chacune d'elles fournit à la nation le sujet d'un nouveau triomphe. Les princes pouvaient bien profaner par le scandale de leurs amusements la place où la Révolution venait de camper; mais pouvaient-ils fermer la maison commune, le palais du peuple, l'église? On enlevait une salle de jeu à la patrie errante : elle entra dans un temple.

Le 22 juin, les représentants occupèrent l'église de Saint-Louis, que le curé Jacob, quoique attaché à la cour, n'avait osé leur refuser. Soudain, les portes du chœur s'ouvrent, et l'on voit paraître, gravement émue,

[1] Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné.
[2] Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, t. 1, p. 263

l'assemblée des prêtres. Ils s'avancent et, prenant la parole, l'archevêque de Vienne annonce que le clergé vient se soumettre à la vérification commune. La religion et la patrie semblaient se réconcilier : l'attendrissement fut général et profond. Ces plébéiens, jusqu'alors si hautains, s'empressèrent de céder respectueusement aux hommes du sacerdoce les places d'honneur : déférence que Barère, dans le *Point du jour*, blâma en ces termes : « Sont-ce là les représentants qui veulent détruire les distinctions [1] ? » Mais ici la déférence du tiers, c'était la courtoisie du patriotisme, c'était la modestie de la victoire. Deux nobles, le marquis de Blacons et le comte Antoine d'Agoust, se présentèrent : ils furent accueillis comme des frères impatiemment attendus. Sur les cent quarante-huit membres du clergé réunis à la famille nationale, on comptait cent trente-quatre curés, cinq prélats, deux grands vicaires, six chanoines, un abbé commendataire. « Imprimons cette liste, » dirent ceux des communes; et, les yeux mouillés de larmes, Bailly s'écria : « Il faut l'imprimer en lettres d'or. »

La mer montait, montait toujours; l'invincible Révolution gagnait les hauteurs. Et sur l'étroite cime que le flot atteignait en grondant, la cour souriait et menaçait à la fois ! Necker, naguère encore si présomptueux, était tombé dans un découragement amer et subit. Un jour, il avait suffi d'un jour pour lui prouver que, doué d'une force intérieure et immense, le mouvement pouvait engloutir quiconque aurait la prétention de le conduire. Débilité de la nature humaine ! Necker était l'auteur du livre le plus audacieux peut-être qu'eût enfanté le XVIIIe siècle; il avait creusé aussi avant Jean-Jacques les causes de la misère, les origines de l'iniquité; et voilà qu'à la vue de cette société qui s'ébranlait, son âme commençait à être remplie de tristesse. Il s'essayait sans doute à conserver une figure sereine, et sa réserve habituelle l'aidait à cacher l'accablement de

[1] *Le Point du jour*, n° 5, p. 32.

ses pensées [1]. Mais, dans le secret des confidences intimes, il pleurait les désastres prévus, il pleurait le rêve de son orgueil si rapidement évanoui.

Et, d'autre part, dénaturer ses idées, les amoindrir, de manière à en composer une *déclaration* de séance royale et presque de lit de justice, telle était alors l'occupation de ce conseil dont il s'était cru un instant le souffle et la vie. Le projet primitif de Necker contenait une injonction formelle aux trois ordres de se réunir pour délibérer en commun sur les affaires générales : à cette disposition impérative on substitua une sorte de prière adressée à la noblesse et au clergé, en arrêtant que d'ailleurs la distinction des trois ordres serait maintenue. Le projet primitif de Necker attribuait à l'assemblée le droit de pousser la Révolution jusqu'à l'établissement d'une charte imitée de l'anglais : on se hâta d'excepter de toute délibération comme *la forme de constitution à donner aux prochains états généraux*. Le projet primitif de Necker abolissait en termes décisifs tous les priviléges pécuniaires : on résolut de s'en remettre sur ce point au bon vouloir des nobles et des prêtres, sauf à sanctionner royalement leur générosité. Modifications insensées, dangereuses, qui tendaient à remplacer un essai d'initiative par un défi adressé à l'esprit nouveau ! Mais, pour les combattre, MM. de Montmorin, de Fourqueux, de la Luzerne, de Saint-Priest s'unirent vainement à Necker : ils eurent contre eux le garde des sceaux Barentin, le ministre de la guerre Puységur, Villedeuil, ministre de l'intérieur, quatre conseillers d'Etat dont on avait invoqué le secours, et enfin les princes. Un trait dira ce qu'était capable de produire un conseil ainsi composé. Lorsqu'on en vint à la question de savoir si l'on admettrait tous les citoyens aux emplois militaires par rang de services et de mérite, le comte d'Artois protesta vivement, attendu que « le roi était maître de ses grâces [2]. » Le langage de Louis XIV

[1] Voyez, dans les *Lettres et Instructions de Louis XVIII*, la *Notice sur M. le comte de Saint-Priest*, p. c.
[2] De Barante, *Notice sur M. le comte de Saint-Priest*, p. XCVIII.

avait survécu à sa puissance; et, pour le continuer, ses pâles successeurs avaient besoin d'ignorer cent ans d'histoire. Necker prévit bien les conséquences [1]. Mais quelle conduite allait être la sienne? S'abstiendrait-il de paraître à la séance royale? Ou bien, mettant sa popularité au hasard, irait-il couvrir de sa présence un monarque asservi à des conseillers funestes!

Dans la nuit du 22 au 23, Bailly fut réveillé en sursaut par un cri qui venait de la rue. Étonné, il se lève : on l'appelait. Trois inconnus, se disant députés, demandent à être admis, et ils apprennent au doyen des communes que Necker désapprouve les mesures prises; qu'il n'assistera pas à la séance du lendemain; que son renvoi paraît inévitable [2]. Les inconnus qui avec tant d'empressement, et à cette heure suspecte, couraient témoigner de leur sollicitude pour le tiers, c'étaient trois grands seigneurs : le duc d'Aiguillon, le comte Mathieu de Montmorency et le futur successeur de Kléber, le baron de Menou.

Le 23 juin, Versailles se hérissa de baïonnettes. Rien de plus sinistre que l'aspect général de la ville. Des rumeurs très-vagues encore, mais à cause de cela même effrayantes, s'étaient répandues. Çà et là des groupes inquiets qui, violemment dispersés par les soldats, allaient se reformer ailleurs et se grossissaient de minute en minute. Pas de clameurs inutiles ; partout la menace du silence. Le ciel était couvert de nuages. Comme au 5 mai, les membres de l'Assemblée nationale, l'ordre qui alors était le peuple, avaient été condamnés à une attente humiliante ; et tandis que la noblesse et le clergé entraient fastueusement dans la salle des états par la porte principale, celle de l'avenue ; tandis que, précédée et suivie de la fauconnerie, des pages, des écuyers, des quatre compagnies des gardes du corps, la voiture du roi roulait sur le pavé; ceux que la cour appelait en raillant *Messieurs du tiers* stationnaient devant une

[1] Voyez Necker, *De la Révolution française*, sect. IV, p. 223
[2] *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 205.

espèce de porte de service, et se pressaient, pour éviter la pluie, sous une galerie étroite à moitié pleine d'étrangers à petits manteaux, imitant le costume des députés [1]. Les communes entrèrent enfin, mais trouvant les deux ordres déjà placés, elles s'assirent muettes et irritées. Le siége destiné à Necker était vide.

Louis XVI commença en ces termes : « Messieurs, je croyais avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour le bien de mes peuples, lorsque j'avais pris la résolution de vous rassembler; » et il se plaignit aigrement des divisions survenues. Puis, le garde des sceaux étant allé vers le trône et s'étant mis à genoux, le roi donna ordre à l'assemblée de se couvrir. Seuls, les nobles désobéirent [2]; et conservant en sens inverse, puisqu'il le fallait, les distinctions frivoles où s'attachait leur orgueil, ils restèrent tête nue devant des plébéiens qui se couvraient.

Le garde des sceaux lut une première déclaration qui cassait les arrêtés des communes, interdisait les mandats impératifs, et maintenait la délibération par ordre. Une seconde déclaration, résumé des *bienfaits que le roi voulait bien accorder à son peuple*, annonçait le vote des impôts ; l'abolition de la corvée, de la mainmorte, du droit de franc-fief ; la restriction du droit de chasse ; la substitution d'un enrôlement régulier au tirage de la milice ; la suppression du mot *taille;* l'organisation des états provinciaux. Rien, du reste, sur le renouvellement organique de la constitution du royaume, sur la participation des états généraux au pouvoir législatif. On permettait aux états de chercher les moyens de concilier la liberté de la presse avec le respect dû aux mœurs, à la religion, à l'honneur des citoyens, et la liberté individuelle avec l'intérêt des familles ou la sûreté de l'État. On se montrait disposé à sanctionner la destruction des priviléges pécuniaires, s'il plaisait aux privilégiés d'en faire le sacrifice. Au nombre des pro-

[1] *Mémoires de Bailly,* t. II, p. 207.
[2] *Ibid.,* p. 210.

priétés absolument et à jamais inviolables, on mettait les *dîmes*, *cens*, *rentes*, *droits et devoirs seigneuriaux et féodaux* [1]. A la lecture de ce dernier article, quelques nobles ne rougirent pas d'éclater en égoïstes transports, prouvant ainsi « qu'ils avaient trop d'orgueil pour leur avarice ou trop d'avarice pour leur orgueil [2]. »

Les communes restaient immobiles, silencieuses : Louis XVI parut interdit. Recueillant néanmoins ses forces, et, par une exagération factice d'énergie, se trompant lui-même, il répéta durement les dures et folles expressions dont son rôle était composé : « C'est moi jusqu'à présent qui fais tout pour le bonheur de mes peuples, et il est rare, peut-être, que l'unique ambition d'un souverain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour accepter ses bienfaits. » Il ordonna d'un ton sec à l'assemblée de se séparer, et, suivi de la noblesse, suivi de plusieurs prélats, il sortit.

Alors se passa une scène qui vit au fond de tous les souvenirs, mais à laquelle des historiens modernes ont ajouté des traits qui en altèrent la physionomie et la portée. Jusque-là les communes n'avaient eu affaire directement qu'à l'aristocratie du sacerdoce et à l'aristocratie de l'épée : maintenant, c'était la royauté en personne qui semblait descendre dans la lice. Or la bourgeoisie voulait bien renverser la noblesse, réduire le clergé ; mais le régime de la royauté sans despotisme lui convenait : elle sentait, on le verra bientôt, qu'elle aurait besoin du trône… contre le peuple. Aussi, lorsque, après la sortie du roi, le grand maître des cérémonies, M. de Brézé, dit au doyen des communes, qui étaient demeurées à leur place : « Monsieur, vous avez entendu l'ordre du roi, » il y eut un instant d'incertitude, de morne stupeur [3] ; et n'osant résister en face à l'envoyé du monarque, Bailly dit à ses voisins : « *Je crois* que la nation assemblée ne peut pas recevoir d'or-

[1] *Moniteur*, séance du 23 juin 1789.
[2] *Treizième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*
[3] « Que Mirabeau reprocha au tiers état, » ajoute M. Lucas Montigny, *Mémoires de Mirabeau*, t. XI, p. 88. 1835.

dre [1]. » Mais, en ce moment décisif, Mirabeau s'avance; il usurpe glorieusement les fonctions de Bailly, qui s'en étonne et s'en afflige [2] : sans affectation de dédain, sans violence, mais avec beaucoup de calme au contraire et une fermeté réfléchie, il adresse à M. de Brézé ces fières paroles : « Je vous déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force, car nous ne quitterons nos places que par la puissance de la baïonnette [3]. » On cria : « Tel est le vœu de l'assemblée. » Le marquis de Brézé alla rendre compte de sa mission à Louis XVI. Et, raffermie dans la conscience de son droit, l'Assemblée se mit à délibérer. Avec une grave énergie, le janséniste Camus demanda la confirmation des arrêtés précédents. « Ajoutez, dirent les curés fidèles à la cause des communes, ajoutez que la délibération a lieu en notre présence [4]. » Et Sieyès laissa tomber ces paroles demeurées si célèbres : « Vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier. » La cour voulant à tout prix interrompre la séance, des manœuvres entrèrent [5], le marteau à la main, pour détacher les tentures et le baldaquin à franges d'or, pour enlever le trône. Spectacle inattendu où personne encore ne voyait une prophétie vivante. Pourtant, c'était bien là l'image du peuple apparaissant à son tour sur la scène et emportant la monarchie ! On essaya aussi de l'intimidation. Les gardes du corps qui,

[1] « On a dit et répété que j'avais fait cette réponse à M. de Brézé. Je respectais trop le roi pour faire une pareille réponse (à M. de Brézé). » *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 214.

[2] *Ibid.*, p. 215.

[3] Telle est la vraie réponse de Mirabeau : et c'est ainsi qu'il la rapporte lui-même dans son journal (*Treizième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants*). Le discours : *Où sont les ennemis de la nation ? Catilina est-il à nos portes ?* etc.; la fameuse phrase : *Allez dire à votre maître ;* le rapprochement antithétique de la *puissance du peuple* et de la *puissance des baïonnettes*, tout cela doit être rangé parmi les erreurs historiques. Il n'en est trace ni dans le *Moniteur*, ni dans les *Mémoires de Bailly*, qui était présent; ni dans *le Point du jour* de Barère, qui était aussi présent; ni enfin dans le compte rendu, très-circonstancié, que Mirabeau lui-même a fait de la séance.

Et de semblables altérations valent qu'on les relève, parce qu'elles donnent une idée complétement fausse des dispositions de la bourgeoisie et, en particulier, de celles de Mirabeau.

[4] *Le Point du jour*, n° 7.

[5] *Mémoires de Ferrières*, t. I, p. 59.

après avoir accompagné le roi jusqu'à son palais, s'étaient mis en route pour Saint-Germain, avaient reçu ordre, à Roquencourt, de tourner bride... ils arrivaient au galop. Mais, au moment où ils atteignaient les portes de la salle, l'Assemblée s'élevait à une prudence pleine de majesté, et, sur la motion de Mirabeau, elle assurait sa victoire en se déclarant inviolable.

Or, tel était l'aveuglement de la noblesse que, pendant ce temps, elle courait au château remercier ses prétendus sauveurs. La première visite fut pour le comte d'Artois, qui la reçut avec beaucoup de courtoisie et d'abandon. On avait aussi des remercîments à adresser au comte de Provence; mais, retiré en sa dissimulation, ce prince n'eut garde de se prêter à des hommages qui étaient ceux de la présomption abusée [1]. Après la séance royale, on avait vu Louis XVI retomber dans une morne apathie, et lorsqu'on était venu lui annoncer les résistances de l'Assemblée, des paroles pleines de découragement avaient témoigné de la fatigue de son âme. Les nobles l'oublièrent, ils n'oublièrent pas la reine. Elle était au salon de jeu. On s'y présente. Et, le sourire à la bouche, le regard étincelant, la reine tendait aux gentilshommes l'enfant royal, disant : « Je le donne à la noblesse [2]. » Elle le donnait à la mort.

Du reste, l'illusion fut bien vite dissipée. Car cette scène de folle ivresse n'était pas encore finie, que déjà la clameur populaire portait au cœur de Marie-Antoinette un nom qui la fit tressaillir. Necker l'avait mortellement offensée en condamnant par son absence la séance royale [3], et c'était vers ce même Necker que montaient alors, unanimes, formidables, les vœux de la multitude. Elle inondait les cours du château ; et tout bientôt retentit de cris tumultueux, de menaces, d'insultes. Le mot *aristocrâne* fut lancé, expression à la fois burlesque et sinistre qui, dans le langage des haines

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. I, p. 60.
[2] *Ibid.*, p. 61.
[3] *Mémoires de madame Campan*, chap. XIV, p. 45.

populaires, indiquait les opinions aristocratiques du comte d'Artois et sa tête mise à prix [1]. La cour n'était pas encore familiarisée avec les insurrections : elle trembla. Il fallut envoyer chercher Necker qui, ayant donné sa démission, se trouvait entouré d'une foule de visiteurs ou furieux ou consternés. Pour le garder ministre, pour continuer à le subir, la reine dut employer la prière [2]. Il promit de ne pas abandonner cette monarchie qui suppliait ; et, comme il regagnait sa demeure en traversant à pied les cours du château, un homme alla tomber à genoux devant lui, pendant que de toutes parts on criait : « Restez-vous [3]? » A bout d'attendrissement, d'orgueil, il répondit par des sanglots. Le soir, on alluma des feux de joie, et des hommes violents parcoururent la ville en agitant des torches.

La vieille France était décidément vaincue; mais elle ne voulait ni accepter ni s'avouer sa défaite. Le comte de Clermont-Tonnerre et Lally-Tollendal ayant proposé à la chambre de la noblesse de se réunir au tiers, il y eut parmi tous ces gentilshommes assemblés un long frémissement de colère. De patriotiques paroles furent néanmoins entendues. « J'ai treize mille livres de rente, dit M. de Montcalm ; j'en sacrifierais la moitié pour obtenir cette réunion tant désirée ; et mes six enfants ne me désavoueront pas [4]. » Mais ces sentiments étaient loin d'être ceux du grand nombre. D'Épréménil adjura ses collègues de se serrer autour de la monarchie, que des *factieux* brûlaient de détruire ; et, la discussion s'enflammant, le duc de Caylus s'élança de sa place la main sur la garde de son épée [5]. Cazalès criait à la minorité : « Vous réunir au tiers? vous n'oserez pas ! » Ils répondirent en se rendant, le 25 juin, à la salle des états au milieu d'un immense concours du peuple. Ils étaient quarante-sept : les comtes de Mont-

[1] Challamel, *Histoire-musée de la République*, p. 26.
[2] *Mémoires de Weber*, t. I, p. 363.
[3] *Moniteur*, du 24 au 27 juin.
[4] *Le Point du jour*, n° 9.
[5] Droz, *Hist. du règne de Louis XVI*, p. 251.

morency, de Clermont-Tonnerre, de Lally-Tollendal, de Lusignan, de Castellane, de Crillon, le vicomte de Toulongeon, le marquis de la Tour-Maubourg, les ducs de la Rochefoucauld et de Luynes, etc... Le duc d'Orléans s'avançait à leur tête dans sa voiture. A son approche, la foule qui entourait la salle se répandit en acclamations. Et lui, se penchant à la portière : « Mes amis, disait-il, point de bruit maintenant. Je veux votre bonheur : je vais m'en occuper : vous applaudirez ce soir, si vous voulez [1]. » L'assemblée lui déféra la présidence après Bailly : il refusa.

Donc, chaque jour, à toute heure, un nouvel éclair venait illuminer les profondeurs de l'abîme ouvert à quelques pas du château. Mais, chez certains nobles, l'obstination dans l'aveuglement était si absolue qu'on put citer ce mot caractéristique d'un homme de la cour : « Que je plains les quarante-sept! voilà des familles déshonorées et auxquelles personne ne voudra s'allier [2]. »

Cependant Paris fermentait. Une députation vint apporter à l'Assemblée nationale les félicitations et les encouragements de l'hôtel de ville ; on reçut du Palais-Royal une adresse couverte de signatures, qui respirait la guerre; on apprit que les gardes françaises avaient fait un pas vers la révolte ; et le Chapelier, Glaizen, députés de Bretagne, Mirabeau, Sieyès, Pétion, Barnave, fondèrent à Versailles ce *club Breton* qui, transporté à Paris, allait être bientôt le *club des Jacobins* [3]. Tout concourait donc à augmenter l'énergie du mouvement, et il n'est pas besoin de recourir à l'hypothèse d'un complot pour expliquer l'émeute au sein de laquelle M. de Juigné, archevêque de Paris, faillit alors périr. Ce prélat avait mis à retarder la réunion de l'ordre du clergé aux communes une opiniâtreté fanatique : on éclata contre lui. Comme il traversait la ville, la foule reconnaît sa voiture, et, frémissante, elle

[1] Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 257.
[2] Rabaut-Saint-Étienne, *Précis historique*, p. 92.
[3] Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, t. V, p. 100.

se précipite. L'archevêque se réfugie dans l'hôtel de la Mission. Le peuple irrité vient heurter aux portes ; un siége commence. En cet instant parut M. Colbert, évêque de Rodez, un des cinq prélats qui s'étaient réunis à l'Assemblée nationale. Aussitôt les plus furieux s'apaisent, ils entourent l'évêque, le comblent de bénédictions, et, l'élevant sur leurs épaules [1], l'appelant leur ami, ils lui décernent le triomphe improvisé par leur reconnaissance, M. de Juigné n'osa résister davantage : le 26 juin, il faisait sa soumission. Les mêmes hommes qui l'avaient insulté la veille l'attendaient au passage et le couvrirent d'applaudissements. Il entra dans l'Assemblée, précédé par l'archevêque de Bordeaux, qui lui servait d'introducteur ou, plutôt, de caution. Restait la majorité de la noblesse à réduire.

Tout à coup le château se remplit d'alarmes. On raconte, on répète, et la source de ces bruits reste ignorée, que le plan d'un vaste massacre a été conçu ; que cent mille rebelles sont en marche. Interrogé, Necker s'abstint de dissiper des terreurs qu'il jugeait utiles ; et le duc de Luxembourg, président de l'ordre de la noblesse, fut mandé à la hâte. Quand il arriva, la famille royale se trouvait réunie autour de Louis XVI ; les princes avaient l'effroi peint sur le visage ; la reine pleurait [2]. « Monsieur de Luxembourg, dit Louis XVI, je prie l'ordre de la noblesse de se réunir aux deux autres ; si ce n'est pas assez de prier, je veux. » Et il lui remit une lettre pour les dissidents.

Nous l'avons observé déjà, et la suite de ce récit en fournira des indices tragiques, la partie passionnée de la noblesse en était venue à ne plus regarder Louis XVI comme son vrai roi. Désespérée de voir en des mains si tremblantes le destin du parti féodal, elle se rejetait impétueusement, et vers le comte d'Artois que son défaut de lumières poussait à tout confier aux hasards de l'audace, et vers la reine qu'on savait sujette à des acca-

[1] Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 277.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. I, p. 66.

blements mélancoliques et à de subites épouvantes, mais capable, en revanche, d'applaudir aux résolutions extrêmes. Aussi les ordres de Louis XVI n'eurent-ils rien de décisif pour la chambre de la noblesse. Devait-on souffrir que le royaume demeurât à la merci du roi? Pourquoi, s'il était nécessaire, ne défendrait-on pas contre le monarque... la monarchie? Voilà ce que Cazalès, dans l'ardeur d'une conviction indomptée, ne craignit pas de laisser entendre. Mais l'assemblée avait reçu une missive nouvelle qui disait les jours du roi menacés. Tous se levèrent, et la réunion fut décidée. Seulement, la lettre qui se faisait obéir cette fois était du comte d'Artois, elle n'était pas de Louis XVI!

Il y eut des protestations ultérieures. Beaucoup demandèrent qu'il leur fût donné acte de leurs efforts pour faire prévaloir, conformément à leurs cahiers, la délibération par ordre. Et, chose remarquable! au bas de la protestation qui fut rédigée en ce sens, on lut le nom du marquis de la Fayette [1]! Mais qu'importaient les réserves?

Ainsi fut amenée, le 27 juin, la réconciliation des nobles avec les communes, réconciliation au fond de laquelle germait l'implacable ressentiment de la défaite, et dont le mensonge ne paraissait que trop à l'attitude contrainte des derniers venus, au nuage étendu sur leur front et à leur morne silence.

Quoi qu'il en soit, l'heureuse nouvelle ne se fut pas plutôt répandue que la joie populaire éclata sous mille formes. Mais c'était vers le nouveau pouvoir que se tournaient tous les regards. La royauté n'était plus au palais de Louis XVI, elle était à la salle des états. Les soldats eux-mêmes le crurent; et tandis que les gardes du roi refusaient de faire dans les cours du château de Versailles la ronde accoutumée [2], deux d'entre eux se rendaient déguisés à l'Assemblée nationale pour remettre au président, comme au vrai monarque, une plainte

[1] Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 267.
[2] Lettre à M. le marquis de Luchet. Paris, 25 juillet 1789.

contre leur colonel. Ils furent reconnus, on les arrêta; mais, la foule accourant et les protégeant de ses cris, on dut les rendre aussitôt à la liberté [1]. On eût dit, du reste, que le peuple s'étudiait à adoucir aux dominateurs anciens l'amertume de leur défaite; car ses acclamations allèrent chercher, cette fois, non-seulement Louis XVI, mais la reine et le comte d'Artois lui-même. Des invitations tumultueuses et répétées appelèrent à un balcon Marie-Antoinette; et si son cœur se sentit ému de ces hommages immérités, l'émotion fut son châtiment. On illumina Versailles.

A Paris, il n'y eut pas un moindre ébranlement des âmes. Placards, estampes, gravures, allégories, tout servit à exprimer l'allégresse causée par la réunion des trois ordres. Un triangle la figura sur chaque place, dans chaque rue; on vit des cadrans de montre avec l'épée, la crosse, le râteau; et IV plus XII égalant XVI, Louis XVI fut déclaré valoir à lui seul, s'il se résignait, Henri IV et Louis XII [2]. Saillies familières au génie français et qui n'empêchaient pas les manifestations violentes! L'autorité militaire s'en effraya au point que quatre compagnies des gardes françaises eurent ordre de charger leurs fusils à cartouches. Elles désobéirent, forcèrent leurs casernes, parcoururent la capitale en criant : *Vive le tiers état! Nous sommes les soldats de la nation!* et, suivis d'une multitude immense, plus de cent gardes arrivèrent au Palais-Royal demandant à y fraterniser avec le peuple et portant de grandes coupes remplies de vin [3]. Versailles avait embrasé Paris, Paris embrasa la France.

Elle apparaissait donc triomphante sur les cimes de l'État, cette assemblée de plébéiens naguère obscurs. Le 10 juin, elle s'était affirmée; le 17, elle avait pris le nom d'*Assemblée nationale;* le 20, elle avait prêté l'héroïque serment du jeu de paume; le 22, elle avait conquis le clergé; le 23, elle s'était déclarée souveraine;

[1] Lettre à M. le marquis de Luchet. Paris, 25 juillet 1789.
[2] Challamel, *Histoire-musée de la République française*, p. 26.
[3] Lettre à M. le marquis du Luchet.

le 27, elle avait dompté la noblesse. Et maintenant les malentendus vont venir, hélas! Maintenant, nous aurons à raconter qu'entre la bourgeoisie et le peuple... Mais reposons-nous un instant dans l'impression de l'imposant triomphe, et que des paroles amères, trop tôt prononcées, ne troublent pas cette auguste fête de nos souvenirs. Oui, nous pouvons le dire sans réserve, et avec émotion, avec orgueil : jusqu'à ce jour du moins, la bourgeoisie fut la Révolution, elle fut le peuple.

CHAPITRE IX.

APPEL A LA FORCE.

Frayeurs de la bourgeoisie victorieuse. — Singulier langage de Mirabeau. — Paris affamé. — Les soupçons de Marat. — L'Assemblée nationale devant le problème de la famine; dénonciation contre les accapareurs étouffée. — Héroïques préoccupations du peuple. — Soldats délivrés par le peuple. — Louis XVI, abandonné par la noblesse, est adopté par la bourgeoisie. — Le roi des propriétaires. — La guerre civile préparée. — Conciliabule de Montrouge. — Complots de la cour dénoncés par Mirabeau. — La bourgeoisie cherche à opposer Louis XVI au parti de la reine; aveuglement de Louis XVI. — Un champ de bataille autour de Paris. — Dumouriez à Caen. — La cour et le club Breton. — Le duc d'Orléans devant les Orléanistes; artifices iniques; scène nocturne. — Attitude de Paris menacé. — Faux sommeil de Louis XVI.

Ici commence une évolution historique dont il importe de bien marquer le caractère et dont nous aurons à suivre les phases.

« Je me disais, rapporte Bailly, que partout où le peuple est en grand nombre, il maîtrise [1]. » Ce peuple, les meneurs ne l'avaient vu qu'avec effroi assister aux séances et venir siéger dans la salle des débats publics, comme pour y tenir, lui aussi, ses états généraux. Fallait-il laisser une souveraineté sans baptême et sans manteau noir regarder face à face celle de l'Assemblée ? Permettrait-on qu'à l'aspect des tribunes envahies par une foule impérieuse, le royaliste vînt dire, ainsi que ce prince de l'antiquité : « J'aperçois deux Thèbes et deux soleils [2]? » Les erreurs ou les artifices de langage ne sauraient changer la nature des choses. Sieyès avait eu beau confondre sous le nom commun de tiers état la bourgeoisie et le peuple, il y avait les riches et les pauvres, il y avait les plébéiens du beau monde et les plébéiens de la rue. Parmi les hommes qui en-

[1] *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 225.
[2] *Mémoires de Rivarol*, t. I, p. 75. Collection Berville et Barrière.

semble demandaient la liberté, les uns possédaient tout ce qui permet d'en jouir : éducation, crédit et richesse; les autres, au contraire, risquaient de ressembler au paralytique à qui l'on reconnaîtrait le droit de marcher, et ils devaient conséquemment vouloir, en même temps que la liberté, ce qui l'empêcherait de n'être pour eux qu'une conquête illusoire, un bruit de clairon. C'est ce que pressentit l'Assemblée devenue victorieuse. Elle trembla que les réclamations des serfs du salaire n'allassent au delà de la noblesse abattue, au delà du clergé soumis, au delà de la monarchie abaissée. Elle eut le frisson de son triomphe.

Il y eut un homme, surtout, à qui le peuple fit peur : ce fut Mirabeau; tant qu'il y avait eu incertitude sur le succès, il avait mis une fougue extraordinaire à pousser aux mouvements de place publique. Immédiatement après la séance du 23 juin, dont il publia une relation audacieuse et provoquante, il avait appelé à lui la multitude. « Pourquoi lui déroberions-nous, s'était-il écrié, la connaissance de nos délibérations? Que signifient ces mots de *décence*, de *bon ordre*? Ici l'indécence serait dans le mystère et le désordre dans le secret [1]. » Mais quand la réunion définitive des ordres, les retours de Louis XVI, l'humiliation de la noblesse, l'apparente résignation de la reine firent croire à Mirabeau qu'on n'avait plus à redouter désormais les anciens ennemis, son langage changea tout à coup d'une manière surprenante, et l'agitateur de la veille demanda que sur l'étendard d'une révolution en marche on écrivît cette formule des sociétés au repos : Maintien de l'ordre public.

« Messieurs, disait-il le 27 juin, la journée du 23 a fait sur ce peuple inquiet et malheureux une impression dont je crains les suites. Où les représentants de la nation n'ont vu qu'une erreur de l'autorité, le peuple a cru voir un dessein formel d'attaquer leurs droits et leurs pouvoirs. Il n'a pas encore eu occasion de con-

1 *Treizième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*

naître toute la fermeté de ses mandataires. Sa confiance en eux n'a point encore de racines assez profondes [1]. » Et, non content d'établir de la sorte entre les *représentants de la nation* et le *peuple* une ligne de séparation ; non content de semer la défiance, Mirabeau s'étudiait à tracer un sombre tableau des agitations populaires. Ces passions que lui-même avait excitées, il les gourmandait maintenant, et il insistait pour qu'on se gardât des *auxiliaires séditieux* [2]. Il n'allait pas jusqu'à couvrir de sa tolérance la séance du 23 juin. Et toutefois il prenait texte de cette séance même pour faire de Louis XVI un éloge où à l'admiration se mêlait une sorte de pitié tendre et respectueuse. Lorsqu'il arrivait au roi de faire mal, c'est qu'on le trompait ; quand il était lui, le roi faisait toujours bien [3]. Et Mirabeau proposait une adresse aux électeurs qui leur recommandât de *contribuer au maintien de l'ordre, à la tranquillité publique, à l'autorité des lois et de leurs ministres* [4].

En d'autres circonstances, un tel langage n'eût été peut-être que celui de la sagesse et de la raison. Mais proclamer les colères de l'opprimé suspectes, sans avoir travaillé à détruire le principe de toutes les oppressions : la misère ; mais décrier la vie tumultueuse du forum, parce qu'on croyait avoir tiré pour soi un suffisant profit de ses ardeurs ; mais crier à la Révolution de faire halte, quand elle était si éloignée encore du vrai but de son pèlerinage brûlant... c'était trop laisser paraître de combien on différait et combien on se défiait du peuple.

Mirabeau, du reste, connaissait bien ceux à qui s'adressait son discours. Il se souvenait que, dans la séance du 16 juin, il les avait épouvantés en se livrant à des inspirations de tribun. Il savait que la formule du serment du jeu de paume consacrait le maintien des

[1] *Moniteur*, séance du 27 juin 1789.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

principes de la monarchie [1]. Il se rappelait enfin avec quelle ardeur, dans l'église de Saint-Louis, lors de la réunion du clergé aux communes, on avait applaudi à ces paroles de Traget : « Il n'est point d'événement heureux pour la patrie qu'on ne doive s'empresser de communiquer au meilleur des rois [2]. » La vérité est que, loin de prétendre à renverser le trône, la bourgeoisie cherchait déjà à s'en faire un abri. Renié par la noblesse, ce fut au sein de ces communes, un instant si roides, que Louis XVI compta ses serviteurs les plus fidèles et les plus alarmés. Il cessait d'être le roi des gentishommes, il devenait le roi des propriétaires.

Pendant ce temps, le corps couvert de vêtements en lambeaux, des milliers de malheureux au visage amaigri par le jeûne et au teint livide se pressaient, à Paris, devant la porte des boulangers et y passaient la moitié des jours dans une impatience terrible. On était en pleine disette, le prix du pain variant entre quatre sous et quatre sous et demi la livre [3], chiffres homicides, à cette époque. Plus de travail, d'ailleurs ; plus de salaires ; et, parmi tant de pâles journaliers, bien peu qui n'eussent laissé au logis des enfants criant la faim. Mais ce pain dont on avait tant de peine à obtenir un morceau, il était terreux, amer, il causait des inflammations de gorge et des ardeurs d'estomac. Les moulins à bras établis à l'Ecole militaire ne fournissaient que des farines aigries, d'une couleur jaune, d'une odeur infecte, et formant des masses tellement dures que, pour en détacher des portions, il les fallait frapper à coups de hache [4]. Voilà quel était l'unique aliment du peuple ; et, comme la France entière souffrait, la capi-

[1] Voyez le *Moniteur*, du 20 au 24 juin 1789.
[2] *Ibid.*
[3] Marat, *Criminelle-Neckero-logie*, p. 22 et 23, deuxième chef d'accusation. A Genève, chez Pellet, 1790. — Cette brochure, où Necker est attaqué avec une violence injuste, renferme, à côté d'accusations sans preuves et dictées par une haine aveugle, des faits curieux et dont nous avons vérifié l'exactitude. — Voyez, sur la disette et le prix du pain, *le Premier Pas à faire ou le Cri de l'indigence*, p. 6, avec ces mots de Salluste pour épigraphe : *Illa me cupido exercet ut quocumque modo et quamprimum respublica adjuvetur.* 1789.
[4] *L'Ami du roi*, etc., chap. XXXIX, p. 39.

tale voyait, à toute heure, entrer dans ses murs des bandes d'inconnus en guenilles, tenant à la main de longs bâtons et se traînant courbés sous leurs besaces vides [1], foule sans gîte et sans lendemain que la province en détresse rejetait sur Paris affamé. Ainsi la misère prenait d'épouvantables aspects ; les marchés, de plus en plus orageux, semblaient se dessiner en champs de bataille ; le long de la Seine, les soldats faisaient la haie sur la route des convois, mais l'anxiété universelle arrêtait les transports au point de départ ; le parlement de Bourgogne, celui de Franche-Comté, celui de Nancy avaient jeté l'interdit sur la circulation des grains [2] ; au lieu du blé attendu, c'étaient des consommateurs qui arrivaient avec l'irrésistible mouvement de la marée montante ; et chaque nuit, dans de tragiques assemblées, tenues chez le lieutenant de police [3], cette question revenait : Comment nourrir Paris ?

Or, ce qui n'a pas été remarqué et ce qui est pourtant digne d'une éternelle mémoire, c'est que le cri poussé alors par les hommes du peuple ne fut pas le cri de la pauvreté. Au seuil même des boulangeries où on ne leur gardait qu'une nourriture avare et meurtrière, ils s'entretenaient de la constitution à faire et de l'Assemblée nationale à défendre. Ils réclamaient la liberté de l'intelligance, ces esclaves de la faim !

Et une pareille abnégation était d'autant plus magnanime, que le mal ne pouvait pas être attribué seulement aux rigueurs du ciel. Le comité des subsistances avait demandé à Necker des renseignements : Necker publia un mémoire dans lequel on lut que, depuis son entrée aux affaires, en août 1788, le ministre s'était épuisé en efforts pour prévenir la crise, déjà prévue ; que l'exportation des grains avait été sévèrement

[1] *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 344.
[2] Voyez, au n° 191 du *Journal de Paris* (supplément), le *Mémoire instructif remis de la part du roi au comité des subsistances par le directeur général des finances.*
[3] *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 344.

prohibée, et leur importation encouragée par des primes énormes; que, de ses deniers, à ses risques et périls, le roi avait fait venir à la hâte des pays étrangers, en riz, seigles, orges, blés, farines, un milliard quatre cents millions de quintaux; que la circulation intérieure avait été puissamment favorisée; que, durant le dernier hiver, les moulins à eau et les moulins à vent étant restés immobiles autour de Paris, les uns à cause de la gelée, les autres à cause de l'inaction de l'air, on s'était empressé de construire à grands frais des moulins à bras; qu'en un mot, rien n'avait été négligé de ce qui est prescrit à la sagesse humaine [1]. Mais comment expliquer que des mesures si actives eussent été à ce point stériles? Dans quelle proportion les malheurs publics étaient-ils imputables à la criminelle industrie des accapareurs? Necker fit observer timidement qu'il était *peu croyable* que des réserves importantes de blé eussent été faites à une époque si voisine des moissons nouvelles et où les greniers abondants n'auraient pas été en sûreté. Toutefois, il avouait en termes formels « qu'on avait eu souvent à se plaindre de la cupidité des spéculateurs [2]; » et même il donnait à entendre que le gouvernement était condamné à beaucoup de discrétion, l'homme d'État devant craindre, en temps de crise, d'irriter les alarmes et de livrer le *secret de ses peines* [3].

Il est des réticences qui sonnent au cœur comme des aveux. Telles étaient celles que contenait le *Mémoire instructif*. De véhémentes protestations retentissaient, d'ailleurs. Une brochure intitulée *le Premier Pas à faire* demanda qu'on ouvrît une enquête sur les accaparements. « Hommes sans entrailles! criait l'écrivain aux accapareurs, nos champs féconds sont entrés dans vos parcs [4]. » Gorsas venait de faire paraître son journal

[1] Voyez le *Mémoire instructif*, dans le supplément au n° 191 du *Journal de Paris*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibib.*
[4] *Le Premier Pas à faire*, p. 13.

le Courrier de Versailles à Paris : il y publia une lettre du *Courrier de Dieppe*, de laquelle il résultait qu'en Normandie on accaparait jusqu'aux blés sur pied et que les Dieppois étaient poussés au désespoir. « Savez-vous à quoi servent les primes accordées à l'importation? A réveiller la cupidité. Un navire arrive-t-il ici, il obtient primes; puis, ces mêmes grains se rembarquent clandestinement et vont obtenir dans un autre port des primes nouvelles; de sorte qu'on ne voit rester en magasin ou promener de halle en halle qu'une petite quantité de blés cariés... Mais dénoncez donc cela aux états généraux, honnête homme que vous êtes [1]! » De son côté, observateur encore silencieux des pratiques souterraines, le médecin Marat s'occupait, dès lors, à amasser les matériaux des accusations futures, accusations calomnieuses souvent, mais souvent aussi pleines de lumière : car, à force de croire au mal, cet implacable esprit en vint à acquérir unn singulière clairvoyance. Si d'autres furent la pensée de la Révolution, si d'autres en furent la colère. Marat en fut le soupçon.

L'Assemblée nationale ne pouvait s'abstenir plus longtemps. Le 4 juillet, on venait de décider, après une longue discussion, que les députés de Saint-Domingue seraient admis au nombre de six [2], lorsque Dupont (de Nemours), rapporteur du comité des subsistances, se leva. La circonstance était solennelle. Dès son début, l'Assemblée trouvait à élever ses débats à de sublimes hauteurs. Que faire pour le peuple manquant de travail et de pain, ou, plutôt, que faire pour qu'à l'avenir le peuple ne fût pas exposé à manquer de pain et de travail? Grande question qui contenait tout ce qui aujourd'hui nous agite et nous divise, question suprême qui, moins tardivement abordée, eût épargné à l'Europe d'affreux déchirements, et que les sociétés modernes auront bientôt à résoudre sous peine de mort!

[1] *Le Courrier de Versailles à Paris*, n° 4.
[2] *Moniteur*, séance du 4 juillet 1789.

Mais la doctrine triomphante, au XVIII[e] siècle, avait été celle de l'individualisme [1], celle de l'indifférence de l'État en matière d'industrie : il n'y parut que trop au rapport du comité des subsistances. Droit au travail, vices inhérents au régime des salaires, dangers de la concurrence, moyen d'émanciper le prolétaire, rien de ce qui intéressait particulièrement le peuple ne fut indiqué, même comme pouvant devenir l'objet d'un examen ultérieur. On se bornait, vu l'urgence, à proposer les mesures suivantes : — Ouvrir une souscription volontaire ; — autoriser le gouvernement, les états provinciaux et les municipalités à faire, sous la garantie de la nation et l'inspection de l'Assemblée, les avances que le soulagement du peuple nécessiterait ; — autoriser, dans les provinces où la récolte ne serait pas levée, une contribution de vingt ou de dix sous par tête, dont les huit ou dix citoyens les plus riches feraient l'avance ; — prohiber jusqu'au mois de novembre 1790 l'exportation des grains [2].

C'était réduire à bien peu de chose l'intervention des régénérateurs promis à la France ; et cependant, la plupart des bureaux restèrent en deçà de la limite. Suivant Lally-Tollendal, il fallait se contenter de remercier le roi, d'interdire l'exportation jusqu'au mois de novembre et de favoriser la circulation intérieure [3]. Mounier prétendit que les projets mis en délibération n'étaient pas du ressort de l'Assemblée [4] ; qu'une souscription de bienfaisance n'avait pas besoin d'être décrétée ; qu'une imposition par tête serait injurieuse à la nation, dont on aurait l'air de contraindre la générosité ; et que, laissant au comité le soin de continuer ses recherches, l'Assemblée devait, avant tout et exclusivement, s'occuper de la constitution [5]. Vainement Pétion avait-il proposé un emprunt, au nom du vingt et

[1] Voyez le premier volume de cet ouvrage, liv. III, chap. III.
[2] *Moniteur*, séance du 4 juillet 1789.
[3] *Ibid.*, séance du 6 juillet.
[4] De nos jours, M. Sauzet, président de la chambre des députés, a dit : « Ce n'est pas à la chambre à donner du travail aux ouvriers ! »
[5] *Moniteur*, séance du 6 juillet.

unième bureau [1]; on répondit que les mandats ne permettaient de voter ni impôts ni emprunts avant que la constitution fût achevée. Enfin, Mirabeau ayant demandé qu'on suspendît la délibération jusqu'à ce qu'il eût pris certains renseignements d'une importance capitale, la question sainte du peuple à nourrir fut perdue de vue, et il arriva, selon les caractéristiques paroles de Dupont de Nemours, *que la nation assemblée ne put que plaindre la nation* [2].

Ainsi, tandis que, par un généreux oubli de lui-même, le peuple, à bout de misère, privé de travail et affamé, faisait de la conquête des droits politiques la plus chère de ses préoccupations; dans l'Assemblée, on passait en quelque sorte à l'ordre du jour sur les misères sociales, sur la faim du peuple.

On en doit gémir; mais à s'en indigner ne risquerait-on pas d'être injuste? Car enfin, de bien rares éclairs avaient percé la nuit dont la science sociale était jusqu'alors restée couverte; l'éducation des intelligences par l'amour n'était pas commencée; on ne savait pas que la pauvreté, c'est toujours l'esclavage, que c'est aussi une constitution à faire qu'un peuple à nourrir; et les législateurs de la bourgeoisie ne voyaient pas jusqu'à quel point ils étaient inconséquents de croire à la fatalité de la misère, eux qui ne croyaient pas à la fatalité du despotisme. Il fallait, pourtant, qu'on en vînt à le poser, ce grand problème de l'esclavage moderne à détruire, et il fut posé en effet. Mais, hélas! pressée d'étudier au plus fort de ses combats, la Révolution ne put que lire, sous les armes, un livre ouvert dans le sang.

Ne cachons rien: il est des omissions qui sont l'hypocrisie de l'histoire. Après la séance du 4 juillet, un député s'était plaint avec amertume des ténèbres où l'on semblait vouloir ensevelir la hideuse affaire des accaparements, ajoutant que, le matin même, il avait dé-

[1] *Moniteur*, séance du 6 juillet.
[2] *Ibid.*, séance du 4 juillet.

noncé plusieurs accapareurs et avait été fort surpris de la manière dont on accueillait ses avertissements [1]. Or, dans la séance du 6 juillet, Bouche ayant annoncé que l'on connaissait des coupables, qu'on avait des preuves et qu'une dénonciation formelle aurait lieu le lendemain, un effroi général, rapporte Gorsas [2], s'empara de l'Assemblée. Le lendemain, on s'attendait à des révélations formidables : un silence complet fut gardé. La vérité avait été étouffée entre deux séances, de peur. sans doute, que poursuivre des accapareurs, en présence d'une multitude affamée, ne devînt le signal d'un égorgement.

Le crime de ceux qui spéculaient sur la famine se trouvant ainsi protégé par son énormité même, les souffrances du peuple s'accrurent de manière à ne pouvoir plus être comparables qu'à l'héroïsme de sa résignation. On avait beaucoup remarqué, dans le *Mémoire instructif*, le passage suivant : « Le roi a dit que, si la nécessité des circonstances obligeait à se contenter d'un pain mêlé de seigle et de froment, il n'y en aurait que d'une sorte pour les riches et pour les pauvres, et qu'il serait servi sur sa table [3]. » Cette touchante promesse ne se réalisa point. Le pain qui parut sur la table du roi, des députés, des ministres, des gens de cour, était de la meilleure qualité, servi avec abondance et fourni par les boulangers en personne. On le sut, et le rapprochement ne fut fait que dans les journaux royalistes [4]. On n'ignora pas ce mot d'un barbare publicain à des malheureux qui se lamentaient sur la disette : « Eh bien, mangez des cailloux [5]! » et ce qui continua de préoccuper la place publique, la rue, le carrefour, ce fut uniquement la grandeur de nos destinées nou-

[1] *Le Courrier de Versailles à Paris*, n° 2.

[2] *Ibid.* — *Le Moniteur* dénature tout cela. Voici comment il rend compte de la dénonciation annoncée : « Bouche espère avoir à faire part à l'Assemblée de quelques découvertes intéressantes! »

[3] Supplément au n° 191 du *Journal de Paris*.

[4] *L'Ami du roi*, etc., troisième cahier, cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. II, 3e livraison, p. 40.

[5] *Le Premier Pas à faire*, p. 14.

velles : tant il y avait d'énergie en cette vie morale que la Révolution apportait au peuple !

Et ce n'était pas seulement le peuple de l'atelier qui brûlait de ce saint enthousiasme, c'était aussi, c'était déjà le peuple du camp. Avertis que si la fidélité à tous crée la chevalerie de l'homme libre, la fidélité à un seul ne constitue souvent que la chevalerie de l'esclave ; frémissants sous le joug de cette discipline épaisse et humiliante que le comte de Saint-Germain avait empruntée des mœurs militaires de l'Allemagne ; indignés enfin de ne pouvoir, même avec leur sang, se tracer un chemin vers les hauts grades et qu'on osât leur opposer la roture de leur courage, les soldats voulaient d'autres drapeaux. Un fait dont la cour fut vivement émue avait mis en relief, dès le 30 juin, ces dispositions de l'armée. Ce jour-là, vers sept heures du soir, les principaux agitateurs du Palais-Royal se trouvaient réunis au café de Foy, ordinaire théâtre de leurs conciliabules, lorsqu'au milieu du groupe une lettre fut jetée par un inconnu. Elle est ouverte aussitôt et lue à haute voix : elle annonçait que, pour avoir refusé de charger leurs armes à cartouches, onze gardes avaient été renfermés à l'Abbaye ; et que, la nuit suivante, on les allait transférer à Bicêtre, homicide prison destinée aux plus vils scélérats. A cette nouvelle, un audacieux jeune homme, Loustalot, rédacteur du journal des *Révolutions de Paris*, s'élance dans le jardin du Palais-Royal, monte sur une chaise et appelle à lui la foule en criant : « A l'Abbaye, à l'Abbaye ! » On applaudit, on s'anime à la colère, on part. Le violent cortége se grossit en chemin d'ouvriers qui revenaient de leur travail, et bientôt le concierge de la prison entend gronder aux portes quatre mille assiégeants, dont plusieurs étaient armés de haches et de barres de fer. La résistance eût été inutile, les clefs furent remises [1]. Mais, au même instant, des cavaliers arrivaient à bride abattue, le sabre à la main.

[1] « Quelques écrivains ont publié que les portes de la prison avaient été forcées et tous les prisonniers mis en liberté. Cette assertion est de toute fausseté. » Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 287.

Loin de s'effrayer, le peuple se précipite aux rênes des chevaux ; il crie aux soldats qu'il est venu sauver leurs compagnons d'armes, leurs frères. Attendris, les dragons remettent le sabre au fourreau et ôtent leurs casques en signe de paix. Les gardes, délivrés, furent conduits triomphalement au Palais-Royal, où ils passèrent la nuit couchés dans une salle de spectacle, pendant qu'autour de leur sommeil le peuple faisait sentinelle. Le lendemain, ils étaient logés à l'hôtel de Genève ; bourses et corbeilles, suspendues, pour eux, aux fenêtres avec des rubans, se remplissaient de patriotiques offrandes, et le Palais-Royal envoyait demander en leur faveur l'intercession de l'Assemblée nationale.

Alors éclata la peur qu'inspiraient à l'Assemblée ses propres victoires ; car l'hommage rendu à sa souveraineté l'épouvanta. Les uns s'étonnent et s'irritent de cette alliance conclue entre l'artisan et le soldat sur le pavé de Paris, la capitale des révoltes ; les autres, d'un ton animé, se prononcent contre un essai qui tendrait à transformer en *tribuns d'un peuple effréné* [1], les représentants de la nation. A la parole, moins timide, de Rewbell et de le Chapelier on oppose de toutes parts le respect dû au pouvoir exécutif. Quoique malade et se soutenant à peine, Mirabeau se lève, et ce qu'il propose, c'est qu'on adopte un catéchisme d'ordre public, c'est qu'on s'empresse de condamner solennellement les agitations populaires [2]. Une adresse rédigée dans ce sens avait été déjà présentée par lui : il essaya de la relire, mais la force l'abandonne et sa voix s'éteint. On prit enfin un arrêté dont voici les termes : « L'Assemblée nationale gémit des troubles qui en ce moment agitent Paris... Il sera fait au roi une députation pour le supplier de vouloir bien employer, pour le rétablissement de l'ordre, les moyens infaillibles de la clémence et de la bonté qui sont si naturelles à son cœur, et de la confiance que son bon peuple méritera toujours. » L'Assem-

[1] *Quinzième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*
[2] Voyez le compte rendu de cette séance par Mirabeau lui-même, dans sa *Quinzième lettre à ses commettants.*

blée protestait, du reste, de son profond attachement à l'autorité royale, *de laquelle dépendait la sécurité de l'empire* [1].

Une députation de seize membres alla porter l'arrêté à Louis XVI, qui répondit : « Tant que la nation se fiera à moi, tout ira bien. » Il se contenta d'exiger, comme condition à sa clémence, que les gardes rentrassent en prison. C'est ce qu'ils firent, et l'ordre de les mettre en liberté venait d'être donné lorsque arrivèrent à Versailles quelques électeurs qui avaient mission de leurs collègues de ne revenir qu'avec la grâce des soldats.

On le voit : à mesure que la Révolution avançait, la bourgeoisie effrayée se serrait de plus en plus autour du trône et se cherchait dans Louis XVI un chef inviolable. Mais, à cause de cela même, les représentants de l'ancienne France se hâtaient de tirer à eux la royauté. De sorte que, confiée à un prince qui ne savait ni la porter ni la défendre, la pourpre royale allait se déchirant aux mains des deux partis contraires. Ils la mirent en lambeaux; et plus tard, quand sonna l'heure formidable, il se trouva qu'en jouant le pouvoir du malheureux Louis XVI, on avait aussi joué sa tête.

Cependant, Versailles prenait depuis quelques jours une physionomie singulière, sinistre ; ce n'étaient dans les rues qu'uniformes suspects et figures inconnues. Des hommes qu'on ne remarquait naguère qu'à la pâleur de leur visage, voilà qu'on les rencontrait se donnant une contenance altière, souriant d'une manière funeste et lançant des regards pleins de défis. Au sein de l'Assemblée, affectant de laisser vides leurs places de législateurs [2], certains députés nobles allaient s'asseoir parmi la foule, en simples curieux, l'ironie sur les lèvres. On cita des propos étranges échappés à l'abbé de Vermond au milieu des fumées du vin [3]; les échos de l'Œil-de-

[1] Voyez le compte rendu de cette séance par Mirabeau lui-même, dans sa *Quinzième lettre à ses commettants.*

[2] *Mémoires de Bailly,* t. I, p. 226.

[3] *Réponse de M*** à son ami,* citée dans l'*Histoire parlementaire,* t. II, 3e livraison, p. 71.

bœuf répétèrent des menaces proférées, disait-on, par le prince d'Hénin et le duc de la Trémouille; on parla non sans inquiétude des comités secrets du comte de Flahaut au Louvre [1]. Que se passait-il donc?

Il y avait alors à Montrouge un conciliabule qui rassemblait les familiers du duc d'Orléans, ténébreux inspirateurs de son patriotisme ou artisans de son ambition. Là, figuraient, et le comte de Genlis, marquis de Sillery, et de Latouche. Là dominait sourdement Choderlos de Laclos, esprit actif enflammé sous les dehors du calme, fatal génie qui, par le roman des *Liaisons dangereuses*, le plus profond des livres impurs, avait fait violence à la renommée et s'était assuré une place entre l'étonnement et le mépris, entre l'admiration et l'horreur. On disait de lui qu'il était pour ses amis *la plus dangereuse des liaisons*. Mais ce fut la folie, ce fut le malheur du duc d'Orléans de ne se plaire qu'aux relations soupçonnées et de laisser des aventuriers audacieux travailler en son nom au triomphe de prétentions qu'il n'avait pas. C'est à quoi s'employèrent avec une sombre impatience les conspirateurs du conciliabule de Montrouge; et, comme ils avaient des intelligences à la cour, ils ne tardèrent pas à savoir en détail les trames qu'on y ourdissait. D'un autre côté, des avis secrets parvenaient au club Breton, qui comptait, à cette époque, parmi ses habitués, Buzot, Lanjuinais, l'abbé Grégoire, Robespierre, et qui confinait au peuple.

Or, chose singulière, où se montre clairement le doigt du destin, la Révolution étendait déjà si loin son empire, qu'elle veillait, implacable et invisible, jusque dans les appartements du comte d'Artois, jusque dans l'alcôve de la reine. Pas une démarche qui ne fût dénoncée, pas une parole qui ne fût transmise aux haines vigilantes du dehors. Les serviteurs de la maison royale décachetaient [2] les lettres qui leur étaient remises, en copiaient le contenu, et faisaient passer la copie, soit

[3] *Hist. parlementaire*, t. II, 3e livraison, p. 71.
[1] Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 302.

au conciliabule de Montrouge, soit au club Breton. Ainsi furent éventés, dès le premier jour, les complots de la noblesse. On sut que la cour se disposait à ressaisir le despotisme, à dissoudre les états généraux, à accabler Paris; que la reine était l'âme de ce plan de campagne et que les princes y travaillaient de concert avec elle [1]; que Louis XVI était annulé; que des troupes, des troupes étangères arrivaient à marches forcées; que, pour faire face aux dépenses prévues, l'ordre avait été donné de fabriquer cent millions de billets d'État; qu'une liste venait d'être dressée qui vouait à la mort, non-seulement le duc d'Orléans et les chefs du parti révolutionnaire exalté, mais encore ceux qui entendaient se grouper autour de Louis XVI devenu un monarque constitutionnel, Mirabeau, par exemple, Mounier, Lally-Tollendal [2], Bientôt les faits parlèrent. Le 6 juillet, le régiment Royal-Allemand, commandé par le prince de Lambesc, était venu camper dans le jardin de la Muette [3]; huit canons avaient été placés à Sèvres, où les passants étaient reçus, la nuit, comme des ennemis [4]; à Versailles on avait vu paraître un régiment de hussards qui, odieux aux gardes françaises, odieux au peuple, ensanglantaient la ville agitée par leurs querelles [5]; déjà, disait-on, trente-cinq mille hommes étaient répartis entre Paris et Versailles, on en attendait vingt mille, que des trains d'artillerie devaient suivre; les passages commençaient à être interceptés; les chemins, les ponts, les promenades se changeaient successivement en postes militaires [6]; partout l'image et comme le spectre de l'invasion.

En cet extrême péril, la conduite de l'Assemblée nationale mérite d'être remarquée. Tremblant d'avoir à

[1] Voyez à cet égard la notice de M. de Barante, faite avec les papiers de M. de Saint-Priest lui-même, alors ministre.
[2] « Ces particularités, on les tient du baron de Breteuil, » dit l'abbé de Montgaillard, t. II, p. 62.
[3] Buchez et Roux, *Hist. parlementaire*, t. II, 3e livraison, p. 69.
[4] *Lettre de M*** à son ami*, citée dans l'*Histoire parlementaire*, t. II, 3e livraison, p. 71.
[5] Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 293.
[6] *Dix-huitième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*

subir pour se défendre le concours du peuple, et ne voulant rien devoir qu'au roi, elle tendit les mains vers Louis XVI, l'implora, et ne craignit point de descendre dans la prière jusqu'au langage de l'idolâtrie. Mirabeau fut couvert d'applaudissements lorsque, le 8 juillet, il s'écria : « Ont-ils prévu, les conseillers de ces mesures, les suites qu'elles entraînent pour la sécurité même du trône?... Ont-ils observé par quel enchaînement funeste de circonstances les esprits les plus sages sont jetés hors des limites de la modération, et par quelle impulsion terrible un peuple enivré se précipite vers des excès dont la première idée l'eût fait frémir? Ont-ils lu dans le cœur de notre bon roi [1]?... » Mirabeau venait proposer une supplique à Louis XVI; on le chargea de la rédiger, et le lendemain il présentait au vote de l'Assemblée une adresse qui faisait parler en ces termes les représentants de la nation :

« Les mouvements de votre cœur, sire, voilà le vrai salut des Français. Lorsque des troupes s'avancent de toutes parts, que des camps se forment autour de nous, que la capitale est investie, nous nous demandons avec étonnement : Le roi s'est-il méfié de la fidélité de ses peuples? S'il avait pu en douter, n'aurait-il pas versé dans notre cœur ses chagrins paternels? Que veut dire cet appareil menaçant? Où sont les ennemis de l'État et du roi qu'il faut subjuguer? Où sont les rebelles, les ligueurs qu'il faut réduire? Une voix unanime répond dans la capitale : *Nous chérissons notre roi; nous bénissons le ciel du don qu'il nous a fait dans son amour*... Sire, nous vous en conjurons au nom de la patrie, au nom de votre bonheur et de votre gloire, renvoyez vos soldats aux postes d'où vos conseillers les ont tirés... Sire, au milieu de vos enfants, soyez gardé par leur amour [2]. »

Jamais assurément l'humilité de l'enthousiasme monarchique n'avait recontré de pareilles formules; mais

[1] *Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*
[2] *Ibid.*

on espérait de la sorte gagner Louis XVI et séparer de la cause des nobles celle du trône. Les adulations de Mirabeau furent donc votées avec transport, « l'Assemblée ne paraissant avoir qu'une âme et qu'une pensée [1]. »

Vains calculs! l'invincible génie de la Révolution appelait le peuple sur la scène. A la députation que l'Assemblée lui envoya, Louis XVI fit une réponse sèche, dure et qui semblait envelopper la menace. Il déclara qu'un de ses devoirs était de veiller à la conservation de l'ordre; que des gens mal intentionnés pouvaient seuls égarer ses peuples sur les vrais motifs des mesures de précaution adoptées. Il proposait, du reste, aux états généraux, de les transférer à Noyon ou à Soissons, ajoutant qu'il se rendrait alors à Compiègne pour maintenir la communication qui devait exister entre lui et l'Assemblée [2].

Ainsi, cette alliance que la bourgeoisie brûlait de conclure avec la royauté, dans le double but de vaincre définitivement l'aristocratie et d'échapper à l'appui du peuple, la royauté mettait à la repousser une hauteur aussi folle qu'injurieuse. Tant la reine et les princes avaient su aveugler Louis XVI!

Quoique pénétrée d'amertume, l'Assemblée n'osa ni résister, ni protester, ni se plaindre, et le comte de Crillon pu dire sans exciter de murmures qu'on devait s'en rapporter à la promesse d'un roi honnête homme. Mais Mirabeau, qu'avait irrité l'insuccès de ses flatteries, prit impétueusement la parole, et, passant tout à coup de son langage de la veille à un langage contraire, il combattit les monarchiques entraînements du comte de Crillon. Pure témérité que cette confiance dont on se targuait comme d'une vertu! Elle était un vice de la nation, qu'elle avait poussée de faute en faute à la crise du moment. Il était temps de comprendre, d'ouvrir les

[1] Phrase de Mirabeau, dans son compte rendu de la séance du 9 juillet, *Treizième lettre.*

[2] *Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*

yeux, si l'on ne voulait « ressembler à des enfants toujours mutins et toujours esclaves [1]. »

Il était temps d'ouvrir les yeux, en effet; car la cour poursuivait avec une fougue insolente ses préparatifs de guerre. Pour les diriger, deux hommes accoururent : le baron de Breteuil et le vieux maréchal de Broglie. Le premier, personnage présomptueux, au visage austère, aux façons brutales et bruyantes, capable enfin d'égarer son zèle jusqu'à la démence, fut l'homme d'État de l'entreprise [2]; le second en fut le guerrier : et ni l'un ni l'autre ne se mirent en peine de cacher leurs projets. « S'il faut brûler Paris, disait le baron de Breteuil, on brûlera Paris [3]. » Et quant au maréchal de Broglie, il avait écrit au prince de Condé [4] : « Une salve de canons ou une décharge de coups de fusil aurait bientôt dispersé ces argumentateurs et remis la puissance absolue qui s'éteint à la place de l'esprit républicain qui se forme. » Ce maréchal était loin d'avoir la capacité de son frère, le mystérieux diplomate, le correspondant caché de Louis XV; on le disait, d'ailleurs, puérilement superstitieux, et le bruit courut parmi le peuple qu'il avait à son doigt un petit saint Jean Népomucène auquel il rapportait toutes ses actions [5]. Mais c'était un soldat résolu, prêt à frapper : il convint à la cour. Étrange et à jamais odieux spectacle! Un vaste champ de bataille s'étendit autour de cette capitale du monde intelligent, Paris. Ici les régiments de Provence et de Vintimille, là Royal-Cravate, Helmstadt, Royal-Pologne; ailleurs Salis-Samade, Château-Vieux, Diesbach, Berchiny, Esterhazy. Qui le croirait? on voulut placer du canon dans un jardin qui avoisinait la salle des états : sacrilége projet que la crainte d'être trahi par le propriétaire avant l'exécution fit seule abandonner [6].

[1] *Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*
[2] *Notice sur M. le comte de Saint-Priest*, p. CII.
[3] « On répète mot pour mot ce qu'on a entendu dire au baron de Breteuil en 1794. » Montgaillard, t. II, p. 63.
[4] Lettre publiée à Paris et à Londres en 1789 et qui n'a pas été démentie.
[5] *Annales parisiennes*, n° 1. p. 11.
[6] Beaulieu, *écrivain royaliste*, rapporte ce fait comme en ayant été person

Et comme si la menace n'eût pas suffi, on y joignit l'insulte. Des libelles parurent qui annonçaient les espérances de la cour en termes d'une outrageante gaieté. Dans un de ces libelles ayant forme de litanies, on lut : « D'Artois, exaucez-nous ; reine des Français, n'abandonnez pas votre époux ; Barnave, pendez-vous ; la Fayette, montrez-vous ; de Caylus, continuez ; duc d'Orléans, tremblez ; clergé, réunissez-vous ; noblesse, vengez-vous ; de nos ennemis, des Necker, des Mirabeau, des Target, des le Chapelier, des *archevêque de Bordeaux*, des monstres de l'Assemblée, délivrez-nous, notre roi [1] !... »

On touchait au 10 juillet et tout était prêt pour la guerre civile, non-seulement à Versailles, à Paris, mais dans les provinces. Comme on s'attendait à des révoltes, chaque commandant avait reçu ordre d'être à son poste. Quatre compagnies de grenadiers et de chasseurs entrèrent à Caen, où la multitude commençait à s'agiter. Dumouriez s'y rendit, et il se trouvait chez le duc de Beuvron, commandant de la province, lorsqu'en présence de plus de soixante nobles qui tous avaient sur le visage le rayonnement du triomphe, la duchesse alla droit à lui : « Eh bien, Dumouriez, vous ne savez pas la grande nouvelle ? Votre ami Necker est chassé ; pour le coup, le roi remonte sur son trône ; l'Assemblée est renversée ; vos amis les quarante-sept [2] sont, peut-être, à l'heure qu'il est, à la Bastille, avec Mirabeau, Target et une centaine de ces insolents du tiers ; et sûrement le maréchal de Broglie est dans Paris avec trente mille hommes. — Tant pis, madame, » répondit froidement Dumouriez [3].

Et pendant ce temps que faisait l'Assemblée nationale ? Elle écoutait le rapport du comité de constitution, présenté par Mounier, et un projet de déclaration

nellement instruit. Il se trouvait, à cette époque, à Versailles. — Voyez *Essais historiques*, t. I, p. 308.

[1] *Litanies des saints contre les diables.*

[2] Les quarante-sept nobles qui, le 25 juin, s'étaient réunis au tiers état.

[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 35. Collection Berville et Barrière.

des droits de l'homme, présenté par la Fayette! Heureusement, Paris veillait, et, de leur côté, les plus hardis meneurs du club Breton ne s'endormaient pas. Un d'eux, Adrien Duport [1], ayant eu l'idée d'armer la France au moyen d'une terreur panique, des émissaires furent envoyés sur toutes les routes, avec mission de crier en traversant villes et villages : « Voici les brigands! » Le stratagème eut un plein succès, chacun courut à son fusil, toute la France fut debout.

A leur tour, les Orléanistes avaient entouré le duc d'Orléans, le pressant d'être enfin le chef de son armée, lui représentant ses périls mêmes comme une sorte d'indication providentielle de son rôle, comme une preuve qu'il aura bientôt à choisir entre s'emparer de l'échafaud et y mourir. On fit plus : on n'ignorait pas que, semblable en cela au régent son aïeul, il croyait à la magie, et l'on eut recours à la magie. Un homme d'une figure extraordinaire, un de ces révolutionnaires mystiques dont nous avons suivi la marche, se présente au prince et s'offre à lui fournir, en le mettant en rapport avec les esprits infernaux [2], une connaissance exacte des choses futures. « Aurez-vous le courage, lui dit le personnage mystérieux, de m'accompagner seul, à minuit, dans une plaine sans chemins; dans celle de Villeneuve-Saint-George, par exemple? » Le duc y consent, et, laissant sa suite à Villeneuve, il s'abandonne à son guide. La nuit était profonde. On rencontre des spectres; et, domptant son effroi, le prince les interroge. Ils ne manquèrent pas de lui faire des prédictions de nature à exalter son cœur; et il reçut un anneau qui devait, tant qu'il le saurait conserver, lui répondre de la fortune. Voilà quels moyens n'hésitaient pas à mettre en œuvre ceux qui, à tout prix, voulaient agir sur le duc d'Orléans, lui donner une couronne à désirer. Mais ce prince avait de si bonne heure usé en lui les ressorts de la vie, qu'il en était venu à ce genre

[1] Beaulieu. *Essais historiques*, t. I, p. 306.
[2] *Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 61.

de désintéressement qui n'est que de l'indifférence. La royauté ne lui paraissait pas valoir qu'on se condamnât, pour la conquérir, aux efforts de l'ambition et à la fatigue de l'hypocrisie.

La situation tendait ainsi à se simplifier d'une manière terrible. Puisque la bourgeoisie était amenée à recourir aux *auxiliaires séditieux* dont Mirabeau lui avait fait peur; puisque Louis XVI disparaissait derrière le comte d'Artois, puisque le duc d'Orléans s'effaçait, la partie sanglante ne pouvait plus se jouer qu'entre la cour et le peuple.

Or Paris frémissait et s'emportait. Mille rumeurs alarmantes, mille récits mêlés de vrai et de faux y poussaient la population de l'inquiétude à la colère, de la colère à la fureur : tantôt c'était le roi qui, fuyant Versailles, allait s'établir dans la plaine des Sablons et mettre le trône sous une tente, au milieu d'un camp; tantôt c'était une armée d'égorgeurs qu'on avait appelée du fond de l'Italie; ou bien encore, on se disposait à enlever au peuple les dernières miettes de ce pain empoisonné que lui avait laissé la famine [1]. Les plus minces particularités, les moindres nouvelles, on les faisait servir à l'agitation. Un duel entre les gardes françaises et des hussards, le cocher de M. de Coigny frappé à coups de plat de sabre pour ne s'être pas rangé devant le prince de Lambesc..., devinrent des événements [2]. La fermentation était si grande, les passions étaient si vivement excitées, que, d'épuisement, un orateur populaire tomba mort [3]. Un espion ayant été découvert au Palais-Royal, on lui coupe les cheveux, on le plonge à diverses reprises dans le bassin, on le traîne sanglant par les rues [4], tandis qu'en d'autres quartiers le peuple criait: « Trois hommes pendus parce qu'ils ont tué un garde des plaisirs du roi! » Partout des clameurs et la voix perçante des harangueurs de hasard, partout des mou-

[1] Lettre à M. le marquis de Luchet.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Le cousin Jacques, *Hist. de France pendant trois mois*, p. 22.

vements de foule. Aux Tuileries, on arrêtait deux officiers de Berchiny, et, le poignard levé, on les forçait de crier : Vive le tiers ! Au Palais-Royal, MM. de Polignac et de Sombreuil avaient été réduits à s'ouvrir un passage l'épée à la main. Puis, à côté de ces scènes de violence, c'étaient des scènes de joie tumultueuse et d'enthousiasme. En pleine rue, aux applaudissements d'une multitude affamée, on faisait des quêtes pour fêter l'insurrection, pour lui préparer des banquets. Dans le jardin du duc d'Orléans, on offrit un dîner somptueux à des canonniers qui avaient violé ouvertement leur consigne, et quatre-vingts soldats des régiments de Provence et de Vintimille s'étant mis en révolte, un bal patriotique leur fut donné, aux Champs-Élysées, par les dames de la halle [1].

Voilà donc Paris abandonné à ses ardeurs ! Il est vrai que les cavaliers du maréchal de Broglie couvrent la plaine de Grenelle, que sa grosse artillerie occupe Saint-Denis [2], que Besenval est au Champ-de-Mars avec ses troupes allemandes, et que, du haut de la Bastille, des canons, chargés, dominent le faubourg Saint-Antoine; mais la menace se trouve avoir subitement revêtu les apparences de la peur. Pas un essai partiel de répression; aux lieux où la foule bouillonne, pas une figure de prétorien. L'autorité se tait; elle se cache au centre des baïonnettes immobiles, et cette monarchie, qui s'armait hier si bruyamment, on la croirait aujourd'hui morte dans son armure.

A Versailles, même calme extérieur. On ignorait ce qui se passait au château ! Le 10 juillet, comme Necker se présentait à la porte de la chambre du conseil, le comte d'Artois était accouru, et lui montrant le poing : « Où vas-tu, traître d'étranger ? Retourne en ta petite ville, ou tu ne périras que de ma main. » Necker fit un pas en arrière, se redressa, et, sans répondre un seul mot, alla fièrement prendre sa place [3]. Or, le lende-

[1] Lettre à M. le marquis de Luchet.
[2] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 37.
[3] Voyez les *Mémoires de Ferrières*, écrivain royaliste et ennemi de Necker.

main, à un conseil de dépêches, les ministres remarquèrent sur le visage de Louis XVI les traces d'une émotion inaccoutumée. Bientôt, il pencha la tête, ferma les yeux, parut s'endormir [1]. Mais c'était une des ruses ordinaires de ce faible prince de feindre l'assoupissement toutes les fois que, devant le conseil, il voulait dissimuler ses secrètes inquiétudes ou les embarras de sa conscience. On le savait, et ceux des ministres qui suivaient la fortune de Necker s'effrayèrent de ce faux sommeil.

[1] *Lettres et instructions de Louis XVIII : Notice sur M. le comte de Saint Priest*, p. CII.

CHAPITRE X.

PARIS SOULEVÉ.

Inquiétude générale. — Renvoi de Necker. — Tableau de Paris soulevé. — L'abbé Grégoire. — Déclaration de l'Assemblée nationale. — Héroïsme du peuple, son désintéressement; défiances qui le calomnient. — Étrange dictature née des événements. — Pourquoi la garde bourgeoise est établie. — Manœuvres artificieuses du prévôt des marchands. — Lettre caractéristique du baron de Besenval à la comtesse Jules. — On trompe le peuple; son indignation. — Distribution des poudres à l'hôtel de ville. — Nuit du 13 juillet 1789.

Le dimanche, 12 juillet 1789, de grand matin, Paris entendit crier une motion du duc d'Orléans, dans laquelle, sous le nom d'*impôt d'honneur*, on proposait une cotisation volontaire pour le soulagement des pauvres. Le duc d'Orléans se plaçait en tête de la liste, il offrait trois cent mille livres [1].

Mais, ce jour-là, les esprits appartenaient à d'autres pensées : les pauvres eux-mêmes semblaient indifférents à leur misère.

« Necker est-il renvoyé? » Telle était la question que s'adressaient, en s'abordant, les bourgeois, les militaires, les ouvriers, et jusqu'à de malheureux mendiants qui, n'ayant pas d'asile, cherchaient une patrie. « Necker est-il renvoyé? » Et l'on se passait de main en main le numéro d'un journal [2], daté de la veille, écrit à minuit, dans lequel on lisait :

« Au contrôle général, tout paraissait tranquille; cette tranquillité m'a donné de l'espoir. Je me suis rendu dans les galeries du château! Ah! messieurs, vous croyez bien que ce n'était pas pour apprendre la confirmation d'une nouvelle qui m'effrayait, mais bien

[1] Lettre à M. le marquis de Luchet.
[2] *Le Courrier de Versailles à Paris*, n° 8.

plutôt pour y recevoir l'assurance qu'elle était fausse. Il me semble voir quelques mouvements du coté de l'appartement de madame ***. J'en vois sortir presque aussitôt M. le duc du ***; M. de *** et le duc *** y étaient entrés quelques instants auparavant. Il m'a semblé apercevoir de l'altération sur les figures. Il était tard : je pris la résolution de me retirer. Comme je passais par la cour des ministres, des courriers prêts à partir augmentèrent mes inquiétudes. Mon chemin pour me rendre à la Croix-Blanche était de repasser devant l'hôtel de M. Necker. Une voiture qui me paraissait la sienne était à la porte; des chevaux de poste y étaient attelés. J'interrogeai en tremblant un de ses gens : « Madame Necker, me dit-il, va rejoindre « M. Necker à Saint-Ouen. » La sécurité de cet homme, messieurs, a rétabli la tranquillité de mon cœur, et j'espère, à mon réveil, n'avoir que d'heureuses nouvelles à vous apprendre. »

Quelles seraient ces nouvelles? En les attendant, on se livrait à de sombres conjectures et l'on échangeait mille discours amers. On se plaignait de la reine, accusée d'avoir fait passer plusieurs millions à l'Empereur [1]; du comte d'Artois, soupçonné d'une criminelle audace; du maréchal de Broglie, qui avait osé dire : « Je réponds de Paris [2]. » Sur les neuf heures. on crut remarquer en différents endroits des hommes à la contenance abattue, au visage consterné. Ils se parlaient entre eux à voix basse, mystérieusement [3]. Plus de doute! L'heure des désastres allait sonner, d'autant que les rues se remplissaient de cavaliers, de fantassins, et que sous les trains d'artillerie le pavé frémissait. Ce fut alors, parmi la multitude, un ébranlement universel, et de toutes parts, à flots pressés, elle roula vers le Palais-Royal, déjà désigné comme le quartier général des révoltes futures.

Il n'avait pas, à cette époque, l'aspect que nous lui

[1] Lettre à M. le marquis de Luchet.
[2] *Annales parisiennes*, n° 1, p. 15.
[3] *L'Ami du roi*, etc., chap. XL, p. 53.

voyons aujourd'hui. Au milieu du jardin, le duc d'Orléans avait fait construire, vers 1788, une enceinte revêtue d'un treillage et que couronnait une terrasse, avec des fleurs et des eaux jaillissantes. On y arrivait des appartements du prince par une petite galerie à jour, et des parties basses du palais par un couloir souterrain, « dont on retrouve encore quelques traces [1]. » Cette enceinte qui, de loin, offrait l'image d'un vaste bosquet orné de fleurs, avait été d'abord destinée à servir de théâtre à des exercices d'équitation, et avait reçu le nom de cirque, puis elle s'était ouverte à des danses et à des concerts. A l'une des extrémités se trouvait un bassin, flanqué de quatre pavillons. Tout autour s'étendaient de riantes allées, qu'encadraient les galeries. Voilà dans quel frais et voluptueux séjour l'insurrection campa de préférence. Et cet étrange forum devint si redoutable aux ennemis de la Révolution, que l'un d'eux le peignit en ces termes : « C'est l'image de la Chimère, dont la tête est d'une belle prostituée, la langue d'un serpent, les mains d'une harpie; dont les yeux lancent des flammes, dont le cœur est vide ou ne fermente que par de lascives pensées, dont la bouche distille tantôt le venin, tantôt des paroles héroïques [2]. »

Ce fut donc là que se rendit, le 12 juillet 1789, tout le Paris de la Révolution. L'affluence était telle, que beaucoup furent obligés de s'accrocher aux branches des arbres, de s'y tenir suspendus [3]. On ne faisait encore qu'attendre; mais déjà montait vers le ciel ce mugissement des foules inquiètes, si semblable à celui de la mer.

Entre onze heures et midi, un messager, qui arrivait de Versailles, cria la terrible nouvelle. Tous y étaient préparés, et cependant elle venait jeter sur la situation de si funèbres lueurs, que le premier mouvement de la multitude fut celui d'une incrédulité furieuse. Le nouvelliste est saisi, traîné jusqu'au bassin du cirque; il

[1] Vatout, *Hist. du Palais-Royal*, p. 185.
[2] Rétif de la Bretonne, *la Semaine nocturne*, cinquième nuit, p. 91.
[3] *L'Ami du roi*, etc., chap. XL, p. 53.

courut risque d'y être précipité. Mais bientôt, des renseignements détaillés, irrécusables, répandirent la conviction qu'on s'efforçait en vain de repousser.

Necker avait reçu la veille la lettre royale qui lui annonçait son renvoi et son exil. Il était à table, en ce moment. Il lut le message d'un air impassible, continua de s'entretenir librement avec ses convives, et, à la fin du dîner, prétextant un mal de tête, il pria madame Necker de l'accompagner à un tour de promenade. Ils montèrent aussitôt en voiture, et ils entraient à Bruxelles que la baronne de Staël ignorait encore les circonstances de la chute et de la fuite de son père [1], tant le ministre disgracié avait mis de soin à ne pas devenir une occasion de trouble ! Or la Fayette lui avait fait dire : « Si l'on vous renvoie, trente mille Parisiens vous ramèneront à Versailles [2]. »

Il est des moments dans l'histoire où un homme est une situation. Le renvoi de Necker une fois confirmé, le Palais-Royal prit une physionomie formidable. Pendant toute la matinée, le temps était resté couvert [3]; mais, en cet instant, par une coïncidence extraordinaire, le ciel s'éclaircit, et le soleil plana sur ces milliers de têtes qu'il embrasait. Parvenu au milieu de sa course, il darda ses rayons sur le miroir ardent placé au meridien du Palais-Royal; la lumière du canon les reçut, le coup partit [4] : c'était le soleil lui-même qui semblait donner le signal de la Révolution; et, dans l'élan d'une sorte de superstition sublime, le peuple poussa un grand cri.

Alors un jeune homme sort du café de Foy, monte sur une chaise, et, tenant un pistolet d'une main, une épée de l'autre. il crie : *Aux armes!* Arrachant ensuite une feuille d'arbre, il s'en fait une cocarde. En un clin d'œil les arbres sont dépouillés. On se précipite. Le jeune tribun se nommait Camille Desmoulins pour

[1] *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté,* t. I, chap. XV, p. 311.
[2] *Mémoires du général la Fayette,* publiés par sa famille, t. IV, p. 58.
[3] Lettre à M. le marquis de Luchet.
[4] *L'Ami du roi,* etc., chap. XL, p. 53.

l'histoire; pour la plupart de ceux qui le suivaient en tumulte, ce n'était encore qu'un inconnu courageux.

Au Palais-Royal, le flux et le reflux de la multitude; les rues tantôt couvertes d'hommes qui couraient par troupes et en silence, tantôt désertes; ici des boutiques précipitamment fermées; là, des femmes prenant en de vastes mannes des rubans verts qu'elles distribuaient aux passants; des coups de fusil tirés de distance en distance; à toutes les croisées, des visages où se peignait une curiosité tragique : tel se montra Paris. A quatre heures du soir, une foule immense s'était présentée, demandant les bustes du duc d'Orléans et de Necker, chez le sculpteur Guillaume Curtius, au boulevard du Temple [1]. Les bustes ayant été livrés, on vit le terrible cortége descendre le long des boulevards, dans un ordre de marche à la fois triomphant et funèbre. Du reste, il ne se composait pas seulement de gens du peuple : toutes les conditions y étaient confondues. A côté d'un Savoyard qui, un bonnet noir sur la tête [2], promenait l'effigie du duc d'Orléans, celle de Necker était portée par un élégant jeune homme ayant deux montres et vêtu d'un habit de soie rayé [3]. Des drapeaux flottaient en signe de victoire, mais aussi de tristesse et de deuil [4]; et, chemin faisant, on criait : « Plus de joie! fermez les spectacles [5]. » La colonne alla traverser le Palais-Royal, et, par la rue Richelieu, se dirigea vers la place Louis XV. Des cavaliers se trouvaient postés à la place Vendôme. Le jeune homme à l'habit de soie y reçut un coup de feu, il tomba mort [6]. Mais le buste fut aussitôt relevé, et, se mêlant aux troupes,

[1] Déposition de Guillaume Curtius, dans la *Procédure criminille iustruite au Châtelet de Paris;* XCV, p. 150, chez Baudouin. 1790.

[2] Déposition de Guillaume Curtius, *ubi supra.*

[3] Déposition de François Pépin, daus la *Procédure criminelle instruite au Châtelet de Paris;* CXXIV, p. 185.

[4] Le cousin Jacques, p. 24.

[5] *Ibid.*

[6] Le fait du garde-française tué et celui du buste de Necker brisé d'un coup de sabre sont inexacts. Voyez les dépositions de Curtius et du Savoyard, citées plus haut. Les deux bustes furent rendus intacts à Curtius.

qui avaient reçu l'ordre de reculer, le cortége arriva avec elles jusqu'à l'entrée de la place Louis XV. Là, au milieu d'un effroyable désordre, le Savoyard fut atteint d'un coup de feu à la jambe gauche et d'un coup de sabre à la poitrine. On l'entoure ; un de ses compagnons le charge sur ses épaules, l'arrache à la mêlée et court le porter au Palais-Royal, où il resta exposé tout sanglant à la vue du peuple.

Cependant, Besenval était sur la place Louis XV avec un fort détachement des gardes suisses, les hussards de Berchiny, les dragons de Choiseul, le régiment de Salis-Samade ; et la foule allait s'amoncelant autour des soldats. Besenval parut d'abord immobile, mais bientôt, pris d'une impatience farouche, il se décide à employer la force ; et, au lieu de disposer ses régiments de manière que les divers groupes pussent s'écouler par les avenues qui à droite conduisent au quai, ou par les larges issues qui s'ouvrent à gauche sur la rue Saint-Honoré, il adopte une manœuvre [1] dont l'inévitable effet devait être de rassembler sur un seul point des milliers d'hommes et de les contraindre à fuir vers le jardin des Tuileries par l'étroit passage du Pont-Tournant. Une semblable évolution était si extraordinaire, elle présageait de si affreux malheurs, que le prince de Lambesc, auquel on ordonna de pousser droit aux Tuileries, se fit deux fois répéter l'ordre [2]. Forcé d'obéir, il s'avance à la tête de ses dragons allemands, chassant devant lui la multitude. Un vieillard fut foulé aux pieds des chevaux ; des mères furent renversées, qui traînaient après elles leurs enfants ; l'air retentissait de gémissements lamentables. Les dragons traversent au pas le Pont-Tournant, se heurtent à une barricade formée à la hâte avec des monceaux de chaises, la franchissent, et arrivent dans le jardin des Tuileries à la hauteur de la statue de Mercure. Là, saisis, au milieu de leur violence, d'un doute mêlé de respect, les officiers ôtèrent

[1] C'est un écrivain royaliste, Montjoie, qui en fait la remarque. Voyez *l'Ami du roi*, etc., chap. XL, p. 56.
[2] *Ibid.*

leurs chapeaux [1]. Mais la confusion était extrême, et tandis que, se poussant l'un sur l'autre, les promeneurs inoffensifs fuyaient pleins d'épouvante, quelques jeunes gens indignés jetaient sur les dragons, du haut des terrasses, pierres, chaises, débris de bouteilles. Soudain on crie : « Tournez le pont! tournez le pont! » et, dans la crainte que la retraite ne leur soit coupée, les cavaliers font volte-face en tirant des coups de pistolet. Furieux, le prince de Lambesc court à un groupe d'hommes qui se disposaient à tourner le pont, il en frappe un de son sabre. L'ordre lui fut alors apporté d'aller se poster au Garde-Meuble de la couronne, et les troupes qui couvraient la place Louis XV rentrèrent dans leur sinistre immobilité.

En un instant, l'expédition brutale fut connue de tout Paris; mais, suivant l'usage, on exagérait. On raconta que les dragons avait fait feu sur les passants; on représenta le prince de Lambesc égorgant un vieillard qui était tombé à genoux et demandait grâce [2]; il y en eut qui affirmèrent qu'on allait incendier la capitale. Un coup de canon, tiré sur ces entrefaites [3], vint ajouter aux alarmes et aux colères. Dans chaque quartier de la ville, des pelotons se forment; les boutiques des armuriers sont pillées, mais on n'y prend ni or, ni argent : on ne voulait que du fer [4]. Il était neuf heures du soir lorsque des fusiliers de la compagnie de Vaugirard, ayant à leur tête un caporal nommé Garde et un tambour, coururent attaquer, à l'hôtel de Montmorency, un détachement de Royal-Allemand. Un garde-française s'élance à la bride d'un dragon, esquive un coup de sabre, et, d'un coup de baïonnette, étend sur la place le cavalier ennemi [5]. Les soldats étrangers demandaient à soutenir le combat : les chefs donnèrent le signal de la retraite. En même temps, les gardes

[1] *L'Ami du roi*, etc., chap. XL, p. 56.
[2] Le cousin Jacques, p. 27.
[3] Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 311.
[4] Dusaulx, *Œuvre des sept jours*, p. 274. Collection Berville et Barrière.
[5] Le cousin Jacques. p. 30. — *L'Ami du roi*, etc., chap. XL, p. 62.

françaises qui occupaient la caserne de la rue Verte voyaient arriver au milieu d'eux un homme à l'extérieur inculte, à la peau rouge et bourgeonnée, aux traits hideux, mais qui, fier et ne parlant jamais de lui-même qu'à la troisième personne [1], exerçait le double empire de l'orgueil et de l'audace. C'était Gonchon, le Mirabeau des faubourgs. Excités par lui, les gardes françaises abandonnèrent bruyamment la caserne, et marchèrent à la place Louis XV pour y livrer combat aux troupes étrangères. Mais la place venait d'être évacuée lorsqu'ils parurent.

Devant Paris ainsi déchaîné, l'attitude de l'autorité fut partout celle de la stupeur. A l'hôtel des Invalides, c'était M. de Sombreuil qui, entendant décharger une lourde charrette de pierres et croyant entendre le canon, dépêchait au ministre pour savoir comment on résisterait à une artillerie imaginaire [2]; à l'autre extrémité de Paris, c'était M. de Launey qui, apercevant, du haut de la Bastille, la population du faubourg Saint-Antoine violemment émue, envoyait un courrier à Versailles pour déclarer qu'il ne prendrait rien sur lui [3]; enfin, c'était Besenval qui, passant d'un excès de témérité à un excès contraire, retirait ses troupes de la place Louis XV et laissait la capitale livrée à elle-même [4].

En cette extrémité, apprenant qu'une multitude immense qui cherchait des armes avait envahi la grande salle de l'hôtel de ville, quelques électeurs s'y rendirent avec l'espoir de calmer les esprits [5]. La veille, quand le député Guillotin était venu annoncer à l'hôtel de ville qu'à Versailles le calme régnait et qu'on n'avait rien à craindre, un électeur, nommé de Leutre, s'était impétueusement écrié : « Vous vous rappelez, messieurs, que le 13 juillet 1788, une grêle

[1] *Les Prisons en* 1793, par madame la comtesse de Bohm, p. 159.
[2] *L'Ami du roi*, etc., chap. XL, p. 60.
[3] *Ibid.*
[4] *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 363.
[5] *Procès verbal de l'assemblée des électeurs du tiers état*, t. I, p. 175. Paris, chez Baudouin. 1790.

épouvantable dévasta la moitié de la France : eh bien, si vous n'y avisez, la journée du 13 juillet 1789 sera plus désastreuse mille fois que celle du 13 juillet 1788 [1]. » Cette lugubre prophétie s'accomplirait-elle? Voilà ce que déjà se demandaient les représentants de la bourgeoisie. Cependant l'effervescence croissait, de minute en minute, dans la grande salle de l'hôtel de ville. La barrière qui séparait les électeurs de la foule des citoyens fut franchie : « Des armes! Il nous faut des armes! » Les électeurs ordonnèrent au concierge de délivrer celles qui pourraient se trouver à l'hôtel de ville. Mais le peuple n'attendit pas. Le dépôt des armes des gardes de la ville est découvert; les portes tombent sous un puissant effort; chacun s'arme, et un inconnu vient monter la garde au seuil de la grande salle, en chemise, jambes nues, sans souliers, un fusil sur l'épaule [2].

La soirée fut terrible. On se faisait donner de l'argent pour acheter de la poudre; on arrêtait dans les rues pour demander : « Êtes-vous du tiers état [3]? » En certains quartiers, des groupes furent vus lisant, à la lueur des torches, maint placard où la gaieté même était menaçante : « Charge de grand maître des cérémonies à vendre; s'adresser à madame de Brézé; » ou bien encore : « Le duc de Bourbon ayant été emporté par la passion de la chasse à la poursuite d'un cerf, des indemnités sont promises aux personnes dont les possessions ont été endommagées. » Les barrières brûlèrent. Or, à mesure que les ténèbres s'épaisissaient, le bruit en s'éteignant semblait augmenter la terreur. Vers minuit, on commença de sonner le tocsin à l'hôtel de ville, à Notre-Dame, dans toutes les paroisses; chacun se barricada chez soi; et, cette nuit-là le sommeil ne descendit que sur les yeux des enfants [4].

[1] *Annales parisiennes*, n° 1, p. 14.
[2] *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 180.
[3] Lettre à M. le marquis de Luchet.
[4] Voyez Beaulieu, t. I, p. 514; — Lettre au marquis de Luchet; — *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. I, chap. XV; — *l'Ami du roi*, etc., chap. XLI.

A Versailles, la journée du 12 juillet s'était écoulée dans une silencieuse inquiétude. Les communications avec la capitale ayant été interrompues, ni les courriers de la poste ni les gens à pied n'avaient pu franchir les barrières, ce qui fit dire à Mirabeau, s'adressant à Louis XVI : « Roi infortuné au sein d'un peuple qui vous chérit, n'oubliez jamais ce jour d'angoisses. C'est ainsi que vivent le tyrans [1]. » Les députés s'étaient réunis de bonne heure; mais, ne se trouvant pas en nombre, l'Assemblée nationale avait ajourné au lendemain ses résolutions, en répétant le fameux vers d'Horace : *Si fractus illabatur orbis*, que rappela en cette occasion l'abbé Grégoire.

L'abbé Grégoire commençait alors à fixer sur lui les regards. C'était un homme en qui se combinaient harmonieusement deux natures tout à fait diverses. Aussi fier de sa raison qu'un philosophe, aussi simple de cœur que le plus humble des pasteurs de village, il avait pris de la lecture des auteurs profanes le mépris des préjugés, de celle de l'Évangile l'amour des pauvres. Janséniste, il l'était, mais sans qu'il fût aisé de savoir s'il tenait davantage de Fénelon ou de Saint-Cyran. De là vient que ce prêtre si rude aux puissances terrestres, et qui eut souvent des inspirations dignes de l'inflexible génie d'Antoine Arnauld, consacra néanmoins sa vie à la défense des juifs, des nègres, des prolétaires, de tous les damnés d'ici-bas. Il portait, du reste, en sa personne les signes visibles de ces contrastes intérieurs. Car il avait à la fois un front sévère et des manières insinuantes, l'œil hardi et le sourire plein de douceur.

Le 13 juillet, à neuf heures du matin, l'Assemblée nationale entrait en séance. Les événements de Paris n'étaient pas encore connus ; mais on avait appris que MM. de la Luzerne, de Saint-Priest, de Montmorin venaient de recevoir l'ordre de quitter la cour, et que les nouveaux ministres étaient le baron de Breteuil, le maréchal de Broglie, MM. de Galaizière, de la Porte,

[1] *Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*

Foulon. Des noms semblables en disaient assez sur les desseins de la cour : la consternation fut générale. Mounier ayant proposé qu'une députation fût envoyée au roi pour lui demander le rappel des ministres et lui déclarer que la patrie ne pouvait avoir aucune confiance dans leurs successeurs, Lally-Tollendal se leva et, avec l'accent de la tristesse :

« Reportons-nous, dit-il, à l'époque du mois d'août dernier. Les lois étaient renversées ; vingt-cinq millions d'hommes étaient sans juges et sans justice, le trésor public sans ressources ;... le peuple n'avait d'autre espérance que les états généraux ; la famine se montrait de loin. La vérité a frappé l'oreille du roi ; son cœur a gémi des calamités publiques, et il a rappelé le fidèle ministre qui, dans des temps plus heureux, lui avait donné des preuves de son dévoûment. La justice reprend aussitôt son cours ; le trésor public se remplit, le mot infâme de banqueroute n'est plus prononcé, les prisons sont ouvertes et rendent les malheureux qu'elles renfermaient... Les états généraux ont été annoncés ; et personne n'en a plus douté lorsqu'un ministre vertueux en garantissait la tenue, et le nom du roi a reçu mille bénédictions. La famine a été annoncée ; mais bientôt les mers ont été couvertes de vaisseaux, les deux mondes mis à contribution pour notre subsistance, plus de quatorze cent mille quintaux de farine et de grains importés parmi nous ; et les alarmes paternelles du roi, guidé par son ministre, ont triomphé. Enfin, malgré les obstacles, les intrigues, les états généraux se sont ouverts... Les états généraux se sont ouverts ! Que de choses dans ces mots !... Chaque jour a vu éclore des réunions, des principes de constitution. Nous avons marché en avant ; la France a respiré. Et c'est dans cet instant que des conseils pervers enlèvent au roi un serviteur fidèle, à la nation un ministre vertueux ! Ce n'est pas assez : on nous enlève trois autres ministres dont les vertus méritent notre estime. Ce n'est pas assez encore : M. Necker est exilé, banni, réduit à fuir comme un coupable. Mais qui donc a pu se rendre son

accusateur? Sont-ce les parlements, qu'il a rappelés; les peuples, qu'il a nourris; les créanciers, qu'il a payés? Au défaut des accusateurs, je cherche les calomniateurs... Je l'ai entendu appeler factieux : sa retraite a-t-elle été celle d'un factieux?... Il s'est dérobé à la douleur publique. On a passé toute la nuit dans les alarmes, à le chercher. Il a mieux aimé se priver de toute consolation que d'occasionner des troubles par sa retraite, et son dernier sentiment a été pour le bonheur de la France. Si ce ne sont pas là les caractères sacrés de la vertu, il est impossible de croire à la vertu[1]. »

Ces paroles sont accueillies par des applaudissements[2] mêlés de larmes. Au milieu de l'émotion universelle, le comte de Virieu, député de la noblesse, demande qu'on renouvelle en commun le serment du jeu de paume. « Les serments sont éternels, répond M. de Clermont-Tonnerre; il est inutile de les renouveler. La constitution sera, ou nous ne serons plus. » Cependant, que rencontrerait-on au bout de la carrière ardente où l'on se sentait entraîné? que ferait le peuple? Les mots *établissement d'une milice bourgeoise* ayant été prononcés, M. de Saint-Fargeau s'écria : « Lorsque personne ne représente le peuple, il se représente lui-même [3]. » En ce moment, un courrier du commandant de Paris est introduit et remet au président la lettre suivante : « La foule est immense au Palais-Royal... ; les barrières du côté du nord ont été saccagées; celle du Trône est en feu. Chacun prend la cocarde verte... Ils disent qu'ils vont ouvrir les prisons. Ils ont été mal instruits à Versailles : on veut punir les bandits et les garder dans les prisons [4]. » Ces nouvelles, leur laconisme sinistre, le désordre même de la rédaction remplissent d'effroi l'Assemblée. Elle reste quelque temps muette d'horreur; mais peu à peu

[1] Discours de Lally-Tollendal, rapporté presque en entier dans la *Dix-neuvième lettre de Mirabeau à ses commettants.* — Voyez aussi le *Moniteur,* où ce discours est encore plus complet.

[2] Voyez *l'Ami du roi,* où le discours de Lally-Tollendal est, d'ailleurs, traité de *harangue romanesque,* 3e cahier, chap. XLII, p. 75

[3] *Moniteur,* séance du 13 juillet 1789.

[4] *Ibid.*

l'énergie des âmes se réveillant, une députation est envoyée au roi.

Un grand mouvement régnait au château, mouvement de joie et d'orgueil, non de terreur [1]. Le soulèvement de Paris ne s'y peignait à l'imagination des courtisans que sous les couleurs d'un emportement de populace dont il serait facile d'avoir raison. Le baron de Breteuil, « qui avait un gros son de voix et qui marchait à grand bruit en frappant du pied, comme s'il eût voulu faire sortir de terre une armée [2], » n'avait jamais déployé une confiance plus présomptueuse. Louis XVI y fut trompé. Il reçut la députation en homme qui se croyait le maître, il répondit : « Je vous ai déjà fait connaître mes intentions sur les mesures que les désordres de Paris m'ont forcé de prendre; c'est à moi seul de juger de leur nécessité, et je ne puis à cet égard apporter aucun changement. »

Ce fut alors qu'indignée, calme néanmoins, et s'élevant à la majesté du sénat romain menacé par le voisinage d'un camp ennemi, l'Assemblée nationale prit ce célèbre arrêté :

« L'Assemblée, interprète de la nation, déclare que M. Necker, ainsi que les autres ministres qui viennent d'être éloignés, emportent avec eux son estime et ses regrets;

« Déclare qu'effrayée des suites funestes que peut entraîner la réponse du roi, elle ne cessera d'insister sur l'éloignement des troupes extraordinairement rassemblées près de Paris et de Versailles et sur l'établissement des gardes bourgeoises;

« Déclare de nouveau qu'il ne peut exister d'intermédiaire entre le roi et l'Assemblée nationale;

« Déclare que les ministres et les agents civils et militaires de l'autorité sont responsables de toute entreprise contraire aux droits de la nation et aux décrets de cette Assemblée;

[1] *L'Ami du roi*, etc., 3e cahier, chap. XLII, p. 79.
[2] Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, t. I, chap. XX, p. 212.

« Déclare que les ministres et les conseils actuels de Sa Majesté, de quelque rang et état qu'ils puissent être ou quelques fonctions qu'ils puissent avoir, sont personnellement responsables des malheurs présents et de tous ceux qui peuvent suivre;

« Déclare que la dette publique ayant été mise sous la garde de la loyauté française, et la nation ne refusant pas d'en payer les intérêts, nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'infâme mot de banqueroute, nul pouvoir n'a le droit de manquer à la foi publique. »

Pendant qu'à Versailles les représentants de la bourgeoisie résistaient si noblement à la cour, à Paris ils se mettaient en défense contre le peuple, calomnié par leurs soupçons.

Dans la matinée du 13, plusieurs électeurs s'étaient rendus à l'hôtel de ville dès huit heures du matin, et pour en imposer à la multitude, qui déjà remplissait les salles, ils avaient mensongèrement annoncé l'existence d'une milice bourgeoise [1]. Former cette milice, et, par elle, peser sur le peuple, devint la grande préoccupation des électeurs. Effrayés de ce bruit du tocsin que leur envoyaient tous les échos de la ville, effrayés de ce cri : *Aux armes!* qui sortait de toutes les bouches, ils mandent à la hâte M. de Flesselles, prévôt des marchands, et les échevins. Une foule innombrable se pressait autour de l'hôtel de ville : à l'aspect de M. de Flesselles, qui arrivait d'un air confiant, elle se répandit en acclamations. Elle ne se doutait pas qu'on méditait alors contre elle des mesures décisives, et que c'était précisément pour donner à ces mesures un vernis de légalité qu'on avait mandé le prévôt des marchands. En effet, il ne fut pas plutôt entré dans la grande salle de l'hôtel de ville que l'assemblée des électeurs s'empressa de lui décerner la présidence. On arrêta ensuite, après une courte délibération, que les citoyens réunis à l'hôtel de ville se retireraient dans leurs districts respectifs ; qu'un *comité permanent* serait nommé ; que cha-

[1] *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 183.

que district — ils étaient au nombre de soixante — serait appelé à fournir deux cents hommes pour la formation d'une milice parisienne; qu'au *comité permanent* appartiendrait le droit de veiller à la sûreté publique, de pourvoir à l'organisation de la milice parisienne; que tout particulier muni d'un sabre, d'un fusil, d'un pistolet, d'une épée, serait tenu de les porter à son district; que les attroupements devaient cesser [1]. Sans plus de retard, les membres du *comité permanent* furent élus, mais parmi les échevins et les électeurs seulement. L'usurpation était flagrante : un citoyen, nommé Grélé, la dénonça fièrement, et pour faire tomber son opposition on l'adjoignit au comité à l'instant même [2].

Ainsi, la bourgeoisie se donnait une garde prétorienne de douze mille hommes. Au risque de subir la cour, on voulait désarmer le peuple!

Et pourtant, rien de plus admirable que la conduite de ce peuple, objet de tant de défiances. C'était son honneur qui gardait la ville. Tandis qu'au-dessus de lui on délibérait sur les moyens de le réduire à l'impuissance, il se distribuait spontanément en groupes protecteurs, mettant à empêcher qu'on ne déshonorât sa colère un soin vigilant, quelquefois cruel. Dans le jardin de l'abbaye de Montmartre, par exemple, des ouvriers pendirent à un arbre un de leurs compagnons qui avait volé une poule [3]. D'autres amenèrent sur la place de Grève, pour l'y brûler, la voiture du prince de Lambesc; mais sa malle et tous les effets qui y étaient contenus furent remis scrupuleusement à l'hôtel de ville [4]. Voilà comment le peuple se vengeait des craintes dont on lui prodiguait l'outrage.

Ce fut une inspiration de générosité qui le conduisit à la prison de la Force. Dans cette Bastille de l'usure languissaient des malheureux dont plusieurs y avaient

[1] *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs,* t. I, p. 187 et suiv.

[2] Le *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs,* quoique rédigé avec une minutieuse abondance de détails, se garde bien de mentionner ce fait. Dusaulx le rapporte sans commentaire. Voyez l'*OEuvre des sept jours,* p. 278.

[3] Lettre à M. le marquis de Luchet.

[4] Dusaulx, *OEuvre des sept jours,* p. 282.

étc jetés jeunes encore et y avaient vu leurs cheveux blanchir [1], coupables qu'ils étaient du crime de pauvreté... Aussi l'émotion fut-elle profonde quand ils traversèrent Paris, se tenant par la main, pleurant de joie et bénissant leurs libérateurs. Or ce même peuple qui rendait à la liberté les prisonniers de la Force, il aidait à réprimer la révolte de ceux du Châtelet [2], afin de bien montrer qu'il protégeait le malheur, non le vol ou l'assassinat.

Toutefois, des scènes d'une violence déplorable, bien que facile à concevoir, eurent lieu au couvent des lazaristes. On avait dit que ce couvent renfermait d'énormes amas de grains, et c'était là une dénonciation redoutable dans un moment où Paris souffrait si cruellement de la famine. Le bruit était fondé, mais ce qu'on ignorait, c'est que les lazaristes faisaient d'abondantes aumônes. Leur maison fut assaillie, et la fureur populaire s'y déploya : emportement désintéressé d'ailleurs; car de l'argent, offert aux assaillants, fut repoussé avec mépris [3], et cinquante-deux voitures [4] chargées de farines furent fidèlement conduites à la halle par des hommes qui manquaient de pain.

Cependant, Paris semblait en proie à une sorte d'ivresse sacrée. Des gens qui ne se connaissaient point s'abordaient impétueusement pour se communiquer l'ardeur d'un fraternel délire. Partout on distribuait des cocardes vertes; les femmes en jetaient aux passants, de chaque croisée; et si quelqu'un demandait pourquoi on adoptait le vert, couleur du comte d'Artois, des voix répondaient : « C'est la couleur de l'espérance [5]. » On obligeait les femmes à donner leurs rubans, dont on ornait les fusils [6]. Des chefs de bandes faisaient battre le rappel, ou, faute de tambours, rassemblaient leur

[1] *L'Ami du roi*, etc., 3ᵉ cahier, chap. XLI, p. 66.
[2] *Ibid.*, p. 67. — Montjoie, qui rapporte l'un et l'autre fait, ne rougit pas de qualifier de *brigands* ceux dont il parle.
[3] Fait avoué dans le récit plein d'aigreur du cousin Jacques, voyez p. 34.
[4] Prud'homme, *Révolutions de Paris*, t. I, p. 7. Sixième édition, 1790.
[5] *L'Ami du roi*, etc., 3ᵉ cahier, chap. XLI, p. 67.
[6] Lettre à M. le marquis de Luchet.

robuste armée au bruit des sonnettes [1]. Le Garde-Meuble ayant été envahi et les armes qu'il contenait enlevées, casques, lances et boucliers brillèrent portés, comme au temps de la Ligue, par des guerriers en haillons. Enfin, tels furent les effets, souvent bizarres, de ce glorieux désordre que, dans les églises où se tenaient les assemblées, des comédiens aimés de la foule parurent en chaire et s'y firent applaudir en qualité de tribuns [2].

Du reste, rien qui ne fût donné au patriotisme, à l'enthousiasme des idées nouvelles. Des alarmistes allaient, il est vrai, disant : « Le palais Bourbon est en feu ; on va brûler Bagatelle, au bois de Boulogne. » Nouvelles que semaient des bouches perfides ! car pas un fait ne les vint confirmer, et ce fut sur une fausse alerte que la comtesse de Brienne, après avoir fait démeubler son hôtel par des gens déguisés, s'enfuit elle-même dans une voiture de place [3]. Encore une fois, l'honneur du peuple gardait la ville.

Mais c'est ce que refusa de comprendre la municipalité bourgeoise, impatiente qu'elle était de congédier tant de généreuses ardeurs. Sans se demander si, à l'égard du peuple, leurs appréhensions n'étaient pas une calomnie et si la prudence, quand elle est une injustice, n'est pas un danger, les électeurs, réunis à l'hôtel de ville en *comité permanent*, prirent un arrêté définitif, portant :

Que le fonds de la milice parisienne serait élevé de douze à quarante-huit mille hommes ;

Que les soixante districts, réduits en seize quartiers, formeraient seize légions ;

Que chaque membre composant la milice parisienne porterait la cocarde rouge et bleue ;

Que tout homme qui serait trouvé avec cette cocarde sans avoir été enregistré dans l'un des districts serait REMIS A LA JUSTICE DU COMITÉ PERMANENT [4].

[1] *L'Ami du roi*, etc., 3e cahier, chap. XLI, p. 66.
[2] Le cousin Jacques, p. 43.
[3] Lettre à M. le marquis de Luchet.
[4] *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 195 et suiv.

Or le comité permanent avait soin de se réserver la nomination des chefs supérieurs, ne laissant aux districts que celle des simples officiers [1]. Le commandement général fut offert au duc d'Aumont, qui demanda vingt-quatre heures pour y songer, et le commandement en second au marquis de la Salle, qui, sans hésiter, fit abandon de sa fortune et de sa vie [2].

Cet fut un étrange coup d'audace que cette prise de possession du pouvoir souverain par une poignée d'électeurs ou échevins obscurs [3]. Organiser une armée pour le service de la classe moyenne, ordonner le licenciement du peuple, disposer des hauts grades militaires, imposer une cocarde à la Révolution, s'ériger en tribunal suprême, voilà ce qu'osèrent quelques bourgeois, et contre la souveraineté d'un seul, et contre la souveraineté de tous. Mais il est dans la vie des sociétés certaines heures orageuses où ce sont les événements qui font les dictatures.

Aussi bien, ces hommes que l'agitation importunait eurent l'habileté de se présenter d'abord comme agitateurs. Dans les premiers moments, ce fut leur force. Des adhésions passionnées leur vinrent des *Grands-Augustins*, des *Feuillants*, des *Enfants-Rouges*, des *Blancs-Manteaux*, des *Filles-Dieu*, des *Minimes*, du *Sépulcre*..., de tous les districts. Les élèves du Châtelet, les élèves en chirurgie, les gardes françaises, le commandant du guet se présentèrent successivement à l'autorité nouvelle pour saluer son installation [4]. Le peuple lui-même, que trop d'indépendance embarrasse, fit hommage à l'hôtel de ville de deux canons d'argent, donnés autrefois à Louis XIV par le roi de Siam, et qui, le 13 juillet, se trouvèrent confondus avec les bagages

[1] *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I. p. 197

[2] Dusaulx, *OEuvre des sept jours*, p. 280.

[3] Voici leurs noms, dont quelques-uns seulement ont survécu : de Flesselles, prévôt des marchants; Buffault, Sageret, Vergne, Rouen, échevins; Éthis de Corny, procureur du roi : Veytard, greffier en chef; le marquis de la Salle, l'abbé Fauchet, Tassin, de Leutre, Quatremère, Dumangin, Girou, Ducloz du Fresnoy, Moreau de Saint-Méry, Bancal des Issarts, Hyon, Legrand de Saint-René, Jeanin, électeurs; Grélé, citoyen.

[4] *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 204-231.

de l'émeute. Voitures arrêtées aux portes de la capitale, chariots remplis de grains, meubles, vaisselle, provisions de toute espèce étaient dirigés vers la place de Grève, devenue, suivant le mot d'un contemporain [1], l'un des plus riches, mais le plus turbulent et le moins accessible des entrepôts de l'Europe.

Les faubourgs voulaient être armés; et leur impatience était si fougueuse que cinquante mille piques furent fabriquées en trente-six heures [2]. Mais les piques ne suffisaient pas, on brûlait d'avoir des fusils. Alors commencèrent, de la part du prévôt des marchands Flesselles, des manœuvres dont il faut dire le secret.

Dans un ouvrage où ont été publiées, à l'abri de certaines formes mystérieuses, plusieurs lettres d'un grand intérêt, attribuées à divers personnages marquants de la Révolution [3], on lit :

Lettre du baron de Nesba (Besenval) *à madame Julius* (Jules de Polignac).

Juillet 1789.

« Madame,

« Aucune combinaison humaine ne résistera au tor-
« rent ; il a donc été impossible d'arrêter l'explosion...
« Ce n'est pas, à proprement parler, le peuple que nous
« avons à redouter, mais ceux qui, sortis de cette
« classe, ont assez d'influence sur lui pour l'irriter... Il
« faudrait qu'Irla (la reine) se rapprochât de la du-
« chesse d'Apius (d'Orléans). Elle a peu d'empire sur
« l'esprit de son époux, mais elle peut empêcher que
« ses enfants ne suivent la pente que leur gouverneur

[1] Dusaulx, *OEuvre des sept jours*, p. 279.
[2] *Ibid.*, p. 284.
[3] *Correspondance secrète de plusieurs grands personnages à la fin du* XVIII*e siècle*, p. 93. Paris, 1802. — Ce livre renferme des pièces dont nous ne sommes pas en mesure de garantir matériellement l'authenticité; mais nous avons pu vérifier l'exactitude de la plupart des faits que ces pièces constatent. Elles ont été, du reste, publiées par Alexis Roussel, secrétaire de la commission chargée de l'examen des papiers qui, après le 10 août, furent trouvés au château des Tuileries. Alexis Roussel possédait une malle pleine de documents précieux. A sa mort, arrivée sous l'Empire, le lieutenant de police Desmarest fit saisir tous ses papiers.

« femelle (madame de Genlis) veut leur faire prendre ;
« et si l'on parvenait à les détacher de leur père, il au-
« rait moins de crédit aux yeux de ceux qui fondent
« leurs espérances sur des héritiers. Il n'y a que ma-
« dame Deliade (Adelaïde) qui puisse opérer cette réu-
« nion. Notre position est critique ; le Lorrain (le prince
« de Lambesc) nous a fait bien du mal par sa pétu-
« lance. Il faut que les nouveaux ministres gagnent du
« temps ; rien n'est perdu si nous parvenons à endor-
« mir cette effervescence... Surtout, flattez les nou-
« veaux magistrats ; ils sont hommes et doivent être
« ambitieux : rien ne doit résister à Irla... Il ne faut
« rien épargner pour organiser la garde prétendue na-
« tionale à notre manière. Surtout, que les comman-
« dants soient dévoués à Torve Tesmas (Sa Majesté),
« tout pourra se réparer. »

Plus loin, nous citerons en son lieu un autre passage de cette lettre où il est question de papiers importants dont Flesselles était dépositaire. Ce qui est certain, c'est que le prévôt des marchands avait reçu l'ordre de temporiser, d'amuser la foule. Son caractère, d'ailleurs, se prêtait fort bien à un pareil rôle. Homme de plaisir, il avait puisé dans la vie des salons un profond dédain pour la multitude ; il crut, comme Besenval, que l'essentiel était d'endormir l'agitation ; que le peuple ne tarderait pas à succomber à la fatigue de son propre héroïsme. Aussi, tandis que les nouveaux oligarques de l'hôtel de ville se montraient effrayés parce qu'ils étaient sincères, lui, calme, souriant, il se jouait des emportements de la Grève avec une froide insolence, et c'est à peine s'il cherchait à voiler ce que sa sérénité avait de railleur. Il promit que des armes seraient apportées de la manufacture de Charleville ; et lorsque des caisses arrivèrent, étiquetées *artillerie*, on n'y trouva, en les ouvrant, que du vieux linge [1]. Il envoya les députés du district des Mathurins prendre des fusils

[1] *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 257.

au couvent des chartreux; et les députés n'en rapportèrent qu'un certificat ainsi conçu : « Je soussigné, prieur de la Chartreuse, certifie qu'il n'y a chez nous aucune arme à feu ni armes blanches, et qu'il n'y en a jamais eu [1].

Évidemment Flesselles trompait le peuple : le mot trahison fut prononcé; il alla retentir d'échos en échos jusqu'au fond des faubourgs, et la foule accourut, innombrable, indignée. On savait que des barils de poudre avaient éte introduits à l'hôtel de ville, qu'ils étaient déposés dans le bureau des payeurs de rentes : on s'y précipite au sein d'une affreuse confusion, plusieurs tenant des pistolets, comme si pour faire sauter tout un quartier il n'eût pas suffit d'une étincelle! Un coup de fusil fut tiré sur les barils [2]; la distribution commença. Or, celui qui présidait à cette distribution formidable, c'était un prêtre. Représentant de la religion devant la patrie, il déploya, pendant quatorze ou quinze heures, un invincible courage et une obstination de prudence, plus héroïque en de tels moments que le courage même. Son nom vaut qu'on le conserve. Il s'appelait Lefebvre.

La nuit vint. Accablé de fatigue, le prévôt des marchands se fit faire un lit dans l'hôtel de ville [3], où il dormit alors son dernier sommeil. Que se passerait-il le lendemain? Des hommes terribles avaient été aperçus rôdant autour de la Bastille, qu'ils menaçaient du geste. Toutes les maisons furent illuminées; on y voyait comme en plein jour. La plupart veillaient, les uns pour empêcher les surprises, les autres pour forger des instruments de mort. Des bandes de gens armés se glissaient bien au détour des rues, mais ainsi que des groupes silencieux de fantômes, et l'on n'entendait par la ville que le pas des patrouilles bourgeoises ou les coups retentissants des marteaux sur les enclumes.

[1] Buchez et Roux, *Hist. parlementaire*, t. II, 3e livraison, p. 99.
[2] *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 234.
[3] Dusaulx, *OEuvre des sept jours*, t. I, p. 287.

CHAPITRE XI.

PRISE DE LA BASTILLE [1].

Description de la Bastille; son régime intérieur. — Magnanime préoccupation du peuple. — Fièvre de Paris. — Le caveau des Invalides. — Négociations préliminaires. — La Bastille est assiégée. — Trahison faussement attribuée au gouverneur. — Funèbre enthousiasme et héroïsme du peuple. — Mademoiselle de Monsigny. — Cruelles incertitudes de de Launey. — Capitulation. — Le peuple dans la Bastille. — Mort de de Launey, de Person, de Miray, du major de Losme. — Admirable dévouement. — La bourgeoisie à l'hôtel de ville. — Pourquoi Flesselles fut tué. — Générosité des vainqueurs. — Les Suisses fêtés au Palais-Royal. — Paris dans la soirée du 14 juillet. — Soupçons de Marat. — Exaltation universelle.

La Bastille s'élevait à l'extrémité de la rue Saint-Antoine et du boulevard. Forteresse, prison, tombeau, elle se composait de huit grosses tours que liaient entre elles d'épais massifs de maçonnerie et qu'un large fossé entourait. Elle avait été commencée en 1369 [2], sous

[1] Il a été publié, le lendemain de la prise de la Bastille et les jours suivants, une foule de relations diverses et contradictoires au milieu desquelles il semble d'abord fort difficile qu'on parvienne à se reconnaître. Et cependant, jamais, comme on en jugera par notre récit, l'exactitude ne fut plus nécessaire, même dans les moindres circonstances. Notre premier soin a donc été de rassembler tous les documents épars; nous les avons ensuite soumis à un travail de vérification très-scrupuleux, et nous avons la ferme confiance que notre récit ne s'éloigne en rien de ce qui était exigé par la vérité quant aux choses, par la justice quant aux personnes.

Nous saisirons cette occasion pour remercier ici publiquement les bibliophiles qui, tels que MM. d'Yenne, Dufey (de l'Yonne), Labédollière, ont bien voulu mettre à notre disposition les matériaux qu'ils possédaient.

Nous devons surtout un témoignage de vive reconnaissance :

Au savant auteur des *Femmes célèbres de la Révolution*, à M. Lairtullier, qui a poussé l'obligeance jusqu'à faire transporter chez nous toute une bibliothèque composée de journaux, d'opuscules extrêmement rares et curieux;

Au vénérable colonel Maurin, qui possède, comme on sait, en livres, journaux, brochures, estampes, placards, portraits, médailles, concernant notre épopée révolutionnaire, une collection inestimable, et qui a mis le plus gracieux empressement à nous ouvrir ses trésors;

A M. Charles Ménétrier enfin, qui a fait une étude toute spéciale de la partie bibliographique de la Révolution, dont on pourrait dire qu'il est une bibliothèque vivante.

[2] *Remarques historiques et anecdotes sur la Bastille*, p. 2. Paris, 1789.

Charles V. Or, par un destin semblable à celui d'Enguerrand de Marigny qui, inventeur des fourches patibulaires de Montfaucon, les illustra de son cadavre, Hugues Aubriot, fondateur de la Bastille, fut des premiers à y gémir.

L'aspect de ces lieux était effroyable, et le génie du mal semblait s'être épuisé à en défendre les approches. La *cour du gouvernement*, ainsi nommée parce que le gouverneur y avait son hôtel, se trouvait située en dehors de la forteresse, en dehors du fossé principal; et cependant, même pour arriver jusqu'à cette cour extérieure, il fallait percer deux lignes de sentinelles, traverser deux corps de garde, passer un pont-levis. De la *cour du gouvernement*, une longue avenue conduisait au fossé de la Bastille. Là, un second pont-levis; derrière, un troisième corps de garde; puis, une forte barrière à claire-voie, formée de poutrelles revêtues de fer [3]. Alors apparaissait la *cour intérieure*, celle où plongeaient les tours, celle où l'on étouffait entre de hautes murailles. La nudité et le silence en étaient horribles. Seulement, l'horloge de la prison y comptait lentement les heures sur un cadran qu'ornaient deux figures enchaînées. C'était dans cette morne enceinte que descendait, toujours seul, le prisonnier auquel on avait permis d'y venir durant quelques instants contempler la course des nuages ou un coin de l'azur.

On raconte que Caligula disait à ses bourreaux: « Frappez de manière à ce qu'on se sente mourir; » on se sentait mourir à la Bastille. Un soupirail, pratiqué dans des murs de dix ou douze pieds d'épaisseur et fermé par trois grilles à barreaux croisés, ne transmettait à la plupart des chambres que ce qu'il faut de lumière pour qu'on en regrette l'absence. Il y avait des réduits à cages de fer [2] rappelant le château du Plessis-lez-Tours et les tortures du cardinal de la Balue. Mais rien de comparable aux cachots du bas, affreux repai-

[1] *Remarques historiques et anecdotes sur la Bastille*, p. 4. Paris, 1789.

[2] Ce fait, affirmé par l'auteur des *Remarques historiques*, est nié, on doit le dire, par Montjoie et mis en doute par les éditeurs de *la Bastille dévoilée*.

res de crapauds, de lézards, de rats monstrueux, d'araignées [1]. De ces cachots, dont l'ameublement consistait en une énorme pierre recouverte d'un peu de paille et qui étaient enfoncés de dix-neuf pieds au-dessous du niveau de la cour, plusieurs n'avaient d'autre ouverture qu'une barbacane donnant sur le fossé où se dégorgeait le grand égout de la rue Saint-Antoine [2]. De sorte qu'on y respirait un air empesté, en compagnie d'animaux hideux, au sein des ténèbres.

Là fut livré aux tourmenteurs ce Mazers de Latude, qui expia par trente-cinq ans de captivité le crime d'avoir, dans l'âge des étourderies, dénoncé à madame de Pompadour un complot imaginaire. Qui ne connaît la merveilleuse histoire de ce prisonnier? Toute l'Europe a su comment, après une première évasion dont trop de confiance lui enleva le fruit, il parvint à construire avec des chemises et des mouchoirs effilés une échelle de cent quatre-vingts pieds de long; comment, suivi de son compagnon d'Alègre, il descendit du haut des tours, au plus épais de la nuit; comment il perça, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture et les sentinelles à quatre toises de lui, la muraille qui séparait le fossé de la Bastille du fossé de la porte Saint-Antoine; comment enfin, poursuivi au delà des frontières, ressaisi à Amsterdam, il perdit sa liberté, reconquise à force d'audace, de persévérance, de génie. Ramené à la Bastille, il fut réduit à passer le rigoureux hiver de 1757, les fers aux pieds, les fers aux mains, couché sur la paille. Pendant qu'il dormait, deux meurtrières de deux pouces et demi de large lui soufflaient au visage un vent glacé qui lui ôta presque entièrement la vue; le froid lui coupa la lèvre supérieure; ses dents, demeurées à découvert, se fendirent; la racine des poils de sa barbe fut brûlée; il devint tout chauve [3].

Mais qu'étaient-ce que ces souffrances physiques des

[1] *La Bastille dévoilée*, 2e livraison, p. 24. Paris, 1789.
[2] Linguet, *Mémoires sur la Bastille*, p. 63.
[3] Attestation du chirurgien Granjean, dans les *Mémoires de Latude*, t. I, p. 106. Paris, 1793.

captifs au prix de leurs douleurs morales, de cette agonie sans limite assignée, sans mesure connue, dont rien ne venait rompre l'écrasante uniformité? Car, le pont-levis de la cour intérieure une fois franchi, c'en était fait du prisonnier. Enveloppé des ombres les plus sinistres du mystère, condamné à une ignorance absolue, formidable, et du délit qui lui était imputé et du genre de supplice qui l'attendait, il avait cessé d'appartenir à la terre. Plus d'amis, plus de famille, plus de patrie, plus d'amour. Pour lui désormais tout l'univers allait être dans les porte-clefs farouches qui lui apporteraient ses aliments ou dans les infortunés dont il devinerait la présence au fracas des portes roulant sur leurs gonds, au grincement des verroux prolongé par le vide sonore des tours. Ce qui n'avait pas d'écho, c'était le bruit des supplications; ce qui ne perçait pas l'épaisseur des voûtes, c'était le son des paroles amies! Il arriva que des enfants portèrent le deuil de leur père sans se douter qu'ils vivaient au-dessus de lui.

Encore si, par un coup de désespoir, on avait pu se faire à soi-même son destin! Mais non : une prévoyance barbare refusait au prisonnier tout moyen de suicide. « On ne laisse à un prisonnier, dit Linguet, ni ciseaux, ni couteaux, ni rasoirs. Quand on lui sert des aliments que ses larmes arrosent, il faut que le porte-clefs lui coupe chaque fois les morceaux [1]. » Mourir de faim, cela même ne se pouvait pas. Latude étant resté cent trente-trois heures sans manger ni boire, ses bourreaux lui ouvrirent la bouche avec des clefs et lui firent par violence avaler de la nourriture [2] : la vie de chaque victime était probablement considérée comme la propriété des persécuteurs, comme leur proie inviolable. Ainsi donc, à moins d'un caprice de clémence, il fallait vivre à se ronger le cœur. Malheureux! ils étaient si complétement retranchés du nombre des humains, que, souvent, l'opprimé continuait de crier miséricorde quand

[1] Linguet, *Mémoires sur la Bastille*, p. 77.
[2] *Mémoires de Latude*, p. 107.

l'oppresseur se trouvait déjà enterré depuis longtemps. Il y en eut qui, fous de douleur, écumant de rage, finirent par laisser leur poussière à la Bastille, quoiqu'il ne leur restât plus d'ennemi, et uniquement parce qu'ils avaient été oubliés... Que faisait-on des trépassés? De quelle manière, selon la belle expression de Linguet, « se vengeait-on sur le corps de la fuite de l'âme [1]? » Ce qui est certain, c'est que le corps n'était pas rendu aux parents. Il y avait une Bastille, même pour les morts : c'était Saint-Paul, et l'on avait soin de n'inscrire sur le registre mortuaire que les initiales des noms [2], afin de condamner les victimes à un oubli plus noir encore que celui du tombeau.

Toutefois, parmi les habitants de la Bastille on en comptait qui, non-seulement n'avaient pas été étouffés par elle, mais lui avaient communiqué, au contraire, un grand éclat historique. Aux visiteurs favorisés qui allaient chercher dans cette forteresse maudite des sujets de méditation, des souvenirs, on pouvait montrer la plate-forme réservée aux promenades mélancoliques du cardinal de Rohan; le cachot où, pour étouffer les hurlements du comte de Lally, Pasquier lui fit mettre un bâillon à la bouche; la porte par laquelle, après trois ans d'une captivité cruelle, la Bourdonnaie sortit, réhabilité mais inconsolable et mourant. Une des tours avait fait expier au maréchal de Bassompierre la peur qu'il causait à Richelieu. Une autre tour avait reçu l'homme au masque de fer, enseveli l'épouvantable secret de sa destinée. Les portes d'une troisième s'étaient fermées sur le prévôt de Beaumont, coupable d'avoir *connu* le pacte sacrilége qui affamait le peuple. Au fond de l'arrière-cour, désignée sous le nom caractéristique de *cour du puits*, le maréchal de Biron avait eu la tête tranchée, et les crocs qui fixèrent au mur son échafaud se voyaient encore.

Biron, Bassompierre, Lally, Rohan, de pareils noms

[1] *Mémoires sur la Bastille*, p. 111.
[2] *L'Ami du roi*, etc., 3e cahier, chap. XLIV, p. 99.

disent assez ce qu'avait de menaçant pour la noblesse l'existence de la Bastille. Aussi les cahiers [1] des nobles demandaient-ils qu'elle fût détruite. La vérité est que, réservée spécialement aux hommes de cour, à ceux qui les approchaient, ou aux gens de lettres, la Bastille était une prison aristocratique. Souvent, lorsqu'on en était sorti, on se vantait d'y avoir été. Les pauvres n'y entraient pas [2] : on les envoyait souffrir à Bicêtre.

Chose éternellement digne de respect, d'admiration, de reconnaissance! Au mois juillet 1789, le peuple manque de pain, et que demande-t-il? Des armes. Il peut courir à Bicêtre, et quelle forteresse parle-t-il de renverser ? La Bastille. C'est qu'il est dans la vie des peuples, comme dans celle des grands hommes, des moments d'inspiration souveraine. Ces rudes artisans, ces hôtes incultes des faubourgs, un instinct d'essence divine les avertit qu'à eux aussi appartenait la gloire des emportements chevaleresques; que le premier des priviléges à anéantir c'était celui qui se montrait associé à des tortures, et que la liberté devait s'annoncer par un acte conforme à son génie, c'est-à-dire par un bienfait accordé à ses ennemis. Oui, des plébéiens mettant au nombre de leurs préoccupations les plus ardentes la destruction d'une prison patricienne, voilà ce qui n'a pas été assez remarqué et ce qui entoure d'une immortelle splendeur les premiers coups que la Révolution vint frapper [3].

Le 14 juillet, à la pointe du jour, un inconnu se présentait à Besenval. « Monsieur le baron, lui dit-il d'une voix brève, aujourd'hui les barrières seront brûlées... N'essayez pas de l'empêcher. Vous sacrifieriez des hommes sans éteindre un flambeau. » Cet inconnu avait

[1] Voyez plus haut, au chapitre *Mouvement des élections.*

[2] *L'Ami du roi*, etc., 3e cahier, chap. XLIV, p. 101.

[3] Ce rapprochement n'a point échappé à M. Michelet, qui s'exprime à cet égard en termes très-touchants. « Et qu'est-ce que la Bastille faisait à ce peuple? dit-il; les hommes du peuple n'y entrèrent presque jamais... Mais la justice lui parlait, et une voix qui plus fortement encore parle au cœur, la voix de l'humanité et de la miséricorde; cette voix douce qui semble faible et qui renverse les tours, déjà, depuis dix ans, elle faisait chanceler la Bastille. »

un noble visage, le regard plein de feu, le geste de l'audace. Besenval fut troublé, balbutia une réponse qui ne resta pas dans sa mémoire [1]. L'étranger disparut. Que faire? Besenval semblait atteint de paralysie. Il avait fait construire depuis peu une salle de bains charmante, devenue une des curiosités de la capitale; et ceux de son parti le soupçonnèrent d'avoir trop vu dans la révolte de Paris le pillage possible de sa maison [2].

Or, d'un bout à l'autre de Paris on se préparait au combat. « A la Bastille! » était le mot d'ordre. Personne qui n'eût à son chapeau la cocarde rouge et bleue. De Saint-Denis s'étaient échappés une foule de soldats qui, se mêlant aux groupes, distribuaient des cartouches ou enseignaient aux citoyens le maniement du fusil. On regarda passer avec indifférence des voitures chargées de farine; mais, à la nouvelle qu'un bateau chargé de poudre avait été pris la veille [3], les rues retentirent d'acclamations passionnées. Du haut des fenêtres, les femmes applaudissaient aux gens armés [4].

Tous ne l'étaient pas encore : tous brûlaient de l'être. Dès deux heures du matin, l'abbé Lefebvre ayant fait fermer, à l'hôtel de ville, la première porte du magasin des poudres, une multitude impatiente était venue la briser à coups de hache, et le prêtre intrépide avait senti ses cheveux effleurés par une balle [5]. Ce qui restait de poudre fut distribué en cornets, mais les ressources ne répondaient ni au nombre des arrivants ni à leur belliqueuse avidité, que rendaient plus farouche les fausses nouvelles, à chaque instant répandues : « Royal-Allemand s'est mis en bataille à la barrière du Trône. — Royal-Cravate massacre tout au faubourg Saint-Antoine. — La rue de Charonne est pleine de sang. Les régiments de Saint-Denis s'avancent; ils ont gagné la Chapelle. » Les messagers de malheur étaient

[1] *Mémoires de Besenval,* t. II, p. 365.
[2] *Mémoires de Rivarol,* p. 40. — *Mémoires de Weber,* t. I, p. 373.
[3] *La Semaine mémorable,* p. 12; 24 juillet 1789.
[4] Lettre à M. le marquis de Luchet.
[5] *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs,* t. I, p. 268.

en général des hommes bien mis. On en remarqua un qui portait un habit bleu orné de brandebourgs en or ; il était couvert de poussière, inondé de sueur, et paraissait avoir fait une longue route [1]. Le comité de l'hôtel de ville ayant envoyé l'ordre aux districts de sonner l'alarme, les rues furent dépavées, des barricades construites, des fossés creusés : Paris fut un camp.

Une masse énorme de peuple s'était portée à l'hôtel des Invalides, cherchant des fusils. Le gouverneur, M. de Sombreuil, paraît à la grille ; il demande qu'on respecte en lui les droits de la fidélité, la conscience du soldat. Un courrier vient d'être envoyé à Versailles : ne peut-on attendre son retour? Les assaillants y consentaient [2], lorsqu'une voix s'élève : « On nous demande du temps pour nous faire perdre le nôtre. » A ce cri, tout s'ébranle. On saute dans les fossés, on désarme les sentinelles ; les paroissiens de Saint-Étienne du Mont entrent à la suite de leur curé, devenu chef de bande ; le procureur de la ville, Éthis de Corny, donne lui-même les chevaux de sa voiture pour traîner un canon [3] ; le caveau où se cachaient les armes est envahi. Mais voilà qu'un bruit de gémissements et d'imprécations se fait entendre. Sur l'escalier, le flot était si considérable, si impétueux, que ceux qui, après s'être armés, remontaient, avaient été violemment renversés jusqu'au fond du caveau, où ils périssaient étouffés. Une épouvantable catastrophe était imminente ; car la foule s'amoncelait, entraînée par son propre poids. Alors des hommes robustes qui, descendus les premiers, restaient encore debout dans le caveau se serrent l'un contre l'autre et forcent la multitude non armée à remonter en lui présentant la baïonnette au visage [4]. En ce désordre extrême, les flambeaux dont on s'était muni pour se guider sous les voûtes s'éteignirent [5], les

[1] *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 298.
[2] Rapport de M. Éthis de Corny, dans le *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, p. 299 et suiv.
[3] *Ibid.*
[4] *Journée de Jean-Baptiste Humbert.* — Il était au nombre des assaillants.
[5] *L'Ami du roi*, etc., 3e cahier, chap. XLIII, p. 90.

cris redoublèrent, il fallut se battre au sein des ténèbres, et le souterrain garda quelques-uns de ceux qui l'avaient affronté. Quand aux personnes qui n'étaient qu'évanouies, on les transporta près du dôme, on les déposa sur le gazon [1], puis chacun se hâta vers la Bastille.

Il y avait, à cette époque, rue des Boucheries du faubourg Saint-Germain, un restaurateur nommé Duval, chez lequel les principaux agitateurs du Palais-Royal prenaient leur repas. Tout à coup, la porte de la salle où étaient dressées les tables s'ouvrant avec fracas, un jeune homme se présente. Il avait le front ruisselant, le chapeau martialement posé sur l'oreille, les vêtements en lambeaux. C'était Camille Desmoulins qui revenait des Invalides [2]. Il frappe la terre de la crosse de son fusil en s'écriant : « Nous sommes libres, » fait un rapide récit de ce qu'il vient de voir ; et tous ils courent à leurs amis du Palais-Royal, pour les pousser contre la Bastille.

Le gouverneur de cette forteresse travaillait déjà depuis plusieurs jours à des préparatifs de défense. Il avait fait monter des voitures de pavés au haut des tours et construire des pinces propres à abattre les cheminées, dont les décombres devaient écraser les assiégeants [3]. Il fit tailler d'un pied et demi les embrasures, pratiquer des meurtrières, fermer une fenêtre par des madriers de chêne assemblés à rainures et languettes, tirer du magasin d'armes douze de ces fusils de rempart qu'on appelait *amusettes du comte de Saxe.* Quinze pièces de canon bordant les tours, trois pièces de campagne placées dans la cour intérieure vis-à-vis la porte d'entrée, quatre cents biscaïens, quatorze coffrets de boulets sabotés, trois mille cartouches [4], tel était le

[1] *Journée de Jean-Baptiste Humbert.*

[2] *L'Ami du roi*, etc., 3e cahier, chap. XVIII, p. 93.

[3] *Relation de la prise de la Bastille par un de ses défenseurs*, dans la *Revue rétrospective*, t. IV, p. 284.

[4] Et non quinze cents, comme dit *l'Ami du roi :* voyez la relation citée plus haut, et qui est de l'officier suisse par qui était commandée la partie active de la garnison.

matériel de la défense. Il est vrai que la garnison n'était approvisionnée ni de vivres ni d'eau [1]; mais, que le peuple triomphât ou non, le siége bien évidemment ne pouvait être de longue durée. Il est vrai encore que la garnison n'était que de cent quatorze hommes, dont trente-deux Suisses du régiment de Salis-Samade, et quatre-vingt-deux invalides; mais, forte comme elle l'était, la Bastille n'avait pas besoin d'un plus grand nombre de défenseurs [2].

Pour arriver jusqu'au premier pont-levis, dont nous avons parlé plus haut, et qu'on nommait le *pont-levis de l'avancé*, il fallait suivre un chemin tournant bordé à droite par des casernes, à gauche par une rangée de boutiques. Or, ces boutiques étant situées de manière à servir de chemin couvert aux assiégeants, de Launey avait intérêt à les détruire, afin de dégager les approches : il n'en fit rien, parce qu'il tirait un fort revenu de la location [3]. Les écrivains de son propre parti [4] l'ont aussi accusé de n'avoir pas voulu qu'on pointât le canon du côté de l'Arsenal, de peur qu'une petite maison qu'il avait de ce côté-là, et qu'il affectionnait, ne fût endommagée.

Cependant, les alarmes du comité bourgeois de l'hôtel de ville se partageaient entre la Bastille et le peuple. Souffrir que le quartier Saint-Antoine restât sous la menace des canons, c'était impossible; et d'autre part, on tremblait de voir le peuple victorieux : car alors il pouvait devenir le maître. Ainsi combattu en lui-même, le comité permanent mit à empêcher la lutte autant d'ardeur que le peuple à la provoquer. Belon, officier de l'arquebuse; Billefod, sergent-major d'artillerie, et Chaton, ancien sergent des gardes françaises, furent donc envoyés par l'hôtel de ville au gou-

[1] *Relation de la prise de la Bastille*, etc., t. IV, p. 286. — *L'Ami du roi*, etc. 3e cahier, chap. XLIV, p. 103.

[2] L'officier qui a écrit la relation citée plus haut en convient. Voyez la *Revue rétrospective*, t. IV, p. 291.

[3] *Vie politique et privée de Santerre*, écrite d'après les documents originaux laissés par lui et les notes d'Augustin Santerre, son fils aîné, par A. Carro, p. 38.

[4] *Mémoires de Rivarol*, p. 49.

verneur de la forteresse, avec mission de lui dire : « Retirez vos canons ; donnez votre parole que vous ne commettrez aucune hostilité, et, à notre tour, nous assurons que le peuple du faubourg Saint-Antoine et des environs ne se portera contre la place à aucune entreprise funeste [1]. » C'était disposer bien légèrement de l'indignation populaire ; mais, dans son impatience d'intervenir, le comité permanent ne calculait pas les obstacles.

La Bastille n'était pas encore serrée de près, quand Belon, Billefod et Chaton y arrivèrent. Aussi, furent-ils reçus, non-seulement sans difficulté, mais avec courtoisie. De Launey montrait beaucoup de sérénité. « Quoiqu'on ait incendié les barrières, dit-il, j'espère bien qu'on ne viendra pas brûler mes ponts. » Il allait se mettre à table, il y fit asseoir les députés de l'hôtel de ville, les entretint familièrement, et donna devant eux l'ordre de retirer les canons, ce qui fut aussitôt exécuté [2].

Au moment où les employés du comité permanent se retiraient, un avocat au parlement de Paris vint se présenter au *pont-levis de l'avancé.* Deux bourgeois armés, Toulouse et Bourlier, l'escortaient, et il demandait le gouverneur, au nom du district Saint-Louis de la Culture. C'était ce même Thuriot de la Rosière qui, plus tard, président de la Convention, devait étouffer au bruit de sa sonnette la voix des vaincus de thermidor, et s'attirer cette terrible apostrophe de leur chef « Une dernière fois, je te demande la parole, président des assassins ! »

Bien que la Bastille commençât à être investie de toutes parts, Thuriot n'eut d'abord ni un refus à subir ni une hésitation à combattre. Il frappe, il entre [3]. Conduit au gouverneur : « Monsieur, lui dit-il, je viens, au nom de la nation, vous représenter que les canons

[1] *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs,* t. I, p. 279.
[2] Rapport de Billefod et Chaton, dans le *Procès-verbal,* p. 312.
[3] *Récit de la conduite de M. Thuriot de la Rosière pendant sa députation à la Bastille.—Déclaration des assiégés,* dans *la Bastille dévoilée,* t. I, p. 89.

braqués sur les tours répandent l'alarme dans tout Paris. Je vous supplie de les faire descendre. — Ces pièces ont été de tout temps sur les tours, répondit de de Launey; je ne puis les faire descendre qu'en vertu d'un ordre du roi. Instruit des alarmes qu'elles causent, je les ai fait retirer et sortir des embrasures [1]. » Thuriot demande à être conduit dans la *cour intérieure*. De Launey refuse; mais, sur la prière du major de Losme, il se décide enfin à faire lever le second pont-levis et ouvrir la grille de fer. La cour intérieure avait un aspect menaçant : les défenseurs de la Bastille attendaient sous les armes, et trois canons étaient prêts à balayer l'avenue. Sans se troubler, Thuriot somma la garnison de se rendre. Elle se contenta du jurer qu'elle ne ferait feu que si elle se voyait attaquée : serment que le gouverneur avait provoqué et qu'il prêta lui-même [2]. Thuriot exige alors qu'on lui montre la position des canons sur les tours. Nouvelles hésitations de de Launey, nouvelles instances de la part de ses officiers; on monte. Les canons étaient effectivement retirés d'environ quatre pieds des embrasures, mais toujours en direction et masqués. Quand on fut parvenu au sommet de la tour nommée de la Bazinière, une de celle qui regardaient l'Arsenal, un spectacle s'offrit inattendu, formidable. Tout le faubourg Saint-Antoine s'était ébranlé: il roulait vers la Bastille. De Launey pâlit, et saisissant Thuriot par le bras : « Que faites-vous, monsieur? Vous abusez d'un titre sacré pour me trahir. — Si vous continuez, répliqua Thuriot d'un ton résolu, je vous déclare que l'un de nous tombera dans le fossé. » De Launey se tut [3]. Du reste, à peine descendu avec le gouverneur, Thuriot dit à haute voix, en présence de la garnison, qu'*il était content;* qu'il allait

[1] *Déclaration des assiégés,* dans *la Bastille dévoilée,* t. I, p. 91.

[2] *Ibid.* — *Récit de la conduite de M. Thuriot.* — Voyez aussi le *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs,* t. I, p. 309.

[3] Ce fait se trouve dans le *Récit de la conduite de Thuriot* et dans le rapport présenté au comité permanent; il n'est consigné ni dans la *Déclaration des assiégés* ni dans la *Relation de la prise de la Bastille par un de ses défenseurs,* mais on sent bien pourquoi.

faire son rapport au peuple, qui ne se refuserait pas sans doute à fournir une garde bourgeoise *pour garder la Bastille, conjointement avec les troupes qui y étaient* [1]. Mais le peuple n'entendait pas qu'on gardât la Bastille, encore moins qu'on la gardât conjointement avec les Suisses de Salis-Samade; ce que le peuple voulait, c'est qu'on la détruisît. Thuriot exprimait ici les sentiments de la bourgeoisie; il parlait le langage de l'hôtel de ville. Aussi, lorsque, après avoir paru à une fenêtre du *gouvernement* [2] et harangué de là les emportements populaires, il sortit de la forteresse, mille imprécations le poursuivirent. Les deux fusiliers qui l'avaient accompagné jusqu'au premier pont-levis venaient d'être emportés par le flux et reflux de la multitude. « Nous sommes trahis! » criaient les plus animés. Il entourèrent Thuriot et le reconduisirent au district Saint-Louis de la Culture en tenant la hache levée sur sa tête [3].

Le siége commença. La foule était immense, invinciblement irritée. Le chemin tournant, les rues environnantes, les cours faisant suite aux casernes, le faubourg Saint-Antoine regorgeaient d'hommes en armes. Des milliers de voix faisaient monter vers le ciel, à travers le bruit des décharges, ce cri impérieux : « Nous voulons la Bastille! [4] » Mais, derrière son double fossé, la Bastille paraissait inaccessible. Deux citoyens courageux, Davanne et Dassain, se laissent glisser, du toit d'un parfumeur, sur un mur qui touchait au corps de garde placé au delà du premier pont-levis. Arrivés à ce corps de garde, ils sautent dans la cour; deux anciens soldats, Aubin Bonnemer et Louis Tournay, les imitent, et tous ils brisent à coups de hache les chaînes qui retenaient le pont. Il tomba si violemment qu'on le vit rebondir de plusieurs pieds de haut. Un homme

[1] Cette circonstance n'a pas été mentionnée dans le *Récit de la conduite de Thuriot :* elle est affirmée par les défenseurs de la Bastille.
[2] On appelait ainsi l'hôtel du gouverneur.
[3] *L'Ami du roi*, etc., 3e cahier, chap. XLV, p. 108.
[4] *Déclaration des assiégés*, dans *la Bastille dévoilée*, t. I, p. 92.

fut écrasé, un autre meurtri. Le peuple s'élança en poussant un cri de triomphe.

Mais on n'était encore que dans la cour extérieure, celle *du gouvernement*. Restait, pour aborder la Bastille, le second pont-levis à franchir. Le peuple y court avec impétuosité, reçoit une décharge de mousqueterie et recule le long de l'avenue, teinte de son sang [1]. Telle était la confusion que la plupart ignoraient sous quel intrépide effort les chaînes du premier pont s'étaient rompues; ils crurent que le gouverneur lui-même avait donné l'ordre de l'abaisser, afin d'attirer la multitude et d'en faire un plus facile carnage. Ce furent d'inexprimables transports de fureur. Tandis que les uns se rangent contre les murs ou sous les portes, prêts à reprendre l'attaque, les autres repassent le premier pont pour aller répandre par toute la ville l'horrible nouvelle de la trahison commise... De Launey était coupable d'avoir commandé le feu, non d'avoir commis la perfidie atroce qu'on lui imputait, et la justice veut qu'on en lave hautement sa mémoire; mais la rapide adoption [2] de l'erreur qui l'accablait prouve de quelles noirceurs Paris le jugeait capable.

Quinze ou vingt blessés avaient été déposés dans diverses maisons de la rue Cerisaie : on en choisit un qu'il n'y avait plus espoir de sauver, et, comme un étendard de vengeance, on le promena expirant sur un cadre. C'était un soldat aux gardes. A cette vue, au récit de la trahison dont on chargeait le gouverneur, ceux qui semblaient avoir hésité coururent aux armes. Un garde des impositions royales, qu'à sa redingote bleue on avait pris d'abord pour un bas-officier de la garnison, pousse son cheval jusqu'au milieu de la place

[1] *L'Ami du roi* dit que cette première décharge ne tua personne. C'est une erreur : on le verra plus bas.

[2] Cette erreur se trouve dans la plupart des relations de l'époque : dans *les Révolutions de Paris*, par M... D....ç, p. 13; dans la lettre au marquis de Luchet; dans *la Semaine mémorable*, p. 13; dans l'*Histoire des événements des mois d'avril, mai, juin, juillet, août*, p. 24; dans la *Prise et démolition du fort de la Bastille*, faisant suite aux *Remarques et anecdotes*, p. 68; dans *la Bastille au diable*, p 7, etc., etc.

de Grève, et d'une voix émue : « Venez, mes amis, venez : nous allons sauver Paris! » On le suivit en foule. De leur côté, les gardes françaises s'étaient ébranlées. Un détachement de grenadiers de la compagnie de Ruffeville, des fusiliers de la compagnie de Lubersac, précipitèrent leur marche vers la Bastille, sous la conduite des sergents Wargnier et Labarthe [1]. A côté d'eux s'avançaient deux mille soldats sans uniforme, soldats de la journée, que conduisait au feu le directeur de la buanderie de la reine, Pierre-Auguste Hullin, en qui l'âme d'un chevalier s'unissait à la taille d'un gladiateur. Aux hommes qui le proclamèrent leur chef, il avait dit : « Je vous ramènerai victorieux ou vous me ramènerez [2]. » On prit deux canons qui étaient sur la place de Grève, et on les traîna au siége.

Au moment où les gardes françaises entrèrent dans la *cour du gouvernement*, un épais nuage de fumée enveloppait la forteresse; du corps de garde de l'avancé, des casernes, de l'hôtel du gouverneur, s'élevaient des tourbillons de flammes, et plusieurs voitures de fumier, auxquelles Santerre avait mis le feu [3], brûlaient devant le second pont-levis. Mais ces voitures embrasées, loin de seconder les assiégeants, ne faisaient qu'embarrasser l'attaque. Il fallait absolument écarter le mouvant incendie, et on ne le pouvait qu'au risque des plus affreux périls, les assiégés ayant pratiqué dans le pont-levis deux meurtrières où se trouvaient placés des fusils de rempart chargés à mitraille [4]. Elie, officier au régiment de la Reine infanterie, et un marchand nommé Réole, se portent en avant d'un pas ferme. Deux citoyens, dont on n'a pas conservé les noms, s'élancent à leur tour et tombent morts [5]. Plus heureux, Elie et Réole parvinrent à retirer les voitures brûlantes, en

[1] Le cousin Jacques, *Précis exact de la prise de la Bastille*, p. 2.
[2] *L'Ami du roi*, etc., 3e cahier, chap. XLV. p. 111.
[3] *Vie politique et privée de Santerre*, p. 41.
[4] Relation de l'officier suisse qui les y avait fait placer. Voyez la *Revue rétrospective*, t. IV, p. 289.
[5] *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. II, p. 24.

échappant au danger. Aussitôt le canon fut braqué en face du pont-levis, dont on espérait briser les chaînes. Uu funèbre enthousiasme s'était emparé des combattants : l'attaque devint furieuse. Les rues adjacentes étaient remplies de monde. De chaque toit, de chaque fenêtre des maisons voisines on faisait feu. Quelques coups de canon[1] furent tirés de la place, dont un à mitraille ; mais l'ardeur des assiégeants croissait avec le danger. Au pied de la forteresse se pressaient, confondus dans un même élan, des ouvriers, des marchands, des soldats, des étrangers arrivés de la veille, des prêtres, des femmes. Une jeune fille fut blessée, qui, n'ayant pu retenir son amant, était venue combattre à ses côtés[2]. L'espoir était immense, comme le courage. Un citoyen ayant été atteint mortellement, il dit, la tête penchée sur les bras de ceux qui le soutenaient : « Je meurs, mes amis, mais tenez bon : vous la prendrez[3]. » Et toujours, toujours ce cri : « Nous voulons la Bastille ! »

Au plus fort de cette généreuse exaltation parut, aisément reconnaissable à la beauté de son visage brun et à sa haute stature, l'abbé Fauchet, cerveau faible, cœur puissant, un de ces hommes qui vont à la folie en traversant l'héroïsme. Il n'avait point prononcé encore sa fameuse parole : « C'est l'aristocratie qui a crucifié Jésus[4] ; » mais depuis longtemps déjà il s'était donné à la Révolution. Du reste, il ne se présentait pas en soldat. Envoyé, ainsi que trois électeurs, ses collègues, par le comité de l'hôtel de ville, il n'avait mission que d'en représenter les alarmes. Amener le gouverneur de la Bastille à partager entre la garnison et la milice bourgeoise le soin de garder la forteresse, en la mettant sous la main de la ville, là se bornaient les vœux

[1] Et non pas un seul, comme il est dit dans la *Déclaration des assiégés*. Voyez sur ce point l'aveu de l'officier suisse qui commandait une partie de la garnison, t. IV, p. 290, de la *Revue rétrospective*.

[2] Michel Cubières, *Voyage à la Bastille*, p. 34; voyez aussi Dusaulx, *Discours historique*, Ire partie.

[3] *Discours historique* de Dusaulx, Ire partie.

[4] Paganel, *Essai historique et critique sur la Révolution*, t. I, p. [illegible].

du comité permanent [1]. Le peuple, pour prix de son sang versé, demandait davantage. Les trois parlementaires firent au gouverneur des signaux qu'on n'aperçut pas : ils adressèrent aux assiégeants de pacifiques exhortations qui ne furent pas écoutées [2]. Il se retiraient donc, lorsqu'à l'extrémité de la rue Saint-Antoine on vit flotter un drapeau. C'étaient de nouveaux parlementaires que conduisait, au bruit du tambour, Éthys de Corny, procureur de la ville. Arrivés dans la *cour du gouvernement*, ils se hâtent de signaler le drapeau; un d'eux agite un mouchoir blanc au bout de sa canne; un autre crie : « Nous venons en parlementaires ; cessez le feu ! » Les invalides, rangés sur le sommet des tours, ôtèrent leurs chapeaux en signe de paix, renversèrent leurs fusils [3]; mais, au même instant, les Suisses, qui, occupant la *cour intérieure*, n'étaient pas avertis, firent une décharge meurtrière. Alors, l'indignation du peuple revêtit un caractère d'exaltation à la fois farouche et sublime. Se croyant environné de traîtres, il mêle dans ses impréciations l'hôtel de ville et la Bastille. Éthys de Corny faillit perdre la vie ; à un électeur qui cherchait à le couvrir de son corps, on arracha ses pistolets et son épée [4]. S'il était impossible de vaincre, est-ce qu'il était impossible de mourir? Un mot fut dit, que tous répétèrent : « Nos cadavres combleront les fossés [5]. »

Sur ces entrefaites, une jeune et belle personne,

[1] Voici le texte de l'arrêté :

» Le comité permanent de la milice parisienne, considérant qu'il ne doit y avoir à Paris aucune force militaire qui ne soit sous la main de la ville, charge les députés qu'il adresse à M. le marquis de Launey, de lui demander s'il est disposé à recevoir dans la place les troupes de la milice parisienne, qui la garderont de concert avec les troupes qui y sont actuellement et qui seront aux ordres de la ville. » *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 318.

[2] Rapport de Delavigne, Chignard, Fauchet et Botiledoux, dans le *Procès-verbal*, t. I, p. 334.

[3] Rapport d'Éthys de Corny, dans le *Procès-verbal*, p. 336. — Voyez aussi la *Déclaration des assiégés*, dans *la Bastille dévoilée*, t. I, p. 95. (Cette déclaration, du reste, est inexacte en divers points, et, par exemple, l'ordre des faits s'y trouve interverti.)

[4] *Relation exacte de ce qui s'est passé dans la députation en parlementaire à la Bastille*, p. 5. Paris, 15 juillet.

[5] *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 340.

qu'on assure être la fille du gouverneur, est amenée au pied de la forteresse. Des furieux l'entourent en criant : « Il faut la brûler vive, si le gouverneur ne se rend pas. » Le père était du nombre des assiégés : il entend l'horrible menace; du haut des tours, il aperçoit sa fille évanouie sur de la paille qu'on se disposait à allumer ; pénétré d'horreur, éperdu, il s'avance, reçoit deux coups de fusil et tombe... Mais, pendant que ses camarades s'empressent autour de lui, un des combattants, le magnanime Bonnemer, s'élance vers la victime désignée, la sauve, l'emporte, et, après l'avoir mise en sûreté, retourne au combat [1].

Parviendrait-on à prendre la Bastille, à la faire capituler, du moins? Rien ne semblait l'annoncer. Forcés de lutter à découvert contre des ennemis inaccessibles, de solides créneaux, d'épaisses murailles ; dépourvus de tout ce que l'art des siéges fournit de ressources à la constance ou à l'audace, les assiégeants étaient livrés, en outre, aux mille hasards de l'inexpérience, de la précipitation, du désordre. Ici, c'étaient des pompes qu'on faisait jouer dans le chimérique espoir de mouiller l'amorce des canons de la place, sans prendre garde que le jet de l'eau atteignait à peine le sommet des tours en léger brouillard [2]; là c'était un combattant qu'un de ses compagnons terrassait d'un coup de crosse pour l'empêcher de mettre le feu au magasin des salpêtres [3] ! L'intrépidité du peuple était admirable, mais plus éclatante que décisive. Nul plan général d'attaque, nulle direction. Seuls, les gardes françaises observaient quelque discipline ; la foule ne suivait que les inspirations de son courage. Aussi la garnison ne se

[1] Beaulieu, *Essais historiques*, t. I. p. 330. — Dusaulx, *OEuvre des sept jours*, p. 296. — Le libérateur de mademoiselle de Monsigny, — c'était le nom de celle qu'il avait sauvée, — fut couronné solennellement à l'hôtel de ville, le 3 février 1790, en présence de Bailly, et de la main de mademoiselle de Montigny elle-même.

[2] *Vie politique et privée de Santerre*, p, 40.

[3] L'homme qui sauva le magasin des salpêtres s'appelait Humbert. Il a lui-même raconté le fait, dans la brochure intitulée : *Journée de Jean-Baptiste Humbert*, à la suite de laquelle est un certificat signé de quatre combattants : Ducastel, Maillard, Richard Dupin, Georget.

trouvait-elle avoir perdu qu'un de ses défenseurs après un combat de cinq heures [1], tandis que, parmi les assaillants, il y avait quatre-vingt-huit blessés et quatre-vingt-trois morts [2].

Mais une puissance supérieure à celle des armées pesait sur la Bastille. La voix des canons était venue accabler de Launey de l'injustice de sa cause, et l'avait précipité du haut de son confiant orgueil dans une inexprimable anxiété. « Il faut se rendre, » lui disaient les invalides. — « Il faut résister, » lui disaient les Suisses. Et lui, tantôt sombre, tantôt exalté jusqu'à la fureur, se promenant avec agitation ou s'arrêtant pour écouter le mugissement de la foule, il n'osait ni s'obstiner ni fléchir [3]. Se rendre! mais, en bas, n'y avait-il personne qui attendît une proie? Résister! mais ces flots de sang... Contre les héros téméraires qui, la poitrine nue, affrontaient ses canons, il pouvait tout, peut-être : que pouvait-il contre les cadavres gisant autour de sa forteresse et qui allaient se dresser devant lui? Parmi ses ennemis, il y en avait d'invincibles : c'étaient les fantômes de son cœur. Au fond, la peur de mourir le touchait si peu, que sa résolution suprême fut de se tuer, mais en faisant sauter la Bastille, mais en cachant son suicide dans l'anéantissement d'un faubourg. Plein d'un désespoir implacable, il prit une mèche de canon, s'approcha des poudres, l'œil fixe, la main étendue... C'en était fait, si deux officiers [4] n'eussent eu le temps d'accourir. Ils lui appuyèrent la baïonnette sur la poitrine et le firent reculer. Que résoudre? A travers le bruit croissant de la fusillade, un cri montait, un cri de souverain irrité : *Bas les ponts! bas les ponts!* tandis que, redoublant d'instances, les invalides répétaient :

[1] *Déclaration des assiégés*, dans *la Bastille dévoilée*, t. I, p. 113. — *Relation de la prise de la Bastille par un de ses défenseurs, Revue rétrospective*, t. IV, p. 291.

[2] Tableau dressé par la commune au commencement du mois d'août 1789.

[3] Voyez la *Relation de la prise de la Bastille par un de ses défenseurs*, p. 291.

[4] Ils se nommaient Ferrand et Béquard, voyez la *Déclaration des assiégés* dans *la Bastille dévoilée*, t. I, p. 104.

« Il faut se rendre. » De plus en plus troublé, de Launey descendit dans la salle du conseil, où il se mit précipitamment à écrire [1]. En ce moment, Louis de Flue, qui commandait les Suisses, ouvre la porte de la salle. Le canon des assiégeants menaçait les chaînes du second pont-levis : les Suisses devaient-ils se mettre en mesure de balayer l'avenue? Le gouverneur était-il décidé? On venait prendre ses ordres. Il répondit en tendant à l'officier un billet qui portait ces mots : « Nous avons vingt milliers de poudre; nous ferons sauter la garnison et tout le quartier si vous n'acceptez pas la capitulation. » L'officier suisse prit vivement la parole. Pourquoi se résigner si vite? Est-ce que les portes n'étaient pas entières? Est-ce que le fort était endommagé? Quoi! la garnison n'avait encore qu'un mort, que deux ou trois blessés, et elle capitulait [2]! Cette fois, de Launey fut inébranlable : l'officier suisse dut obéir. Il se rend au pont-levis, et par une des ouvertures que lui-même avait fait précédemment pratiquer, il glisse le billet, testament de mort de la Bastille. En même temps, on criait de l'intérieur : « Qu'on ne nous massacre pas! nous consentons à nous rendre. »

Il s'agissait d'atteindre le billet, dont les assaillants étaient éloignés de toute la largeur du fossé. On apporte une planche, on l'étend sur le parapet, quelques-uns montent dessus de manière à faire contre-poids, et, d'un pas ferme, un inconnu se risque le long de ce chemin mobile. Parvenu à l'extrémité, il avançait le bras, lorsqu'un coup de fusil part et le renverse mort dans le fossé [3]. Maillard le suivait, il lui succède, prend le billet, le remet à Élie qui, après l'avoir lu à haute voix, le fixe à la pointe de son épée. Les gardes françaises dirent : « Foi de militaires, nous ne vous

[1] Toutes les relations portent que ce fut l'officier suisse qui écrivit la capitulation : le contraire est prouvé par la déclaration de l'officier suisse lui-même. Voyez *Relation de la prise de la Bastille par un de ses défenseurs*, t. IV, p. 290 de la *Revue rétrospective*.

[2] *Ibid.*, p. 291.

[3] *Journée de Jean-Baptiste Humbert*, p. 12. — Humbert était là.

ferons aucun mal : baissez les ponts [1]! » Les ponts s'abaissèrent. Alors, à la suite d'Élie, de Hullin, d'Arné, de Maillard, de Réole, de François, de Tournay, d'Humbert, de Louis Morin, le peuple se précipita comme un torrent.

La garnison était rangée en haie dans la cour : les invalides à droite, les Suisses à gauche. Tous ils avaient déposé leurs fusils contre le mur, et à la vue du peuple, qui entrait en grondant, ils ôtèrent leurs chapeaux [2]. Les invalides firent mieux : ils applaudirent; mais leur uniforme les désignant aux colères de la multitude, ils coururent les plus grands périls. Les Suisses, au contraire, ayant été pris d'abord pour des prisonniers, à cause du sarrau de toile qui les couvrait, on les entoure avec attendrissement, on les appelle du nom de frères, on les embrasse [3]. Un seul d'entre eux périt, trahi par ses propres frayeurs. C'était celui-là même qui avait pointé les fusils de rempart. Déjà il avait laissé le pont derrière lui, gagné l'avenue... un coup de sabre lui fendit le crâne et l'étendit au milieu du sang qu'il avait versé.

Vêtu d'un frac gris blanc, la tête nue, la main appuyée sur une canne à pomme d'or, qui renfermait un glaive, le gouverneur attendait en silence. Un marchand de la rue des Noyers Saint-Jacques, nommé Cholat, le reconnaît et l'arrête [4]. Il voulut se poignarder : on le retint, on l'entraîna. Ils ne savaient pas que, d'avance, l'agonie de son âme avait vengé le peuple! On arrêta aussi Miray, l'aide-major, qui avait autrefois servi dans les gardes françaises. Se croyant perdu, il s'écria d'une voix étouffée : « A moi, camarades! laisserez-vous misérablement périr un brave homme? » Les gardes accoururent, et cinq d'entre eux s'offrirent à le ramener chez lui [5], le protégeant de leur uniforme,

[1] *Déclaration des assiégés* dans *la Bastille dévoilée*, t. I, p. 107. — *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. II, p. 31.
[2] *L'Ami du roi*, etc., 3e cahier, chap. XLV, p. 115.
[3] *Ibid.*
[4] *La Bastille dévoilée*, t. I, p. 117.
[5] *L'Ami du roi*, etc., 3e cahier, chap. XLVI, p. 118.

aimé du peuple. Quant au lieutenant du roi, du Puget, il avait eu la présence d'esprit [1] de retourner son habit; armé d'un gros bâton, les cheveux épars, il se perdit dans la foule et disparut.

Le désordre était immense, mais héroïque. Une curiosité frémissante animait tous les visages; un mot sortait de toutes les bouches : « Où sont les victimes? Voici la liberté. » Les uns s'enfoncent sous les voûtes, parcourent les sinuosités mystérieuses de la forteresse, s'acharnent aux portes des cachots; les autres vont sur les tours insulter aux canons [2]. Immortel délire de nos pères? Un soldat qui descendait précipitamment de la plate-forme où on l'avait oublié, rencontre au fond d'un obscur escalier l'intrépide Louis Morin. Loin de fuir, il se jette à son cou en pleurant : « Ah! frère, ayez pitié de quelques pauvres soldats, qui ont été forcés d'obéir; jurez de demander grâce pour eux. — Je le jure, » répondit le noble jeune homme, et il tint parole [3]. Mais s'il y eut des épisodes touchants, il y eut aussi de lamentables méprises, des hasards funestes. Un enfant de dix ans ayant paru au sommet des tours, une balle lancée de la rue Saint-Antoine lui fracassa la tête [4]. L'officier Béquard, le même qui avait empêché le gouverneur de faire sauter la Bastille, fut désigné comme un des porte-clefs; on lui abattit le poignet d'un coup de sabre et on alla promener triomphalement dans Paris cette main qui venait de sauver le faubourg Saint-Antoine [5]. Béquard n'avait pas combattu : on le tua pourtant, et on ne découvrit l'erreur fatale que lorsqu'il n'était plus temps de la réparer. Aussi sa mort fut-elle pleurée surtout par les vainqueurs, et sa famille confondue dans les témoignages de la reconnaissance publique avec celles des martyrs de la journée.

Cependant, les portes des cachots se sont écroulées

[1] *L'Ami du roi*, etc., 3e cahier, chap. XLVI, p. 118.
[2] *Discours historique* de Dusaulx, Ire partie, p. 343.
[3] Le Cousin Jacques, p. 77.
[4] *Ibid.*, p. 73.
[5] *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. II, p. 33.

sous un généreux effort, les prisonniers sont libres. Hélas ! pour trois d'entre eux, il était trop tard ! Victime, depuis sept ans, des vengeances inexpliquées d'un père implacable, le premier, qui s'appelait le comte de Solages, ne retrouva ni des parents qui consentissent à le reconnaître, ni ses biens, devenus la proie de collatéraux avides [1]. Le second se nommait Whyte. De quel crime était-il coupable, accusé, soupçonné du moins? On ne l'a jamais su. Lui, on l'interrogea vainement : à la Bastille, il avait perdu la raison. Le troisième, Tavernier, à l'aspect de ses libérateurs, avait cru voir entrer ses bourreaux et s'était mis en défense [2] : on le détrompa en l'embrassant; mais le lendemain il fut rencontré errant par la ville et prononçant des paroles étranges : il était fou.

Pas un recoin de la Bastille n'échappa aux investigations ardentes de la foule. On sonda la forteresse jusqu'en ses plus noires profondeurs et on en rapporta d'horribles trophées : des chaînes que les mains de beaucoup d'innocents, peut-être, avaient usées; des armes d'une forme bizarre, effrayante; des machines dont personne ne put deviner l'usage; un vieux corselet de fer qui paraissait inventé pour retenir un homme par toutes les articulations du corps et le réduire à une immobilité éternelle [3]; le tableau qui ornait la chapelle de la Bastille et qui représentait saint Pierre aux Liens [4]. Car on avait voulu que l'image de la servitude poursuivît, accablât les prisonniers jusqu'au pied de l'autel !

La salle du conseil, impétueusement envahie, livra ses archives; mais la fureur populaire ou les détruisit ou les dispersa. Toutefois, quelques pièces marquées d'un sceau funèbre ont été conservées à la justice de l'histoire, et, par exemple, une lettre de Latude à madame de Pompadour, lettre déchirante, dans laquelle

[1] *Vie politique et privée de Santerre,* p. 44.
[2] *La Bastille dévoilée,* 2e livraison.
[3] *Discours historique* de Dusaulx, Ire partie, p. 346.
[4] Ce tableau fut remis le 15 juillet à l'assemblée des électeurs.

on lit cette phrase : « Le 25 de ce mois de septembre (1760), à quatre heures du soir, il y aura cent mille heures que je souffre [1]. » L'infortuné, quand il écrivit ces mots terribles, avait encore deux cent mille heures de souffrance à compter !

Au moment où les vainqueurs sortaient de la Bastille, ils aperçurent une femme penchée sur le champ de bataille et cherchant parmi les cadavres un visage connu. Le fils de cette femme ayant disparu depuis quelques jours de la maison maternelle, et menant une vie d'opprobre, la malheureuse mère s'était flattée pour lui d'une expiation glorieuse. Condamnée à le pleurer vivant, elle aurait voulu pouvoir le pleurer martyr. Ne le trouvant point au nombre des morts, elle se retira désespérée [2].

Il avait été décidé que le gouverneur serait conduit à l'hôtel de ville : on en prit la route. Élie ouvrait la marche, portant la capitulation à la pointe de son épée; suivaient Legris et Maillard, le visage encore tout rayonnant d'héroïsme; puis, le gouverneur, à qui Hullin et Arné faisaient un bouclier de leurs corps; puis l'Épine, jeune clerc de procureur, plein de dévouement et de courage [3]. Ce fut un triomphe que ce trajet, mais un triomphe à demi enveloppé dans un supplice. Les Mémoires de Linguet avaient fait au gouverneur une exécrable célébrité : quand il passa, le peuple crut voir passer la Bastille. A lui maintenant, disait-on, de gémir et de trembler. Il avait abusé de la force : à son tour de la subir. On demandait pitié pour lui ! Avait-il pitié, lui, des pauvres prisonniers, lorsqu'il donnait à louage le petit jardin réservé à leurs promenades, lorsque son avarice leur disputait une heure d'air pur ou de gai soleil ? A l'effet de ces discours s'ajoutaient le ressentiment des trahisons récentes dont on le croyait coupable et la certitude que, s'il échappait aux vengeances de la place publique, il resterait impuni. Aussi

[1] *Vie politique et privée de Santerre*, p. 46.
[2] Voyez le *Voyage à la Bastille*, par Michel Cubières, p. 34.
[3] *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. II, p. 35.

la foule multipliait-elle contre lui, à mesure qu'on approchait de l'hôtel de ville, les affronts, les invectives, les menaces. Il y en eut qui lui arrachèrent les cheveux; d'autres lui portaient l'épée au visage [1]. On atteignit ainsi la place de Grève. Là, les clameurs redoublant, le cortége est assailli de toutes parts. L'Épine, qui veut écarter la foule, reçoit un coup violent; Legris avait affronté sans émotions le feu de la Bastille, il ne peut soutenir le spectacle qui s'apprête, il s'évanouit [2]. De Launey marchait tête nue, et on le reconnaissait à cela : Hullin, dans un élan sublime, se découvre et met son chapeau sur la tête du gouverneur [3]. Avec une vigueur que la générosité centuplait, Hullin défendit longtemps le malheureux commis à sa garde; mais enfin le nombre l'accable; ses forces l'abandonnent; épuisé, couvert de sang, il se laisse tomber sur une pierre. On lui vint offrir du vin [4], il reprit connaissance... quand il se releva, il n'avait plus personne à protéger.

On a écrit que de Launey avait jusqu'au bout conservé une attitude suppliante; on lui a prêté des paroles où la résignation se mêle d'une manière touchante à la prière : cette version, généralement répandue, n'est point exacte. De Launey déploya, au contraire, un courage altier; selon le témoignage de l'abbé Lefebvre, le seul qui ait raconté cette mort pour *l'avoir vue*, de Launey mourut « en se défendant comme un lion [5]; » et il est permis de croire que sa fermeté fut précisément ce qui accrut l'indignation du peuple, que des prières auraient peut-être touché. A ceux-là, du reste, la responsabilité du sang, qui ne laissent aux peuples d'autre alternative que le silence dans la douleur ou la colère dans la liberté!

On promena la tête du gouverneur au bout d'une pique : épouvantable indice de l'excès des ressentiments

[1] *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté,* t. II, p. 36.
[2] Le Cousin Jacques, p. 79.
[3] *L'Ami du roi,* etc., 3e cahier, chap. XLV, p. 115.
[4] Le Cousin Jacques, p. 71.
[5] Paroles de l'abbé Lefebvre, rapportées par Dusaulx, à qui elles furent adressées. Voyez l'*OEuvre des sept jours,* p. 301.

qu'amasse au sein des nations asservies une longue oppression. Et il devait y avoir encore, hélas! bien d'autres tragédies. Deux invalides furent pendus à une lanterne, en face de l'hôtel de ville. Le lieutenant Person fut tué sur le Port au Blé [1]. Arrivé à la rue des Tournelles, où il demeurait, et la trouvant déserte, l'aide-major Miray avait eu l'imprudence de renvoyer l'escorte que les gardes françaises lui avaient donnée : il ouvrait sa porte, lorsqu'un groupe d'hommes armés, débouchant d'une rue voisine, le reconnut et le tua [2]. Mais une mort regrettable à jamais, ce fut celle du major de Losme, le consolateur des prisonniers, leur appui, leur providence. La foule, qui, malheureusement, ne connaissait de lui que son uniforme, l'avait entouré, non loin de l'arcade Saint-Jean. Un ancien prisonnier de la Bastille, nommé Belleport, l'aperçoit et s'élance : « Arrêtez, c'est mon bienfaiteur! » On ne l'entendit pas. Il s'empare d'un fusil; et tantôt par les coups qu'il porte, tantôt par ses imprécations, il s'efforçait d'écarter de son ami pour la détourner sur lui-même la fureur des meurtriers. « Noble jeune homme, lui dit l'infortuné major, que faites-vous? Vous allez vous sacrifier sans me sauver. » De Losme tomba mort en effet, tandis qu'on relevait tout sanglant sur les marches de l'hôtel de ville son généreux protecteur [3].

Les corps de de Losme, de Miray, de Person, furent transportés à la Morgue; on ne retrouva pas celui de de Launey. Seulement, six mois après, un soldat inconnu rapporta à la famille du gouverneur ses bijoux et sa montre, où pendait un cachet à ses armes, sans s'expliquer sur la manière dont ces objets lui étaient parvenus [4].

Pendant ce temps, que s'était-il passé dans cet hôtel de ville où les vainqueurs allaient faire leur entrée? Le

[1] *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs,* t. I, p. 357.
[2] *L'Ami du roi,* etc., 3e cahier, chap. XLVI, p. 118.
[3] *Ibid.*, p. 118 et 119. — Michel Cubières, *Voyage à la Bastille* (récit du chevalier de Manville), p. 32 et 33.
[4] *Biographie universelle,* article *de Launey,* rédigé d'après les renseignements du comte d'Agay, un des gendres de M. de Launey.

comité permanent n'avait cessé d'y être, depuis le commencement du jour, en butte aux soupçons et aux menaces. Son refus de décréter la prise de la Bastille lui était imputé à trahison. La multitude dont les flots, sans cesse renouvelés, inondaient la grande salle et semblaient y avoir apporté le bruit de la tempête, la multitude s'étonnait, elle s'indignait de trouver fermées devant elle les portes de la salle particulière que le comité permanent s'était réservée. Que prétendaient-ils donc, ces visibles dominateurs qui gouvernaient à la manière dont on conspire? Pourquoi tant de mystère? Qu'ils vinssent délibérer dans la grande salle, sous l'œil du peuple.

On amenait à chaque instant des courriers arrêtés. L'électeur Boucheron demanda que les paquets fussent ouverts : ils contenaient deux lettres, dont on fit aussitôt lecture.

La première était conçue en ces termes : « Je vous « envoie, mon cher du Puget, l'ordre que vous croyez « nécessaire; vous le remettrez. — Paris, ce 14 juillet « 1789. — Signé, le baron de Besenval. »

La seconde, renfermée dans la même enveloppe, disait: « Monsieur de Launey tiendra jusqu'à la dernière extré- « mité; je lui ai envoyé des forces suffisantes: — Ce « 14 juillet 1789. — Signé, le baron de Besenval [1]. »

Ce fut alors un redoublement de transports. On se crut à la veille des plus sinistres perfidies. Un jeune homme entra furieux, fendit la presse, parvint jusqu'au bureau, et fit entendre ce cri, que mille voix répétèrent avec un emportement terrible : « Pas de comité particulier [2]! Nous ne voulons pas de comité! » Un vieillard venait de dire : « Laissons-là ces traîtres! » et le commissaire Carré accourait, parlant de la Grève en courroux [3]. Le comité fut dissous à l'instant même [4]:

[1] *Mémoire de Boucheron,* p. 8 et 9. — Certifié véritable par Thuriot de la Rosière, Piquot Sainte-Honorine, de Corny, de Milly, Buffault, de la Fleury, Coutans, Joannon.
[2] *Mémoire de Boucheron,* p. 9.
[3] *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs,* t. I, p. 350.
[4] *Mémoire de Boucheron,* p. 9.

les oligarques de la bourgeoisie parurent dans la grande salle, et Flesselles, monté sur l'estrade qui soutenait le siége du président, y resta exposé aux regards défiants de la multitude.

Tel était donc l'aspect intérieur de l'hôtel de ville, lorsque la prise de la Bastille fut annoncée par une clameur immense, prodigieuse, une de ces clameurs qui, chez les anciens, faisaient tomber les corbeaux dans le cirque. Bientôt arrive, entassée, mugissante, une masse d'hommes de tout âge, de toute condition, couverts d'armes de toute espèce. « On eût dit que l'hôtel de ville allait s'écrouler sous les cris confondus de victoire et de trahison, de vengeance et de liberté [1]. » La pompe était sauvage, elle était sublime. Du milieu de la foule, une main s'élevait, une main sanglante, qui agitait la boucle du col du gouverneur ; mais, à côté de ce hideux trophée, un jeune ouvrier montrait, au bout de sa baïonnette, le règlement de la Bastille, et, couronné de lauriers, Élie s'avançait sur les bras de ses compagnons d'héroïsme [2].

Tant que Flesselles n'avait pas eu à contempler l'image de la mort, il était demeuré calme, souriant, impérieux même. Interpellé vivement par Francotay, un des électeurs, sur ce qu'il s'obstinait à refuser aux citoyens de la poudre et des armes, il avait osé répondre : « Taisez-vous [3]. » Mais quand il vit apparaître en quelque sorte le spectre du gouverneur de la Bastille, il eut peur. On murmurait autour de lui les mots « trahison, manœuvres infâmes » : plein de trouble, il se leva, disant : « Puisque je suis suspect à mes concitoyens, il est indispensable que je me retire. » Et il voulut descendre de l'estrade. Plusieurs le retinrent. Alors d'une voix menaçante : « Monsieur, lui dit un électeur, nommé Delapoize, vous serez responsable des malheurs qui vont arriver. Vous n'avez pas encore

[1] Ce sont les propres expressions dont se sert le *Procès-verbal*, p. 355.
[2] Voyez le *Discours historique* de Dusaulx, p. 360, 361 ; et le *Procès verbal*, p. 355.
[3] *Mémoires tirés des archives de la police*, t. IV, chap. LVII, p. 111.

donné les clefs du magasin de la ville, où sont ses armes et surtout ses canons. » Flesselles, sans répondre un seul mot, tira les clefs de sa poche et les remit à l'électeur [1]. Que le prévôt des marchands fût effrayé, c'est ce dont témoignait la pâleur de son visage; mais il se joignait manifestement à ses craintes une préoccupation singulière et profonde [2]. Nous avons déjà cité un fragment d'une lettre attribuée au baron de Besenval et adressée à madame de Polignac; cette lettre contient la phrase suivante: « J'ai été assez heureux pour soustraire des papiers importants chez le prévôt. J'aurais pu lui sauver la vie, mais j'aurais compromis Irla (la reine), et j'ai préféré qu'il fût victime [3]. » Le prévôt des marchands avait-il effectivement des papiers qui fussent de nature à compromettre de hauts personnages? Craignait-il qu'on n'allât visiter sa demeure? Ce qui est certain, c'est que lorsqu'il fut question de le conduire au Palais-Royal, la sérénité rentra dans ses traits [4]. « Eh bien, messieurs, dit-il avec empressement, allons au Palais-Royal; » et, sans attendre le retour de l'abbé Fauchet qui était allé calmer le district de Saint-Roch, point de départ des accusations, Flesselles descendit de l'estrade. Il est à remarquer que, pendant qu'il traversait la salle, le peuple « ne lui fit pas la moindre violence [5]. » Descendu sur la place de Grève, il fit foule, au milieu de la route et sans en éprouver aucun mauvais traitement [6], jusqu'au coin du quai Pelletier. Là, un inconnu le renversa mort d'un coup de pistolet, soit impatience barbare de la part d'un ennemi, soit qu'en tuant Flesselles, un de ses complices eût voulut tuer quelque redoutable secret.

[1] *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 360 et 361.
[2] *L'Ami du roi*, etc., 3e cahier, chap. XLVI, p. 125.
[3] *Correspondance secrète de plusieurs grands personnages à la fin du XVIIIe siècle*, p. 93.
[4] *Mémoires tirés des archives de la police*, t. IV, p. 114. — L'auteur était présent, et son récit, du reste, est presque de tout point conforme à celui du *Procès-verbal*.
[5] Textuellement reproduit du *Procès-verbal*, p 361. — L'auteur du récit que nous citons plus haut dit, de son côté, p. 114: « J'affirme cette disposition de la foule pour l'avoir vue. »
[6] *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 364.

Le bruit courait qu'on avait saisi sur le prévôt des marchands un billet de lui au gouverneur de la Bastille : « Tenez bon! j'amuse les Parisiens avec des promesses et des cocardes. » La vérité est que personne ne put produire ce billet; qu'il ne fit partie d'aucun procès-verbal; que l'existence en fut affirmée seulement par la rumeur publique. Mais les paroles citées n'en étaient pas moins un résumé fidèle de la conduite du prévôt des marchands. Il avait amusé les Parisiens avec des cocardes, avec des promesses : qui lui en donna l'ordre? C'est ce qu'enveloppa le mystère de sa mort.

Presque à la même heure, le prince et la princesse de Montbarrey étaient traînés à l'hôtel de ville. Devant les électeurs, la princesse s'étant évanouie, on la transporta dans la salle de la Reine. Quant à son mari, menacé de toutes parts, poussé contre le bureau, plié en deux, il était perdu si, l'enlevant avec vigueur du milieu de la foule irritée, le marquis de la Salle ne l'eût mis en état de se justifier : « Messieurs, dit l'ancien ministre de la guerre, vous vous trompez : vous voulez me punir comme un aristocrate, et je suis un des plus zélés partisans de la liberté... Mon fils, le prince de Saint-Maurice, est celui qui a opéré la Révolution en Franche-Comté [1]. »

Les applaudissements emportèrent les projets de vengeance. Et, à mesure que s'éloignaient les impressions violentes du combat, la générosité reprenait son empire. Les gardes françaises et Élie, dont l'attitude fut constamment celle d'un homme des temps héroïques, demandèrent que le peuple les récompensât de leurs services en se montrant magnanime. Les défenseurs de la Bastille étaient là, pâles, silencieux, attendant l'arrêt fatal... Tout à coup, Élie s'adresse à eux : « Jurez fidélité à la nation! » Tous, levant la main, ils prêtent le serment civique; on les embrasse, on pleure d'enthousiasme : ils sont sauvés [2]!

[1] *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 365.
[2] *Discours historique* de Dusaulx, p. 371 et 372.

Conduits au Palais-Royal, les Suisses y trouvèrent, au lieu d'ennemis implacables, des protecteurs aussi ardents qu'ingénieux. On les fit passer, aux yeux du peuple assemblé dans le jardin, pour des captifs arrachés aux cachots de la Bastille, pour des soldats qui, ayant refusé de tirer sur les citoyens, avaient été cruellement punis de leur patriotique désobéissance [1]. Aussitôt on envoya faire une quête en leur faveur [2], et la multitude se répandit, autour d'eux, en fraternels transports.

Cependant la nuit était descendue sur la ville, mais sans amener le repos. Heureuse loi du destin! Car c'eût été le sommeil de la Révolution, en de tels instants, que le sommeil de Paris. Grâce au ciel, il arriva que de mystérieux émissaires parcoururent les divers quartiers, qu'ils remplirent d'alarmes. A les entendre, Paris allait être bombardé; on avait vu la butte Montmartre couverte de canons, de bombes, de grils propres à rougir les boulets; on pouvait nommer les chefs, les coopérateurs de l'abominable entreprise : le prince de Condé, le maréchal de Broglie, Besenval, le prince de Lambesc, le prince de Narbonne Fritzlar, le baron de Falkenhayn [3]. Puis, comme dans la soirée qui précéda la Saint-Barthélemy, des inconnus allaient dessinant sur la porte des maisons bourgeoises tantôt un cercle, tantôt une croix [4]. Toutes les fenêtres ayant été garnies de lampions, des sentinelles volontaires criaient, à l'entrée de chaque rue, avec l'accent d'une poignante ironie : « Soignez vos lampions! nous avons besoin d'y voir très-clair cette nuit [5]. » Sur le quai Pelletier, le comédien Grammont disait aux passants, du haut d'une borne : « Il y a des carrières au-dessous de Paris. Prenez garde à la poudre! Visitez les souterrains. » Mais le héros de cette vigilance farouche, ce fut Marat. La

[1] *Relation de la prise de la Bastille par un de ses défenseurs*, p. 293.
[2] *Ibid.*
[3] Lettre à M. le marquis de Luchet.
[4] *L'Ami du roi*, etc., 3e cahier, chap. XLVIII, p. 142.
[5] Lettre à M. le marquis de Luchet.

capitale lui plaisait, ainsi enivrée de défiance, et son rôle révolutionnaire commença par un soupçon. Un détachement de hussards s'étant avancé jusqu'au pont Neuf, et l'officier déclarant qu'il venait fraterniser avec le peuple : « Si cela est vrai, lui dit Marat d'un ton brusque, livrez-nous vos armes. L'officier refusa. Se mettant alors à la tête de la multitude, que ses discours enflamment, Marat force les hussards de le suivre à l'hôtel de ville, d'où on les renvoya sous escorte [1].

Tout concourait à entretenir, à augmenter, parmi les citoyens, le trouble, l'enthousiasme, le courage, la fureur. Et à quel degré d'emportement ne serait-on pas arrivé, si l'on avait su que, durant ces heures d'angoisse, la cour préludait aux joies de son prochain triomphe par des réjouissances sacriléges; que sous les regards, aux applaudissements de la reine, du comte d'Artois, des Polignac, on avait célébré, à Versailles, dans l'Orangerie, les fêtes de la patrie vaincue; qu'il y avait eu des danses, et des chants, et du vin distribué à profusion aux soldats étrangers [2]; qu'on avait enfin égalé, en insolence inhumaine, ces empereurs romains qui, au nombre de leurs plaisirs, comptaient les calamités de Rome!

Voilà ce qu'à Paris on ignorait encore; mais la criminelle présomption des courtisans, on la connaissait trop. On s'occupa donc sans relâche à fabriquer des piques, à fondre des balles. On eut des mots d'ordre, ainsi qu'en un camp : dans le faubourg Saint-Marceau, *libertas;* ailleurs, *Washington*. Pour arrêter la cavalerie, des excavations de quatre pieds de profondeur furent pratiquées en avant des barrières. Pour écraser les assaillants, on entassa au haut des maisons, non-seulement des pavés, mais des meubles précieux, des statues, des ornements de bronze, jusqu'à des livres [3]. Les enfants aidèrent au travail des barricades. Les

[1] *L'Ami du roi*, etc., 3e cahier, chap. XLVIII, p. 141.
[2] Voyez les *Mémoires de Ferrières*, écrivain royaliste, t. I. p. 132.
[3] « Ma femme et mes enfants avaient démeublé ma bibliothèque, etc. » *Le Cousin Jacques*, p. 97.

femmes s'animèrent au combat. Plusieurs milliers d'hommes s'élevant tous ensemble à l'héroïsme, à force de vouloir la liberté... l'histoire n'avait jamais offert un plus beau spectacle! Ainsi, dès le premier pas, la Révolution faisait éclater sa puissance, et déjà ceux qu'elle inspirait auraient pu dire cette grande parole, qu'un représentant du peuple prononça, plus tard, au milieu des tempêtes : « Le trône même de Dieu serait ébranlé, si nos décrets parvenaient jusqu'à lui. »

CHAPITRE XII.

LOUIS XVI, ROI DE LA BOURGEOISIE.

Nuit du 14 juillet 1789 à Versailles. — Séance du 15 juillet. — Secrètes dispositions de l'Assemblée. — Scènes de la cour de marbre. — Aspect de Paris armé. — Voyage de Louis XVI à Paris. — Vues des principaux chefs de la bourgeoisie. — Marie-Antoinette restée à Versailles. — Louis XVI dans la grande salle de l'hôtel de ville; il est sacré roi de la bourgeoisie. — Véritable caractère de la journée du 17 juillet 1789.

A Versailles, ce fut une soirée pleine de trouble que celle du 14 juillet 1789. Des nouvelles, vagues encore mais d'autant plus effrayantes, étaient venues consterner les représentants de la bourgeoisie, qui, craignant la cour, craignant le peuple, se jugeaient à la veille d'une irréparable catastrophe. Ils savaient que, depuis plusieurs jours, les gardes du corps ne quittaient pas leurs bottes, et qu'on avait enfin précipité la faiblesse du roi sur la pente des violences extrêmes; ils avaient entendu, dans cette journée même, les chants barbares partis de la terrasse de l'Orangerie. D'un autre côté, qu'imaginer de plus formidable que le désespoir de Paris soulevé? On croyait au bruit du canon; l'oreille à terre, on l'écoutait. Soudain, le vicomte de Noailles paraît, arrivant de Paris. Tous se lèvent, attentifs. Lui, ému jusqu'au fond de l'âme, il montre la capitale armée, l'hôtel des Invalides envahi, les familles nobles faisant de leurs maisons des forteresses, le peuple autour de la Bastille, la Bastille conquise [1]. Aussitôt, toute discussion cessant, on décide qu'une députation sera envoyée au roi [2]. Car c'était toujours derrière la royauté que la bourgeoisie se mettait à couvert quand le peuple grondait.

[1] *Moniteur,* séance du mardi 14, cinq heures du soir.
[2] *Le Point du jour,* n° 25, p. 200.

Louis XVI reçut la députation dans la salle qui précédait son cabinet. Il était environ dix heures du soir. L'archevêque de Vienne ne pouvant lire aux flambeaux, ce fut le comte de Clermont-Tonnerre qui lut l'adresse de l'Assemblée nationale. Pendant cette lecture, le roi tint les yeux constamment fixés sur Mirabeau [1]. Tous les ministres étaient présents. Clermont-Tonnerre ayant fini de parler, Louis XVI répondit d'un ton froid qu'il se sentait disposé à accéder au vœu des habitants de Paris, ajoutant qu'il allait en conférer avec son conseil ; et il passa dans le cabinet royal. Les rideaux, mal fermés, permettaient aux députés de voir, à travers les grands verres de Bohême qui étaient aux croisées, la pantomime des princes et des ministres : le jeu des physionomies leur sembla trahir de sinistres desseins [2]. Et en effet, après une demi-heure d'attente, ils n'obtinrent du roi que l'assurance équivoque de la part qu'il prenait aux inquiétudes de l'Assemblée. « Instruit de la formation d'une garde bourgeoise, disait-il, j'ai donné ordre aux officiers généraux de se mettre à la tête de cette garde afin de l'aider de leur expérience et de seconder le zèle des bons citoyens ; j'ai également ordonné que les troupes qui sont au Champ-de-Mars s'écartent de Paris [3]. »

De semblables paroles n'étaient pas de nature à tranquilliser les esprits. D'ailleurs, dans l'intervalle, deux électeurs envoyés par l'hôtel de ville, Bancal des Issarts et Ganilh, avaient mis le comble aux frayeurs de l'Assemblée en lui racontant les malheurs arrivés aux environs de la Bastille, l'inutilité des négociations, la mort de plusieurs citoyens tués par le feu de la forteresse, la demande faite par la multitude de décréter le siége [4] : l'envoi d'une seconde députation fut résolu.

Louis XVI répondit : « Vous déchirez de plus en plus

[1] *Mémoires de Barère*, publiés par Hippolyte Carnot et David (d'Angers), t. I, p. 222. Bruxelles, 1842.
[2] *Ibid.*, p. 223.
[3] *Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*
[4] *Moniteur*, séance du soir, 14 juillet.

mon cœur par le récit que vous me faites des malheurs de Paris. Il n'est pas possible de croire que les ordres que j'ai donnés aux troupes en soient la cause. Je n'ai rien à changer à la réponse que je vous ai faite [1]. »

Comment décrire la douleur et l'effroi de l'Assemblée, surtout quand le baron de Wimpfen, arrivé de Paris, vint dire qu'il avait vu sur la place de Grève le cadavre d'un homme décapité [2] qu'on assurait être le gouverneur de la Bastille! Singulier contraste! tandis que le peuple de Paris célébrait sa victoire par une illumination [3], les représentants de la bourgeoisie, à Versailles, demeuraient pénétrés d'une tristesse pronfonde [4]. Le renversement d'une forteresse odieuse, ce prodigieux élan par où débutait l'irrésistible patriotisme de la foule, ils n'appelaient cela que *les malheurs de la capitale* [5]. Ils ne pouvaient songer à la Bastille conquise, sans se représenter l'incendie des barrières, les scènes qui avaient dû rougir le pavé du faubourg Saint-Antoine, le campement des troupes sous les arbres des Champs-Élysées, le peuple courant irrité à travers Paris en feu. Jusqu'alors la cour avait été leur adversaire le plus redouté, maintenant c'était la multitude qui épouvantait le plus leur imagination : ils changeaient d'alarmes. Les regards ne cessant de se tourner vers la royauté, on proposa d'envoyer au château une troisième députation; et ce fut alors que Clermont-Tonnerre dit ces mots célèbres : « Non, laissons-leur la nuit pour conseil; il faut que les rois, ainsi que les autres hommes, achètent l'expérience. »

Du reste, les projets du gouvernement n'étaient qu'à demi enveloppés de mystère. Pendant qu'agité d'une inquiétude farouche, le peuple entourait en silence la salle des états, la place d'armes, les cours du château se remplissaient d'escadrons de hussards dont l'atti-

[1] *Moniteur*, séance du soir, 14 juillet. — *Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*
[2] *Moniteur*, séance du 14 juillet.
[2] Prud'homme, *Révolutions de Paris*, n° 1, p. 19.
[4] *Le Point du jour*, n° 25.
[5] *Le Courrier de Provence.* — *Le Point du jour.*

tude faisait craindre les complots de la force et laissait soupçonner les proscriptions. La séance devait tenir toute la nuit, sous la vice-présidence de la Fayette, quelques vieillards avaient étendu des tapis sur des tables, y cherchant une heure de repos [1]; mais, quoique accablés de fatigue, la plupart veillaient, dans l'attente, pleine d'angoisses, des choses du lendemain.

Louis XVI s'était endormi. Quels furent les songes de son sommeil? La cour, bien informée cependant, avait eu soin de faire démentir les nouvelles apportées au roi par les députations de l'Assemblée [2]; et Louis XVI s'était retiré dans ses appartements sans rien savoir. Mais le duc de Liancourt, à qui sa charge permettait d'entrer à toute heure chez le monarque, vint l'éveiller pour lui apprendre les événements de la journée. On sait quelles furent les premières paroles échangées : « C'est une émeute. — Non, sire, c'est une révolution. » En ami sincère, le duc de Liancourt peignit à Louis XVI les dangers qui environnaient sa personne et sa famille ; il lui parla de la fidélité douteuse des troupes, des progrès formidables de l'esprit public, de la nécessité de faire un pas vers la nation. Tout à coup, les frères du roi entrèrent. Alors, allant au comte d'Artois : « Prince, lui dit le duc, votre tête est proscrite ; j'ai lu l'affiche de cette proscription [3]. » Les comtes d'Artois et de Provence joignirent leurs instances à celles du duc de Liancourt ; Louis XVI promit de se rendre à l'Assemblée.

La séance, reprise le lendemain à huit heures, trouva les représentants animés d'un seul désir, celui de s'entendre avec le roi. Custine, Sillery, Pison du Galant, de Marguerites lurent des projets d'adresse, prononcèrent des discours où reparaissait, sous diverses formes, le sentiment auquel la classe moyenne attachait, à cette époque comme aujourd'hui, l'espoir mal

[1] *Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*
[2] La seconde députation avait porté au roi le procès-verbal du siége de la Bastille. *Mémoires de Ferrières.*
[3] *Mémoires de Ferrières*, t. I, p. 130.

dissimulé de sa domination : « Les Français adorent leur roi, à la condition de n'avoir pas à le craindre [1]. » Ainsi le trône n'était plus pour le tiers état qu'un abri, la monarchie qu'un bouclier. Un fait curieux, et bon à connaître, c'est que Bailly fut prié secrètement de composer la harangue que l'Assemblée désirait entendre sortir de la bouche de Louis XVI, Bailly n'eut garde de repousser cet honneur, si singulier pourtant dans la circonstance ; il prépara le discours royal, mais son travail ne fut pas adopté [2].

On avait décidé qu'une troisième députation irait demander à Louis XVI l'éloignement des troupes, le renvoi des ministres. Aussitôt Mirabeau se lève, et tout entier au démon de son éloquence, il dicte en ces termes le langage qu'il faudra tenir au prince [3] :

« Dites-lui que les hordes étrangères dont nous sommes investis ont reçu hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs exhortations et leurs caresses et leurs présents ; dites-lui que toute la nuit ces satellites étrangers, gorgés d'or et de vin, ont prédit dans leurs chants impies l'asservissement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la destruction de l'Assemblée nationale ; dites-lui que dans son palais même les courtisans ont mêlé leurs danses au son de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy ; dites-lui que ce Henri dont l'univers bénit la mémoire, celui de ses aïeux qu'il voulait prendre pour modèle, faisait passer des vivres dans Paris révolté qu'il assiégeait en personne, et que ses conseillers féroces font rebrousser les farines que le commerce apporte dans Paris fidèle et affamé. »

Comme la députation sortait, le duc de Liancourt annonça que Louis XVI allait venir. Quelle serait la contenance de l'Assemblée? Convenait-il d'accueillir le monarque par des cris d'amour avant de connaître les

[1] Phrase remarquable du projet de Sillery.
[2] *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 5.
[3] *Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*

sentiments de son cœur... lorsque le sang coulait à Paris? On proposa la dignité du silence.

Au moment où l'évêque de Chartres [1] rappelait ces mots de l'évêque de Senez : « Le silence des peuples est la leçon des rois, » les portes s'ouvrirent, le roi parut. Il était sans gardes, accompagné seulement de ses deux frères. S'étant avancé de quelques pas, il resta debout, découvert, et dit avec émotion [2] :

« Messieurs, je vous ai assemblés pour vous consulter sur les affaires de l'Etat; il n'en est pas de plus instante et qui affecte plus sensiblement mon cœur, que les désordres affreux qui règnent dans la capitale... Je sais qu'on a donné d'injustes préventions; je sais qu'on a osé publier que vos personnes n'étaient pas en sûreté : serait-il donc nécessaire de rassurer sur des bruits aussi coupables, démentis d'avance par mon caractère?... Eh bien! c'est moi qui ne suis qu'un avec la nation, c'est moi qui me fie à vous. » Il ajouta qu'il avait donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles.

En un instant, l'attitude de l'Assemblée avait changé : la salle retentit d'acclamations qui furent comme un signal pour le peuple immense qui attendait au dehors. L'archevêque de Vienne répondit, et dans un discours où la fermeté se mêlait habilement au respect, il sut cacher sous des formes adulatrices l'impérieuse demande du rappel de Necker.

Un mouvement caractéristique marqua la sortie de Louis XVI. Les députés, se donnant la main, venaient de former une chaîne destinée à le garantir des flots de la multitude. A cette vue, les cris d'enthousiasme recommencent. Ce fut le dernier beau jour de Louis XVI. Aux rayons d'un soleil de midi, sous les regards d'une foule qui, pour le voir, montait aux grilles, se groupait sur les statues, il parcourut lentement à pied, au son des

[1] Suivant Ferrières, t. I, p. 140; car, suivant Bailly, ces mots furent prononcés par Mirabeau. Voyez les *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 4.

[2] *Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*

fanfares, le long trajet de la salle des Menus à la cour de marbre [1].

Toutefois, de sourdes défiances grondaient au fond du peuple, et ses *vive le roi!* n'étaient, ce jour-là même, que de l'entraînement. Une femme de Versailles, ayant brusquement dérangé le comte d'Artois, s'approcha de Louis XVI et osa lui dire : « Oh ! mon roi, êtes-vous bien sincère? ne vous fera-t-on pas changer comme il y a quinze jours [2]? — Non, répondit le roi, je ne changerai jamais. » Cet épisode était le fait important de la journée. Il se perdit, emporté dans le bruit du triomphe. La reine voulut sa part des applaudissements ; elle s'avança sur le grand balcon, portant dans ses bras le Dauphin, comme pour confier la cause de la royauté au cœur des mères ; mais des rumeurs menaçantes montèrent alors au milieu des cris de joie. Une dame du palais ayant été reconnue au pied du château, on la chargea de messages insultants. « Pourquoi, demandaient quelques voix cruellement ironiques, pourquoi la duchesse de Polignac ne se montre-t-elle pas avec son amie? » La main étendue vers une fenêtre, un inconnu cria : « Voilà où est placé ce trône dont avant peu l'on cherchera les vestiges [3]. »

Paris inquiétait l'Assemblée : elle ne désespéra pas de le gagner à Louis XVI. Une députation nombreuse dont faisaient partie la Fayette, Mounier, Bailly, Sieyès, Lally-Tollendal, Talleyrand, Barère, eut mission d'aller raconter aux Parisiens la démarche du roi, la paix applaudie, les scènes touchantes de la cour de marbre. Les gardes du corps s'offrirent à escorter les envoyés de cet autre souverain, l'Assemblée ; mais on jugea qu'un tel cortége ne convenait point à des représentants de la nation, messagers de la paix; on remercia les gardes affectueusement et l'on fit le trajet entre deux haies de peuple accouru sur le passage des voitures [4].

[1] *Le Point du jour,* n° 25.
[2] Le Cousin Jacques, p. 103.
[3] *Mémoires de madame Campan,* t. II, p. 48 et 49.
[4] *Le Point du jour,* n° 25, p. 207.

Paris avait, en ce moment, toute l'inquiétude de sa récente victoire. Les rues étaient vivantes. Les barrières se fermaient, gardées par la vigilance populaire[1]. Les faubourgs coupés de barricades, les grandes issues dépavées et garnies de canons, près de quatre-vingt mille hommes sous les armes[2], la marche des patrouilles soupçonneuses donnaient à la capitale un aspect à la fois morne et imposant. On croyait au prochain retour des troupes de Besenval qui, dans la soirée, s'étaient repliées sur Sèvres; on se rappelait qu'à cinq lieues de Paris, la cour disposait d'une armée; on ne la craignait pas, mais on se préparait à la recevoir! Et, pendant ce temps, à l'hôtel de ville, une réunion presque fortuite de marchands, d'avocats, de médecins, d'hommes de lettres, exerçait le pouvoir absolu de par l'audace, contenait les ardeurs de la Grève, s'occupait de l'arrivage des blés, de la discipline à imposer au désordre, paraissant oublier la monarchie absente, les tribunaux muets, l'intendant disparu, tous les anciens pouvoirs frappés de stupeur ou frappés de mort.

A l'entrée de Paris, les députés furent vivement saisis par l'imprévu du spectacle qui s'offrait à eux. Des milliers de citoyens les attendaient en brandissant des piques, arme nouvelle, longtemps inconnue en France, arme facile à façonner, à saisir, et propre aux révolutions, qui ont besoin d'improviser la guerre. Cette forêt de piques, image frémissante, présentait comme un souvenir des combats de l'antique liberté et rappelait, devant un palais de roi, le terrible faisceau des temps consulaires. Par un contraste surprenant, cent mille hommes mêlaient à l'appareil de la défiance la flamme de l'enthousiasme, et les couleurs variées d'une milice naissante à la subordination d'une troupe disciplinée[3]. Ils portaient le costume bizarre, le sévère costume des guerres civiles, mais sous l'équipement de l'enrôlé on sentait battre le cœur du citoyen. Arrivés à la place

[1] *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 204.
[2] *Annales parisiennes*, n° 1, p. 40.
[3] *Le Point du jour*, n° 25.

Louis XV, les députés mirent pied à terre, traversèrent le jardin des Tuileries, et furent accueillis sous le vestibule du palais par quatre personnages d'un extérieur fort négligé, l'abbé Fauchet, Legrand de Saint-René, de Leutre, Duveyrier. C'étaient les envoyés du comité permanent de l'hôtel de ville qui, dans le vêtement poudreux de la veille, venaient faire à l'Assemblée nationale les honneurs de l'insurrection. Elus de l'événement, usurpateurs de l'autorité vacante, ils la maniaient depuis deux jours avec une habile énergie, commandaient aux milices, nommaient aux emplois, donnaient des ordres. Précédés des quatre électeurs, les seize députés se rendirent à l'hôtel de ville aux acclamations d'une foule sans nombre : « tous les bras étaient tendus vers eux; des fleurs tombaient sur eux de toutes les fenêtres; tous les yeux étaient remplis de larmes [1]. »

Or, au milieu de tant d'ivresse, les chefs de la bourgeoisie n'avaient qu'une pensée : rappeler à tous qu'il existait un roi; car on commençait à l'oublier. Dans la grande salle de l'hôtel de ville, le marquis de la Fayette fut le premier à prendre la parole. Après une rapide narration des événements de la matinée, il s'écria : « Le roi a été trompé, il ne l'est plus; il connaît nos malheurs, et il ne les connaît que pour empêcher qu'ils se reproduisent jamais. » Vint ensuite Lally-Tollendal, orateur disert, élégant, persuasif, qui savait prêter au calcul le langage du sentiment, habile avec abandon. Il feignit d'admirer le bon ordre des Parisiens, afin de n'avoir pas à le leur conseiller; il vanta la générosité du roi des Français, la bonté d'un prince qui avait dit : « Je me fie à vous; » il remua facilement les cœurs. L'émotion fut même si profonde, qu'on le couronna de fleurs. Puis on le conduisit à une fenêtre pour le montrer aux spectateurs qui couvraient la place de Grève. Quelques-uns remarquèrent les vicissitudes de la fortune, qui faisaient applaudir Lally au lieu où s'était

[1] *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 443.

dressé l'échafaud de son père ; mais la foule ignora que ses clameurs vengeaient un supplice.

Il restait à diriger les citoyens armés. On leur proposa pour chef celui que désignaient les électeurs, le marquis de la Fayette. Son buste, dont l'Etat de Virginie avait fait présent à la ville de Paris, se trouvait exposé à tous les regards, à côté du buste de Washington, en cette salle de l'hôtel de ville, théâtre de tant de scènes changeantes. Le matin même, comme les électeurs parlaient de remplacer le duc d'Aumont, qui avait refusé le commandement de la milice parisienne, Moreau de Saint-Méry avait montré du doigt, sans rien dire, le buste de la Fayette, et, à ce geste, tous les électeurs avaient réuni leurs voix sur le compagnon d'armes des Américains [1]. Le choix fut confirmé ici par acclamation, et la Fayette y répondit en saluant de son épée. Quel successeur donnerait-on au prévôt des marchands? Bailly fut désigné. Mais ce cri s'étant fait entendre : *Plus de prévôt des marchands*, *maire de Paris* [2]*!* les assistants répétèrent : « Oui, maire de Paris ! » Et aussitôt, sur la tête du modeste Bailly, parut une couronne que la main de l'archevêque de Paris retenait [3]. Ce prélat, jaloux de s'associer aux honneurs d'une popularité si douce, obtint de l'assemblée qu'elle se rendrait à Notre-Dame, faisant ainsi tourner au profit de l'Eglise les impressions de cette mémorable journée.

Le peuple, victorieux, eût volontiers perdu le souvenir d'une monarchie qui ne se montrait point ; mais la bourgeoisie avait besoin d'en rappeler la vivante image. Elle tremblait que le triomphe des faubourgs ne se développât jusqu'à devenir l'anarchie ; elle craignait, dans tous les cas, pour sa propre domination, et moins le peuple paraissait avoir peur, plus on avait peur de lui. Dans son Versailles, au milieu des Suisses, des cavaliers hongrois, des dragons de Besenval, la royauté n'avait plus qu'un prestige aux yeux de la foule : celui

[1] *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 422.
[2] *Ibid.*, p. 460.
[3] *Ibid.*, p. 461.

de l'épée; mais aux yeux des propriétaires, le roi restait le chef suprême de l'ordre : derrière le représentant de la force qui tyrannise, ils cherchaient, ils voulaient sauver, populariser même le représentant de la force qui conserve. La Bastille était prise : quoi de mieux calculé que de conduire Louis XVI aux Parisiens, de manière qu'il eût l'air de souscrire à sa défaite, de l'accepter noblement, d'y mettre le sceau royal? Faible prince qui allait aider, vaincu, aux arrangements pris après la victoire!

De retour à Versailles, les députés de l'Assemblée nationale ne manquèrent pas d'affirmer que la capitale avait un désir immense de voir le roi. Bailly en parla, le 16, à Vicq d'Azir, médecin de la reine, et, sur les huit heures du soir, il fut mandé à l'Œil-de-bœuf. Le nouveau maire de Paris trouva le château rempli de monde, les gens de cour alarmés, le roi curieux de connaître l'état de Paris, et disposé à s'y rendre, comme Bailly en exprimait le vœu. Au sujet du gouverneur de la Bastille : « Ah! il a bien mérité son sort [1]! » s'écria Louis XVI. C'était condamner une seconde fois à la mort le malheureux de Launey. A servir les rois, on gagne la haine du peuple si l'on réussit, la haine du maître si l'on échoue, et souvent l'une et l'autre.

Au sein de l'Assemblée, le renvoi des ministres, déclaré inséparable du rappel de Necker [2], était l'objet de délibérations qu'interrompaient à tout moment des messages successifs annonçant la démission de Barentin, celle du maréchal de Broglie, celle de Villedeuil, lorsque enfin le roi, prévenant les conseils de l'Assemblée, lui fit tenir une lettre qui rappelait Necker. La lettre était décachetée, comme si le monarque eût craint l'insuffisance de sa parole de roi. Sensibles à une telle déférence, les membres de l'Assemblée envoyèrent remercier Louis XVI, et décidèrent qu'à leur tour ils écriraient à Necker. La lettre est aussitôt rédigée; on y

[1] *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 42.
[2] *Le Point du jour*, n° 26.

lisait ces paroles, auxquelles se reconnaissait la plume complaisante de Lally-Tollendal, et qui mettaient aux pieds d'un homme la dignité d'un grand peuple : « Monsieur, l'Assemblée nationale vous presse de vous rendre au désir de Sa Majesté. Vos talents et vos vertus ne pouvaient recevoir ni une récompense plus glorieuse ni un plus puissant encouragement. Vous justifierez notre confiance ; vous ne préférerez pas votre tranquillité à la tranquillité publique... Tous les moments sont précieux. La nation, son roi et ses représentants vous attendent [1]. »

Un message du prince fit savoir à l'Assemblée que Louis XVI irait à Paris le lendemain. Avant de se résoudre à une démarche si pleine de périls et qui allait être, suivant le mot de Necker, un pompeux signalement de la chute ou de l'affaissement de l'autorité royale [2], Louis XVI avait tenu conseil. Les uns le conjuraient de quitter Versailles, d'aller à la tête de ses troupes faire camper la monarchie en quelque autre endroit de son royaume ; les autres lui conseillaient de porter le calme à Paris. Marie-Antoinette s'était prononcée contre ce dernier parti avec une vivacité extrême ; quand elle vit qu'on l'adoptait, elle ôta de ses écrins toutes ses parures de diamants, les réunit en un petit coffre qu'elle devait emporter dans sa voiture [3], et se fit aider par madame Campan à brûler une quantité de papiers. Quant à Louis XVI, il entendit la messe, reçut la communion ; et, comme s'il eût marché à la mort, il remit à son frère le comte de Provence un écrit qui le nommait lieutenant général du royaume [4].

Louis XVI partit le 17 juillet au matin, accompagné du maréchal de Beauvau, des ducs de Villeroy et de Villequier. Il prit aussi dans sa voiture deux grands seigneurs populaires, le comte d'Estaing, le marquis de Nesle. L'Assemblée avait arrêté la veille que deux

[1] *Moniteur*, séance du 16 juillet 1789.
[2] Necker, *De la Révolution française*, t. I, IIe partie.
[3] *Mémoires de madame Campan*, t. II, p. 51.
[4] Beauchamp, *Vie de Louis XVIII*; cité par M. Labaume, t. III, p. 257.

cent quarante membres se joindraient au roi, moins pour lui faire honneur que pour lui servir de rempart [1]; mais lui, incapable de comprendre jusqu'à quel point la bourgeoisie le désirait vivant et qu'il était un fantôme nécessaire, il s'avançait vers Paris d'un cœur profondément troublé. Bien que sa contenance fût calme, une indomptable inquiétude altérait son regard; il avait la pâleur de son courage. Les chevaux allant au pas, le voyage fut d'une lenteur sinistre. Les paysans des villages voisins accouraient de toutes parts, armés de faux ou de fourches, et ils se mêlaient à l'escorte, composée, jusqu'à Sèvres, de la milice de Versailles; depuis Sèvres, de la milice de Paris. Car le roi avait dû éloigner ses gardes du corps, n'osant faire aux Parisiens l'injure de paraître effrayé.

Pendant ce temps, renfermée dans son palais, que ses terreurs peuplaient d'images funèbres, Marie-Antoinette s'abandonnait au désespoir. Elle voyait déjà le roi enveloppé, gardé en otage, tué peut-être. D'une main tremblante elle écrivit un discours, qu'elle se mit ensuite à réciter en se promenant avec une agitation convulsive. Si le roi ne revenait plus, elle irait droit aux états généraux, elle leur montrerait ses enfants comme autrefois Marie-Thérèse aux Hongrois, et elle leur tiendrait ce discours, dont elle répétait au milieu des sanglots la première phrase : « Messieurs, je viens vous remettre la femme et la famille de votre souverain ; ne souffrez pas que l'on désunisse sur la terre ce qui a été uni dans le ciel [2]. » Le château de Versailles était désert, silencieux; les courtisans avaient fui; la reine ayant envoyé chercher des personnes de sa maison, des amis de la veille, on trouva des cadenas à leurs portes [3].

Cependant, prévenus, dès la nuit, que le roi viendrait se présenter à l'hôtel de ville, le comité permanent des électeurs avait donné ses ordres à tous les districts, et

[1] *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 45.
[2] *Mémoires de madame Campan*, t. II, p. 51.
[3] *Ibid.*

depuis huit heures du matin, cent cinquante mille citoyens armés [1] couvraient, rangés en double haie, la ligne qui s'étend de la place de Grève à la barrière de Passy. Le roi n'arriva aux portes de Paris qu'à trois heures, par un ciel couvert [2] et le visage empreint de mélancolie. Sa tristesse ne fit qu'augmenter lorsqu'il aperçut cette longue haie de soldats nouveaux, soldats qui s'appelaient des citoyens; lorsqu'il vit ces drapeaux de taffetas bleu, rouge et blanc qui brillaient pour la première fois [3]; lorsqu'il aborda ce peuple immense, paré de cocardes inconnues et qui, à l'aspect du souverain, ne poussait plus les clameurs accoutumées. Bailly, en tendant à Louis XVI les clefs de la ville sur un bassin de vermeil, lui adressa une courte harangue qui caractérisait fortement la situation : « Sire, j'apporte à Votre Majesté les clefs de sa bonne ville de Paris. Ce sont les mêmes qui ont été présentées à Henri IV. Il avait reconquis son peuple, ici le peuple a reconquis son roi [4]. » Rudes paroles qui, du reste, furent parfaitement justifiées par la marche de Louis XVI à travers la capitale en armes! Appuyé contre la barre de sa voiture, il promenait à droite et à gauche des regards étonnés; il écoutait le silence de la multitude qu'interrompait, par intervalles, le seul cri de *Vive la nation* [5]! Devant lui roulaient les canons pris à la Bastille et aux Invalides [6]. Ceux qui les traînaient, c'étaient les gardes françaises, devenues les gardes du peuple. Ainsi précédé de ces glorieux déserteurs dont la protection lui était une insulte, ainsi entouré des membres de l'Assemblée et des milices de la bourgeoisie, Louis XVI ressemblait à ces rois de l'Asie dont les Romains ornaient leurs triomphes.

En passant devant le pont Neuf, le roi dut être dou-

[1] Lettre à M. le marquis de Luchet.
[2] *L'Ami du roi*, etc., 4e cahier, chap. LIV, p. 67.
[3] Lettre à M. le marquis de Luchet.
[4] Voyez dans les *Mémoires de Bailly* l'histoire de cette phrase célèbre, t. II, p. 60.
[5] *L'Ami du roi*, etc., 4e cahier, chap. LIV, p. 39.
[6] *Mémoires de Weber*, t. I, p. 398.

cement rassuré par la vue des bouquets de fleurs que les femme du peuple avaient placés à l'embouchure et à la lumière de chaque canon [1], idée charmante qui d'une menace de guerre faisait un symbole d'amour; mais, à la place de Grève, il eut à contempler une cérémonie étrange. La plupart des révolutionnaires, nous l'avons dit, étaient affiliés aux sociétés secrètes de la franc-maçonnerie. Or, quand un frère étranger se présente en visiteur dans une loge, s'il est revêtu des hauts grades, les membres de la loge se rangent sur son passage et, joignant leurs épées au-dessus de sa tête, ils forment ce qu'on appelle *la voûte d'acier*. Cet honneur singulier fut rendu à Louis XVI, au moment où il mit pied à terre pour monter les degrés de l'hôtel de ville. D'un pas ferme, il s'avança sous ce berceau de lames croisées, et, au bruit des applaudissements, il entra dans la grande salle. Là il dut écouter, assis sur un trône, le procès-verbal des travaux de la commune; là il dut donner l'approbation du silence à la formation de la milice bourgeoise, à l'ordre de démolir la Bastille, à la nomination de la Fayette, à celle de Bailly; là, enfin Moreau de Saint-Méry lui adressa, dans un discours flatteur, ces paroles d'un homme libre [2] : « Vous deviez votre couronne à la naissance; vous ne la devez maintenant qu'à vos vertus. »

Le but des principaux chefs de la bourgoisie, de Mounier, de Lally-Tollendal, n'était pas encore atteint. Ils avaient conçu l'audacieux espoir de faire hommage au principe monarchique des succès mêmes de la démocratie. Ethys de Corny, ancien compagnon de la Fayette en Amérique, s'empressa donc de proposer l'érection d'un monument à *Louis XVI*, *régénérateur de la liberté française* [3], et cela sur l'emplacement de la Bastille. Injuste apothéose, dérisoire tribut de reconnaissance,

[1] *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. II. p. 106.

[2] Lettre manuscrite de Robespierre, faisant partie de la collection qui nous a été confiée. — Cette lettre est sans date, mais elle a été écrite évidemment le 23 juillet, puisque Robespierre y mentionne la mort de Foulon comme arrivée la veille, 22 juillet 1789.

[3] *Mémoires de Lally-Tollendal*, p. 75.

qui tendait à dérober aux vainqueurs, pour en décorer le vaincu, tout le mérite de la victoire. Deux fois Louis XVI voulut parler, deux fois la parole demeura suspendue à ses lèvres, soit qu'il se sentît humilié d'un enthousiasme dont il était le jouet plutôt que l'objet, soit que les émotions de ce jour eussent tari en lui les sources de la pensée. Mais Lally-Tollendal ne manqua pas de suppléer à l'insuffisance du monarque. Il dit au peuple en lui montrant le prince : « Voilà le roi que vous désiriez avec tant d'ardeur voir au milieu de vous ; » il dit au prince en lui montrant le peuple : « Voilà ce peuple qu'on a calomnié et qui vous aime [1]. » Alors Bailly ayant présenté au roi une cocarde [2], Louis XVI la prit, l'attacha à son chapeau, puis s'avança vers une fenêtre de l'hôtel de ville. Une multitude impatiente couvrait la place de Grève. En apercevant, au chapeau que Louis XVI agitait, une cocarde que jamais roi de France n'avait portée, le peuple éclata en bruyants transports ; mais ce qu'il saluait, ce n'était pas la personnification de la royauté, c'étaient les couleurs de l'insurrection.

Telle fut la journée du 17 juillet 1789. Un sacre y eut lieu, qui effaçait celui de Reims. Le souverain féodal venait de disparaître : il ne restait plus en France qu'un monarque chef des bourgeois. Quelques-uns crurent la révolution terminée... Terminée, quand tout Paris frémissait ! quand l'exaltation était devenue à ce point envahissante que des cocardes brillaient fixées à des étoles, que des capucins portaient le fusil [3], que des jeunes filles tenaient le glaive ! Non, non, une fois soulevée, la mer n'est pas si facile à contenir ! Un secret pressentiment en avertit sans doute Louis XVI, car son visage ne s'épanouit que lorsque, échappé aux ovations de la capitale et arrivé à Sèvres, il reconnut ses gardes du corps sur la montagne.

[1] *L'Ami du roi*, 4e cahier, chap. LIV, p. 42.
[2] *Ibid.*, p. 43.
[3] Lettre manuscrite de Robespierre, citée plus haut. — Il faisait partie de la députation qui accompagna le roi.

A la nouvelle de ce retour inespéré, Marie-Antoinette courut se précipiter dans les bras du roi; mais apercevant à son chapeau la cocarde révolutionnaire, elle recula aussi humiliée que surprise, et fière, méprisante, elle dit [1] : « Je ne croyais pas avoir épousé un roturier. »

1 Mercier, *Nouveau Paris*, t. II, chap. LXVIII, p. 189.

CHAPITRE XIII.

PREMIÈRE ÉMIGRATION.

La princesse Adélaïde et la reine. — Départ nocturne de la famille Polignac. — Départ des princes ; fuite secrète du comte d'Artois. — Isolement de Louis XVI. — Effet produit par la première émigration. — Tentative de régicide. — Imputations calomnieuses. — Histoire de Dubois. — Rôle du duc d'Orléans après le 14 juillet. — Rôle du comte de Provence.

La prise de la Bastille avait eu pour conséquence singulière de faire de Louis XVI le roi de la bourgeoisie : un circonstance favorisa puissamment ce résultat, ce fut la première émigration.

Dans la nuit du 16 au 17 juillet, madame de Polignac, déguisée en femme de chambre, montait sur le devant d'une berline qui allait l'entraîner loin de la France. Pourquoi ce départ précipité? Pourquoi ces apprêts mystérieux? Nous avons dit quelle tendre amitié unissait la reine à madame de Polignac. Cette amitié, quoiqu'elle n'eût pas toujours été sans nuages, s'était affermie par une longue communauté de douleurs; mais l'opinion était trop irritée pour que Marie-Antionette ne fût pas forcée, tôt ou tard, de renoncer à l'enchantement de sa vie le plus amer à la fois et le plus doux, Après le 14 juillet, madame Adélaïde, l'aînée des tantes de Louis XVI, s'était rapprochée de la reine [1] : elle lui représenta que l'heure des sacrifices était venue ; que la présence de la duchesse à la cour serait désormais un péril; qu'on entrait en des journées sombres, où les grandes affections auraient besoin d'un grand courage. Appuyée par le baron de Besenval [2], qui ne croyait pas indispensable le volontaire exil de la

[1] *Correspondance secrète de plusieurs grands personnages illustres à la fin du* XVIII*e siècle*, p. 107.
[2] *Ibid.*, p. 21.

favorite, Marie-Antoinette repoussa d'abord l'idée d'une séparation à laquelle son âme n'était point préparée ; mais on n'eut pas de peine à l'alarmer sur le sort de celle qui lui était chère, et elle-même alors pressa l'instant de la fuite. Or, la surveillance exercée autour des princes était déjà si active, si impérieuse, que Marie-Antoinette n'osa point assister au départ de son amie [1]. Elle lui écrivit ces mots, où se révélait le trouble d'un cœur déchiré : « Adieu, la plus tendre des amies. Que ce mot est affreux ! Mais il est nécessaire. Adieu ! Je n'ai que la force de vous embrasser [2]. » Étranges misères des hautes situations ! Cette reine qui, la veille encore, trouvait la France trop petite pour son orgueil, la monarchie avec des lois trop bornées pour son désir, la voilà qui maintenant se voyait réduite aux soucis d'un désespoir clandestin et à l'humiliation de cacher ses larmes !

Le duc et la duchesse de Polignac, leur fille la duchesse de Guiche, la comtesse Diane, l'abbé de Balivière partirent tous ensemble, se dirigeant vers la Suisse et tremblant qu'on ne les reconnût. Ils évitèrent ce danger, mais le cri des haines qu'ils avaient soulevées les poursuivit, dans leur *incognito*, jusqu'à la frontière. Autour de la voiture qui les emportait, ils entendirent demander si les Polignac étaient toujours auprès de la reine [3].

D'autres personnages, plus élevés, sinon plus impopulaires, quittaient, dans le même temps, Versailles et la France. Ce furent, outre les ministres du coup d'État avorté, le prince de Condé, le duc de Bourbon, le duc d'Enghien, le prince de Conti, et enfin le propre frère de Louis XVI, le comte d'Artois. Ce dernier, dont on croyait la vie menacée, s'échappa du palais de Louis XIV, à la manière d'un criminel qui se dérobe à la justice. Il ne partit qu'à la pointe du jour [4], afin de

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. VIV, p. 53.
[2] *Mémoires de Weber*, t. I, chap. IV, p. 397.
[3] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XIV, p. 55.
[4] *Mémoires de Weber*, t. I, chap. IV, p. 394.

mieux tromper la vigilance du peuple. Ayant traversé en silence la ville endormie, il alla rejoindre un régiment qui devait protéger sa fuite. On le croyait en butte à des inimitiés si terribles que, jusqu'à une certaine distance, on fit escorter ses voitures par deux pièces de canon [1]. Il se rendit à Turin.

Des marches mêmes du trône, on le voit, vint le signal de l'émigration des nobles. Ce furent des princes du sang qui, les premiers, osèrent avertir l'Europe que la régénération de la France leur était mortelle et qu'à leurs yeux la patrie ne pouvait être où apparaissait la liberté.

Louis XVI resta donc seul dans son palais désert; et pour peindre la situation que lui faisait un semblable délaissement, un trait suffira. Quand ses serviteurs le virent entouré de cette solitude, ils désapprirent à ce point le respect, qu'un jour Besenval aperçut l'un d'eux lisant, par-dessus l'épaule de Louis XVI, ce que le maître écrivait [2]. Ainsi, plus de complots hardis, plus de fêtes menaçantes : au lieu de cela, des appartements fermés à jamais, des salles muettes, des soldats d'une fidélité douteuse s'interrogeant aux portes, une reine gémissant à l'écart, et des valets devenus insolents autour d'un monarque abandonné.

Aussi la conduite des princes fut-elle diversement jugée par les royalistes. Ceux-là s'en applaudirent, qui, violemment irrités des concessions de Louis XVI, commençaient à tourner vers les rois de l'Europe toutes leurs espérances. Mais, à côté de ces aveugles approbateurs de l'émigration, il y eut ceux qui la regardaient comme une félonie. Quoi! c'était lorsque le trône avait plus que jamais besoin d'être défendu qu'on le laissait exposé aux coups de ses ennemis! Que demander au dévouement des subalternes, quand les membres de la famille royale, les chefs de la noblesse, n'hésitaient pas à donner l'exemple de la désertion? S'il était vrai que

[1] *Mémoires de Weber*, t. I, chap. IV, p. 395.
[2] *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 368.

la tempête fût inévitable, au moins l'honneur commandait-il de ne point se le persuader trop tôt. A la fuir, d'ailleurs, le péril était-il moindre qu'à la combattre?

On ne se borna point à ces discours, et il s'y joignit bientôt des soupçons extraordinaires, une imputation d'une gravité immense, redoutable. Ainsi qu'il arrive, on ne s'en entretint d'abord qu'à voix basse, avec mystère ; puis on y apporta moins de scrupule ; enfin, la licence des temps venant en aide à l'audace des inimitiés, on se dépouilla de toute retenue. Parmi les accusations qui naissent des discordes civiles, beaucoup sont d'avance condamnées à l'oubli ; mais celle dont nous parlons trouva trop d'esprits crédules ; elle caractérise trop bien la portée des défiances qu'inspirait aux partisans de Louis XVI la faction des royalistes intraitables ; en un mot, elle est restée trop avant dans les souvenirs de certaines familles pour qu'il nous soit permis de la passer sous silence.

Voici le fait, tel que s'accordent à le présenter, sauf quelques variantes dans les circonstances accessoires, plusieurs récits royalistes [1] et un manuscrit dont l'auteur tenait les détails qu'il a racontés, d'un ami du comte d'Estaing, avec lequel il s'était trouvé prisonnier à la Conciergerie [2].

Au nombre de leurs plus cruels embarras, les fanatiques de contre-révolution mettaient le roi lui-même. Tout en lui leur faisait obstacle et leur paraissait funeste : sa répugnance à adopter les moyens extrêmes, ses doutes, ses brusques retours, l'empreinte vulgaire dont il marquait la majesté royale, son penchant à écouter de loin les rumeurs de la popularité, son impuissance à être le vrai chef de la haute noblesse. Toutefois, dans l'âme de beaucoup, le mécontentement luttait encore contre un reste de respect, fruit de l'éducation

[1] Et une brochure de huit pages publiée en 1789, laquelle, selon toute apparence, fut lancée par le parti orléaniste, car elle se termine par ces mots : « Quand n'aurons-nous donc plus à louer que des princes dignes de notre amour, de notre respect et de nos louanges, tels enfin que notre auguste monarque et son illustre parent, monseigneur le duc d'Orléans ? »

[2] Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné.

monarchique. Mais quelques-uns ne connaissaient pas de bornes à leur désaffection, parce qu'ils n'en connaissaient pas à leurs craintes.

Or, ce fut au plus fort de ces appréhensions mal dissimulées que le comte d'Estaing eut vent d'une effroyable complot. Il avait été résolu que, pendant la nuit, à une heure qu'on indiquait, Louis XVI serait assasiné, et c'était un grand personnage de la cour qui devait guider l'assassin. Le premier mouvement du comte d'Estaing fut celui de l'incrédulité; mais on insistait : il ne crut devoir ni se taire ni s'abstenir. Il se rend auprès de Louis XVI, lui fait part de ce qu'il vient d'apprendre, et demande instamment l'autorisation de passer la nuit dans la première antichambre. Louis XVI y consentit, sans ajouter foi néanmoins à la réalité des périls dont s'inquiétait le zèle du loyal guerrier.

Cependant, l'ombre et le silence avaient pénétré au château; Louis XVI s'était couché à l'heure accoutumée, et le comte d'Estaing, établi à son poste intérieur, réfléchissait douloureusement aux suites, quand tout à coup un bruit de pas et de voix étouffées se fit entendre. Louis XVI dormait profondément. Réveillé par son fidèle gardien, il demeure un instant comme frappé de stupeur; puis, transporté de colère, pâle d'indignation, il se lève impétueusement, écarte le comte qui essaye en vain de le retenir, et court à la porte, qu'il ouvre lui-même avec violence.

Cette apparition soudaine, ces emportements inattendus, la présence du comte d'Estaing firent échouer le complot. On ajoute qu'un inconnu armé d'un poignard fut saisi dans le palais, qu'il avoua le crime projeté, et qu'on se défit de lui secrètement, soit afin d'arrêter des révélations trop importantes, soit afin d'éviter un éclat dont il était difficile de prévoir les conséquences.

Pour déclarer absolument invraisemblable, malgré les graves témoignages sur lesquels il repose, le récit de cette odieuse tentative, il faudrait oublier que les

annales des cours sont remplies de pareils forfaits ; il faudrait ignorer que rien n'est impossible à la frénésie de l'ambition, au délire de l'orgueil, à l'emportement des intérêts alarmés, dans ces régions souveraines où les crimes prennent si aisément le nom de coups d'État ! Nul doute que Louis XVI n'eût autour de lui des hommes qui jugeaient son existence fatale à la monarchie. N'avait-il pas convoqué l'Assemblée nationale ? N'hésitait-il pas à la briser ? Qu'on pût changer sa faiblesse en violence, ils en convenaient ; mais qu'attendre d'un esprit flottant sans cesse entre les résolutions de la vieille et les influences du lendemain ? Pourtant, ce n'était pas un intérêt médiocre qu'il s'agissait de défendre, ou plutôt qu'il s'agissait de sauver à tout prix. Les destins de la haute noblesse, le sort de tant d'illustres familles, valaient-ils donc qu'on les laissât à la merci d'une inconséquence, d'un conseil nouveau, d'un caprice de la faiblesse, d'un repentir ?

Ainsi parlaient quelques fanatiques ; et ce qui est certain, c'est que, parmi les royalistes attachés à Louis XVI, beaucoup crurent qu'en effet les jours du monarque avaient été menacés par un abominable complot. D'autres, allant plus loin, ne craignirent pas de faire monter jusqu'au plus jeune des frères de Louis XVI l'outrage du soupçon [1]. Mais c'est ici que l'invraisemblable était manifeste, voisine même de l'absurde.

Les stupides préjugés dont le comte d'Artois était imbu, la vanité de race que son incapacité transformait en droit, le portaient naturellement à conspirer contre la liberté des peuples, mais c'était la seule conspiration à laquelle il se trouvât propre. Constamment tourné vers l'attrait des plaisirs faciles, aimable avec frivolité, d'une intelligence obscure, d'une corruption de mœurs qui n'était pas sans un mélange de générosité et de grâce, le comte d'Artois était si peu fait pour les

[1] Voyez à cet égard une brochure publiée en 1789 sous ce titre : *le Fratricide sacrilége.*

choses à grandes proportions, crimes ou vertus, que son habileté aux exercices du corps lui avait toujours été une gloire suffisante, et qu'à vingt-trois ans, élève de l'acrobate Placide, il avait ambitionné les talents du danseur de corde [1]. Au delà d'une certaine limite, il faut de la force pour le mal comme pour le bien : le comte d'Artois n'eut jamais d'autre force que l'entêtement, qui est celle de l'ignorance quand la sincérité s'y ajoute.

Au reste, la haine des ennemis du duc d'Orléans s'arma, vers la même époque, d'une accusation non moins odieuse et non moins injuste. Quelques jours après le départ des princes, disait-on, deux hommes ayant pris ensemble la route de Turin, l'un d'eux remarqua chez son compagnon, qui se nommait Dubois, les signes d'une inquiétude malaisément contenue. Or, à mesure qu'on avançait, l'émotion de Dubois devenait plus vive, l'altération de son visage plus marquée. Bientôt, soit qu'un remords troublât sa raison, soit qu'il fût impuissant à garder un de ces secrets qui font éclater la conscience, il laissa se répandre à demi, en paroles imprudentes, le motif de ses angoisses. On arrive à Chambéry. Là, l'inconnu, qui avait observé Dubois avec beaucoup d'attention, lui offre un souper, à la suite duquel le malheureux tomba dans des convulsions effrayantes. Il venait d'être empoisonné.

Voilà ce qu'on raconta d'abord. Mais quel était le secret de ce Dubois? Qu'allait-il faire à Turin? Pourquoi son compagnon de voyage l'avait-il empoisonné? On prétendit, — sans que jamais aucune preuve de ces horribles imputations ait été fournie, — que Dubois était un misérable acheté par les Machiavels de la faction d'Orléans pour empoisonner le comte d'Artois; que l'inconnu était un émissaire chargé de surveiller la conduite de l'assassin et d'étouffer dans sa mort, s'il hésitait, le danger de son repentir; que Dubois, au moment d'expirer, avait lui-même tenu ce langage;

[1] Pierre de Champrobert, *le Comte d'Artois et l'émigration*, p. 17.

qu'on avait aussitôt dressé procès-verbal des déclarations du mourant; qu'enfin, le procès-verbal, légalisé, avait été envoyé à M. de Montmorin, lequel l'avait communiqué officiellement, mais en secret, à l'ambassadeur de France près la cour de Sardaigne [1].

Est-il besoin de faire observer que, si l'on avait eu réellement des preuves, on n'aurait pas manqué de les produire? Non seulement la cour n'avait nulle raison de ménager le duc d'Orléans, mais elle avait, au contraire, un intérêt manifeste à l'accabler. Le comte d'Artois, d'ailleurs, ne possédait pas ce titre d'héritier présomptif qui appelle les coups de l'ambition. Sortant du royaume, il ne pouvait pas être, pour le duc d'Orléans, un obstacle sérieux. Où donc eût été le bénéfice de l'attentat? C'est un des tristes pouvoirs de la haine de supposer aisément le crime quand il doit être profitable; mais à la haine elle-même il est interdit de croire aux crimes inutiles.

La vérité est que le duc d'Orléans n'avait aucune des facultés violentes qui engendrent la fureur de régner, qui l'entretiennent, qui l'expliquent. Au mois de juillet, après la prise de la Bastille, il avait été convenu entre le prince et ses affidés qu'il se présenterait au conseil; qu'il se proposerait comme médiateur; que, pour prix de sa médiation, il demanderait la dignité de lieutenant général du royaume,... et lorsqu'il s'était agi d'exécuter le projet, il s'était troublé à ce point qu'au lieu du discours préparé d'avance, il prononça ces humbles paroles : « Sire, dans le cas où les affaires deviendraient plus fâcheuses, je supplie Votre Majesté de permettre que je me retire en Angleterre [2]. » Les passions profondes n'ont ni tant de timidité ni tant de pudeur.

Un prince en qui la soif de régner était bien autrement ardente, ce fut le comte de Provence. Lui, s'il

[1] Voyez l'*Histoire impartiale des révolutions de France*, t. I, p. 223, et les *Mémoires particuliers de Clermont Gallerande*, t. II, p. 190 et 191, cités par M. Pierre de Champrobert, dans *le Comte d'Artois et l'émigration*, p. 162.

[2] Voyez les dépositions diverses, notamment celles de MM. de Virieu et Bergasse, dans la *Procédure criminelle* relative aux 5 et 6 octobre.

n'eut pas le courage de l'ambition, il en eut du moins la prévoyance et la ténacité. Attentif à tirer parti des fautes de ses proches, il laissa les Condé, il laissa le comte d'Artois courir les risques d'une première émigration; il attendit. C'était se créer prudemment au sein de la famille royale une position particulière et favorable; c'était faire un acte, sans se mouvoir; c'était se montrer, sans sortir du demi-jour.

Quant aux cours étrangères, elle furent saisies d'une sorte d'effroi prophétique, à la nouvelle du trône de France déserté. Elles n'avaient pourtant pas formé encore le vaste complot dont la Révolution fit la matière de ses triomphes. Mais, comme on écoute le bruit lointain d'un orage qui ne sera pas évité, les rois écoutaient déjà, du fond de leurs palais, le bruit de notre grande querelle. Ils semblaient pressentir que, désormais, la France allait être définitivement chargée des affaires générales de l'humanité. Pressentiment glorieux pour nous et que n'a point trompé la fortune! Car, aujourd'hui même, tel est l'ascendant souverain de la France, qu'en se remuant elle ébranle l'Europe, et qu'elle l'inquiète encore, rien qu'en se tenant immobile.

CHAPITRE XIV.

ÉMOTION DE LA FRANCE.

Humiliation de tous les anciens pouvoirs. — Lally-Tollendal et Robespierre. — Terrible situation du peuple. — Les députés de l'Assemblée nationale se mettent à genoux sur la place publique devant le peuple. — Meurtre de Sauvage; grâce de Thomassin obtenue. — Mort de Foullon. — Mort de Bertier. — Véritable caractère de ces événements. — Sensation produite. — Proclamation proposée par Lally-Tollendal. — Rôle étrange de Mirabeau. — Avénement de la commune. — Terreur parmi les nobles; mouvement d'émigration. — Défiances du peuple. — Complot de Brest; motion de Duport; établissement d'un *comité de recherches*. — Deux doctrines dans l'Assemblée. — Retour de Necker; excès et terme de sa popularité. — Aventure mystérieuse de Pinet; la compagnie des accapareurs. — Fin tragique du major Belzunce. — La Révolution dans toute la France.

Les coups de marteau qui démolissaient la Bastille avaient été entendus d'un bout de la France à l'autre : l'émotion fut immense dans toutes les provinces. Mais avant de dire sous quelles formes diverses cette émotion éclata, avant de raconter comment, jusqu'au fond des campagnes les plus reculées, l'enthousiasme et la terreur se mêlèrent, il faut achever le tableau de Paris pendant les derniers jours de ce mois de juillet, si glorieux à la fois et si terrible.

La royauté ayant donné l'exemple de la soumission, les anciens pouvoirs l'imitèrent. Majesté nouvelle, l'Assemblée nationalle eut, comme toutes les majestés, des courtisans et des adorateurs. A ses pieds vinrent s'humilier tour à tour le grand conseil, la chambre des comptes, la cour des monnaies. Le parlement lui-même dut fléchir. Naguère il avait voulu lever la tête; et, d'un seul mot, l'Assemblée nationale l'avait rejeté dans le néant : il comprit que les jours de l'orgueil étaient passés pour lui ; qu'en essayant de ranimer les restes de son autorité abattue, il ne ferait que creuser sa honte : il se résigna. On en peut juger par l'arrêté suivant, qu'il prit à l'occasion du voyage de Louis XVI à Paris :

« La cour a arrêté que M. le premier président se retirera par devers le seigneur roi, pour le remercier d'avoir accordé toute sa confiance aux représentants de la nation et d'avoir dissipé les alarmes de la capitale en y ramenant par sa présence le calme et la sécurité. A pareillement arrêté que M. le premier président se retirera par devers l'Assemblée nationale, à l'effet de lui faire ses remercîments d'avoir interposé ses bons offices après du seigneur roi, pour le rétablissement de la paix dans la capitale. »

Il y avait loin de ce langage aux fières paroles de la magistrature alors qu'elle se présentait comme l'unique et vivante image de la patrie. Ce n'était plus seulement *par devers le seigneur roi* qu'il fallait se retirer aujourd'hui, c'était par devers l'Assemblée nationale, réunion de rois. Or le parlement était resté visible à côté du trône ; dans l'ombre de l'Assemblée, il disparut.

Ainsi parvenus jusqu'au faîte, les représentants de la bourgeoisis avaient à maintenir leur âme à la hauteur de leur fortune. Ce fut la gloire de quelques-uns. Les autres se troublèrent.

Nous devons ajouter, pour être juste, que si l'Assemblée était omnipotente à l'égard des pouvoirs du passé, elle ne l'était pas à l'égard du peuple, qui, depuis le 14 juillet, se sentait souverain et dont l'attitude avait quelque chose d'indomptable. D'ailleurs, les malentendus commençaient à se produire. « Respect à la royauté soumise ! » disait la bourgeoisie, parce qu'elle cherchait des garanties. « Qu'est-ce que la royauté sinon le plus éclatant des priviléges? » demandait le peuple, parce qu'il cherchait l'égalité. De là, dans la plupart des membres de l'Assemblée nationale, une invincible disposition à s'alarmer des moindres détails de la vie populaires. Effacer le mot *royal* sur chaque enseigne [1]; boire à la nation, sans se souvenir du roi ; poursuivre de menaces familières toute livrée arrogante ; applaudir l'acteur Dugazon, lorsqu'en plein théâtre il comparait

[1] *L'Ami du roi*, etc., 4e cahier, chap. LVI, p. 55.

madame de Polignac, amie de la reine, à la trop célèbre favorite de Marie de Médicis [1],... ce n'était qu'un jeu pour le peuple; pour la bourgeoisie, c'était un sujet d'épouvante.

Dans la séance du 20 juillet, Lally-Tollendal se leva le front chargé de tristesse. Il venait conjurer ses collègues de prendre garde aux émotions de la liberté. A quelques pas du jeu de paume si hardiment envahi, à quelques lieues de la Bastille renversée, en présence d'ennemis qui n'avaient pas l'épée au fourreau, il venait dire que le grand danger du moment c'était l'esprit de révolte; que les représentants de la nation ne devaient faire qu'un avec le roi, père de son peuple et vrai fondateur de la liberté; qu'au seul mot de troubles tout citoyen devait frémir; que quiconque manquerait de confiance à l'Assemblée ou de fidélité au roi serait désormais réputé un mauvais citoyen; qu'il fallait remettre aux mains de son juge naturel tout homme soupçonné, accusé, arrêté; que les municipalités auraient à exclure de la formation des milices bourgeoises ceux qui étaient capables de nuire à la patrie [2]. Et ces sentiments, Lally-Tollendal demandait qu'une proclamation solennelle en fît la loi morale du peuple français. Les provinces s'agitaient; un meunier, nommé Sauvage, venait d'être tué à Poissy comme accapareur; la ville de Saint-Germain était livrée au tumultueux empire de la disette : Lally-Tollendal fut, aux yeux de beaucoup de ses collègues, l'orateur du salut public, et de vifs applaudissements saluèrent son discours. Nul doute que son projet n'eût été adopté, « ayant enlevé presque tous les suffrages [3], » si les membres les plus énergiques du club Breton, si de Glaizen, de Blésau, Buzot, Robespierre surtout, n'eussent éclaté. Robespierre était peu connu encore [4], mais ce jour-là on put deviner quelle pourrait devenir l'autorité de sa parole. Plein d'un étonnement

[1] *Mémoires de Weber,* t. I, chap. IV, p. 396.
[2] *Moniteur,* séance du 20 juillet 1789.
[3] *Le Courrier de Versailles à Paris,* n° 18, p. 301.
[4] Si peu, que presque tous les journaux de l'époque l'appellent Robert-Pierre.

impérieux, plein d'une austère véhémence : « Qu'est-il donc arrivé, s'écria-t-il, qui autorise M. Lally-Tollendal à sonner le tocsin? On parle d'émeute! Cette émeute, messieurs, c'est la liberté. Ne vous y trompez pas; le combat n'est point à sa fin. Demain, peut-être, se renouvelleront des tentatives funestes; et qui les repoussera si d'avance nous déclarons rebelles ceux qui se sont armés pour notre salut [1]? » Le geste absolu de Robespierre, le feu couvert qui brillait dans ses yeux, le mouvement convulsif de ses lèvres minces, son visage d'une pâleur formidable, l'appel menaçant et bref qu'il faisait à la force du peuple insulté, tout cela fit sur l'Assemblée une impression profonde sans doute, car tout à coup la scène changea d'aspect. Personne n'osa plus soutenir ce projet de proclamation, applaudi d'abord avec tant de fougue. Quand Lally-Tollendal essaya de se défendre, un silence morne, puis des murmures le condamnèrent [2]. « Monsieur, lui cria une voix partie des tribunes, vous abusez de votre popularité! » Lui, saisi d'un trouble subit, il proposa de modifier son projet, affirmant qu'il avait été bien loin de sa pensée d'attaquer la conduite des Parisiens et déclarant qu'il retirait le mot *rebelles* [3]. Mais l'Assemblée n'osa rien résoudre. Le projet de proclamation fut renvoyé à l'examen des bureaux, qui le défigurèrent [4].

Il eût été, du reste, bien étrange qu'on ne songeât qu'à maintenir le peuple, quand il y avait à le sauver de l'agonie de la faim. Jamais situation ne fut plus douloureuse, plus irritante. Chaque jour d'indescriptibles scènes de détresse venaient épouvanter les quartiers populeux de la capitale. Dans le faubourg Saint-Antoine, des milliers d'hommes demandaient avec un sombre désespoir quelque occasion de glorieuse lutte. « Mourir pour mourir, disaient-ils, nous aimons mieux le

[1] Voyez *le Courrier de Versailles à Paris*, n° 18, p. 305 et 306.
[2] Ce changement soudain est constaté par le *Moniteur* lui-même, où, du reste, la physionomie de cette séance importante se trouve non-seulement reproduite d'une manière incomplète, mais altérée.
[3] *Le Courrier de Versailles à Paris*, n° 19, p. 319 et 321.
[4] *Ibid.*, p. 321.

canon que la misère [1] » On fit circuler des listes de souscription; Caron de Beaumarchais donna aux pauvres douze mille livres [2], l'archevêque de Paris se taxa généreusement à vingt mille; mais ces efforts partiels ne servaient qu'à prouver l'impuissance de la charité. Le pain de quatre livres était, depuis plusieurs mois, à quinze sous : l'assemblée des électeurs le mit à douze sous six deniers. Bienfait dérisoire! la question était de pouvoir se procurer du pain à douze sous, et les pauvres ne le pouvaient pas, parce qu'on leur masquait d'une main barbare les sources de la vie; parce que des accapareurs [3], que nul n'avait le courage de dénoncer, manœuvraient à l'aise dans leur infamie et épuisaient le crime de leur conspiration d'assassins. Or, à ces maux trop réels, des bruits, faussement répandus, ajoutaient l'émotion de périls imaginaires. On crut que l'abbesse de Montmartre avait consenti à faire de son couvent un arsenal mystérieux [4], on crut que le complot avait été formé d'empoisonner les gardes françaises de la caserne de l'Oursine en mêlant des drogues nuisibles à leur nourriture ou à leur boisson [5]. De sorte que le peuple se voyait, se sentait environné d'ennemis. S'il prêtait l'oreille aux délibérations de l'Assemblée nationale, il s'entendait traiter de rebelle, pour prix de son dévouement héroïque à la liberté. S'il jetait les yeux autour de lui, il ne rencontrait que le spectacle de la faim marquant d'un sceau fatal le visage des enfants et des mères. S'il interrogeait les rumeurs venues d'en haut, elles ne lui apportaient que sujets d'alarmes. Et si, à bout de résignation, : il criait : Justice! pas un tribunal où le passé ne siégeât encore, pas un juge qui ne pût être soupçonné de connivence avec ceux qu'il fallait punir.

Des événements vont être racontés qui vous feront,

[1] Rapport de Bessin, commandant de la milice bourgeoise du district de Saint-Méry et procureur au Châtelet.

[2] Prud'homme. *Révolutions de Paris*, t. I, p. 34.

[3] Montjoie lui-même l'avoue. Voyez *l'Ami du roi*, 4e cahier, chap. LVIII, p. 75.

[4] *Le Courrier de Versailles à Paris*, n° 16, p. 264.

[5] *L'Ami du roi*, etc., 4e cahier, chap. LVI, p. 54.

peut-être, saigner le cœur : pour peu que l'équité vous soit chère, n'oubliez pas ce qui précède !

Nous avons parlé de la mort du meunier Sauvage : dans le temps même où ce malheureux périssait victime des soupçons excités, l'Assemblée nationale fut avertie qu'un riche fermier des environs de Saint-Germain était menacée d'un sort semblable. Ce fermier, nommé Thomassin, avait été noté comme accapareur ; des précau tions insensées prises par lui achevèrent de le dénoncer. Un cavalier de maréchaussée l'escortant partout[1], on ne douta plus, et sa mort fut résolue. Il venait d'être renfermé dans la prison de Poissy, autour de laquelle hurlait déjà la foule, lorsqu'une députation de l'Assemblée nationale arriva, impatiente de le sauver. L'évêque de Chartres harangue cette multitude furieuse, il l'apaise ; mais quelqu'un s'écrie : « Ils n'ont pas essayé de protéger Sauvage parce qu'il était pauvre ; ils veulent sauver Thomassin parce qu'il est riche. » A ces mots, la fureur des assistants se réveille ; on envahit la prison impétueusement ; on en tire le prisonnier et les glaives brillent. L'évêque de Chartres se mit à genoux sur la place publique, les députés l'imitèrent ; et tous ils tendaient vers le peuple des mains suppliantes. « Non, non, il faut qu'il meure ! » Alors, les yeux remplis de larmes, l'évêque de Chartres demanda, pour grâce dernière, qu'on permît à la victime de se confesser. Un curé s'avança, le peuple fut attendri et Thomassin sauvé [2].

Mais de tous les hommes désignés aux ressentiments populaires, le plus détesté c'était Foullon, caractère dur, âme sombre et violente. » Je me souviens, dit un de ses fervents apologistes [3], je me souviens très bien que, lorsqu'on parlait de l'admettre au ministère, l'alarme était générale dans les faubourgs. » On lui prêtait des mots féroces : *Si j'étais ministre, je ferais manger du foin aux Français ;* et encore : *On devrait fau-*

[1] *Le Courrier de Versailles à Paris*, n° 15, p. 227.
[2] Rapport de le Camus à l'Assemblée nationale.
[3] *L'Ami du roi*, etc., 4e cahier, chap. LVIII, p. 79.

cher Paris comme on fauche un pré. Foullon laissa-t-il échapper en effet ces paroles, dignes de l'insolente cruauté des anciens empereurs de Rome? La plupart des écrits du temps [1] les lui attribuent, et on ne le jugea pas incapable de les avoir prononcées. On prétendait aussi qu'il avait souillé par des actes de concussion et de rapine ses fonctions successives d'intendant d'armée, de guerre, de marine, des finances; qu'il avait conseillé la banqueroute; qu'il s'était fait des malheurs publics un moyen d'opulence; qu'il avait spéculé sur la famine. Mais nous devons à la justice d'ajouter qu'aucune de ces accusations ne fut prouvée, sa fortune, quoique très-considérable, n'étant point contre lui un suffisant témoignage [2]. Ce qui est certain, c'est que la Révolution eut droit de le compter au nombre de ses plus mortels ennemis. On le connaissait si bien à la cour que, lorsqu'il y fut question d'opposer la force au génie de la liberté, le maréchal de Broglie s'empressa de le demander pour adjoint. Foullon n'accepta point un fardeau dont s'effrayait sa vieillesse; mais il donna des conseils, des conseils terribles. Selon lui, le roi n'avait que deux partis à prendre : ou se jeter éperdu dans les bras de la Révolution, ou l'abattre d'un seul coup [3]. En ce dernier cas, pas un moment à perdre : il fallait aller droit aux principaux meneurs, leur donner des juges, il fallait tuer la Révolution en visant à la tête. Ceux que Foullon avait ainsi menacés ne tardèrent pas à le savoir; et dès lors, son arrêt fut porté.

Après la prise de la Bastille, l'orage commença de gronder autour de lui d'une manière si menaçante, que,

[1] Le Cousin Jacques, p. 122. — *Événements de la semaine,* petite feuille du temps. — Gorsas, *Courrier de Versailles à Paris.* — *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté,* t. II, p. 117. — Lettre à M. le marquis de Luchet, etc., etc.

[2] D'une note détaillée qui nous a été remise par la famille de M. Foullon et que nous n'avons consultée qu'avec une extrême défiance, comme c'était notre droit et notre devoir, de cette note il résulte que la fortune laissée par M. Foullon à ses enfants n'égalait pas ce qu'eussent représenté le capital et les intérêts, capitalisés, de ce qu'il possédait en 1747.

[3] Voyez, dans les *Mémoires de madame Campan,* ce qu'elle raconte des deux mémoires que Foullon avait présentés au roi.

le 16 juillet, il alla prendre un passe-port à sa section. En cela, du reste, il n'avait fait que céder aux sollicitations de sa belle-fille [1], et, quand le lendemain elle le pressa de se réfugier à Moulins, il refusa de partir, trompé qu'il était par les illusions de sa conscience ou de son orgueil.

Cependant, le danger croissait d'heure en heure. Le 17 juillet, on l'a vu, Louis XVI était venu à Paris contracter alliance avec la bourgeoisie; il avait consenti à se parer des couleurs de l'insurrection; la défaite du parti féodal était complète, évidente, irréparable. Foullon se sentit ébranlé. La mort de son valet de chambre, arrivée sur ces entrefaites, lui suggéra l'idée d'un stratagème propre à déjouer la colère de ses ennemis et les vengeances du peuple : il se fit passer pour mort [2]. Le 19 juillet, il avait quitté Paris : la matinée du 20 le trouva chez M. de Sartines, à Viry, village situé sur la route de Fontainebleau. En partant de son château de Morangis, où il s'était d'abord rendu, Foullon avait laissé l'ordre qu'on lui envoyât ses lettres. Son postillon les apporta conséquemment à Viry; mais ce fut un domestique de M. de Sartines qui les reçut. Or la haine qui poursuivait Foullon était tellement répandue, qu'au lieu de lui remettre les lettres, le domestique courut les porter à Grappe, syndic du village. Aussitôt on sonne le tocsin; les paysans accourent; Foullon est découvert et arrêté.

Les défenseurs de sa mémoire contestent le fait de son arrestation *par ses propres vassaux*. Il est sûr, pourtant, que ses terres n'étaient pas éloignées du lieu où

[1] Note remise par la famille.

[2] Dans la note qui nous a été remise par la famille, ce fait est nié purement et simplement; ce qui ne nous empêche pas de le tenir pour vrai :

1° Parce que la plupart des récits du temps l'affirment;

2° Parce qu'il n'est pas nié même par Montjoie, qui l'appelle un *innocent stratagème*, 4° cahier, chap. LVIII, p. 79;

3° Parce que le peuple y fut si bien trompé qu'au Palais-Royal on plaisantait sur ce que Foullon était *de lui-même descendu aux enfers ;*

4° Enfin, parce que l'histoire serait impossible si, pour détruire les faits de notoriété, il suffisait d'une simple dénégation de la part des parents, à qui un sentiment, très-respectable d'ailleurs, rend l'impartialité si difficile.

l'on s'empara de sa personne, et nous lisons dans Montjoie lui-même cet aveu caractéristique : « On dit qu'il était en exécration à ses vassaux, et il est vraisemblable qu'il n'en était pas aimé puisque ce n'était pas chez eux qu'il chercha un asile [1]. »

Quoi qu'il en soit, à peine eut-il été découvert, que son supplice commença. Les paysans lui mirent un collier d'orties, un bouquet de chardons à la boutonnière, une botte de foin sur les épaules; et, l'attachant derrière une charrette, les mains liées, ils le traînèrent à Paris. Sur la route, on l'accablait d'outrages. Il eut soif : on lui offrit un verre de vinaigre [2].

Le 22 juillet, vers six heures du matin, il montait les marches de l'hôtel de ville. Ce fut un grand sujet de trouble pour les membres du comité permanent que l'apparition soudaine de cet homme, déjà condamné. Comment échapper à la responsabilité de son supplice? Comment éviter le péril de son impunité? Le comité décida qu'il serait transporté secrètement, à l'entrée de la nuit, dans les prisons de l'abbaye Saint-Germain. Mais l'arrestation de Foullon ayant été bientôt connue de tout Paris, la place de Grève ne tarda pas à se couvrir de groupes que paraissaient exciter des personnages d'un extérieur élégant, des hommes du monde [3]. On se mit à crier : « Foullon! Foullon! nous voulons voir Foullon! » Se présentant aux électeurs assemblés, un inconnu leur remit des lambeaux d'une lettre que le prisonnier, disait-on, avait déchirée entre ses dents lorsqu'il fut arrêté [4]. Alors, accompagné de vingt électeurs, Bailly s'avança sur le perron, afin de haranguer la foule; mais ne pouvant ni se faire entendre de tous ni ramener pour longtemps ceux qui l'entendirent, il rentra désespéré. La situation devenait pressante. On menaçait de brûler l'hôtel de ville si le comité laissait

[1] *L'Ami du roi*, etc., 4e cahier, chap. LVIII, p. 79.
[2] *Mémoire de Grappe.*
[3] *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. II, p. 314. — *L'Ami du roi*, etc., 4e cahier, chap. LVIII, p. 83.
[4] *L'Ami du roi*, etc., 4e cahier, chap. LVIII, p. 80.

échapper Foullon; les clameurs se changeaient en rugissements... que faire? Saisis d'effroi, les électeurs présents ignoraient eux-mêmes où était Foullon, dans quel endroit l'avaient caché les membres du bureau de la nuit, si enfin on n'avait pas favorisé son évasion. Ils parcourent l'hôtel de ville, découvrent le prisonnier dans la salle de la Reine et l'engagent à se montrer au peuple, Foullon avait soixante-quatorze ans : à l'aspect de ce visage que la vieillesse marquait de son empreinte, la foule se calma; et déjà elle semblait pencher vers la pitié, lorsque tout à coup un cri s'élève : « Qu'on l'amène et qu'il soit jugé [1] ! » Au même instant, une bande de furieux pénètre dans l'hôtel de ville; les sentinelles sont culbutées, les barrières brisées; la salle du comité permanent est envahie. L'énergique Moreau de Saint-Méry réclame le silence, l'obtient, et, s'adressant à la foule, l'électeur Delapoise s'écrie d'une voix émue : « Tout coupable doit être jugé. Je ne pense pas qu'il y ait parmi vous un seul bourreau.—Oui, jugé sur-le-champ et pendu. — Mais, répond un autre électeur, Osselin, pour juger il faut des juges. — Jugez vous-mêmes. » Alors fut improvisé une sorte de tribunal composé de sept membres dont les noms étaient jetés des divers points de la salle et parmi lesquels on avait choisi deux curés de Paris. Duveyrier, nommé pour remplir les fonctions d'accusateur public, commence un simulacre d'instruction : « De quel crime Foullon est-il accusé? — Il a opprimé le peuple, il a dit qu'il lui ferait manger de l'herbe, il a conseillé la banqueroute; c'est un accapareur; il était dans le projet. » Les deux prêtres se levèrent : « Il s'agit ici de crimes capitaux. Notre devoir est de nous récuser. Car l'Église défend de verser du sang. — Oui, oui, ils ont raison. » Mais craignant sans doute que la faveur de la multitude ne vînt à leur manquer, les meneurs en habits s'emportèrent : qu'on y prît garde! on se jouait de la crédulité du peuple; on ne pensait qu'à faire évader le coupable.

[1] *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 111.

Le tumulte devint affreux. De la salle de la Reine, Foullon entendait tout. « Vous êtes bien calme, lui dit un de ses gardes. — Le crime seul peut se déconcerter, » répondit-il [1]. Il ignorait que, comme la vie privée, la vie publique a ses crimes, et que c'en est un de conspirer contre la liberté. On vint le prendre, pour le conduire à la grande salle. De leurs bras entrelacés, des hommes du peuple avaient formé une chaîne qui protégea l'entrée de Foullon [2]. Une chaise fut montée sur une table; on lui ordonna de s'y asseoir. Ainsi exposé aux regards, un accusé de soixante-quatorze ans eût inspiré quelque compassion, si, parmi les accusateurs, il ne se fût trouvé des hommes qu'enflammait l'ardeur d'une vengeance particulière, d'autres qui peut-être avaient hâte d'ensevelir un secret au fond de cette mort, d'autres enfin qui, ennemis couverts de la Révolution, espéraient la voir, une fois plongée dans l'ivresse du sang, marcher à l'aventure et chanceler [3].

La Fayette parut. Justifier Foullon était impossible, s'intéresser à lui dangereux : la Fayette essaya de le sauver en se montrant implacable : « Je ne puis blâmer, dit-il, votre indignation contre cet homme. Je ne l'ai jamais aimé. Je l'ai toujours regardé comme un grand scélérat, et il n'est aucun supplice trop rigoureux pour lui... Mais il a des complices; il faut que nous les connaissions. Je vais le faire conduire à l'Abbaye. Là, nous instruirons son procès et il sera condamné à la mort infâme qu'il n'a que trop méritée [4]. » Ceux qui étaient à portée d'entendre ce discours applaudirent. Malheureusement, le vieillard, qu'on apercevait de toutes les

[1] Prud'homme, *Révolutions de Paris*, t. I, p. 23.

[2] *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 111.

[3] Que le meurtre de Foullon n'ait pas été véritablement l'ouvrage du peuple, c'est ce que donnent clairement à entendre et le *Procès-verbal des électeurs* et les *Mémoires de Bailly*. Telle était aussi, on peut le voir dans les *Mémoires de madame Campan*, l'opinion de la reine.

[4] Ce discours est celui que tous les journalistes du temps recueillirent et qui se trouve rapporté dans l'*Histoire de la Révolution par deux amis de la liberté*. Plus tard, par des raisons qu'on devine aisément, Bailly, les électeurs, la Fayette, ne publièrent ce discours qu'après en avoir singulièrement adouci les formes.

parties de la salle, comprit trop bien l'intention du général la Fayette; il se crut sauvé, et, par un mouvement machinal, il joignit des signes d'approbation aux applaudissements de l'auditoire. « Vous le voyez, cria une voix, ils s'entendent! » Et un particulier bien vêtu [1] ajouta : « Qu'est-il besoin de juger un homme déjà jugé depuis trente ans? » C'était un arrêt de mort. Vainement la Fayette s'efforça-t-il à plusieurs reprises de retarder le moment fatal; on annonça que le Palais-Royal se soulevait, que le faubourg Saint-Antoine était en marche. Une foule nouvelle pousse la multitude qui déjà inondait les escaliers de l'hôtel de ville, les corridors, la salle Saint-Jean. Électeurs, juges, témoins, sont acculés contre le bureau, la table s'ébranle, la chaise de Foullon est renversée, le malheureux traîné sous la lanterne. On lui passe une corde autour du cou, on l'élève jusqu'à une certaine hauteur... Deux fois la corde cassa; deux fois on vit le vieillard retomber sur ses genoux en criant miséricorde! Des hommes du peuple, émus du pitié, tendaient leurs sabres pour qu'on abrégeât cette agonie [2]. Les exécuteurs s'y opposent; l'ignominie de supplice, il la réclament comme leur droit et ils vont chercher une corde neuve, tandis que, succombant à la terreur, le regard plein d'angoisse, les mains jointes, Foullon demande la vie et ne peut même obtenir la mort. Après un quart d'heure d'attente, il est pendu une troisième fois, il expire enfin. On trouva sur lui une boucle d'argent, deux montres d'or, deux bourses contenant douze louis; on porta tout cela au comité des électeurs, qui en donna reçu [3]. Puis, un forcené coupa la tête, traversa la bouche d'un bâillon formé avec une poignée de foin et courut promener à travers Paris cet horrible trophée [4]. Le tronc fut portée à la Morgue, musée des cadavres sans nom.

[1] Voyez le tome II du *Procès-verbal*, et *L'Ami du roi*, etc., 4e cahier, chapitre LVIII, p. 83. — C'est, du reste, le mot dont se sert Bailly, t. II, p. 114.

[2] *L'Ami du roi*, 4e cahier, chap. LVIII, p. 84. — *Mémoires de Ferrières*, t. I, p. 160.

[3] Charles Comte, *Hist. de la garde nationale*, p. 104.

[4] Le Cousin Jacques, p. 124. — *Annales parisiennes*, p. 61.

La même journée allait éclairer un drame non moins effrayant. Foullon avait commis le crime de pousser à la conspiration ourdie contre la Révolution la plus légitime, la plus inviolable qui fut jamais; Bertier de Sauvigny, gendre de Foullon, avait été l'intendant de l'armée contre-révolutionnaire, et il avait dû, en cette qualité, pourvoir à la subsistance des troupes dont la présence menaçait, outrageait, affamait Paris. On le soupçonnait fortement d'avoir voulu qu'on fauchât les récoltes sur pied, tant pour nourrir la cavalerie que pour amener un renchérissement des grains [1]; on l'accusait d'avoir dressé des listes de proscription, distribué aux soldats dn camp de Saint-Denis huit mille cartouches et douze cents livres de poudre [2]; enfin, diverses lettres trouvées dans son portefeuille et rendues publiques par l'impression [3] indiquent à quels faits se rapportaient les imputations :

« Le 5, M. le comte de Revellac demande à partager « les fonds dans les ventes de grains faites par le gou« vernement. — Le 11, compte rendu du nombre des « soldats, des sectes du Palais-Royal et du nom des « orateurs. — *Même date*, M. de Lambesc accuse la « réception de trois mille cartouches remises à une « heure du matin. — *Même date*, M. de Besenval se « plaint de n'avoir pas de cartouches. — *Même date*, « M. Després se plaint de manquer de balles. — Le 12, « la fille de l'intendant de Paris se plaint de l'esprit de « licence qui gagne les esprits. Elle frémit des suites « et l'engage à quitter Paris. — *Même date*, M. de Bar « demande où il peut aller chercher des balles. — « *Même date*, M. le comte de Vassan demande trois « mille cartouches. — Intention d'établir un camp à

[1] Ce fait est nié dans un mémoire qui nous a été remis par la famille de M. de Bertier. Il y est dit, au contraire, sans qu'aucune preuve, du reste, en soit fournie, que M. de Bertier s'opposa à la fauchaison des récoltes sur pied et que les chevaux furent nourris au sec. D'après la note, M. de Bertier aurait représenté au maréchal de Broglie que faucher les récoltes sur pied *serait une mesure impopulaire et inutile*. En tout cas, c'est *criminelle* qu'il aurait fallu dire.

[2] *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. II, p. 128 et 129.

[3] Gorsas, *Courrier de Versailles à Paris et de Paris à Versailles*, n° 17, p. 288 et 289.

« Saint-Denis. — De couper les récoltes à vert, sauf « indemnité, etc... »

Bertier était un administrateur intelligent et intègre ; mais sa dureté, ses hauteurs, l'insolence de ses manières et de son langage [1] lui avaient fait de nombreux ennemis. On rappelait volontiers qu'il était le digne gendre de Foullon, le digne fils de l'ancien président du *parlement Maupeou*. Montjoie raconte [2] qu'un jour un vieux paysan de Vincennes s'était présenté à l'intendant de Paris pour redemander son fils, tombé au sort, et que repoussé sèchement, après l'offre du peu d'argent qu'il possédait, après mille supplications mêlées de larmes, le vieillard avait adressé à Bertier ces paroles sinistres : « Mon fils partira, mais vous, homme dur, âme de bronze, père de famille aussi, souvenez-vous de la malédiction que vous donne un père de famille. Vous mourrez misérablement, vous mourrez en place de Grève, et le terme n'est pas éloigné. »

Trois mois après, — c'était le 20 juillet, — deux maçons aperçurent Bertier traversant une rue de Compiègne. Ils descendent aussitôt de leur échafaudage, vont droit à Bertier et s'emparent de sa personne en disant qu'ils avaient ordre de l'arrêter partout où ils le rencontreraient [3].

Informé de cette arrestation, le comité des électeurs de Paris la désapprouva d'abord. Devenus arbitres du sort des citoyens, ces étonnants dictateurs auraient voulu cette fois s'emparer du droit de grâce, usurper la clémence ; mais, apprenant que, si l'intendant était mis en liberté, les officiers municipaux de Compiègne ne répondaient plus de sa vie, ils décidèrent qu'un détachement de deux cent quarante cavaliers irait à Compiègne, sous le commandement de deux électeurs, Étienne de la Rivière et André de la Presle, se saisirait

[1] Voyez dans *l'Ami du roi*, dont l'auteur est le défenseur le plus véhément de la mémoire de Foullon et de Bertier, 4e cahier, chap. LIX, p. 87.

[2] *Ibid.*, p. 88. — L'auteur qui rapporte ce fait assure le tenir d'un témoin oculaire.

[3] Dans le mémoire manuscrit qui nous a été remis par la famille de M. de Bertier.

de Bertier et l'emmènerait dans une des prisons de Paris [1].

Pendant ce temps, une scène touchante se passait à Versailles. Dans la matinée du 22, le soleil n'étant pas encore monté sur l'horizon, Lally-Tollendal fut réveillé en sursaut par des accent plaintifs. Il entr'ouvre ses rideaux et voit devant lui un jeune homme dont le visage était couvert d'une pâleur mortelle. Il lui tend les bras; le jeune homme s'y précipite, et d'une voix qu'étouffaient à demi ses sanglots : « Ah! monsieur! vous avez passé quinze ans à défendre la mémoire de votre père, sauvez la vie du mien [2]. » C'était le fils de Bertier qui parlait. Lally-Tollendal le conduisit chez le duc de Liancourt, élevé, depuis peu, à la présidence de l'Assemblée nationale. Mais il se trouva que, ce jour-là, il n'y avait pas séance, et le retard ici, c'était la mort. Il paraît que les prières du fils de Bertier furent transmises à Louis XVI, qui dicta lui-même une lettre de salut [3]... Inutile intervention! Louis XVI, ce n'était déjà plus le roi.

De Compiègne à Paris, la marche de l'intendant fut semblable à un triomphe funèbre. Le passage des cavaliers de l'escorte n'ayant servi qu'à éveiller la curiosité défiante des populations, six cents hommes à cheval étaient accourus de divers points, moins pour grossir le cortége que pour le surveiller. D'un air farouche, ils entouraient le cabriolet où Bertier était monté avec Étienne de la Rivière, tandis que, sur le chemin, des milliers de citoyens [4] s'avançaient à la rencontre du prisonnier. Vainement les électeurs avaient-ils expédié à l'escorte l'ordre de coucher au Bourget, afin que l'arrivée de Bertier ne coïncidât point avec la mort de Foullon : cet ordre ne put être exécuté, tant la foule était nombreuse et menaçante! Tout le long de la route, des malédictions, des cris sinistres se faisaient entendre. A

[1] *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 91 et 92.
[2] Note remise par la famille de M. de Bertier.
[3] *Ibid.*
[4] *Quinzaine mémorable.* — Lettre à M. le marquis de Luchet.

Louvres, on avait brisé les auvents du cabriolet, pour que rien n'empêchât de voir l'ancien intendant. Vingt fois Bertier fut couché en joue; vingt fois l'électeur le protégea de son corps. Il y eut un moment où la multitude ne pouvant distinguer dans le cabriolet lequel des deux était Bertier, voulut que le prisonnier ôtât son chapeau ; mais, à l'instant même, par un mouvement héroïque, Étienne de la Rivière se découvrit. A la barrière Saint-Martin, une charrette parut, portant sur des planches disposées en étages des écriteaux où on lisait : *Il a volé le roi et la France. — Il a dévoré la substance des peuples. — Il a été l'esclave des riches et le tyran des pauvres. — Il a trahi sa patrie*, etc. [1] ; et d'autres phrases accusatrices dont la rédaction, peu conforme au langage habituel des faubourgs, semblait plutôt se rapporter à celui des personnages *bien vêtus* qui, dans le cours de cette journée sanglante, s'étudièrent à irriter les passions du peuple. Ce fut à la vue et comme sous le feu de ces inscriptions infamantes que Bertier entra à Paris. Ce pain noir et dur, ce pain homicide auquel les pauvres étaient condamnés, on lui en montrait des morceaux à la pointe des piques, ou bien on les jetait dans la voiture et on criait : « Voilà le pain que tu nous faisais manger. [2]. » Des bourgeois couronnés de lauriers [3] précédaient la voiture, des femmes chantaient au son d'une musique militaire, des tambours battaient, et cinquante torches allumées jetaient sur le cortége une lumière lugubre [4]. A la hauteur de Saint-Méry, un groupe vint présenter à Bertier, au bout d'une pique, la tête de Foullon, souillée de sang et de boue. « C'est la tête de de Launey, » se hâta de dire le généreux Étienne de la Rivière. Bertier le crut. Cependant, il devint pâle; un sourire douloureux contracta ses lèvres, et il dit à l'électeur : « Je croirais ces avanies sans exemple si Jésus-Christ n'en avait éprouvé

[1] *L'Ami du roi*, etc., 4e cahier, chap. LIX.
[2] *Ibid.*, p. 91.
[3] *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. II, p. 131.
[4] Lettre à M. le marquis de Luchet, conforme à une gravure du temps qui représente l'entrée de Bertier dans Paris, et que nous avons sous les yeux.

de plus sanglantes. Il était un Dieu; je ne suis qu'un homme [1]. »

Il était environ neuf heures du soir. Bertier, conduit à l'hôtel de ville, est introduit dans la salle Saint-Jean, devant l'assemblée des électeurs. Bailly l'interroge. « J'ai obéi à des ordres supérieurs, répond-il avec assurance. Vous avez mes papiers, vous êtes aussi instruit que moi. » Bailly prolongeait, pour la forme, un interrogatoire insignifiant, quand Bertier demanda la permission de prendre quelque repos, disant qu'il avait passé quatre nuits sans dormir. En ce moment, d'effroyables clameurs partent de la place de Grève, et au milieu du tumulte on distingue ces mots : « Voici le Palais-Royal! Voici le faubourg Saint-Antoine! » Aussitôt un groupe violent s'élance dans la salle, les électeurs sont refoulés sur le bureau, et Bailly, troublé jusqu'au fond du cœur, balbutie ces mots : « Messieurs... le résultat... nos délibérations de ce matin... Il faut le transférer à l'Abbaye [2]... » Bertier sortit, accompagné de M. de la Rivière. Dans l'escalier, il prononça ces paroles, qui annonçaient en lui, ou une surprenante sécurité, ou des préoccupations étranges : *Mon Dieu! que ce peuple est bizarre avec ses cris* [3]! Puis, se retournant vers Étienne de la Rivière : « Je vais en prison et je n'ai pas d'argent. » Étienne de la Rivière, qui comprenait trop bien le sens des clameurs de la Grève, ne répondit rien, poussa un profond soupir, et tirant de sa poche quelques louis, il les remit à Bertier [4]. Mais, à peine étaient-ils sur la place, qu'on se précipite. Déjà l'on a saisi le prisonnier, déjà on le traîne à la lanterne où vient d'expirer Foullon; alors, transporté de rage, il s'empare d'un fusil, se jette tête baissée au plus épais des assaillants, frappe à son tour, et tombe percé de mille coups. Un dragon qui disait avoir son père à venger, et qui était probablement le fils du

[1] Récit d'Étienne de la Rivière, cité par Bailly, dans ses *Mémoires*, t. II, p. 120.
[2] *Le Courrier de Versailles à Paris*, n° 17, p. 285.
[3] *Ibid.*, p. 286. — Le Cousin Jacques, p. 126.
[4] *Le Courrier de Versailles à Paris*, n° 17, p. 286.

vieillard dont nous avons parlé, s'approcha du corps, ouvrit les entrailles, arracha le cœur, et l'alla porter tout sanglant au comité de l'hôtel de ville, en criant : « Voilà le cœur de Bertier[1] ! » A ce spectacle épouvantable, un électeur s'évanouit; Bailly reste immobile et comme foudroyé, pendant que la Fayette s'écrie : « Qu'on me délivre d'une charge qui me force à être témoins de ces horreurs[2] ! » Un frémissement d'indignation courut aussi parmi le peuple, et le féroce soldat fut tué en duel, la nuit même, par ses camarades[3], qui lui imposèrent la nécessité de mourir.

Le tableau qui vient d'être tracé présente des traits contre lesquels il est impossible qu'une âme élevée ne se révolte pas. Les raffinements de cruauté, la vengeance savourée lentement, l'impatience de tenir entre ses mains la tête d'un ennemi mort, l'ardeur à la voir sanglante et souillée, ce sont là des délices qu'il faut laisser aux tyrans, et le peuple se doit de ne jamais descendre, même en ses plus légitimes colères, jusqu'au niveau de ses oppresseurs. Mais ici les barbaries inutiles furent l'œuvre d'un très-petit nombre de forcenés dont quelques hommes d'une condition supérieure précipitaient les coups. Ce qui est vrai de l'ensemble du peuple, c'est qu'il abhorrait Foullon et Bertier; c'est qu'il se réjouit tumultueusement de leur arrestation, et que leur mort lui parut, sauf les circonstances qui en firent l'odieux, non pas un acte de vengeance, mais un acte de justice. Aux yeux de cette multitude menacée, insultée, affamée, réduite au désespoir, Foullon et Bertier personnifiaient le récent complot de la cour : on frappa dans leur personne la contre-révolution, comme dans la personne de de Launey on avait frappé la Bastille. Il convient aussi de ne pas oublier qu'il n'y avait alors aucun tribunal régulier devant lequel on pût les faire comparaître; que le pouvoir judiciaire, tel que le comportaient les grands

[1] *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 123.
[2] *Le Courrier de Versailles à Paris*, n° 17, p. 287.
[3] *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. II, chap. V, p. 137.

changements survenus, n'existait pas encore; que l'ancien pouvoir judiciaire était précisément une des institutions à détruire; que, de la part de la Révolution, il y aurait eu démence à saluer ses juges dans ses ennemis: que si la France, enfin, se trouvait soumise à l'état de guerre, la faute en était à ceux qui avaient eu la sacrilége audace de mettre entre eux et Paris l'appareil des armes, un camp, des soldats étrangers, et pour répondre à la voix de la patrie..., des canons.

Quoi qu'il en soit, on s'agita beaucoup autour de ce double supplice. La Fayette donna sa démission, que les districts refusèrent. Mirabeau écrivit sur les forfaits des usurpateurs de la terre, sur la trop longue patience des peuples, sur ce qu'avait de légitime en certains cas l'explosion des colères publiques, des pages d'une éloquence forte et terrible, ajoutant toutefois que le régime des emportements populaires ne pouvait se prolonger sans pousser les esprits à regarder tôt ou tard un despote même comme un sauveur [1]. Malheureusement, à côté des commentaires qui à la véhémence unissaient la gravité, parurent des pamphlets pleins d'une gaieté odieuse : *La vie, la mort et les miracles de M. Foullon. — La botte de foin, ou la mort tragique d'un ministre de quarante-huit heures. — Les enragés aux enfers. — Adresse de remercîment de monseigneur Belzébuth au peuple parisien. — Convoi, service et enterrement des très hauts et très puissants seigneurs Foullon et Bertier de Sauvigny, morts subitement en place de Grève et enterrés... à leur paroisse*, etc. Une estampe fut exposée qui représentait un homme assis devant un bureau, tenant une plume à la main et faisant une règle d'arithmétique. Il avait sur son bureau cinq têtes coupées, et sur le papier on lisait : *Qui de vingt-quatre paye cinq, reste dix-neuf* [2]. Que ces plaisanteries effrayantes, que ces sanguinaires images aient été un calcul contre-révolutionnaire, il est certes bien permis de le suppo-

[1] *Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*
[2] *L'Ami du roi*, etc., 4e cahier, chap. LX, p. 98.

ser quand on songe aux seules conséquences possibles d'un pareil dévergondage. D'autant que parmi les brochures dont nous parlons il y en eut de manifestement royalistes; celles-ci, par exemple : *La démission du bourreau de Paris; — Lettre de l'exécuteur des hautes-œuvres à ses confrères.* Qu'importe, au surplus? la Révolution n'a pas à reconnaître pour siens ceux qui, même en la suivant, lui auraient manqué de respect. On ne juge pas d'ailleurs les flots de la mer par leur écume.

L'Assemblée nationale reçut de la mort de Foullon et de Bertier une impression profonde. Gourmander les élans du peuple, comprimer la violence de son enthousiasme, imposer silence à la Grève, empêcher la liberté individuelle de périr immolée à la loi du salut public, beaucoup le désiraient; mais déjà le torrent commençait à rouler ses digues. Lally-Tollendal, cependant, reproduisit son projet de proclamation. Prompt à intéresser au succès de ses vues la sensibilité de ses auditeurs, il présenta un récit pathétique de son entrevue avec le jeune Bertier, s'efforçant ainsi de changer en pitié pour le fils la haine que le père avait inspirée [1]. Mirabeau l'interrompit brusquement. « Vous ne savez que sentir, lui cria-t-il, lorsqu'il ne faut que penser; » et accompagnant ces paroles d'un geste expressif, il agitait, sans y prendre garde, les pleureuses qu'il portait à ses manches [2]. Car il était alors en grand deuil : lui-même il venait de perdre son père [3]. Quoique mollement appuyée, quoique vivement combattue, la motion de Lally-Tollendal passa, mais avec des modifications qui en détruisaient complétement la portée. L'Assemblée nationale invitait les citoyens à la paix et déclarait que la loi seule devait punir les dépositaires du pouvoir qui, par leurs crimes, causeraient les malheurs du peuple. Un acte semblable était une faute parce qu'il man-

[1] *Le Courrier de Versailles à Paris,* n° 20, p. 338.
[2] *L'Ami du roi,* etc., 4° cahier, chap. LXIII, p. 143.
[3] En annonçant la mort de son père, Mirabeau dit : « La perte de mon père qui j'ose le dire, met en deuil les vrais citoyens du monde. » *Dix-neuvième lettre.*

quait de sanction. Paris ne s'en occupa nullement; c'est à peine s'il le connut.

L'attitude de Mirabeau ici mérite d'être remarquée. On se rappelle que, vers la fin du mois de juin, il avait été le premier à proposer une adresse, dont le projet de Lally-Tollendal ne fut, à vrai dire, que la résurrection. Ces entraînements populaires qu'il blâmait alors avec tant de véhémence, son génie les adoptait maintenant : il en faut dire la cause.

Depuis quelque temps, il était question à la cour d'appeler le *comte plébéien* au secours de la monarchie expirante. C'était l'avis des plus habiles conseillers de Louis XVI; c'était l'avis de ses deux tantes, madame Adélaïde et madame Louise, qui, toutes deux, mêlaient leur vie à la politique, la première de son château de Bellevue, la seconde du fond de son couvent de Saint-Denis [1]. Mirabeau fut informé de ces dispositions, et, succombant aux désirs insatiables de son cœur, il chargea le comte de Lamarck de lui servir d'intermédiaire auprès du roi [2]. Accepter les avances de Mirabeau..., Louis XVI l'aurait fait; la reine s'y opposa. La royauté était-elle descendue si bas que son salut fût au prix d'une pareille alliance? Après avoir redouté Mirabeau comme ennemi, le subir comme auxiliaire, c'était trop d'humiliation; sans compter que de tels hommes s'imposent quand ils semblent se donner. Ainsi pensait, ainsi parlait Marie-Antoinette. Elle détestait Mirabeau, et, l'âme toute meurtrie du sacrifice récent de ses affections, elle s'irritait d'avoir à y joindre le sacrifice de ses haines. Mirabeau fut donc repoussé une fois encore. On devine sa colère. Sûr de ce qu'il pouvait contre ceux qui avaient l'imprudence de le dédaigner, il jura de les mettre à ses pieds à force de leur faire peur. Trouvant ses rancunes trop à l'étroit dans l'Assemblée nationale, il résolut de se créer une royauté de place publique. Il courut de district en district, soufflant partout ses co-

[1] *Correspondance secrète de plusieurs grands personnages*, etc., p. 109.
[2] Droz, *Hist. du règne de Louis XVI*, t. II, p. 368.

lères, laissant partout la trace enflammée de son éloquence, décriant le règne indécis des électeurs, préparant la chute de leur pouvoir usurpé et posant en pleine agitation sa propre candidature. Sa grande ambition était d'être élu maire de Paris, et il se sentait bien décidé, si la cour ne fléchissait pas, à faire du pouvoir qui flottait aux mains incertaines de Bailly le gouvernement des tempêtes.

Mais les districts se trouvaient à la merci d'une immense majorité de bourgeois auxquels la violence de ses passions fut un sujet d'inquiétude; de sorte que ses efforts ne firent que précipiter des changements dont le bénéfice lui échappa.

Il est naturel, après une longue servitude, de tâter, pour ainsi dire, sa puissance, de se la prouver à soi-même. On n'eut pas plus tôt entretenu les assemblées primaires de leur souveraineté, qu'elles s'ébranlèrent. De son côté, l'oligarchie de l'hôtel de ville était loin de croire à son droit. Il arriva donc que, sur l'invitation de Bailly, les soixante districts nommèrent une nouvelle assemblée de cent vingt membres. Elle avait charge de pourvoir à la réorganisation du pouvoir municipal; mais, son premier élan la portant bien au delà, elle confirma dans leurs fonctions Bailly et la Fayette ; elle félicita les électeurs de leur zèle en les invitant à continuer leurs séances; elle établit une commission de police; elle institua un bureau de subsistances; en un mot elle prit les rênes de la cité et se para de ce nom, devenu depuis si tragique : LA COMMUNE.

Cependant, la mort de Foullon et de Bertier ayant rempli les nobles de terreur, beaucoup d'entre eux émigrèrent, parmi lesquels le duc de Luxembourg, le duc de Coigny, le prince de Lambesc, le comte de Vaudreuil, la princesse de Bauffremont, le comte du Cayla, le marquis de Sérens, etc... Cette vaste désertion des principaux de la noblesse ne couvrait-elle pas un signal de guerre? N'était-elle pas un recours silencieux, mais sinistre, à l'intervention de l'étranger? Le peuple ne s'y trompa point. Il sentit que si des personnages atta-

chés à la patrie par les mille liens de la richesse, du bonheur, de l'orgueil, des douces habitudes, fuyaient au lieu de se résigner ou de se défendre, ce ne pouvait être qu'avec l'intention de revenir à la tête de ces mêmes soldats étrangers dont ils avaient naguère osé menacer Paris. Aussi le peuple fut-il inexorable dans sa vigilance. Le baron de Bachmann, major du régiment des gardes suisses, se vit traîné à l'hôtel de ville, uniquement parce qu'en descendant le pont Royal vis-à-vis les Tuileries, sa voiture avait pris à gauche, du côté de Versailles [1]. Bientôt, de Paris la défiance gagna les provinces. Le soupçon garda les chemins, il se dressa aux portes des villes, il ameuta les villages, il s'étendit le long des frontières. La municipalité de Villenaux retint Besenval prisonnier. Cazalès, qui avait quitté précipitamment l'Assemblée nationale, où il devait s'illustrer par les combats de l'éloquence, Cazalès fut arrêté à l'entrée de Caussade et rendu malgré lui à sa renommée. L'abbé Maury s'était enfui vers le Nord, après avoir jeté son rabat, noué ses cheveux ; mais, comme il traversait Péronne, des paysans remarquèrent qu'il ne portait pas de cocarde à son chapeau : on l'interrogea, on le reconnut, on lui fit une prison d'une salle de l'hôtel de ville de Péronne. A peu près dans le même temps, on amenait aux autorités du Havre un personnage aux allures suspectes; il se faisait appeler Chevalier, se disait marchand et avait pour compagnon de voyage un jeune homme sur lequel on ne trouva point de passeport : ils furent l'un et l'autre constitués prisonniers [2]. Or, ce marchand, ce voyageur soupçonné, cet homme qu'on arrêta ainsi qu'un obscur vagabond, c'était le duc de la Vauguyon, ambassadeur de France en Espagne, ex-gouverneur de Louis XVI. Son compagnon, c'était le duc de Carency, son fils. De pareils faits suffisent pour marquer quelle était alors la situation des esprits dans toute l'étendue de la France.

[1] *L'Ami du roi*, etc., 4e cahier, chap. LXI, p. 121.
[2] *Ibid.*, p. 122.

Pourquoi s'étonner? Tout concourait à exciter, à aigrir les défiances populaires. Ce n'étaient que messages funestes, que courriers mystérieux sillonnant les routes. Pour comble, les premiers pouvoirs issus de la Révolution se montraient incertains; ils se refusaient sinon aux soucis, du moins à la responsabilité de la vigilance; ils avaient évidemment peur des conditions auxquelles les jours de crise mettent le salut commun; et pendant qu'à l'hôtel de ville les représentants de la haute bourgeoisie ne se faisaient pas scrupule d'apporter d'injurieuses restrictions au droit de colporter les écrits d'auteurs *sans existence connue* [1], la majorité de l'Assemblée nationale n'osait contester à des conspirateurs *connus* le droit de correspondre impunément avec leurs complices de l'intérieur, le droit de sceller leurs intrigues d'un cachet inviolable, la liberté enfin de conspirer contre la liberté.

Le comte d'Artois, on l'a vu, s'était fait le centre de la contre-révolution. Or, des lettres à son adresse ayant été saisies sur le baron de Castelnau, résident de France à Genève, on se hâta de les porter à l'hôtel de ville, d'où Bailly les fit passer au duc de Liancourt, président de l'Assemblée nationale. Embarrassé d'un tel fardeau, le duc de Liancourt renvoya les dépêches à l'hôtel de ville. Là-dessus, les débats s'ouvrirent. Lorsque la patrie était en danger, lorsqu'il y allait du triomphe des plus nobles sentiments qui aient jamais parlé au cœur des hommes, pouvait-il être permis de rompre le cachet d'une correspondance manifestement dangereuse? Dupont de Nemours, le Camus, Lally-Tollendal, Mirabeau se prononcèrent vivement pour la négative. L'opinion contraire fut soutenue par le comte de Chatenay, par Rewbell, par Gouy d'Arcy. A ces derniers, l'évêque de Langres opposa des exemples tirés de l'antiquité; il cita César; mais, selon l'expression de Gorsas, Robespierre *foudroya l'argument de l'évêque de*

[1] Arrêté sur les colporteurs.

Langres[1]. Ce n'était pas l'antiquité qu'il y avait ici à invoquer, c'était la suprême loi du salut public. Salut public! ces deux mots, dans la bouche de Robespierre, auraient fait tressaillir l'Assemblée, si elle avait pu entrevoir alors tout ce qu'ils contenaient de puissance, de majesté, de terreur et de prodiges. La discussion, du reste, ne fut suivie d'aucun vote. Que disaient les lettres saisies? On l'ignora, et les appréhensions s'en accrurent. Glorieux tourments du peuple, bien faciles à concevoir : le trésor qu'il s'agissait de conserver avait tant coûté à conquérir!

Au milieu de cette universelle inquiétude, une nouvelle se répandit qui pénétra les âmes d'indignation. Des hommes allaient de rue en rue, criant : *La grande conspiration, la grande trahison des aristocrates;* et les gazettes annoncèrent qu'on avait effectivement conçu l'odieux dessein de livrer le port de Brest aux Anglais[2]. Aussi bien, le bruit avait une source officielle; il n'était que le retentissement d'une confidence faite à M. de Montmorin par l'ambassadeur d'Angleterre, vers les premiers jours du mois de juin. Restait à savoir si, en dénonçant à la cour de France un complot dont on se gardait soigneusement d'ailleurs, soit de nommer les auteurs, soit de préciser les circonstances, l'Angleterre n'avait pas voulu, fidèle au génie de sa politique, agiter la flamme de nos discordes. Ce qui est certain, c'est que le duc Dorset mit un empressement singulier à agrandir le scandale. Il écrivit à M. de Montmorin une lettre qu'on lut en pleine assemblée. L'ambassadeur y disait[3] :

« Votre Excellence se rappellera plusieurs conversations que j'eus avec elle au commencement du mois de juin dernier, le complot affreux qui avait été proposé relativement au port de Brest, l'empressement que j'ai eu à mettre le roi et ses ministres sur leurs gardes, la

[1] *Le Courrier de Versailles à Paris,* n° 21, p. 7.
[2] Quelques-uns disaient de l'incendier. Voyez Prud'homme, *Révolutions de Paris,* t. I, n° 3, p. 39.
[3] *Moniteur,* séance du 27 juillet.

réponse de ma cour, qui correspondait si fort avec mes sentiments et qui repoussait avec horreur la proposition qu'on lui faisait... Vous sentez combien il est essentiel pour moi qu'on rende justice à ma conduite et à celle de ma cour... »

L'accusation, quoique vague, était trop grave ; elle tombait de trop haut, elle répondait à des craintes trop vivement excitées pour qu'on ne s'étudiât point à l'approfondir ; et, d'un autre côté, des tentatives du même genre pouvant se renouveler, il fallait se ménager les moyens d'en connaître désormais l'origine, les auteurs, le lien secret, le but définitif. Dans la séance du 28 juillet, Duport demanda la parole. C'était un esprit ferme, hardi, allant droit au fond des choses, avare des coups sans portée, mais, quand il frappait, frappant fort. Déjà, sur la proposition de Volney, l'Assemblée avait établi un comité de trente membres, investi de la mission de recevoir, d'examiner les *mémoires*, *plaintes*, *requêtes* [1]. Duport voulut davantage. Après une description sobre et nerveuse des malheurs du pays, il conclut à ce qu'on instituât une commission de quatre personnes, pour *entendre le rapport et les indices sur le complot de Brest et autres semblables.* Faire peser sur la liberté de quelques-uns une surveillance favorable à la sécurité de tous ; restreindre le droit individuel au nom et au profit du droit social, tel était le but ; mais on pouvait prévoir qu'il serait dépassé : il n'y avait qu'un pas d'une commission spécialement chargée de découvrir les complots à une commission spécialement chargée de les punir. Ainsi furent posées, de la main d'un conseiller au parlement, d'un magistrat, les premières bases du fameux tribunal révolutionnaire. Combattue avec moins d'autorité que de véhémence par Virieu, par l'élégant chevalier de Boufflers, la proposition eut pour principaux appuis, circonstance assez remarquable, des nobles : le vicomte de Noailles, le comte de Castellane, le duc de la Rochefoucauld. Rewbell ayant dévoilé

[1] *Moniteur*, séance du 28 juillet.

l'image d'un tribunal provisoire; Gouy d'Arcy ayant parlé d'une commission *secrète* à établir, l'effroi déjà gagnait l'Assemblée, lorsque le Chapelier ramena aux idées de Duport la majorité des suffrages en présentant le projet sous une forme habilement adoucie. Dandré avait demandé que le nombre des commissaires fût porté de quatre à douze, ce qui tendait à énerver l'institution; cet amendement facilita l'adoption de la mesure. La crainte que Paris inspirait fit le reste. Les commissaires choisis furent Duport, l'évêque de Chartres, le duc de la Rochefoucauld, de Glaizen, Fréteau, Tronchet, Rewbell, Dandré, Bouche, Pétion, Yvernault et le plus fougueux adversaire du projet, le comte de Virieu.

Les débats dont nous venons de faire revivre le souvenir n'eurent pas l'éclat de certaines grandes joutes oratoires; mais ils étaient d'une importance capitale, parce qu'ils dessinaient les deux doctrines rivales qui allaient se partager la révolution comme elles s'étaient partagé le XVIII[e] siècle.

Avec Lally-Tollendal, Mounier, Malouet, les élèves de Voltaire et de Montesquieu soutenaient que le code des nations civilisées est, avant tout, un code de garanties; qu'aucune considération d'utilité publique ne doit l'emporter sur la religion du droit individuel; que donner trop de ressort à l'action commune, même quand la patrie est en danger, c'est forger des armes pour la tyrannie.

Robespierre et les disciples de Jean-Jacques pensaient, au contraire, que les hommes sont liés par une solidarité, chaîne mystérieuse dont le premier anneau tient au trône de Dieu; que c'est le bonheur de l'humaine famille tout entière qui fournit le principe, la règle, la mesure, la justification des droits; que hors de là il ne saurait y avoir qu'usurpations effrontées ou prétentions injustes; que les droits des individus ne se pouvant déterminer que d'après leurs rapports avec l'avantage de tous, immoler à ces droits, considérés isolément, ce qui est dû à la patrie en dan-

ger, c'est une folie déplorable quand ce n'est pas un crime.

C'était soutenir, au point de vue du combat, — et il le fallait bien alors, — une doctrine qui est essentiellement celle de la paix. Car le progrès consiste à réaliser de plus en plus, au sein des sociétés humaines, la loi d'unité qui se voit aux œuvres divines, cette admirable loi qui se révèle dans le corps humain par la mutuelle dépendance des membres, et dans le mécanisme étincelant de l'univers par l'attraction des mondes.

Tandis qu'asservie à la loi des événements qui, à de certaines hauteurs, se joue de la volonté des hommes, l'Assemblée nationale se laissait entraîner à des mesures de précaution presque sinistres, Necker revenait de son exil, l'âme ouverte à des pensées de clémence. Arrivé à Bâle le 20 juillet, il s'était fait préparer un appartement dans l'auberge des *Trois-Rois*. Le lendemain, informé que le duc et la duchesse de Polignac venaient de descendre à l'hôtellerie voisine, il n'hésita pas à leur rendre visite ; et ce fut d'eux qu'il apprit les récentes nouvelles de Paris [1]. Peu de jours après, Dufresne de Saint-Léon lui apporta la lettre du roi et l'arrêté de l'Assemblée. Necker commençait à éprouver alors cette fatigue du cœur qui annonce le soir de l'ambition ; la duchesse de Polignac n'avait pas manqué de lui faire un effrayant tableau des emportements populaires : un instant, il hésita. Sa réponse au roi respire une gravité mélancolique. A l'Assemblée, il écrivit : « ... Je dois, messieurs, vous aller porter l'hommage de ma respectueuse reconnaissance. Mon dévouement ne vous est pas nécessaire, mais il importe à mon bonheur de prouver au roi et à la nation française que rien ne peut ralentir un zèle qui fait depuis si longtemps l'intérêt de ma vie [2]. »

Le retour de Necker fut un vrai triomphe. A son ap-

[1] Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, t. I, chap. XXIII, p. 243.

[2] Barère dit, dans *le Point du jour*, que cette lettre fut accueillie avec transport pour l'Assemblée.

proche, les paysans accouraient, semant la route de fleurs, et, quand il passait, tous criaient en agitant leurs chapeaux : *Vive M. Necker*, *le père du peuple!* Les milices bourgeoises venaient au-devant de lui ; les cloches des villages qu'il traversait sonnaient en volées. A Chaumont en Bassigny, il fut reçu par les officiers municipaux qui l'attendaient pleins d'une sorte d'impatience religieuse et qui lui offrirent, à la manière des Allemands, les vins de la ville [1]. L'enthousiasme était si extraordinaire, si déréglé même dans ses transports, qu'au moment où Necker se mettait à table avec sa famille, un habitant réclama l'honneur de le servir : indigne hommage que madame de Staël écarta par ces mots : « Non, monsieur, vous êtes un citoyen [2]. » Necker s'étant retiré pour prendre quelque repos, la milice bourgeoise tout entière voulut veiller sur son sommeil, et Durville, commandant du premier corps d'infanterie, coucha dans sa chambre [3]; tant il y avait d'exaltation au fond des idées que Necker semblait alors représenter!

A peine à Versailles, le ministre rappelé se rendit au château. Il le trouva morne et désert. Marie-Antoinette, si hautaine naguère, si menaçante, avait l'attitude, la figure, le langage de l'abattement. A Louis XVI il ne restait même plus la force de l'insouciance. La charge de gouvernante des enfants de France, laissée vacante par le départ de la duchesse de Polignac, avait été donnée à la marquise de Tourzel; on avait rendu à M. de Montmorin le portefeuille des affaires étrangères, et le comte de Saint-Priest remplaçait M. de Villedeuil au ministère de la maison du roi [4]. L'aspect de la cour était complétement changé.

Le 29 juillet, Necker alla remercier l'Assemblée, où des applaudissements dont il n'y eut jamais d'exemple

[1] *Relation de ce qui s'est passé à Chaumont en Bassigny, lors de l'arrivée de M. Necker* (publiée à l'époque même), p. 3.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Notice sur M. le comte de Saint-Priest,* par M. de Barante, p. CVII.

accueillirent sa présence. A quelques paroles qu'il prononça d'une voix tremblante, promesses de dévouement mêlées à un témoignage de gratitude, le duc de Liancourt répondit par une harangue qui épuisait toutes les formules de l'admiration.

Du reste, pour avoir une idée de la popularité dont Necker jouissait à cette époque, il faut lire les journaux du temps. « Le cœur se serre, dit Gorsas [1], en pensant à ce qu'il a souffert, à ce qu'il aurait pu souffrir. On cherche dans ses yeux à deviner les mouvements de son âme. C'est un père qui revient au milieu de sa famille, qui le chérit; quoiqu'il n'ait plus rien à craindre, on s'inquiète, on l'interroge pour savoir s'il n'a pas quelque blessure cachée qu'il ne veut pas découvrir de peur d'affliger ses enfants. »

Comment un homme qu'on entourait de tant d'amour, de tant de respect, se serait-il préservé du vertige de l'orgueil? Necker se crut la main quand il n'était que l'instrument. Amnistier la défaite, à l'origine de la lutte; décréter l'oubli des ressentiments, alors que s'aggravaient les injures, alors que se multipliaient les périls; sauver les coupables, au risque d'encourager leurs complices; sauver Besenval; interdire à la Révolution sa colère, qui était sa prudence, voilà ce que Necker osa concevoir. Une chose aurait dû, pourtant, l'avertir de la témérité de ses espérances. Passant à Villenaux, il s'était empressé d'écrire, de sa voiture, aux autorités du lieu une lettre qui implorait la liberté de Besenval; il n'avait rien obtenu. Mais l'encens de Versailles l'enivrait. Il ne comprit pas que dans tout ce bruit qu'on faisait autour de sa personne il y avait un malentendu formidable; que ce qu'on applaudissait en lui, c'étaient justement des idées qui déjà dépassaient de beaucoup les siennes. Il ignorait, en outre, que la gloire est un piége tendu à l'activité des cœurs d'élite; que la réputation est la livrée dont un peuple décore les talents qu'il admet à son service, et que la popula-

[1] *Le Courrier de Versailles à Paris*, n° 23, p. 43.

rité veut pour esclaves ceux qu'elle semble choisir pour idoles.

Necker prit donc cette route de l'hôtel de ville de Paris qui venait d'être témoin des angoisses de Louis XVI et à l'extrémité de laquelle étaient les pavés que de Launey, Bertier, Foullon avaient rougis de leur sang. Une armée entière précédait, entourait et suivait la voiture du ministre. Aussi nombreuse et plus brillante que celle qui avait accompagné le roi, la cour de Necker se composait de la marquise de la Fayette, des princesses Lubomirska et Potocka, de la baronne de Staël, du comte de Saint-Priest, de MM. de la Fayette, de Clermont-Tonnerre, de Rochechouart, de Lusignan [1], etc. A l'hôtel de ville, douze électeurs vinrent recevoir le visiteur attendu, le conduisirent jusqu'à son fauteuil, au milieu des applaudissements ; et alors, s'avançant vers lui, Moreau de Saint-Méry lui présenta la cocarde de la Révolution : « Ces couleurs vous sont chères, ce sont celles de la liberté. » Après avoir été harangué par M. de la Vigne, au nom de la commune, M. Necker, dans un discours noble et touchant, demanda la grâce de Besenval. Pendant qu'il parlait, ses traits étaient altérés, ses yeux humides. Il suppliait d'ailleurs. Cette tristesse dans le triomphe, cette humilité dans la gloire firent une impression profonde. « Oui, cria-t-on de toutes parts, grâce, pardon, amnistie ! » L'élan fut si vif qu'une amnistie générale proposée par Clermont-Tonnerre fut aussitôt consentie. Necker regagna Versailles, le visage radieux, le cœur plein de joie.

Là cependant venait d'être l'écueil, là le terme de sa popularité. L'arrêté des électeurs, qui consacrait l'amnistie, n'est pas plus tôt connu que tout s'embrase. Qui donc avait donné aux électeurs le droit d'annuler les décrets de l'Assemblée nationale, de pardonner aux ennemis déclarés du peuple, de disposer des vengeances ou de la générosité de Paris ? Ce baron de Besenval, objet d'une si étrange sollicitude, n'était-il pas le même

[1] *L'Ami du roi*, etc., 5e cahier, chap. LXVIII, p. 43.

qui devait présider à l'égorgement des Parisiens, le même qui écrivait au gouverneur de la Bastille de « tenir bon ? » Que n'avait-on pour les crimes obscurs, ceux de la misère, ceux de la faim, cette indulgence dont on couvrait les crimes nés du délire de l'ambition, des enivrements de l'orgueil ? On l'espérait en vain : la Révolution ne se laisserait pas désarmer; et s'il lui plaisait d'être généreuse, ce serait après et non avant le combat. Le déchaînement fut universel. Le district de l'Oratoire envoya deux de ses membres à Villenaux, avec injonction d'empêcher que Besenval fût mis en liberté. Le district des Blancs-Manteaux fit retentir l'Assemblée nationale de ses plaintes, de ses menaces. Alors, saisis d'épouvante, les électeurs se hâtèrent de revenir sur leur précédent arrêté; ils expliquèrent qu'ils avaient entendu seulement proscrire les actes de violence, les peines extralégales. De son côté, l'Assemblée nationale déclara qu'elle approuvait l'explication fournie par les électeurs et que Besenval resterait sous la garde de la loi.

Un jour avait suffi pour précipiter Necker du haut ds son piédestal. En apprenant la rétractation des électeurs, il pâlit et écrivit : « Mon bonheur a peu duré. »

Or ce fut précisément à cette époque qu'eut lieu l'aventure de Pinet, aventure sanglante, mystérieuse, qu'il importe de raconter, parce qu'elle se lie étroitement aux causes qui retenaient le peuple sur la pente des rigueurs.

Pinet, agent de change et secrétaire du roi, était un homme généralement estimé [1]. Il avait des mœurs douces, une âme bienfaisante, et mettait à remplir ses engagements une exactitude presque religieuse. Toutefois, sa fortune, originairement très-bornée, avait pris en peu de temps un accroissement prodigieux. Comment? On l'ignorait. Tout ce qu'on savait, c'est qu'il n'était point joueur, ne confiait rien aux hasards de la

[1] Prud'homme, *Révolutions de Paris*, t. I, n° 3, p. 41.

loterie, ne se livrait à aucune négociation usuraire, et payait un intérêt énorme des fonds qu'attirait dans sa caisse l'universelle confiance qu'il avait su inspirer [1]. Ses relations avec plusieurs des principaux personnages de la cour étaient intimes; elles ajoutaient à son crédit, qu'il semblait, d'ailleurs, employer avec noblesse, préférant admettre à ses bénéfices les personnes peu riches, comme pour sanctifier son bonheur par la bonté. Après la mort de Foullon et de Bertier, on le vit tomber tout à coup dans une sombre tristesse [2]. Le 29 juillet, une lettre lui ayant été apportée, il la lut jusqu'à trois fois, dîna d'un air fort calme avec sa famille, invita même quelques amis à souper; mais, entre six et sept heures de soir, il sortit, sous un prétexte vain, et ne reparut pas. Le lendemain, à l'entrée du bois du Vésinet, près Saint-Germain, on rencontra un homme couvert de sang : c'était Pinet. Transporté à l'auberge du Pecq et interrogé, il répondit qu'il ne concevait rien à son affreuse aventure; qu'appelé, la veille, aux Champs-Elysées, pour une opération de finances, il s'était réveillé dans le bois du Vésinet, sa tête portant sur un tronc d'arbre rougi de sang; qu'il ne pouvait comprendre ni comment il avait été blessé, ni comment il s'était trouvé en un lieu si éloigné de sa route. On avait mandé à la hâte un chirurgien; il dit à Pinet : « Ce n'est point un tronc d'arbre qui vous a fait cette blessure; c'est un coup de feu [3]. » A ces mots, Pinet se troubla, mit le doigt sur sa bouche, et fit signe qu'il lui était impossible de parler devant témoins. Il finit cependant par déclarer qu'il avait été assassiné; que ses affaires étaient en bon état; qu'on ne perdrait rien si on voulait s'entendre; qu'il désirait vivement être transféré à Paris,... et il recommandait d'une façon

[1] *L'Ami du roi*, etc., 5e cahier, chap. LXX, p. 69.
[2] *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. III, chap. III, p. 92, édition de 1792. — Tout ce que le *Moniteur* contient soit sur le pacte de famine, soit sur l'aventure de Pinet, n'est que la reproduction textuelle du récit des *deux amis de la liberté*, lequel a besoin lui-même d'être rectifié et complété.
[3] *L'Ami du roi*, etc., 5e cahier, chap. LXX, p. 70.

particulière son portefeuille rouge. Trois jours après, il était mort.

On avait dû dresser un procès-verbal des déclarations du mourant : ce procès-verbal ne fut point produit ; le portefeuille rouge ne fut jamais représenté, malgré les indications que Pinet avait certainement fournies ; enfin, pour dernière singularité, les rédacteurs de *la Chronique* publièrent le chiffre exact de la faillite deux mois avant qu'elle eût été vérifiée [1]. Elle ne s'élevait pas à moins de cinquante-quatre millions. C'était un gouffre où quinze cents familles furent englouties.

Un pistolet déchargé qu'on ramassa dans le bois du Vésinet, un autre chargé qu'on trouva dans la poche de Pinet, avaient d'abord fait croire à un suicide. Mais on apprit que le malheureux agent de change avait été soumis, dans les jours qui précédèrent sa mort, à un système suivi d'intimidation. D'étranges soupçons prirent naissance. Comme preuves de l'assassinat on put alléguer la disparition du portefeuille, le propre témoignage du mourant, les menaces antérieures dont il avait été l'objet, mainte circonstance de nature à prouver que jusqu'au dernier moment sa situation avait été prospère. Examinée de plus près, l'hypothèse de l'assasinat conduisit à des remarques importantes. On se souvint que Pinet avait toujours enveloppé ses opérations d'un voile impénétrable ; que, lorsqu'en lui confiant des fonds l'on s'avisait de le questionner sur le placement, il avait coutume de rendre la somme à l'instant même. La liste de ses amis, passée en revue, livra des noms soupçonnés. De l'argent qu'on plaçait chez lui, il payait un intérêt monstrueux, jusqu'à 75 pour 100 [2] : quel était donc le genre d'opération capable de rapporter de tels bénéfices, dans un temps de troubles et de soupçons, dans un temps où l'industrie était morte, où le commerce fuyait devant la guerre, où les

[1] *L'Ami du roi*, etc., 5e cahier, chap. LXX, p. 71.
[2] *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. III, chap. III, p. 91. Edition de 1792.

champs restaient sans culture? On crut toucher au mot de l'énigme : impossible que Pinet n'eût pas été le banquier du monopole des grains, le caissier de l'accaparement. Quant à sa bienfaisance, elle servait à le rassurer contre les reproches de son cœur. Nous avons vu l'Assemblée nationale établir un comité de subsistances. Quoique ce comité se fût tenu dans l'ombre, on ne doutait pas qu'il n'eût cherché activement la trace des accapareurs. L'opinion s'arrêta donc à ceci : Pinet avait été pressé de dénoncer les odieux continuateurs de ce système d'accaparement qui, sous le nom de *pacte de famine*, avait déshonoré le règne de Louis XV [1]; les coupables avaient redouté une révélation qui les eût fait massacrer sur l'heure; et, après avoir essayé de la prévenir par des menaces, ils s'étaient décidés à l'étouffer par un assassinat.

Jamais on n'en a su davantage. Dans son journal, Loustalot avait écrit en annonçant la mort de Pinet : « Cet événement doit produire de grands éclaircissements sur la révolution actuelle [2]. » Mais le nombre des coupables, leur rang, leur crédit, leurs richesses empêchèrent la vérité d'éclater.

De là, parmi le peuple, un redoublement de défiance et de colère, l'énormité du crime s'aggravant à ses yeux de tout le scandale de l'impunité. Il y eut à Paris des démonstrations formidables. Les plaintes des familles qui venaient d'être ruinées se mêlaient aux clameurs de la foule qui, se sentant frappée par des mains invisibles, frémissait de ne pouvoir ni échapper aux désastres de l'accaparement ni atteindre les accapareurs. La cherté du pain produisit, autour de Paris, des émeutes violentes, dont le Palais-Royal prolongeait le retentissement. Chatel, maire de Saint-Denis, fut égorgé [3] dans un moment d'ivresse aveugle et furieuse.

1 Les détails de cette abominable spéculation se trouvent dans un ouvrage intitulé : *Le Prisonnier d'Etat ou tableau historique de la captivité de J. G. G. le prévot de Beaumont*. C'est là qu'ont puisé tous les auteurs qui ont parlé du pacte de famine.

2 *Révolutions de Paris*, t. I, n° 3, p. 42.

3 Le Cousin Jacques, p. 141 et suiv.

C'est le danger à la fois et la force de la France que cette électricité morale qui, à des heures données, y communique à tous les esprits un même ébranlement. Telle vient de se montrer la capitale, tel se montra le royaume. La province eut ses tragédies, non moins sombres que celles de Paris. Comme Bertier à Paris, le major Belzunce à Caen expia par une mort terrible l'emportement de ses dédains. Abhorré du peuple parce qu'il poursuivait la Révolution d'outrageants défis; parce qu'à cheval, armé jusqu'aux dents, accompagné d'un homme à figure sinistre, il affectait de sourire de mépris aux fêtes du rappel de Necker; parce qu'on l'accusait d'avoir fait enlever avec insulte à trois grenadiers du régiment d'Artois une médaille décernée à leur civisme; parce qu'on le soupçonnait de pousser le régiment de Bourbon, dont il était major, à quelque sacrilége coup de main [1], il fut attaqué dans sa caserne, livré, traîné à l'hôtel de ville, tué d'un coup de fusil durant le trajet. Aussitôt on se jeta sur son corps, dont on se partagea les lambeaux; et, les vengeances de l'amour offensé se faisant place à travers les colères publiques, une femme lui arracha le cœur [2].

Ainsi, partout une inquiétude farouche, partout, à l'égard des ennemis de l'esprit nouveau, une haine sans pitié, mais partout aussi le courage, l'ardeur, un puissant espoir, les frémissements de la vie aux premiers rayons du jour, et un peuple se tenant debout, le visage tourné vers Paris, la ville du soleil.

Voici en quels termes un Allemand, arrivé en France dans les derniers jours de juillet, décrivait, à cette époque, l'émotion que lui causa l'aspect de notre pays : « Je ne saurais rendre les impressions qui s'emparèrent de moi lorsque, pour la première fois, je vis la cocarde française aux chapeaux et aux bonnets de ceux que nous rencontrions, bourgeois et paysans, enfants et vieillards,

[1] Voyez Prud'homme, *Révolutions de Paris*, t. I, n° 7, p. 45; — *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. III, chap. III, p. 53 et 54.
[2] « On prétend qu'elle le mangea, » dit Dumouriez, t. II, p. 55.

prêtres et mendiants, et que je pus lire sur les fronts joyeux une sorte de fierté, en présence d'hommes appartenant à d'autres pays. J'aurais voulu pouvoir serrer dans mes bras les premiers qui se présentèrent à moi. Ce n'étaient plus des Français; mes compagnons et moi, nous avions cessé un instant d'être des Brandebourgeois, des habitants de Brunswick; les dissidences, les intérêts de nation avaient disparu : « Je suis homme, disait cha-« cun de nous, et rien de ce qui concerne l'humanité « ne m'est étranger [1]. »

Ce fut un beau spectacle, plus beau que tous ceux des temps héroïques. Cette cocarde aux trois couleurs [2] à laquelle la Fayette avait prédit tant d'immortelles conquêtes et qui rayonnait portée par le laboureur, l'artisan, le gentilhomme, le prêtre, le soldat, le vagabond, elle donnait un emblème à l'égalité en attendant qu'on lui donnât un empire. Il y eut aussi cela d'admirable que beaucoup d'humbles pasteurs de paroisse se trouvèrent alors subitement élevés à l'intelligence de l'Évangile, code du monde affranchi. Car ce ne fut pas à Paris seulement que des prêtres comme l'abbé Fauchet appelèrent le Crucifié en témoignage de la sainteté des nouveaux désirs; ce ne fut pas à Paris seulement qu'à la vue des blanches processions de jeunes filles allant prier la patronne du lieu pour le salut du peuple, on put s'écrier : « O bienheureuse! que de vœux différents vous avez exaucés! Saint Louis vous demandait la conquête de Jérusalem, Louis IX le pardon de ses crimes, Charles IX la Saint-Barthélemy, Louis XIV ses victoires, et nos vierges vous demandent la liberté [3]. » C'est qu'en effet, avec une soudaineté prodigieuse, la Révolution s'était portée de la ville au village, du village aux chaumières, laissant partout après elle une

[1] Lettres écrites de France, à l'époque de la Révolution, par J.-H. Campé (en allemand), lettre première, p. 11.

[2] Aux couleurs rouge et bleue qui étaient celles de Paris, on avait joint le blanc, pour honorer le roi, selon d'Alonville; pour représenter le peuple, selon Campe.

[3] *Révolutions de Paris,* t. I, n° 6, p. 26.

longue traînée d'enthousiasme. Oui, l'enthousiasme révolutionnaire, voilà ce qui, avant et mieux que les lois, changea la carte géographique de notre pays de France. D'un même élan vers le règne du droit sortit l'unité du territoire. La liberté fit la patrie.

CHAPITRE XV.

DESTRUCTION DE LA FÉODALITÉ.

Soulèvement des campagnes. — Les incendiaires du Dauphiné. — Tragédie de Vesoul. — Terreurs paniques dans toute la France. — Scènes de vengeance. — Les paysans brûlent les châteaux et les chartriers. — La bourgeoisie et les paysans. — Conciliabules secrets à Paris. — Nuit du 4 août 1789. — Destruction de la féodalité en France. — Fin du premier acte de la Révolution bourgeoise.

Vers la fin du mois du juillet, trois paysans coururent annoncer aux habitants de la petite ville de Montluel qu'à une demi-lieue de là on avait rencontré cinquante hommes réunis en armes au coin d'un bois, autour de feux allumés pour un repas grossier. « Voici les brigands! » était le cri qui retentissait alors d'un bout de la France à l'autre : la terreur s'empara des habitants de Montluel. Le receveur des gabelles André se hâta de mettre à couvert les deniers du roi, et un télescope dirigé vers le lieu où les inconnus venaient d'être signalés, les montra défilant une grosse corde, faisant fondre de la poix-résine dans laquelle ils trempaient des mèches et formant avec des bâtons des espèces de flambeaux [1]. Un cavalier, qui paraissait être le chef de la bande, étant survenu, elle rentra précipitamment dans la forêt. A la tombée de la nuit, les étrangers suspects firent une démonstration contre la ville; mais, trouvant les portes fermées, ils poussèrent droit à un château situé aux environs de Montluel. Le concierge l'habitait seul; ils lui firent dire de se retirer avec ses effets et sa famille. Puis ils brisèrent les portes, cherchèrent les titres et papiers, les rassemblèrent, mirent le feu au château. La torche à la main, ils continuèrent leur marche. En traversant les villages, où le tocsin

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de l'année* 1789, t. III, p. 193.

d'alarme annonçait leur approche, ils criaient : « N'ayez pas peur, bonnes gens ! nous n'en voulons qu'à vos ennemis. Nous avons juré guerre aux tyrans du peuple. » Ils brûlèrent successivement douze châteaux, dont le plus considérable était celui du baron d'Anton. Ils respectaient, du reste, la demeure du pauvre, ne maltraitaient personne, et « avaient réellement l'air de venger le peup'e opprimé [1]. » Le château de Mezin fut sauvé parce qu'il y trouvèrent une femme malade qui gardait le lit. Ils se contentèrent de saisir les titres seigneuriaux, qu'ils brulèrent au milieu de la cour.

Une brochure de l'époque, publiée sous ce titre : *les Incendiaires du Dauphiné ou les Ennemis des grands*, fait observer que les actes qui précèdent ne furent en aucune sorte le fruit des menées séditieuses, et elle ajoute :

« Les grands, les riches, les seigneurs des provinces ont si longtemps, si cruellement écrasé le peuple, qu'il y a une ancienne haine presque ineffaçable. On a pris à ce peuple sa subsistance pour la fondre en argent, pour la porter en redevances à des seigneurs tyranniques ; tantôt, c'étaient des corvées, tantôt des procès injustes, tantôt des violences. La vengeance s'amasse pendant un siècle dans des cœurs ulcérés, et aussitôt qu'elle peut agir, c'est un torrent qui ne connaît plus de frein. »

Le mouvement qui poussait les hommes de la campagne à la destruction des forteresses féodales avait, d'ailleurs, reçu d'une catastrophe imprévue la plus violente impulsion. Aux environs de Vesoul s'élevait un château dont le possesseur s'était fait remarquer par une opposition ardente, envenimée, à toutes les idées nouvelles. Conseiller au parlement, M. de Mesmay était du nombre des nobles que le tiers état appelait protestants, c'est à dire qu'il avait protesté contre la double représentation. Ne se jugeant pas en sûreté, il s'absenta vers les derniers jours de juillet, après avoir recommandé à ses gens d'ouvrir le château à une fête popu-

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de l'année* 1789, t. III, p. 1[illegible]3,

laire. Le 19 juillet, jour de dimanche, les paysans du voisinage s'étant réunis dans un bosquet contigu au château, ils se livraient à la joie, lorsque tout à coup, entre onze heures et minuit, une explosion épouvantable se fit entendre, et en même temps on vit le sol jonché de morts et de blessés. Le feu venait de prendre à un baril de poudre. Aussitôt les paysans se dispersent, la malédiction sur les lèvres; le cri *trahison* retentit de village en village, mêlé au retentissement du tocsin ; un procès-verbal a été dressé : des cavaliers partent pour Versailles, à bride abattue. Le théâtre d'une fête patriotique inondé de sang, des membres épars, des torches allumées autour du château par des mains vengeresses, le bailliage de Vesoul en proie à des agitations terribles, voilà ce que venait mettre sous les yeux de l'Assemblée le procès-verbal dont M. Prunelle, député de Franche-Comté, donna lecture. Il y eut sur tous les bancs un frémissement d'horreur, et il fut arrêté que le président se retirerait par devers le roi pour le supplier d'ordonner la recherche des auteurs ou complices de ce forfait. C'était sanctionner les soupçons du peuple, dans un moment où ils se changeaient bien vite en fureur.

Plus tard, l'innocence de M. de Mesmay fut reconnue [1]; mais le coup était porté. Rapidement propagée, la nouvelle de la tragédie de Vesoul fit tressaillir la France entière. En plusieurs lieux on la présenta comme l'indice d'un vaste complot, comme le signal d'une Saint-Barthélemy des paysans. Or certains seigneurs s'étaient rendus si odieux que, de leur part, aucun attentat ne paraissait invraisemblable.

Ajoutez à cela l'universelle fermentation produite par la crainte de cette fantastique armée de brigands qu'on disait à la solde des aristocrates et chargés de détruire les moissons. Car telle était la grande frayeur de l'année. Souvent on voyait des groupes de femmes arriver en larmes dans les villages; elles criaient : « Voici les

[1] Procès-verbal de la séance du 5 juin 1791.

brigands! » et c'en était assez [1]. On courait au clocher, le tocsin appelait au secours, les hommes s'armaient, on volait à la rencontre d'un ennemi toujours invisible. mais toujours attendu. Les routes se couvraient, tantôt de bandes armées qui allaient en chantant à la conquête des manoirs, tantôt de cultivateurs effarés qui, chassant devant eux leurs bestiaux, se hâtaient vers les villes. Puis, c'étaient des troupes errantes d'affamés que le désespoir lançait à la poursuite des accapareurs, ou bien des courriers que les gentilshommes s'expédiaient l'un à l'autre pour s'exhorter mutuellement à la vigilance. Jamais plus vaste désordre, jamais désordre plus héroïque; car, au-dessus des alarmes imaginaires, des inspirations de la haine, au-dessus de la misère, au-dessus de la faim, planait l'enthousiasme de la liberté.

Les paysans du Mâconnais descendirent de leur montagnes; ils inondèrent la Bourgogne. Dans la haute Alsace, beaucoup de châteaux furent réduits en cendre et plusieurs baillis durent prendre la fuite. En Franche-Comté, des bandes de paysans investirent les abbayes de Clairefontaine, de Lure, de Bithaine, dévastèrent le château de Molans, détruisirent de fond en comble celui de Vauxvilliers, qui appartenait à la duchesse de Clermont-Tonnerre. A l'aproche des assaillants, cette dame s'était enfuie : elle se réfugia dans un grenier où elle resta cachée derrière des fagots, jusqu'à l'arrivée d'une compagnie de chasseurs, que la princesse de Broglie lui envoya et qui la mit en sûreté [2]. Ce n'est pas que la colère des populations rurales cherchât à se déployer contre les personnes; en général elle s'attaquait seulement à ces pierres insolentes qui faisaient durer le souvenir de la servitude et aux titres qui, par l'hérédité, perpétuaient la tyrannie féodale.

Il y eut, néanmoins, quelques scènes par où éclata la fureur des discordes civiles. Le marquis d'Ormenan,

[1] Prud'homme, *Révolutions de Paris*, n° 3, p. 12.
[2] *L'Ami du roi*, etc., 5° cahier, chap. LXXII, p. 91.

vieillard paralytique, fut chassé de son manoir pendant la nuit et contraint de fuir, appuyé sur ses deux filles. Suspendu dans un puits, le baron de Montjustin allait être précipité, quand des soldats, venant à passer, le sauvèrent. En Normandie, l'homme d'affaires d'un seigneur absent refusait de livrer les titres de son maître: pour l'y contraindre, on lui brûla la plante des pieds [1]. Dans le Languedoc, le marquis de Barras fut massacré sous les yeux de sa femme enceinte [2].

Mais à ces emportements de cruauté, d'ailleurs très-rares, répondirent d'admirables traits de dévouement, des actes de touchante sollicitude. En maint endroit, le peuple des campagnes fit plus qu'épargner, il protégea ceux des seigneurs qui avaient fait preuve envers lui de justice et d'humanité. Le marquis de Montfermeil, par exemple, ayant été accusé d'accaparement, les habitants de son village allèrent en masse à l'hôtel de ville de Paris déclarer que ce gentilhomme avait été, au contraire, le bienfaiteur de la contrée.

Dans cette générale effervescence des esprits, le rôle de la bourgeoisie fut d'une indécision remarquable. Placée entre la féodalité qu'elle était impatiente de détruire et le peuple qu'elle redoutait, elle employa tour à tour sa milice à servir le mouvement et à le combattre. Informés qu'on allait mettre le feu au château de Cormatin, les bourgeois de Tournu accoururent, attaquèrent les paysans, tuèrent les uns, emmenèrent les autres prisonniers. Un conseil de guerre fut aussitôt formé et les chefs furent pendus, à la garde montante [3]. Les volontaires de Châlons-sur-Saône firent aussi dans la campagne plusieurs sorties, à la suite desquelles eurent lieu des exécutions sanglantes, que le prévôt ordonna. Mais ce fut à Lyon, surtout, que la bourgeoisie sépara ouvertement sa cause de celle du peuple. Là on vit, à l'aurore même de la Révolution, des jeunes

[1] *Hist. de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*, p. 1[illegible]. Paris, 1796.

[2] *Ibid.* — Droz, *Hist. du règne de Louis XVI*, t. II, p. 378.

[3] *L'Ami du roi*, etc., 5e cahier, chap. LXXII. p. 90.

gens, fils de famille, banquiers, commis marchands, clercs du palais, s'organiser en corps de volontaires, adopter un uniforme spécial, se nommer des officiers, avec la prétention de contenir par violence les agitations populaires. Le premier échevin appelait ces gens sa *garde d'honneur*, et le peuple les poursuivit du nom de *muscadins* [1]. Or la nouvelle étant arrivée à Lyon que les châteaux de MM. de Loras, de Leuze, de Combe, de Saint-Priest, de Pusignat, étaient démolis ou en flammes, et que le couvent de Salette se trouvait menacé, volontaires et dragons se mirent en campagne sous les ordres d'un capitaine de la milice. Les paysans, vivement assaillis, se dispersèrent, laissant quatre-vingts des leurs sur la place; et les prisonniers, au nombre de soixante, furent traînés à Lyon, les mains liées. A ce spectacle, le faubourg de la Guillotière s'émeut; les ouvriers gagnent le haut des maisons, couvrent les toits; des pierres sont lancées. Les volontaires répondirent par des coups de fusil qui tuèrent deux insurgés; les dragons, appelés en toute hâte, firent une décharge générale; enfin, les consuls et syndics de la ville intimidèrent la révolte, en déclarant que, si les toits ne se dégarnissaient pas, *le faubourg allait être mis à feu et à sang* [2]. Ainsi, avant même que les ennemis communs eussent été abattus, la bourgeoisie se tournait contre ses auxiliaires. C'est que beaucoup n'apercevaient encore dans l'orage qu'une puissance de destruction : ils oubliaient que les germes voyagent sur l'aile des tempêtes et que les vents impétueux ont reçu pouvoir de répandre la fécondité.

Cependant, au bruit de leurs tourelles croulantes, à la lueur des flammes qui consumaient leurs chartriers, les nobles avaient été saisis d'un trouble inexprimable. Le moment était venu de prendre le deuil des choses anciennes, il fallait s'y résoudre. L'assemblée nationale commençait à s'occuper des grands travaux dont nous

[1] Balleydier, *Hist. du peuple de Lyon pendant la Révolution française*, chap. I, p. 7.
[2] *Ibid.*, p. 8 et 9.

aurons bientôt à rendre compte. Dans la séance du 27 juillet, après un rapport de Clermont-Tonnerre sur le dépouillement des cahiers, Mounier avait lu les deux premiers chapitres de la constitution, et dans la séance du 1er août on avait agité vivement la question de savoir si en tête de cette constitution l'on devait placer une *déclaration des droits;* mais pendant que l'affirmative était soutenue par Montmorency, Mounier, Target, Castellane, Lally-Tollendal, Mirabeau, contre Crenière, Grandin, Malouet, le duc de Lévi, l'évêque de Langres, pendant que Barnave prononçait le mot décisif : *Catéchisme national* [1], des rapports alarmants, des récits pleins d'images sinistres arrivaient à Versailles de chaque point de la France. Évidemment tous ces débats de l'Assemblée marchaient moins vite que les passions du peuple. Il se tint alors, parmi les gentilshommes que la philosophie du XVIIIe siècle avait à demi engagés à son service, des conciliabules [2] secrets où dominèrent le fougueux vicomte de Noailles, le duc d'Aiguillon, ardent à cacher son père aux yeux de la postérité, le duc de la Rochefoucauld, Alexandre de Lameth, ceux que l'aigre dépit de Rivarol appelle les *démagogues de la démocratie* [3]. « Qu'avons-nous à hésiter? se disaient-ils, voilà que le destin se prononce. Sauver le régime féodal? ah! il ne nous reste plus qu'à honorer de notre mieux son agonie; » et ils décidèrent qu'eux-mêmes, les premiers, ils proposeraient l'abolition des droits féodaux. Conduire les funérailles du passé, c'était maintenant le point d'honneur de la noblesse!

On a écrit que cette décision n'eut rien de volontaire; que la peur l'avait conseillée; que la nécessité l'imposa... Pour nous, nous ne tenons pas la nature humaine en si petite estime, qu'il nous plaise de n'assigner aux faits éclatants de l'histoire qu'une origine avilissante. Nous rougirions d'avoir à reconnaître que, tou-

[1] *Le Courrier de Provence, pour servir de suite aux Lettres du comte de Mirabeau à ses commettants,* t. II, n° 22, p. 18.
[2] *Mémoires de Barère,* p. 31.
[3] *Mémoires de Rivarol,* p. 139.

jours, inévitablement, la justice est inférieure en puissance à l'égoïsme ou à la peur. Non, non, il n'en va pas de la sorte; et c'est précisément la gloire de la Révolution d'avoir embrasé de sa flamme des cœurs ennemis, d'avoir vu ceux-là même qu'elle frappa, tomber à genoux devant elle, de respect et d'admiration.

Ce fut un mardi, à huit heures du soir, dans Versailles, que s'ouvrit une des plus mémorables séances dont l'histoire des assemblées ait conservé le souvenir. Le Chapelier présidait. Il avait été élu, la veille, à la place de Thouret, vers lequel s'était dirigé d'abord le choix de l'Assemblée, mais que d'impérieuses rumeurs, parties du Palais-Royal, venaient de contraindre à une démission humiliante. Quelques visages portaient la trace d'une préoccupation inaccoutumée; sur les bancs de la noblesse on se parlait à voix basse; plusieurs cherchaient Mirabeau, ils s'étonnaient de son absence [1].

Target se leva. Il était chargé de lire un projet de proclamation qui demandait respect pour les personnes et les propriétés [2].

A peine Target a-t-il achevé, que le vicomte de Noailles demande impétueusement la parole. On veut protéger les personnes, garantir les propriétés, fonder le règne de la loi, éteindre l'incendie allumé aux quatre coins de la France? Eh bien, qu'on fasse trève aux exhortations vaines. Le salut..., c'est la justice, c'est-à-dire:

L'égalité dans l'impôt;

La destruction des priviléges qui écrasent le peuple;

L'abolition des droits féodaux, moyennant rachat;

L'abolition, sans rachat, des corvées seigneuriales, des mainmortes, de toutes les servitudes personnelles.

Un mouvement de surprise éclata parmi les membres du club Breton; car cette initiative dont le vicomte de Noailles s'emparait, c'était au duc d'Aiguillon, un des leurs, que la veille ils l'avaient confiée. Le duc d'Aiguillon ne put donc qu'appuyer la motion de son collègue;

[1] *Mémoires de Mirabeau :* « Nous insisterons peu sur la séance nocturne du 4 août, à laquelle il ne put pas ou ne voulut pas assister. » T. VI, p. 166.

[2] Voyez le *Moniteur*, séance de la nuit du 4 août.

et c'est ce qu'il fit avec force, avec émotion, ainsi qu'il convient dans un suicide ! Alors commencèrent les agitations de cette nuit féconde. En demandant qu'on rachetât, au lieu de les abolir, ces servitudes personnelles qui n'étaient pas un droit, qui étaient un crime, le duc d'Aiguillon avait reculé devant une limite intrépidement franchie par le vicomte de Noailles. Mais, simple cadet de famille, celui-ci était pauvre ; celui-là, au contraire, en fait de seigneurs opulents, ne marchait qu'après le roi [1].

Aussi la sensation fut-elle profonde. Une savante dissertation de Legrand sur les différentes espèces de droits féodaux fut écoutée à peine. Assez longtemps la science avait parlé aux hommes : la parole était à l'enthousiasme, à l'enthousiasme de la vérité.

Un cultivateur parut à la tribune. Son geste était rude et sa figure austère ; il portait un habit de paysan ; il se nommait le Guen de Kérengal, on ne l'avait jamais entendu. Tous prêtèrent l'oreille. Lui, non pour prononcer un discours, mais pour faire un acte : « Qu'on nous apporte ces titres qui outragent la pudeur, qui insultent à l'humanité, qui forcent des hommes à s'atteler à une charrette, comme les animaux du labourage. Qu'on nous apporte ces titres en vertu desquels des hommes passent les nuits à battre les étangs pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil d'un voluptueux seigneur [2]. — Oui, oui ! » crièrent les tribunes frémissantes.

Au député breton un député franc-comtois succède, et tout ce que fournissaient, en souvenirs de sang, les archives du régime féodal, il le met sous les yeux de l'Assemblée [3].

[1] Alexandre Lameth, *Histoire de l'Assemblée constituante*, t. I, p. 86, 96 et 97. 1828.

[2] *Le point du jour*, t. II, n° 42, p. 30.

[3] *Le point du jour*, dans son n° 44, indique, sans la reproduire, la harangue de ce député, qui se nommait la Poule. — Dans son *Courrier de Provence*, t. II, n° 23, p. 13, Mirabeau analyse seulement le discours. — Quant au *Moniteur*, où la séance du 4 août est d'ailleurs très-incomplétement et très-mal rendue, il ne dit pas un mot du discours du député franc-comtois.

Peindre fidèlement l'ivresse sainte, l'indomptable ivresse dont cette nuit du 4 août 1789 signala le mystérieux empire, les écrivains qui en furent témoins l'ont eux-mêmes tenté vainement. Ce fut une fièvre de générosité, ce fut un délire d'abnégation auxquels les annales d'aucun autre peuple n'eurent jamais rien de comparable. Le marquis de Foucault s'étant plaint de l'abus des pensions de cour, les ducs de Guiche et de Mortemart s'empressèrent de déclarer que la haute noblesse serait fière de renoncer, pour l'avantage commun, aux bienfaits du roi. Le duc du Châtelet proposa de convertir les dîmes en redevances pécuniaires; le vicomte de Beauharnais, de proclamer tous les citoyens admissibles aux fonctions publiques; le comte de Custine, de mettre le prix du rachat des droits féodaux à un taux moins élevé que le *denier trente*, indiqué par M. d'Aiguillon, le duc de la Rochefoucauld, de délivrer les noirs des colonies; M. Cotin, de supprimer les justices seigneuriales; M. de Richer, d'abolir la vénalité des offices.

L'émotion allait croissant. Une impatience qui ne différait pas de l'héroïsme confondait les vœux en rapprochant les âmes. Le nombre des offres généreuses était si considérable, le concours des motions expiatoires si véhément, que les secrétaires n'en pouvaient suivre sur le papier l'énumération trop rapide. Un conseiller du parlement réclama la destruction des privilèges de la magistrature. Barère fit don à ses concitoyens de la finance de sa charge [1]. Ceux qui n'avaient aucun sacrifice personnel à faire prenaient la parole pour en exprimer leur douleur. « Je suis comme Catulle, dit le comte de Virieu, je n'ai qu'un moineau : je l'offre. — Il est ici, répondit quelqu'un, plus d'une Lesbie prête à l'accepter [2]. » C'était la grâce dans l'enthousiasme. Des applaudissements prolongés se firent entendre; la suppression des colombiers dans tout le royaume fut votée par acclamation. « Et nous aussi,

[1] *Mémoires de Barère*, p. 233.
[2] *Courrier de Provence*, t. II, n° 3, p. 18 et 19.

dit le curé Thibault[1], nous voulons venir en aide au peuple. Le peu que nous avons, nous l'offrons de bon cœur. Nous abandonnerons le *casuel.* » A ces mots, ce fut un attendrissement général : « Non, non, répondent une foule de voix; la patrie est reconnaissante de l'offrande du pauvre, mais elle ne l'accepte pas. » Sur la motion de Duport, il fut décidé que la dotation des prêtres de campagne serait augmentée. On n'applaudissait plus, on pleurait.

Le président avait invité le clergé à se prononcer : l'évêque de Nancy déclare qu'il donne une approbation entière au rachat des féodalités ecclésiastiques, à condition que le prix sera employé en fondation pour le soulagement des pauvres. A son tour, l'évêque de Chartres décrit en vives images la détresse des populations rurales; il montre le cultivateur forcé d'assister en silence au spectacle de ses champs ravagés par les meutes du seigneur voisin; il demande l'abolition du droit exclusif de chasse. Aussitôt, des bancs de la noblesse, part un cri d'adhésion, un cri puissant et passionné. L'Assemblée se lève, dans un invincible transport. La pâleur des grandes inspirations couvrait tous les visages ; une sorte de feu divin jaillissait de tous les regards ; on s'encourageait mutuellement à être heureux par la justice, à être forts par l'amour : une invisible main semblait avoir, du moins pour un instant, écarté le voile qui dérobe aux sociétés imparfaites la vue des horizons lumineux. La séance était une fête sacrée, la tribune un autel, la salle des délibérations était un temple. Ah! de tels souvenirs nous accablent, faible génération que nous sommes. Car, enfin, que savons-nous aujourd'hui d'égal à votre majesté, scènes imposantes qui fûtes la gloire de nos pères?

Les barrières qui coupaient le royaume définitivement abattues, les *pays d'états* supprimés, les priviléges particuliers des villes anéantis, l'honneur d'appartenir sans réserve à la famille française unanimement préféré

[1] *Courrier de Provence*, p. 18.

à l'orgueil des souverainetés locales, au charme des habitudes, au respect des traditions du foyer, à la dévotion des souvenirs, voilà ce qui couronna l'œuvre immortelle. Les représentants du Dauphiné avaient ouvert la voie : les représentants des autres provinces y entrèrent en se donnant la main. Provençaux, Bourguignons, Lorrains, Normands, Languedociens, Auvergnats, Francs-Comtois, Alsaciens, les Bretons même, tous ces peuples disparurent. Un peuple resta : c'était la France.

Alors le duc de Liancourt proposa que, pour éterniser la mémoire de ces heures si pleines de choses, une médaille fût frappée. Lally-Tollendal rappela le roi ; déjà tous les cœurs étaient montés vers Dieu.

Voici ce qui fut conquis sur les préjugés, sur le mensonge, sur la tyrannie, sur la mort :

Abolition de la qualité de serf et de la mainmorte, sous quelque dénomination qu'elle existe ;

Faculté de rembourser les droits seigneuriaux ;

Abolition des juridictions seigneuriales ;

Suppression du droit exclusif de chasse, des colombiers et des garennes ;

Taxe en argent représentative de la dîme ; rachat possible de toutes les dîmes, de quelque espèce que ce soit ;

Abolition de tous les priviléges et immunités pécuniaires ;

Égalité des impôts ;

Admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires ;

Déclaration de l'établissement prochain d'une justice gratuite et de la suppression de la vénalité des offices ;

Abandon du privilége particulier des provinces et des villes ;

Suppression du droit de déport et vacat, des annates, de la pluralité des bénéfices ;

Destruction des pensions obtenues sans titre ;

Réformation des jurandes [1].

[1] Le *Moniteur*, séance de la nuit du 4 août.

Il fut décidé qu'on frapperait un médaille; qu'un *Te Deum* solennel serait chanté ; et que l'Assemblée nationale irait en députation auprès du roi pour lui porter le titre de *Restaurateur de la liberté française*, avec prière d'assister au *Te Deum*.

On se sépara. Il était deux heures après minuit.

Quand le jour parut, quand les députés se réveillèrent, ils crurent sortir d'un rêve éblouissant. Ils se trouvaient au milieu d'une société toute nouvelle.

Peut-être alors quelques-uns pensèrent-ils que l'œuvre de rédemption était achevée. Combien ils eussent été surpris si on leur eût dit que le drame n'en était encore qu'à son premier acte! Et de quel autre, de quel plus douloureux étonnement leur âme eût été saisie, s'il leur eût été donné de prévoir que des emportements surhumains, des luttes effrénées, des prodiges de vouloir, des prodiges de dévouement, une génération entière poussée à l'échafaud et, de l'échafaud, traînée à la guerre, la raison s'armant de la folie, le génie en fureur, le monde en feu, ne suffiraient pas pour détrôner le mal; qu'un jour, en France, des milliers d'hommes livreraient bataille afin d'avoir du pain ; que l'industrie aurait son cirque ensanglanté, ses farouches gladiateurs; qu'à Paris même viendraient s'entasser, au sein d'un effrayant pêle-mêle, les lépreux du monde moral, les livides héros de la mendicité, et tous les infortunés auxquels l'excès de la misère tient lieu de vice ; que là, dans des quartiers infects, dans des rues pleines de mystères, il y aurait des demeures où l'on vendrait pour deux sous le repos de la nuit ; qu'en de certains moments, l'on y marcherait entre les fourneaux allumés des recéleurs et les poignards des rôdeurs nocturnes; qu'au-dessus de la foule des travailleurs irrités, l'inquiétude habiterait parmi les heureux et leur rongerait le cœur ; qu'ils en seraient réduits à prêter incessamment l'oreille au silence des complots et que le fantôme des guerres civiles serait de toutes leurs fêtes ; qu'il y aurait deux sociétés, en un mot, celle de la faim, celle de la peur !

C'est qu'il est une tyrannie, nous l'avons dit ailleurs et qu'on nous permette de le répéter ici, il est une tyrannie qui se compose de l'ignorance, de l'abandon, des mauvais exemples, des douleurs de l'âme qui ne trouvent pas de consolateur, des désirs légitimes injustement refoulés, de la nature humaine jetée en proie au hasard. Or cette tyrannie impalpable, mais trop réelle, et que les révolutionnaires de 1789 ne purent songer à détruire, elle se nomme la misère; elle a pour victime quiconque est en peine de sa nourriture, de son vêtement et de son gîte, dans un pays qui a des moissons abondantes, des magasins encombrés d'étoffes précieuses et des palais vides; elle engendre, non-seulement la douleur, mais le crime. Voici un malheureux qui a pris naissance dans le désespoir et le vice. Son intelligence n'est pas sortie des ténèbres. L'indigence lui a soufflé de funestes tentations. La main d'un ami n'a jamais pressé sa main. Pas de voix qui ait éveillé en lui les échos de la tendresse, de l'amour. Jeune, il a traversé, sans en jouir, l'âge des fleurs et du soleil. Maintenant, s'il devient coupable, criez à votre justice d'intervenir: notre sécurité l'exige. Mais n'oubliez pas que votre ordre social n'a pas étendu sur cet infortuné la protection due à sa faiblesse. N'oubliez pas que son libre arbitre a été perverti dès le berceau; qu'une fatalité inique a pesé sur son âme; qu'il a eu faim, qu'il a eu froid, qu'il n'a pas appris la bonté..., bien qu'il soit votre frère et que votre Dieu soit aussi celui des pauvres, des faibles, des ignorants, de toutes les créatures souffrantes et immortelles.

La veille du 4 août, par une inspiration qui sera l'honneur de sa mémoire, Malouet avait adjuré ses collègues d'aviser au sort des ouvriers, d'ouvrir des bureaux de charité, d'établir des ateliers de travail. Une sourde rumeur [1] s'éleva, on passe outre!

C'est peu : à la *déclaration des droits*, Camus voulait qu'on ajoutât une *déclaration des devoirs*. La proposition

[1] *Moniteur*, séance du 3 août.

fut repoussée, et Mirabeau écrivit que c'étaient là « des arguties peu dignes d'une assemblée politique [2]. » Ce que Mirabeau appelait une argutie, c'était une révolution.

Ainsi commençaient à se séparer les deux doctrines dont la suite de ce récit dira l'antagonisme brûlant. Tant que le régime féodal était resté debout, disciples de Voltaire et disciples de Jean-Jacques avaient réuni leurs efforts. Mais le moment arrivait où les malentendus deviendraient manifestes. L'individualisme venait de donner sa formule : déjà la fraternité laissait deviner la sienne.

C'est pourquoi, quelque éclatante, quelque féconde que fût la Révolution bourgeoise de 89, une seconde révolution était inévitable. Celle-ci éleva, nous le verrons, jusqu'à des hauteurs inconnues, le niveau de l'humanité. Quant à ce qu'elle coûta..., ce fut notre rançon : elle est payée maintenant, et l'avenir nous appelle, il ne nous menace pas.

Mais quoi ! est-ce qu'une loi souveraine, une loi terrible n'a pas attaché le mal au bien comme une condition absolue, irrévocable ? Qu'est-ce que l'univers animé ? Le théâtre d'une lutte infinie. Qu'est-ce que la vérité ? Une flamme qui éternellement grandit et brille sur des tombeaux. Dans la nature, les espèces ne subsistent que par la destruction des espèces inférieures. La terre où les vivants s'agitent est faite de la poussière des morts.

Ne vous hâtez pas de conclure ! L'ardente, l'invincible protestation qui sort des profondeurs de la conscience humaine, voilà ce qui montre que la NÉCESSITÉ DU MAL est un mensonge. La dignité de l'homme consiste à le croire, sa puissance sera de le prouver.

[2] *Courrier de Provence*, t. II, n° 23, p. 8.

LIVRE DEUXIÈME

CHAPITRE PREMIER

LA PROPRIÉTÉ DEVANT LA RÉVOLUTION

Coup d'œil rétrospectif. — Élan de l'opinion. — Lettre de Louis XVI à l'archevêque d'Arles. — Débats sur le régime féodal; sa chute définitive. — Grande erreur historique relevée; l'abolition des dîmes *sans rachat*, vol fait aux pauvres. — Sieyès calomnié. — Le fait de la propriété exclusive est-il un droit? Question posée devant le monde par l'Assemblée, à l'insu de l'Assemblée. — La monarchie conservée comme sauvegarde de la propriété exclusive, mais non plus comme principe. — Nouvelle nuit de la Pentecôte, miraculeuse mais encore incomplète.

Depuis l'ouverture des états généraux jusqu'au lendemain de la célèbre nuit du 4 août, trois mois seulement; et, dans ce court espace de temps, que de grandes choses voulues, tentées et accomplies!

Des divers points de la France, quelques plébéiens ignorés sont venus se réunir à Versailles pour commencer le règne de la loi. Mais des soldats les menacent de toutes parts; la cour les outrage; devant des portes, injurieusement fermées, on se plaît à les faire attendre sous la pluie; on les force à errer par la ville comme une troupe de vagabonds méprisés. Eux, bien sûrs qu'ils portent la fortune de la France, ils s'engagent par un serment sublime; puis, d'un cœur résolu, avec calme, avec majesté, ils poursuivent leur entre-

prise. Bientôt, grâce à leur audace puissante et réglée, rien ne restera debout de ce qui avait été jusqu'alors honoré ou redouté parmi les hommes. Ils dominent le roi, ils attirent les prêtres, ils domptent les nobles. Plus de classes dans la société; on dira désormais : la Nation! Plus d'ordres dans les états généraux; on dira désormais : l'Assemblée!

Que la cour, saisie de vertige, appelle à son aide dragons allemands ou chasseurs tyroliens, cela importe peu, vraiment; car l'heure approche où, le souffle des idées les frappant pour ainsi dire au visage, les bataillons reculeront de terreur, et où le droit sera la force.

En effet, l'épée des prétoriens n'est pas plutôt sortie du fourreau, à Versailles, que Paris se lève, dans un prodigieux transport. Les places et les jardins se remplissent du tumulte des camps; le peuple, qui n'a pas de pain, ne veut que des armes; dans les chaires, des prêtres sont vus indiquant d'une main la route du forum et montrant de l'autre l'image de Jésus crucifié; sur chaque pavé de la capitale, un homme prêt à mourir; et, pendant qu'à l'hôtel de ville un gouvernement de la révolte s'improvise, s'installe au milieu des mugissements de la Grève, la Bastille, épouvantée quoique imprenable, s'ouvre tout à coup devant la multitude, qui l'inonde, l'insulte et la renverse.

Le bruit du canon arrivait jusqu'à Versailles; on y écoutait, l'oreille à terre, le retentissement sourd des combats de Paris. L'Assemblée alors commença de changer d'alarmes. Les chefs de la bourgeoisie crurent que la royauté leur était nécessaire contre la cour à la fois et contre le peuple. Au roi des nobles, il s'agissait de substituer le roi des propriétaires. Les principaux membres de l'Assemblée proposèrent donc à Louis XVI de le conduire à Paris, pour que, là, aux applaudissements du peuple, calmé mais abusé, la monarchie vaincue acceptât une consécration toute nouvelle. La situation était devenue indomptable : les princes prirent la fuite, comme des criminels, à la faveur des

ténèbres; les valets eux-mêmes craignirent de s'attarder dans le palais qu'avait habité la gloire de Louis XIV. Ainsi qu'à la veille de quelque voyage suprême, Marie-Antoinette brûla précipitamment ses papiers, serra ses parures de diamants, et, après avoir entendu la messe, reçu la communion, disposé son âme à la mort, Louis XVI partit pour Paris.

Quel changement! Vingt mille piques fabriquées de la veille, se hérissant le long des quais, des drapeaux aux couleurs inconnues, des filles de seize ans armées d'un glaive à côté de moines armés d'un mousquet, des bouquets de fleurs à la lumière des canons, afin de montrer sans doute qu'il n'y avait plus de milieu désormais entre faire le bonheur des hommes et les exterminer..., tel fut le spectacle offert au malheureux prince dont on apercevait, penché à la portière de la voiture royale, le visage attentif et pâli. Il arriva enfin sur la place de Grève, ce roi d'un peuple qui le traînait en triomphe; il monta les marches de l'hôtel de ville, il parut aux fenêtres, portant des couleurs qui n'étaient pas les siennes, et la foule cria : *Vive la nation!* C'en était fait : le sacre de Reims venait d'être effacé; le souverain féodal avait disparu.

C'est peu : il faut qu'à son tour la féodalité disparaisse. Autour de Paris frémissant, le royaume entier s'est ému. Les routes se couvrent de messagers ardents et mystérieux. Mille aspirations confuses, l'enthousiasme de la liberté, un chimérique effroi, la colère, mettent la France en délire. Le travail des champs est suspendu; les cultivateurs se hâtent vers les villes, en poussant devant eux leurs troupeaux ; les villages s'assemblent; partout des torches vengeresses s'allument dans la main du paysan; les châteaux brûlent. Alors, au bruit de leurs manoirs croulants, à la lueur lointaine des flammes qui dévorent leurs chartriers, les premiers d'entre les gentilshommes tiennent à Versailles des conciliabules où s'agite la question d'un suicide sans exemple; et enfin, dans une nuit d'ivresse divine, sur la proposition des chefs de la no-

blesse féodale, il est décidé, avec des accents de victoire, avec des pleurs d'attendrissement, qu'il n'y aura plus de féodalité en France.

Tout cela s'était accompli en bien peu de temps. Mais une minute suffit pour faire entrer dans la vie l'enfant qu'ont porté pendant neuf mois les entrailles maternelles !

Le 5 août 1789, la liste des magnanimes sacrifices consentis la veille ayant été distribuée dans Paris, ce fut une acclamation de joie immense. On ne rencontrait, de distance en distance, que groupes animés. Des citoyens, impatients de répandre leur émotion, se tenaient à l'entrée des ponts et arrêtaient les passants pour leur apprendre la bonne nouvelle[1]. La foule saluait d'un long cri d'amour l'uniforme des gardes françaises, devenu sacré depuis la prise de la Bastille. Quant aux membres de l'Assemblée, on bénissait leur patriotisme; on les nommait, selon le langage de l'ancienne Rome républicaine, *les pères de la patrie.*

Au sein de l'Assemblée, même enthousiasme. Fréteau ayant donné lecture du procès-verbal de la nuit du 4, il y eut comme une émeute de générosité. A chaque instant on interrompait le lecteur pour lui faire observer qu'il avait oublié quelque grand sacrifice ou quelque grande réforme[2]. Un député de l'Alsace, absent la veille, s'écria : « Renoncer en ce moment aux priviléges de sa province, c'est un acte où il y a bien peu de mérite; car c'est devenir plus Français encore, et le nom de Français est le plus beau qu'on puisse porter sur la terre[3].

Toutefois, parmi ceux qui venaient d'adopter pour la France et pour eux-mêmes une vie si nouvelle, quelques-uns ne purent se défendre d'un amer retour, et quand tomba le tumulte de leurs pensées, ils pleurèrent secrètement sur cette patrie des ancêtres dont on leur donnait à porter le deuil en chantant : funé-

[1] *Révolutions de Paris*, t. I, p. 23.
[2] *Journal de Paris*, t. II, nº 219.
[3] *Ibid.*

railles dans un triomphe. D'autres reprochaient à l'Assemblée « d'avoir immolé la propriété de plusieurs milliers de familles à une vaine captation de popularisme[1] » ou à la peur. Tant de ruines entassées en quelques heures leur étaient un objet de scandale. Ignorant que l'histoire a ses coups d'Etat, que les révolutions ont leurs coups de génie, ils affectaient de déplorer une précipitation, appelée folle par leur menteuse sagesse. Le comte de Montlosier assure avoir entendu dire, depuis, au marquis de Foucaud et à Virieu : « Quand le peuple est en délire, il n'y a que deux moyens de le calmer : la bonté ou la force. Avec de la bonté, nous avons espéré le désarmer. Des personnages importants à la cour et au parlement avaient le même espoir, et ils nous y exhortaient[2]. »

Pour ce qui est de Louis XVI, la nuit du 4 août troubla profondément son âme indécise. Il écrivait à l'archevêque d'Arles :

« Je suis content de cette démarche noble et généreuse des deux premiers ordres de l'Etat. Ils ont fait de grands sacrifices pour la réconciliation générale, pour leur patrie, pour leur roi... Le sacrifice est beau; mais je ne puis que l'admirer; je ne consentirai jamais à dépouiller mon clergé, ma noblesse... Je ne donnerai point ma sanction à des décrets qui la dépouilleraient : c'est alors que le peuple français pourrait un jour m'accuser d'injustice ou de faiblesse. M. l'archevêque, vous vous soumettez aux décrets de la Providence; je crois m'y soumettre en ne me livrant point à cet enthousiasme qui s'est emparé de tous les ordres, mais qui ne fait que glisser sur mon âme. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour conserver mon clergé, ma noblesse... Si la force m'obligeait à sanctionner, alors je céderais, mais alors il n'y aurait plus en France ni monarchie ni monarque... Les moments sont difficiles, je le sais, M. l'archevêque, et c'est

[1] *Courrier de Provence*, t. II, nº 24.
[2] *Mémoires de M. de Montlosier*, t. I, p. 241. Paris, 1830.

ici que nous avons besoin des lumières du ciel; daignez les solliciter, nous serons exaucés.

Signé Louis[1]. »

Protestation vaine ! Tardives alarmes ! Un arrêt venait d'être porté, qui était irrévocable. Il ne restait plus qu'à donner aux décrets adoptés dans la nuit du 4 août une rédaction solennelle, définitive : le 6, la discussion commença.

Que des citoyens fussent attachés à la glèbe et privés du droit de disposer de leurs biens ; que chaque seigneur pût imposer à ses vassaux l'humiliante et dure nécessité de moudre à son moulin, de cuire à son four..., c'étaient là des servitudes féodales, devenues désormais impossibles. Aussi l'abolition des mainmortes et des banalités ne fournit-elle matière qu'à certaines distinctions subtiles entre les mainmortes *personnelles* et les mainmortes *réelles*. Du reste, le débat fut court. Un député le trancha en proposant cette formule, victorieux résumé d'un siècle de combats : « L'Assemblée nationale détruit entièrement le régime féodal. » Ce député était Duport, l'homme des résolutions décisives. Sur sa proposition, l'on prit l'arrêté suivant, célèbre à jamais dans l'histoire des conquêtes de l'esprit humain : « L'Assemblée nationale abolit entièrement le régime féodal, et déclare que, dans les droits et devoirs, tant féodaux que censuels, ceux qui tiennent à la mainmorte réelle ou personnelle, et à la servitude personnelle, et ceux qui les représentent, sont abolis sans indemnité ; que tous les autres sont déclarés rachetables, et que le prix et le mode de rachat seront fixés par l'Assemblée nationale. Elle ordonne que ceux de ces droits qui ne sont pas supprimés ci-dessus continueront néanmoins à être perçus jusqu'à remboursement[2]. »

Le même jour, dans la séance du soir, il était décidé

1 *Correspondance inédite*, t. I, p. 140, citée dans l'*Histoire parlementare*, t. II, 2e livraison, p. 248.
2 *Journal de Paris*, no 220. — *Courrier de Provence*, t. II, no 24.

que le droit exclusif de fuies et colombiers était aboli; que les pigeons seraient renfermés aux époques fixées par les communautés; que durant ce temps ils seraient regardés comme gibier et que chacun pourrait les tuer sur son terrain [1].

Lorsque, à l'époque de Luther, la forêt Noire s'ébranla et que, sous la conduite de l'hôtelier Metzler, les paysans de la Thuringe, de la Franconie, de la Souabe commencèrent leur grande révolte, ils publièrent un programme composé de douze articles, dont le quatrième était ainsi conçu : « A tous, les oiseaux dans les airs, et les poissons dans les fleuves, et les bêtes dans les forêts; car à tous, dans la personne du premier homme, le Seigneur a donné droit sur les animaux[2]. » Or, pour reconquérir ce droit sur les animaux, usurpé par quelques-uns, les paysans se résolurent à une guerre d'extermination; un anabaptiste fut leur chef, une croix blanche leur étendard; l'incendie marqua leur itinéraire; ils tuèrent, ils moururent : l'Allemagne fut inondée de sang. C'était donc une question formidable que celle de la suppression du droit exclusif de classe, soumise le 7 août 1789 aux délibérations de l'Assemblée nationale.

En vertu de la vie reçue de Dieu, tout homme ayant le droit et le devoir de vivre; la vie ne se développant qu'à l'aide du travail, et le travail à son tour n'étant qu'une victoire permanente de l'homme sur les espèces inférieures et sur la matière, fermer à l'activité du grand nombre le royaume des airs, le royaume des eaux, n'est-ce pas faire acte d'impiété, n'est-ce pas entrer en rébellion contre le souverain ordonnateur des choses? Parce que j'ai dit : A moi cette forêt! suis-je fondé à dire : A moi le daim qui la traverse! de manière que le privilége de posséder le sol grandisse jusqu'à devenir l'accaparement de la nature entière! S'il arrivait par impossible que quelques-uns trouvassent le moyen de s'emparer de la lumière cé-

1 *Journal de Paris*, nº 220. — *Courrier de Provence*, t. II, nº 24.
2 Gnodalius; *Rusticanorum tumultuum vera historia*, p. 31 et seq.

leste, d'en disposer, leur serait-il loisible de condamner à une nuit éternelle le reste des humains ? Leur reconnaîtrait-on droit de propriété sur le soleil, impartageable trésor du mendiant?

D'un autre côté, comment concilier le privilége du propriétaire avec la liberté du braconnier? Comment empêcher l'appropriation du sol d'entraîner l'appropriation des autres éléments ? Pour jouir paisiblement de la propriété de la surface, ne faut-il pas avoir celle du dessus et celle du dessous ? Or, cela est-il juste ? Et que penser du principe, rapproché de ses nécessaires conséquences ? Voilà les problèmes terribles qui se présentaient à résoudre. Mais le moment n'était pas venu. Pour les avoir voulu agiter dès le XVIe siècle, Münzer était mort de la mort des scélérats, après avoir vécu à la manière des apôtres et combattu à la manière des héros.

La vérité est que généraliser le droit de chasse c'eût été mettre le droit de propriété exclusive en péril. Or, les Mounier, les Lally-Tollendal, les Sieyès, les Mirabeau, n'entendaient oser rien de semblable. Ils n'aspiraient qu'à arracher aux nobles un privilége oppressif, en décrétant que désormais la chasse serait permise aux possesseurs des biens-fonds sur leurs terriers On ne proposa pas en effet autre chose.

Toutefois, si la chasse restait interdite aux non-possesseurs de biens-fonds, cela ne revenait-il pas à maintenir contre eux le privilége dont les propriétaires invoquaient la destruction contre les nobles ? L'inconséquence était flagrante, et Target la mit imprudemment en relief, lorsque, appelé à expliquer les motifs du comité de rédaction, il fit remarquer QU'ON N'AVAIT PAS ACCORDÉ LA CHASSE A TOUS LES CITOYENS, MAIS QU'ON AVAIT SUPPRIMÉ SEULEMENT LE DROIT EXCLUSIF[1]. Comme si un droit pouvait n'être pas *exclusif*, quand tous les citoyens ne sont point admis à en jouir !

Mais dans ce long et douloureux voyage des peuples

[1] *Le Point du jour*, t. II, nº 47.

vers le règne de la justice absolue, il ne leur a pas été donné de pouvoir brûler l'étape. Les combinaisons mauvaises à épuiser avant que le bien se réalise, ont une succession fatale dont le secret gît encore au sein de Dieu. L'émancipation du cultivateur devait précéder l'affranchissement de celui qui n'a rien à cultiver, qui n'a pas même où reposer sa tête ! Aussi le travail philosophique du XVIIIe siècle n'avait-il que très-imparfaitement préparé les esprits à cette conception de l'égalité universelle à laquelle Jean-Jacques s'éleva, dans la solitude de son amer génie.

Quoi qu'il en soit, c'était déjà un progrès considérable que l'annulation de l'insolente prérogative qui faisait de la ruine d'un laboureur l'amusement d'un noble. Ajoutons que si, dans l'Assemblée nationale, les débats sur l'abolition du droit exclusif de chasse furent sans profondeur, ils ne furent pas du moins sans éclat. A ceux qui, comme le comte de Dardan[1], objectaient les dangers possibles de la liberté de la chasse et du droit de port d'armes qui en est la conséquence, on répondit que les armes blanches ou à feu sont des bras ajoutés aux bras de l'homme; que lorsqu'une nation est divisée en hommes armés et en hommes qui ne le sont pas, il est à peu près sûr qu'à la longue les uns se rendront maîtres des autres; que le port d'armes est le droit de tous ou n'est celui de personne; que la liberté peut bien à sa naissance éclater dans l'orage, mais qu'elle ne tarde pas à adoucir le cœur de l'homme, auquel elle est si convenable[2]. Le marquis d'Ambli cita vainement l'exemple de l'Angleterre où, pour porter un fusil, la condition était d'avoir un revenu de cent guinées. « Je demeure auprès d'une vaste forêt, s'écria M. de Villette : chasse qui veut, et personne n'en abuse[3]. » Enfin, l'on adopta la proposition suivante :

« Le droit exclusif de chasse et celui des garennes

[1] *Le Point du jour*, t. II, n° 47.
[2] *Journal de Paris*, t. II, n° 221.
[3] *Le Point du jour*, t. II, n° 47.

ouvertes sont pareillement abolis, et tout propriétaire a le droit de détruire et faire détruire, seulement sur ses héritages, toute espèce de gibier. »

Restait à savoir si *l'on épargnerait les plaisirs du roi*. D'autant que la grande passion de Louis XVI, c'était la chasse. Clermont-Tonnerre proposa de faire à cet égard des réserves conformes aux sentiments monarchiques qui animaient l'Assemblée. Mais on ne le pouvait qu'en réduisant outre mesure le bienfait de l'abolition. Car c'était dans les *capitaineries* surtout que se déployait la tyrannie des chasses privilégiées. Le monopole royal embrassait autour de la capitale un rayon de près de vingt lieues, et là était justement le théâtre des plus criantes iniquités. Un cultivateur voulait-il établir des clôtures nouvelles, on venait le lui défendre, au nom des plaisirs inviolables du prince. Le propriétaire essayait-il de couper court aux ravages du gibier, il s'exposait à de cruels châtiments. Les officiers de la vénerie étaient autant de despotes subalternes dont il fallait ou subir les caprices ou acheter la protection. Les *capitaineries* avaient leur justice spéciale, leurs tribunaux, leurs prisons, leurs supplices.

Mirabeau prit la parole :

« Je ne comprends pas, dit-il, comment l'on propose à l'Assemblée de décider que le roi, ce gardien, ce protecteur de toutes les propriétés, sera l'objet d'une exception dans une loi qui consacre la propriété. Je ne comprends pas comment l'auguste délégué de la nation peut être dispensé de la loi commune. Je ne comprends pas comment vous pourriez disposer en sa faveur de propriétés qui ne sont pas les vôtres... Que le roi, comme tout autre propriétaire, chasse dans ses domaines, ils sont assez étendus pour cela. Tout homme a droit de chasse sur son champ, nul n'a droit de chasse sur le champ d'autrui : ce principe est sacré pour le monarque comme pour tout autre[1]. »

[1] *Courrier de Provence*, t. II, n° 24.

Ainsi se révélait, par l'organe du puissant orateur, le véritable esprit de l'Assemblée nationale. En ce qui concerne l'usage des instruments de travail et du premier de tous : la terre, elle ne croyait pas la doctrine du droit commun réalisable; mais, du moins, elle invoquait cette doctrine dans le cercle tracé par le droit de propriété. Le roi devait être le chef des propriétaires, en se résignant à devenir leur égal.

Les *capitaineries* furent donc condamnées. Le duc d'Orléans avait fait observer qu'il fallait dire capitaineries *royales et autres*, attendu que plusieurs personnes et lui-même en possédaient des deux espèces : on s'arrêta à la rédaction que voici :

« Toutes capitaineries, même royales, et toutes réserves des plaisirs, sous quelque dénomination que ce soit, sont dès ce moment abolies. Il sera pourvu par des moyens compatibles avec le respect dû aux propriétés et à la liberté, à la conservation des plaisirs personnels du roi[1]. »

L'exercice du pouvoir judiciaire, assimilé à la possession d'une prairie ou d'une vigne, était un des scandales du régime féodal : les juridictions seigneuriales furent supprimées presque sans discussion. Mais il n'en alla pas de même pour les dîmes.

Dans la fameuse nuit du 4, on avait déclaré rachetables, à la volonté des redevables, toutes les dîmes en nature, soit ecclésiastiques, soit laïques et inféodées. Depuis, cette rédaction avait paru vicieuse. On persistait bien à vouloir que les dîmes laïques et inféodées ne fussent supprimées qu'à la condition du rachat, parce qu'on les regardait comme de véritables propriétés, transmises d'âge en âge dans les familles; mais, quant aux dîmes ecclésiastiques, on se demandait si, appartenant à un corps qui ne peut ni vendre ni transmettre, elles présentaient les caractères de la propriété; on se demandait si elles n'étaient pas tout simplement des contributions levées sur la supersti-

[1] *Courrier de Provence*, t. II, n° 24.

tion des temps d'ignorance. Pourquoi dès lors imposer au cultivateur l'onéreuse obligation de racheter les dîmes ecclésiastiques ? Ne valait-il pas mieux les abolir purement et simplement, sauf à pourvoir par un impôt à l'entretien du sacerdoce ? Le 6 août, Buzot avait prononcé hardiment ces paroles solennelles : « Les biens ecclésiastiques appartiennent à la nation[1]. » Le 8, le marquis de Lacoste avait proposé en termes formels l'abolition absolue[2] : ce fut dans la séance du 10 que, sur cette orageuse question, les débats s'animèrent.

Prompts à défendre leur opulence menacée, les prêtres-législateurs témoignèrent d'abord un étonnement mêlé de colère. Aux yeux des uns, la dîme du clergé c'était sa vie. Aux yeux des autres, c'était une sorte de lien qui attachait l'intérêt du pontife à la prospérité du laboureur, les cantiques et les prières de tous les âges aux fleurs et aux fruits de toutes les saisons[3]. Le curé François, le curé Jallet représentèrent successivement que la suppression des dîmes serait funeste aux pauvres ; qu'elle tarirait les grandes sources de la charité sacerdotale. L'abbé Grégoire aurait voulu qu'en échange des dîmes on donnât aux prêtres des bien-fonds, de manière à unir le travail des champs au service des autels. Moins circonspect ou plus convaincu, l'évêque de Langres soutint que le corps du clergé était propriétaire de ses biens, comme les particuliers, au même titre. Si l'on touchait aux dîmes ecclésiastiques, quelle raison pour réserver le bénéfice du rachat aux dîmes laïques, aux dîmes inféodées ? Est-ce que les premières ne se trouvaient pas consacrées, aussi bien que les secondes, par une possession immémoriale, par tous les états généraux, par la loi ? Et le clergé d'applaudir, pendant que le reste de l'Assemblée se répandait en murmures[4]. Un

[1] *Moniteur*, séance du 6 août.
[2] *Ibid.*, séance du 8.
[3] *Mémoires de Rivarol*, p. 147.
[4] *Journal de Paris*, t. II, nº 224.

député du Beaujolais, nommé Chasset, réfuta vivement l'évêque de Langres; il montra, dans un discours dont on s'émut, qu'entre les mains du clergé les dîmes n'avaient jamais eu d'autre caractère que celui d'un impôt; que ce n'était point là évidemment une propriété du genre de celles qui s'acquièrent par vente ou par héritage; que la nation pouvait conséquemment remplacer comme elle l'entendrait les dîmes ecclésiastiques, sans porter atteinte pour cela au droit de propriété.

La distinction établie entre les biens de l'Eglise et les propriétés particulières ne manquait assurément pas de justesse; mais faire résulter de cette distinction le droit de l'Etat à disposer des dîmes ecclésiastiques, c'était une subtilité indigne du sénat auguste au sein duquel s'agitaient les destinées de la révolution. Les dîmes ecclésiastiques constituaient-elles un mode de possession désastreux pour l'ensemble du corps social? Voilà ce qu'il y avait à examiner, car c'était bien réellement là ce qui donnait à la nation le droit de les détruire. Et, à cet égard, nul doute possible. Pesant sur le cultivateur sans affecter la terre, elles empêchaient souvent le propriétaire de cultiver son domaine suivant le mode le plus favorable à la richesse publique. « Maître Pierre, » disait à un laboureur normand son curé, « si vous vouliez épierrer ce champ, y mettre du fumier et y donner deux labours, vous pourriez y semer du froment. » Le paysan, qui préférait ensemencer son champ, de pois et autres légumes non sujets à la dîme, fit au curé cette réponse spirituelle et profonde : « Vous avez raison, et si vous voulez faire à mon champ ce que vous dites là, je ne vous demanderai que la dîme[1]. »

Mais si l'on croyait pouvoir juger d'après l'intérêt social la légitimité des possessions cléricales, pourquoi ce même intérêt social n'aurait-il pas servi de règle, de mesure à la légitimité des possessions laï-

[1] *Moniteur* du 7 août 1789.

ques? De ce que les particuliers possédaient d'une autre manière que l'Eglise, s'ensuivait-il qu'à leur égard la grande loi du bien public eût quelque chose de moins sacré et fût moins impérieuse? Donc, en dépit de toutes les distinctions, soulever la question des dîmes, c'était conduire les peuples à rechercher jusqu'à quel point il était conforme à l'utilité commune que le principe de la propriété exclusive demeurât inviolable; c'était assigner une valeur purement relative à ce qui avait eu jusqu'alors une valeur absolue; c'était abandonner aux hasards de la controverse ce droit de propriété exclusive dont on voulait le maintien, et creuser la mine sous les fondements de l'édifice qu'on avait résolu de laisser debout.

C'est ce que ne parut point comprendre l'Assemblée nationale. Tout entière au souvenir des attaques dirigées par le seigneur de Ferney contre le faste des prélats, leurs pieuses rapines, leurs passions mondaines, elle ne s'inquiéta pas de ce que l'immortel vagabond, parti de Genève, avait écrit sur le droit du « premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire: « Ceci est à moi, » et trouva des gens assez simples pour le croire. » A la révolution qui commençait, Voltaire fit oublier Rousseau !

D'ailleurs, il en faut convenir, la succession logique des faits dans l'histoire n'est pas, à beaucoup près, aussi rapide que celle des idées dans la tête d'un penseur. L'histoire finit toujours par raisonner juste; mais, quelquefois, elle met des siècles à faire un raisonnement.

Le discours de Chasset avait produit une forte impression: Mirabeau frappa le coup décisif. Audacieux, vif, pressant, il peignit le décimateur emportant le tiers du revenu net des cultivateurs, les champs appauvris par l'enlèvement d'une grande portion des pailles, et l'agriculture privée d'une partie considérable des engrais. Il fit une habile énumération des objets qu'atteignait la dîme: lins, chanvres, fruits, olives, agneaux, les foins même. Et ce tribut

oppressif, on l'appelait propriété! « Non, s'écriait impétueusement Mirabeau, la dîme n'est point une prorieté.. Elle n'est pas même une possession; elle est une contribution destinée à cette partie du service public qui concerne les ministres des autels. C'est le subside avec lequel la nation salarie les officiers de morale et d'instruction. » A ces mots, des murmures se font entendre. Lui, relevant la tête, et d'une voix forte : « Je ne connais, reprit-il, que trois manières d'exister dans la société; il faut y être *mendiant*, *voleur* ou *salarié*[1]. »

La discussion en était là, lorsque, du bureau où il était assis en qualité de secrétaire, l'abbé Sieyès monta à la tribune[2]. Sa double qualité de prêtre et de philosophe, la gravité de son maintien, plus solennelle que de coutume, l'habit qu'il portait, sa réputation révolutionnaire commandaient la curiosité: on attendit en silence.

Chose singulière! c'était au nom de l'équité qu'on avait demandé jusqu'alors l'abolition des dîmes sans rachat; et personne encore ne semblait s'être aperçu qu'en déchargeant les propriétaires de la contribution religieuse et en la remplaçant par un nouvel impôt sur l'universalité des citoyens, on s'exposait à commettre une criante injustice. Pas de terre, en effet, qui, depuis l'établissement des dîmes, n'eût été vendue et revendue. D'un autre côté, pas d'acheteur de biens-fonds qui n'eût retranché du prix d'achat ce que la dîme retranchait du revenu annuel. Donc, ce n'était pas aux propriétaires actuels que devait appartenir le bénéfice de l'abolition des dîmes. Les supprimer sans rachat, c'était faire aux derniers acheteurs un présent gratuit, lequel ne s'élevait pas à moins de cent vingt millions de rente. Et à qui faisait-on payer les frais de ce magnifique cadeau?... Au peuple tout entier, la dîme devant être remplacée par un impôt général. De sorte que l'opération consistait à imposer ceux qui ne pos-

[1] *Courrier de Provence*, t. II, nº 26.
[2] *Journal de Paris*, t. II, nº 225.

sédaient pas le sol, au profit de ceux qui le possédaient. On prenait aux pauvres, pour donner aux riches!

Telle fut l'argumentation de Sieyès. Il n'hésita pas à la déclarer invincible, et elle l'était effectivement, quoi qu'en aient dit les historiens de la bourgeoisie. Interrompu à diverses reprises par les transports tumultueux et les murmures des Communes, l'orateur s'écria : « Messieurs, n'est-il permis de vous dire que des vérités agréables[1] ? »

A la tribune, Sieyès n'avait présenté qu'un exposé sommaire de son opinion ; il la développa dans un écrit auquel Mirabeau ouvrit, pour le combattre, les colonnes de son journal. Mais, à un raisonnement plein de vigueur, Mirabeau ne sut opposer que de fragiles sophismes. Il osa comparer l'abolition des dîmes sans rachat à une de ces chances heureuses qui se lient à l'acquisition d'un domaine[2]. Étrange logique! Comme si une loi, faite au nom de l'intérêt général, faite sous l'empire des idées d'éternelle justice, pouvait jamais être une chance heureuse pour les uns et malheureuse pour les autres! Car, il ne faut pas l'oublier, le remplacement pur et simple de la dîme par un nouvel impôt, appelait les non-propriétaires à payer en plus une partie de ce que les propriétaires allaient payer en moins. Ajoutons que l'avantage assuré aux riches étant calculé sur la proportion des fortunes, on devait gagner à l'opération d'autant plus qu'on serait plus riche : d'où ce mot d'un grand propriétaire : « Je remercie l'Assemblée de m'avoir donné, par son seul arrêté, trente mille livres de rente[3]. »

Plusieurs historiens de la révolution rangent Sieyès au nombre de ceux qui voulaient le maintien des dîmes. C'est une erreur matérielle. Sieyès ne combattit pas l'abolition des dîmes, il combattit leur *abolition sans*

[1] *Journal de Paris*. t. II, nº 225.
[2] *Courrier de Provence*, t. II, nº 27, p. 15 et 16, à la note.
[3] Voy. une lettre insérée dans *le Patriote français*, t. I, nº 15; et les *Observations* de Sieyès, dans *le Courrier de Provence*, t. II, nº 27, p. 21.

rachat. Il reconnaissait que la dîme était un des fléaux de l'agriculture[1]; qu'elle avait les inconvénients du plus détestable des impôts[2]; qu'elle était nuisible et qu'il importait conséquemment de l'éteindre[3]. Mais, qu'après avoir décrété le rachat dans la nuit du 4 août, on prétendît rester fidèle à la rédaction primitive en faisant payer à tous les citoyens une redevance due par les seuls acquéreurs de biens-fonds, c'est ce que Sieyès appelait avec quelque raison une *plaisanterie léonine*[4]; mais qu'on demandât aux pauvres sous forme d'impôt ce qui, jusque-là, sous forme de dîme, avait été demandé aux riches, c'est ce qui arrachait à sa logique indignée ce cri fameux : « Ils veulent être libres, et ils ne savent pas être justes[5]. »

Du reste, il ne concluait nullement, ainsi qu'on l'a prétendu, au maintien des dîmes : sa conclusion définitive[6] était celle-ci : « Le rachat doit être convenu de gré à gré entre les communautés et les décimateurs, ou réglé au taux le plus modique par l'Assemblée nationale. Les sommes provenantes de ce rachat peuvent être placées de manière à ne pas manquer à l'objet primitif des dîmes, et cependant elles peuvent fournir à l'Etat des ressources infiniment précieuses dans la circonstance[7]. »

Pourquoi ne le déclarerions-nous pas, puisque la vérité le commande? Dans l'affaire des dîmes, le vrai démocrate ce fut Sieyès. Et pourtant, sa popularité reçut alors une atteinte funeste. Où le tribun avait parlé, on affecta de n'avoir entendu que le prêtre. Parce qu'il s'était étonné qu'on fît présent aux seuls propriétaires du capital des dîmes abolies, c'est-à-dire

[1] Voy. ses observations dans *le Courrier de Provence*, t. II, nº 27, p. 10.
[2] *Ibid.*, p. 11.
[3] *Ibid.*, p. 15.
[4] *Courrier de Provence*, t. II, nº 26, p. 18.
[5] Observations de Sieyès dans le nº 27 du *Courrier de Provence*.
[6] Nous disons définitive, parce que, dans son discours du 10, Sieyès s'était borné à demander que le prix du rachat de la dîme ecclésiastique fût converti en revenus assurés, pour être employés, au gré de la loi, *à leur véritable destination*. C'est ce que Mirabeau fit observer avec raison, dans *le Courrier de Provence*, t. II, nº 27, p. 18.
[7] *Courrier de Provence*, t. II, nº 27, p. 18.

de un milliard quatre cents millions, il passa pour le défenseur intéressé de l'Eglise. Parce qu'il avait montré un privilége se glissant dans la destruction d'un abus, il passa pour avoir prêté à cet abus l'appui de sa parole : accusation que trop d'historiens ont accueillie en s'abstenant de la peser !

On a vu avec quelle ardeur le clergé avait défendu ses intérêts matériels : tout à coup, soit entraînement, soit calcul, la scène change. Le 11, dans la séance du matin, un député se lève pour donner lecture d'un acte par lequel plusieurs curés déclarent faire abandon des dîmes à la patrie. Aussitôt un grand nombre de membres du clergé s'élancent vers le bureau, demandant à signer la déclaration qui vient d'y être déposée. L'archevêque d'Aix, des évêques, dom Chevreuse, l'abbé d'Abécourt, plusieurs gros bénéficiers, signent à l'envi, au milieu des acclamations. L'abbé du Plaquet renonce à son prieuré, en disant qu'il s'en remet à la justice de la nation pour un traitement, « attendu que, quoi qu'en dise M. de Mirabeau, il est trop vieux pour gagner son *salaire*, trop honnête pour *voler*, et qu'il a rendu des services qui doivent le dispenser de *mendier*[1]. » Les transports de l'Assemblée s'étant un peu calmés : « Messieurs, dit l'archevêque de Paris, au nom de mes confrères, au nom de mes coopérateurs et de tous les membres du clergé qui appartiennent à cette auguste Assemblée; en mon nom personnel, je remets les dîmes ecclésiastiques entre les mains d'une nation juste et généreuse. » S'avançant ensuite vers le bureau, le cardinal de la Rochefoucauld déclare que le vœu qui vient d'être énoncé est celui du clergé de France.

Il fut donc décidé que les dîmes seraient abolies; qu'on aviserait aux moyens de subvenir, d'une autre manière, à la dépense du culte divin, et qu'en attendant, les dîmes continueraient d'être perçues en la forme accoutumée[2].

[1] *Moniteur*, séance du mardi 11 août

[2] *Courrier de Provence*, t. II, nº 26

Restaient quatorze articles dont il s'agissait de fixer la rédaction pour compléter l'œuvre de la nuit du 4 août : ce fut l'affaire d'une séance[1], tant était fougueux le mouvement qui, ce jour-là, emportait les esprits !

Mais sous cette apparente conformité de sentiments fermentaient mille passions diverses, qui, dès le lendemain, éclatèrent en scènes tumultueuses. « Elles me donnèrent l'idée d'une école de juifs, » dit un étranger qui était présent et qu'avait attiré du fond de l'Allemagne le bruit de la révolution commencée[2]. De chaque point de la salle, en effet, partaient des exclamations confuses, violentes, inintelligibles, que combattait en vain la sonnette fatiguée du président; les galeries, pleines de spectateurs, criaient et frémissaient; enfin, debout à leurs places, le regard en feu, la lèvre en mouvement, des orateurs, que nul ne pouvait entendre, frappaient l'air de leurs bras, pareils à des athlètes en position de lutte. Cependant, Target s'étant montré à la tribune pour lire l'adresse qui accordait à Louis XVI le titre de *restaurateur de la liberté française*, il se fit un grand silence. Mais à peine l'orateur eut-il prononcé ces mots : « Sire, l'Assemblée nationale a l'honneur..., » qu'une tempête s'éleva contre lui. « Point d'honneur ! point d'honneur ! nous ne voulons pas de ce mot ! » Target ayant repris la lecture de l'adresse : « A l'honneur de remettre aux pieds de Votre Majesté[3], » une clameur retentit, si générale, si formidable, que les fenêtres de la salle en tremblèrent. D'un ton moitié plaisant moitié injurieux , Mirabeau s'écria : *La majesté n'a point de pieds;* et le rire moqueur qui courut sur tous les bancs témoigna d'une étrange irrévérence de cette assemblée monarchique

[1] *Courrier de Provence*, t. II, nº 26.

[2] *Lettres écrites à Paris à l'époque de la révolution*, par Campe, Ve lettre, p. 158 (en allemand). Brunswick, 1790. La physionomie de la séance du 12, tracée par Campe, ne se trouve complétement reproduite dans aucun journal du temps. On la chercherait vainement dans *le Moniteur*, fait après coup. On n'en voit quelques traces que dans une note de Mirabeau, nº 27 du *Courrier de Provence*, p. 5.

[3] *Courrier de Provence*, ubi suprà

pour la monarchie. Target avait employé le mot *offrande.* « Offrande ! offrande ! cela ne se dit qu'en parlant de Dieu ou d'une idole : le roi n'est ni l'un ni l'autre[1] ; » et le mot fut rejeté au milieu des applaudissements qui couvrirent la voix de Mirabeau. La bourgeoisie entendait conserver la royauté comme sauvegarde, mais non plus comme principe !

Le 13, l'assemblée se rendit en corps auprès du roi, pour lui déférer le titre de restaurateur de la liberté française. Louis XVI parut accepter avec reconnaissance un hommage qui constatait la première défaite des rois, et le *Te Deum* fut chanté.

Ainsi se terminèrent ces débats.

En soumettant à la discussion la légitimité des biens ecclésiastiques, l'Assemblée, sans le savoir, appelait le peuple à discuter l'inviolabilité des biens laïques ; elle ouvrait des abîmes dont elle ne soupçonnait pas la profondeur. Le résultat fut donc double, et contradictoire en apparence : beaucoup de propriétaires s'enrichirent, mais le droit de propriété exclusive se trouva irréparablement ébranlé.

Nuit immortelle du 4 août, vous fûtes bien pour l'Eglise moderne de Jean-Jacques, comme a dit Carlyle[2], cette nuit de la Pentecôte à travers les ombres de laquelle étaient descendues les langues de feu ! Mais ici les apôtres ne furent illuminés que d'une manière imparfaite. Justes et injustes à la fois, inspirés et aveugles, ils ne virent eux-mêmes qu'une partie de ce qu'ils montraient au monde.

[1] *Lettres de Campe*, ubi suprà.

[2] *The French Revolution*, by Thomas Carlyle, vol. I, p. 271, seconde édition.

CHAPITRE II.

L'ÉVANGILE DEVANT LA RÉVOLUTION.

Portrait de Claude Fauchet, philosophe chrétien, de la secte des illuminés. — Sermon à l'abbaye de Longchamps. — Claude Fauchet et Madame Calon. — Fêtes chrétiennes de la liberté reconquise. — *Vos enim ad libertatem vocati estis, fratres.* — L'Évangile expliqué. — Enthousiasme religieux et populaire. — Alliance de Claude Fauchet et de Bonneville. — La *Bouche de fer.* — Le *Cercle social.* — La révolution, au nom de l'Évangile.

Il y avait alors à Paris un prêtre dont la voix agitait et charmait le peuple. Sa grande taille, sa chevelure noire étaient d'un guerrier; il avait le regard d'un apôtre, il avait le sourire d'une femme. Lorsque, du haut de la chaire, il animait la foule aux combats de la liberté, vous eussiez dit Savonarole; et cependant, il y avait en lui quelque reflet de cette grâce pénétrante qui, dans saint François de Sales, faisait accourir les enfants et parlait au cœur troublé des mères.

L'énergie contenue et l'austérité conviennent surtout à la dictature souterraine du confesseur, au gouvernement caché des esprits : les vertus de Claude Fauchet furent aussi orageuses que la place publique, où s'exerça leur empire.

Les années riantes, les années de la jeunesse, il les avait passées à veiller les morts[1], sans que ce funèbre office eût plié à des habitudes de méditation son esprit emporté. Bientôt, il était devenu prédicateur du roi, titre qu'il gagna par son talent et perdit par son indé-

[1] *Vie de l'abbé Fauchet*, par M. l'abbé Valmeron, p. 8. 1791. — L'abbé Valmeron est un pseudonyme. L'abbé Jarry, tel fut le véritable auteur de cette *Vie de Fauchet*, qui n'est qu'un libelle gonflé de poisons.

pendance[1]. Philosophe chrétien, membre de la secte des illuminés, complice des espérances de l'audacieuse école dont Weishaupt, Saint-Martin, Cagliostro et Mesmer avaient représenté les divers aspects, Fauchet avait la réputation d'un réformateur quand la Révolution s'ouvrit. On vantait le patriotisme de ses élans; on citait de lui mainte page enflammée, on le montrait prêchant un jour, à l'abbaye de Longchamps, devant la belle-sœur du monarque, décrivant la vie du pauvre en paroles pleines de sanglots, puis s'arrêtant tout à coup pour anathématiser les grands de la terre, et, le visage altéré, le bras étendu vers la princesse, s'écriant : « Pardonnez, madame, je vais remuer la boue du cœur humain[2]. »

Il y avait en lui de l'homme de guerre. Envoyé, au 14 juillet, sous les murs de la Bastille assiégée, il y avait respiré, avec un bonheur dont il ne se cachait pas, l'âcre parfum des batailles, et il se plaisait à étaler sa robe de prêtre criblée de balles. Jésus-Christ n'avait-il pas dit : « Je suis venu apporter dans le monde, non la paix, mais l'épée? » Il est vrai qu'il avait dit aussi : « Quelqu'un vous frappe-t-il sur la joue droite, présentez la joue gauche. » Mais, suivant Fauchet, ces deux textes n'étaient contradictoires qu'en apparence; ils se rapportaient à deux phases diverses du développement social : il faut aux prédicateurs d'une doctrine qui commence, le courage du martyre, aux défenseurs d'une doctrine déjà mûre, il faut le courage du combat

Du reste, la véhémence de Fauchet n'était pas sans un mélange de sensibilité exquise. A ses plus violents transports succédaient des attendrissements profonds, ineffables, qu'un rien provoquait : le passage d'une figure attristée, une lointaine harmonie, un cri plaitif, la vue d'un enfant. Pourquoi craindrions-nous de le dire? il fut aimé, il aima; mais de ce chaste amour

[1] *Biographie des contemporains*, par Rabbe, de Boisjolin et Sainte-Preuve.

[2] Paganel, *Essai hist. et crit. sur la Révolution française*, t. I, p. 437 1815.

qu'avait inspiré à Fénélon la *Rêveuse des Torrents*, amour qui habite les hautes régions de l'idéal, soleil de l'âme dont la lumière colore toutes les choses de l'intelligence. Attaqué, au sujet de ses relations avec madame Calon, Fauchet écrivit :

« Je n'ai jamais menti. Je suis sévèrement religieux. Ma croyance est ferme et raisonnée... Mes mœurs sont exactes, et cependant hardies comme mon caractère. Je chéris les femmes d'un penchant général : j'en aime une seule par une inclination fixe, et qui, indépendamment de toute passion sensuelle, fait le bonheur de ma vie. On m'a calomnié à cause d'elle ; je m'y suis attaché davantage, et j'ai été chaste. On m'a attribué très-gratuitement son fils : je l'ai adopté dans mon cœur... Elle donnerait sa vie pour moi, je livrerais ma vie pour elle ; mais je ne lui sacrifierais pas ma vertu et je ne ferais pas un mensonge pour lui plaire. Elle ne m'a jamais détourné d'aucun des périls que j'ai voulu courir pour la patrie ; elle a vu comme moi d'une regard serein ma fortune anéantie par la Révolution ; et elle reste attachée de toute son âme à cette Révolution, qui faisait ma ruine et mon bonheur[1]. »

Admirable tendresse, dont l'excès immortalisa Fauchet, mais le perdit ! Car il eut cette gloire, il eut ce malheur que le sentiment en lui dépassa l'idée. De là sa grandeur, ses fautes, ses incertitudes, ses déclamations tantôt puériles, tantôt sublimes, ce qu'il y eut d'inégal dans son talent, ce qu'il y eut d'inégal dans sa conduite. Une sensibilité sans mesure le condamna aux douleurs et aux périls d'un héroïsme inconséquent Apôtre d'une doctrine encore enveloppée d'ombre, il finit par avoir peur des fantômes inévitables que lui-même avait évoqués. Il se trompa sur le choix de ses alliés comme sur celui de ses adversaires ; et nous le retrouverons plus tard agenouillé devant les vieilles idoles, se frappant la poitrine, se répandant en malédictions et en fureurs insensées, croyant à un dieu des

[1] *Notes sur Claude Fauchet, évêque constitutionnel*, p. 29 et 30. 1842.

enfers, livré enfin à de déplorables repentirs, dont l'expression ne fut, hélas! étouffée que sous la main du bourreau!

Quoi qu'il en soit, Fauchet était entré dans la révolution, l'Evangile à la main. Quelle portée avait cette union du philosophe et du prêtre? Allait-on, après dix-huit siècles de ténèbres, de tyrannie, de luttes sauvages, revenir à la parole de vie? Au milieu de la France renouvelée y avait-il place pour Jésus-Christ?

Le XVIII[e] siècle s'était appelé Voltaire : la Révolution, que le XVIII[e] siècle enfanta, ne pouvait porter, à son origine, un autre nom que celui-là. Toutefois, il est à remarquer que les fêtes de la liberté reconquise se marièrent, d'abord, aux pompes chrétiennes.

Ainsi, pendant que l'Assemblée nationale abolissait les dîmes, au bruit d'applaudissements, écho sérieux du rire de Voltaire, toutes les églises retentissaient de clameurs triomphantes. Des processions de jeunes filles[1], vêtues de blanc, formaient entre l'hôtel de ville et Notre-Dame comme une chaîne vivante, dont il semblait que rien désormais ne pût rompre les gracieux anneaux. Pas de district qui n'eût hâte d'aller faire bénir son étendard devant un autel[2]. C'était dans une église que la présidente de Rosambo demandait l'aumône pour les pauvres[3]. L'orateur à qui était confiée l'oraison funèbre des héros inconnus, c'était le pasteur de la paroisse ou quelque religieux bénédictin. La pensée qui montait au ciel dans le chant grave du *Requiem*, c'était la belle pensée dont les Romains firent une loi : *Ceux qui meurent pour la patrie sont censés toujours vivre pour la gloire.*

Mais cette alliance entre la religion et la liberté ne pouvait être durable qu'à une condition : c'est qu'on reviendrait au christianisme primitif; c'est qu'on rejetterait tous les frauduleux commentaires qui avaient

[1] Voy. les *Révolutions de Paris*, par Prudhomme, t. I, nº VI, p. 26, et le *Moniteur* du 8 août 1789.
[2] Voy. Gorsas, *Courrier de Paris à Versailles*, t. I, nº XXXV.
[3] *Révolutions de Paris*, nº IV, p. 27.

fait du saint Évangile un tissu de contradictions misérables et transformé en une doctrine à l'usage des tyrans sacrés, des tyrans profanes, le code du genre humain régénéré. Le sang et les larmes versés pendant dix-huit siècles, le long étouffement de la pensée, l'esclavage antique maintenu sous des formes nouvelles, des millions de chrétiens se traînant, pauvres et avilis, autour de ce gibet du crucifié, signe de l'universelle rédemption, tout cela n'était venu que de la criminelle altération d'un livre. Pour en lire le texte, au milieu de la nuit répandue sur le monde, que ne s'avisait-on enfin de prendre la lampe que Dieu nous a donnée, la raison? Le plus ardent à y convier les esprits, ce fut Claude Fauchet.

Chargé, dès le 5 août, de célébrer les citoyens tués au siége de la Bastille, il avait choisi ce beau texte de saint Paul : *Vos enim ad libertatem vocati estis, fratres :*

« Vous êtes appelés à la liberté, frères. »

Il commença par attaquer le sophisme impie dont s'était autorisé si longtemps le despotisme des rois. Lorsque des fourbes, que les princes des prêtres avaient apostés, étaient venus demander à Jésus : « Devons-nous payer le tribut à César? » Jésus, devinant le piége, avait répondu : « Pourquoi me tentez-vous? Apportez un denier, que je voie. De qui sont cette image et cette inscription? De César? Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu[1]. » Mais il restait à décider ce qui est à César. Or, est-ce la vie des hommes, est-ce leur liberté, est-ce leur conscience inviolable, est-ce leur âme immortelle? La nature humaine est-elle à César ou à Dieu? Et le prédicateur ajoutait : « Le droit d'oppression n'est à personne ; le droit de défense est à tous... ne l'oubliez pas! c'est comme ennemi de César que Jésus fut immolé. » Grande et saisissante nouveauté, parmi tant de choses nouvelles, que de semblables paroles sur les lèvres d'un

[1] Évangile selon saint Marc, ch. XII, versets 14, 15, 16 et 17.

prêtre! L'impression fut si vive qu'une foule immense conduisit triomphalement Fauchet à l'hôtel de ville. Des hommes de guerre ouvraient la marche, qu'animait le son des tambours, et un héraut portait une couronne civique[1] devant le lévite aux fortes pensées.

Quelques jours après, dans l'église paroissiale de Sainte-Marguerite, en présence des districts réunis du faubourg Saint-Antoine, Fauchet prononçait cette parole auguste : « Jésus-Christ n'est que la divinité concitoyenne du genre humain[2]. »

La bénédiction des drapeaux ayant eu lieu, il monta en chaire une troisième fois, et présenta la Révolution française comme l'accomplissement de cette prophétie d'Isaïe :

« En ce temps un grand hommage sera rendu au Dieu des armées par un peuple jusqu'alors divisé et déchiré, par un peuple devenu terrible et auquel aucun autre ne sera jamais comparable. Cette nation, qui avait attendu la justice et qui, dans sa longue attente, avait toujours été foulée aux pieds par ses ennemis, possesseurs de sa terre ainsi que des fleuves dévorants, se réunira au lieu où est invoqué le Dieu des armées ; elle viendra triomphante à la montagne de Sion[3]. »

Dans ce sermon bizarre et puissant, où à la douceur des tendances chrétiennes se mêlaient la philosophie de Rousseau, les emportements de Caïus Gracchus et un sentiment confus du socialisme de nos jours, Fauchet s'étudia surtout à prouver que l'individualisme est la répudiation même de l'Evangile ; que c'est pour les sociétés, la guerre, la souffrance, la mort ; que l'amour de soi est légitime, mais qu'il devient insensé dès qu'il se place en dehors du dogme de la fraternité, véritable secret de la prospérité des peuples. Convaincu qu'en disant : « Mon royaume n'est pas de ce monde, » Jésus-Christ avait entendu désigner seulement la société

1 *Le Moniteur*, du 8 août 1789.
2 *Second discours sur la liberté française*, prononcé par Fauchet, le 31 août 1789.
3 Isaie, ch. XVIII, v. 7.

païenne qu'il venait détruire; convaincu que les hommes se doivent de travailler activement à la réalisation de ce bonheur terrestre dont Dieu leur a donné l'inépuisable désir, Fauchet se gardait bien de conclure à une vie de contemplation inféconde et d'ascétisme. « Frères, s'écriait-il, jurons dans le premier temple de l'empire, sous ce vaste dais d'étendards consacrés à la religion par la liberté, JURONS QUE NOUS SERONS HEUREUX [1]. » Alors les drapeaux s'inclinèrent; les soldats, violemment émus, se mirent à agiter leurs épées, comme jadis les guerriers gaulois quand le druide avait parlé; mille coups de fusil remplirent d'un bruit inaccoutumé les voûtes du temple, et, au dehors, le canon gronda [2].

Fauchet ne put se défendre de respirer avec ivresse tout cet encens de popularité : sa tête s'exalta; son activité devint brûlante; et le premier, devant le peuple à la fois étonné et ravi, il osa ouvrir l'Evangile à cette page vraiment divine.

« Quand le Fils de l'homme viendra dans sa majesté, avec tous ses anges, alors il s'assiéra sur son trône.

« Et toutes les nations seront rassemblées devant lui, et il séparera les uns d'avec les autres, comme le pasteur sépare les brebis d'avec les boucs.

« Et il placera les brebis à sa droite, les boucs à sa gauche.

« Alors le roi dira à ceux qui sont à sa droite : Venez, bénis de mon Père; possédez le royaume préparé pour vous dès l'origine du monde.

« Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'étais sans asile, et vous m'avez recueilli;

« Nu, et vous m'avez vêtu; malade, et vous m'avez visité; en prison, et vous êtes venus à moi.

« Alors, les justes lui diront : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu ayant faim, et que nous vous avons rassasié; ayant soif, et que nous vous avons donné à boire?

[1] *Troisième discours de Claude Fauchet sur la liberté française.*
[2] A la suite des *Mémoires de Dusaulx*, § v, p. 416.

« Quand est-ce que nous vous avons vu sans asile, et que nous vous avons recueilli; nu, et que nous vous avons vêtu ?

« Et quand est-ce que nous vous avons vu malade ou en prison, et que nous sommes venus à vous?

« Et le roi leur répondra : En vérité, je vous le dis : chaque fois que vous l'avez fait à l'un des plus petits d'entre vous, vous l'avez fait à moi-même. »

Là est en effet toute la doctrine du Christ. Dans le malheureux qui manque de pain, de vêtement ou de gîte, c'est Dieu qui souffre, oui, Dieu ! car l'humanité est contenue en son sein, et dans tout homme qu'on frappe, c'est l'humanité qui gémit. Le dogme de la solidarité pouvait-il être proclamé avec plus de force, plus de magnificence, plus de grandeur ? Et, pour que sa doctrine se gravât dans les cœurs en traits ineffaçables, le Christ l'avait exprimée par un tableau terrible, celui du jugement dernier ! Et c'était de l'observance ou de la violation de cette doctrine suprême qu'il avait fait dépendre, pour les hommes, l'éternel bonheur ou le châtiment éternel !

Ce fut, inspiré par ces croyances, que Fauchet fonda le journal de *la Bouche de fer*, de concert avec Bonneville, philosophe nourri du mysticisme de Saint-Martin, écrivain audacieux, obscur, qui, par une incohérence d'idées fort commune alors, professait le panthéisme en religion, quoiqu'il demandât, non pas la communauté des biens, déduction logique du panthéisme, mais l'égal partage des terres. Le plus marquant des ouvrages de Bonneville commence ainsi :

« Tout est dans tout... Il n'y a pour moi qu'une cité, qu'un seul peuple, une même loi sociale, un même esprit public, et un même Dieu en trois personnes : moi, toi et lui[1]. »

Impatients d'étendre leur influence, Fauchet et Bonneville ne tardèrent pas à transformer en club une loge maçonnique, établie au Palais-Royal. Parmi les

[1] *De l'Esprit des religions*, p. 1 et 2. 1791.

membres de ce club, qui reçut le nom de *Cercle social*, les uns, tels que Goupil de Préfeln, Condorcet, Bonneville, continuèrent à se porter représentants de la franc-maçonnerie[1], dont les rites, selon eux, contenaient la solution de tous les problèmes soulevés par la révolution française[2]; les autres, tels que Fauchet, essayèrent de passionner la multitude, au nom de l'Evangile, lumière, disaient-ils, que, pendant dix-huit cents ans, les théologiens avaient tenue sous le boisseau, et qui, grâce à la Révolution, allait éclairer pour jamais le monde.

[1] *Notes sur Claude Fauchet*, p. 5.
[2] Voy. dans le IIe volume de cet ouvrage le chapitre intitulé : les *Révolutionnaires mystiques*.

CHAPITRE III.

TABLEAU DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Portraits divers : Cazalès et Maury, Mounier, Malouet et Lally-Tollendal ; Duport, Barnave et Lameth ; le duc d'Orléans, Sieyès, Robespierre, Mirabeau ; les hommes du passé ; les hommes du présent ; un homme de l'avenir, seul. — L'Assemblée prise dans son ensemble. — Son origine, son caractère, son but, ses inspirations, ses mobiles.

L'ancien monde féodal était tombé en poussière et l'Assemblée nationale devenait l'Assemblée constituante : sur quelles bases allait être édifiée la société nouvelle?

L'Assemblée se divisait en plusieurs partis.

Le long des bancs de droite siégeait, dans tout l'orgueil de sa caduque splendeur, le parti du passé : archevêques, évêques, princes, ducs, marquis, barons, et quelques déserteurs du tiers état. C'est à peine si ces fantômes d'un autre temps semblaient croire à la révolution. On les voyait dépenser follement en bravades ou en bons mots les dernières étincelles du vieil esprit de cour. Les uns, affectant des airs de profondeur, se réjouissaient des progrès du sentiment révolutionnaire, progrès excessifs, assuraient-ils, par où la révolution périrait le lendemain même ; les autres, plus jeunes, juraient par leur épée et par l'étranger que la noblesse ne reculerait pas ; tous allaient au gouffre qui les devait engloutir, le front haut, l'œil clignotant, le sourire du dédain sur les lèvres : marche triomphale vers la mort, que conduisaient Cazalès et l'abbé Maury, deux puissances du vieux monde, un soldat et un prêtre : le soldat, homme d'une sensibilité éloquente et chez qui la véhémence n'était qu'une exa-

gération de la tendresse; le prêtre, cœur froidement agité, figure *où se peignaient tous les péchés cardinaux*[1], et qui, plus que personne, provoqua cette apostrophe grossière, menaçante, tombée un jour du haut des tribunes : « Messieurs du clergé, on vous rase. Si vous vous remuez trop, vous vous ferez couper[2]. »

Le milieu de l'Assemblée était occupé par cette masse d'hommes stagnante qui reçut le nom de *Marais.* Le caractère de ce parti était l'indécision. Il avait pour orateur Lally-Tollendal, pour agent d'affaires Malouet, et pour véritable chef Mounier : Mounier, général résolu d'une armée flottante, intelligence sans audace, âme sans peur, et qui mettait à soutenir des opinions timides une énergie intraitable.

Le parti populaire siégeait sur les bancs de gauche. Là figuraient des personnages diversement fameux : le duc d'Orléans, tête d'une faction à laquelle on doutait qu'il appartînt; la Fayette, tout entier au culte de la faveur qui entourait sa vie; Duport, dont de fortes études et le goût de la méditation avaient mûri la jeunesse; Barnave, tribun élégant et léger; Lameth, le type de ces gens de cour pour qui la popularité n'était qu'un moyen d'arriver aux honneurs, et dont l'ambition égarée cherchait, à travers la place publique, le chemin du ministère. On disait des trois derniers : « Ce qu'ils ont en commun, Duport le pense, Barnave le dit, Lameth le fait. »

Le penseur, convenu, du parti populaire, c'était l'abbé Sieyès. On attendait beaucoup de ce personnage grave qui parlait et se prodiguait si peu. A son front penché, à son regard, au demi-jour dont ses brèves sentences éclairaient de temps en temps sa route et son but, on le jugeait supérieur à tous. On admirait l'immobilité de ses lèvres prudentes; on lui prêtait je ne sais quel pouvoir plein de mystère, qu'on lui donnait, rien qu'en le lui supposant, et son silence habi-

1 Carlyle, *the French Revolution*, vol. I, p. 272, seconde édition.
2 *Ibid.*

tuel passait, ou pour le dédain de la sagesse, ou pour sa pudeur.

Ce n'était point par lui, cependant, que la Révolution devait être conduite : Robespierre était là! Non qu'à cette époque le futur ascendant de Robespierre se laissât deviner. Peu s'en fallait même qu'aux yeux des gentilshommes qui s'essayaient au rôle des Gracques avec le laisser-aller et la grâce du bel esprit, l'avocat d'Arras ne fût un objet de risée. La Révolution ne l'ayant pas encore transformé et fait à son image, on trouvait sa parole lourde et apprêtée; ses apparitions à la tribune, qui, plus tard, firent trembler, faisaient alors sourire. Rien n'apparaissait de ce qu'il y avait en lui de fatal et de grand. Seul, en chaque débat, il atteignait à l'extrémité des questions; seul, au milieu de tous ces hommes tourmentés de tant de sentiments contraires, il allait droit devant lui, sans crainte, sans hésitation, sans respect humain, sans inconséquences, le regard infailliblement fixé sur l'horizon; mais autour de lui on n'y prenait garde. Le foyer qu'on a ordinairement dans le cœur, il l'avait, lui, dans la tête. Il était passionné par l'intelligence. Il avait des croyances solides mais froides comme l'acier. Sa conviction était indomptable et morne. C'en était assez pour qu'on ne soupçonnât pas quelle puissance d'agitation résidait en lui. On ne le comprit que quand la Révolution elle-même voulut être comprise. Lorsqu'il exprimait sa pensée en formules inflexibles et profondes, ce n'étaient, à droite, à gauche, partout, que transports d'hilarité insultante. Pourtant, en étudiant ses roides maximes, en éprouvant sa foi d'airain, en interrogeant le bleu amer de ses yeux, en contemplant son mince visage dont le teint vert rappelait, en de certains moments, la couleur des flots, quelques-uns eurent un pressentiment confus de sa destinée. « Cet homme, dit un jour Mirabeau dans un moment d'émotion involontaire, fera quelque chose : il croit à ce qu'il dit. »

Il y avait dans l'Assemblée un quatrième parti dont

les éléments changeaient à toute heure, qui se composait selon le hasard ou l'inspiration du moment, qui tour à tour se faisait accepter, admirer, craindre, mépriser, subir. Ce parti était un homme, et cet homme était Mirabeau

Mais l'Assemblée, l'Assemblée prise dans son ensemble?

D'abord, il faut se rappeler que les trois ordres avaient contribué à l'élire. Le clergé n'y comptait pas moins de trois cent huit représentants; la noblesse y avait envoyé deux cent soixante-six gentilshommes et dix-neuf magistrats; enfin, cent soixante parlementaires à différents degrés, quinze gentilshommes et quatre prêtres, y faisaient partie de la représentation du tiers état. C'eût été merveille si une Assemblée formée de la sorte n'avait eu ni oscillations, ni déchirements intérieurs, ni défaillances. Ayant à diriger la tempête, pouvait-elle être capable de la contenir? Elle ne fut même pas capable de la comprendre!

Il est vrai qu'une certaine unité planait sur ses divisions et que du milieu des opinions divergentes, du milieu des passions ou des intérêts hostiles, se dégageaient des tendances dominantes. Mais quelles étaient ces tendances? Celles que la philosophie du XVIIIe siècle avait enfantées, en s'arrêtant à Montesquieu et en n'allant pas au delà de Voltaire. La majorité, c'était le tiers état qui l'avait donnée, c'est-à-dire cette phalange de marchands, d'hommes de lettres, d'avocats, de gentilshommes douteux, de prêtres mécontents, qui tremblait d'avoir à céder au peuple dans la victoire la place qu'il avait si généreusement occupée dans le combat. La domination a ses parvenus comme la richesse, et le vice des seconds comme des premiers est l'esprit d'exclusion, injustice de l'orgueil. Sur les débris de la puissance féodale abattue, ce que la majorité des constituants se croyait appelée à fonder, c'était la puissance de la bourgeoisie, et pas autre chose.

Cependant l'Assemblée constituante va nous apparaître fournissant, en dehors et au-dessus de son œuvre

de choix, une carrière qui souvent fut éclatante; et déjà ne l'avons-nous pas vue se présenter sur la scène de manière à commander le respect? Son serment du Jeu de Paume, son attitude sereine au milieu des sabres nus, sa volonté inflexible et forte dans le drame de son unité conquise, ses intrépides délibérations entre les dragons que la cour fait ranger en bataille et la Bastille que le peuple renverse, tout cela est marqué d'un sceau indélébile, tout cela est digne de l'ère nouvelle qui s'ouvre.

Ah! c'est que le peuple ici est encore présent et combat avec l'Assemblée; c'est que derrière ce tiers état qui s'amoindrira toutes les fois qu'il voudra rester lui-même, il y a, le poussant, l'animant, l'enveloppant de son haleine de feu, la grande et indomptable révolution. Ils essayeront de s'arrêter; mais une voix, une voix étrange, une voix unique quoique formée, comme le bruit de l'Océan, des murmures sans nombre de toutes les vagues, leur criera : En avant, et encore, et toujours! Ils seront tentés de s'assoupir; mais aussitôt un coup de tonnerre les réveillera.

Voilà par où s'explique le double caractère que nous remarquerons dans les actes de l'Assemblée constituante Elle s'emprisonna dans une besogne étroite, et s'éleva quelquefois à des hauteurs sublimes; elle fit une constitution périssable et proclama des vérités immortelles, parce qu'elle fut retenue tour à tour et emportée par deux forces distinctes, le sentiment qui lui venait d'elle-même et le mouvement qui lui venait du peuple.

Qu'on ne s'y trompe pas, toutefois! Ceux des historiens modernes qui lui ont reproché de s'être complétement asservie au Palais-Royal et à ses motionnaires[1], ont manqué de coup d'œil. Non-seulement il arriva à l'Assemblée constituante de résister aux clameurs de la rue, mais il lui arriva, comme on le verra bientôt, de le faire sous l'empire de cette fausse idée

[1] Voy. ce que dit à ce sujet M. Granier de Cassagnac, dans son livre *Hisoire de la Révolution*, t. III, chap. III.

que la nation c'était elle. Ce qui est vrai, c'est qu'elle eut à subir en mainte circonstance une pression mystérieuse, dont elle ne chercha pas même à se rendre compte; ce qui est vrai, c'est qu'un des mobiles qui la guidèrent le mieux, en trompant son égoïsme de caste, fut une passion, alors assez nouvelle en France, l'ambition de la popularité. Au fond, elle redoutait moins les menaces du Palais-Royal qu'elle ne recherchait ses éloges. C'est à la clarté de ce flambeau que nous aurons à la suivre.

Elle fut générale, au surplus, cette rivalité dans la recherche des applaudissements. Car chaque siècle a ses idoles qu'il propose à l'adoration des humains. La liberté et l'égalité étaient les divinités du jour, voilées encore mais du moins entrevues; il fallait les encenser, fût-ce de loin, ou consentir à n'être pas de son temps. Il en résulta que beaucoup se donnèrent à la révolution uniquement pour gagner la faveur publique, devenue le plus indispensable des appuis dans la carrière... même des vains désirs. Quel était le vent qui soufflait des faubourgs? Que pensaient les dépositaires du bruit? Et, de la sorte, on vit l'esprit de flatterie descendre par degrés des hautes sphères qu'il avait jadis habitées. La souveraineté, en se déplaçant, déplaça la courtisanerie. Le peuple eut pour flatteurs ceux qui avaient eu l'insolence de se croire ses maîtres : il fut vengé!

Et qu'on ne calomnie pas, qu'on n'essaye pas de rabaisser cette force attractive de la révolution, pour s'être ainsi exercée sur des passions frivoles ou de lâches pensées. Parce que d'innombrables flots impurs vont se perdre dans son vaste sein, la mer en est-elle moins imposante? Parce que les faiblesses mêmes de ces millions d'individus qui s'absorbent en elle, l'humanité les emploie à son œuvre, en a-t-elle moins de majesté? Quand la vérité l'emporte, il n'est pas jusqu'à l'infinité de ceux qui la servent dont ne s'augmente l'éclat de son triomphe. Les hommes sont petits : l'homme est grand.

CHAPITRE IV.

PREMIERS TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Entrée en scène de l'Assemblée constituante. — Importance des travaux intellectuels, trop méconnue. — Principes conquis dans l'opinion. — Projet de Sieyès et pressentiment du socialisme moderne. — Formules du 6e *bureau* discutées. — *Déclaration des droits de l'homme.* — Le comité de Constitution; plan proposé. — Débats sur la fameuse théorie de Montesquieu. — Artifices de Mirabeau. — Indivisibilité du corps législatif proclamée. — Le *veto.* — Agitation du peuple; admirable bon sens de ses alarmes. — Rôle extraordinaire de Mirabeau. — Mémoire de Necker. — Le *veto suspensif.* — Débats sur le droit de succession; attitude extraordinaire de Mirabeau; le traité d'Utrecht dans la poche de Sillery; les Bourbons d'Espagne, le duc d'Orléans et l'Autrichienne; décision de l'Assemblée. — Le *Mémoire royal* — Motion de Volney. — Une première conclusion.

Que l'Assemblée constituante ait longtemps flotté entre des aspirations vastes comme le monde et les conseils d'un misérable égoïsme de caste; que tour à tour glorieuse complice du peuple et instrument de la bourgeoisie, elle ait déconcerté tour à tour, parmi ses juges, le mépris et l'enthousiasme; qu'au milieu de tressaillements héroïques, elle ait subi l'atteinte des plus vulgaires désirs; qu'elle se soit enfin bercée du puéril espoir de fixer sur un chiffon de papier les volontés éternellement mouvantes du destin et d'enfermer, suivant l'expression de Thouret, *la fin de la révolution dans la fin de la constitution*, toujours est-il qu'elle a fait plus que traverser la scène de l'histoire : elle s'y est arrêtée et y a joué un grand rôle.

Eh bien, des résumés arides, incomplets, d'infidèles analyses, ou, comme dans la question des dîmes abolies sans rachat, des comptes rendus frauduleux, voilà de quoi s'est jusqu'ici composée l'histoire des travaux

de l'Assemblée constituante. Il semble que, plus touchés des choses d'une importance purement extérieure que des drames, si sérieux pourtant, de la pensée, les historiens n'aient rien vu de ce qu'avait de merveilleux l'enfantement, même imparfait, d'une société nouvelle. Il faut réparer les oublis, il faut combler les lacunes, il faut rendre à cette partie trop négligée de notre histoire son grave caractère et sa grandeur épique.

Une *déclaration des droits de l'homme* fut l'idée par où s'ouvrirent les travaux de l'Assemblée constituante. Plus solennelle encore et plus saisissante eût été une *déclaration des devoirs.* Mais c'est ce que le janséniste Camus et l'abbé Grégoire demandèrent vainement. Avant que le XIX[e] siècle se mît à sa tâche, le XVIII[e] avait à achever la sienne.

Le *Cahier de Paris* portait :

« Les hommes sont égaux en droit. — Tout pouvoir émane de la nation et doit être exercé pour son bonheur. — La volonté générale fait la loi ; la force publique en assure l'exécution.— A la nation tout entière le vote des impôts. — Ni arrestations ni destitutions sans jugement. — Tout citoyen est admissible aux emplois. — La liberté naturelle, civile et religieuse de chaque homme, sa sûreté personnelle, son indépendance absolue de toute autre autorité que celle de la loi, excluent toute recherche sur ses opinions, sur ses discours, ses écrits, tant qu'ils ne troublent pas l'ordre public et ne blessent pas les droits d'autrui. »

Ces maximes donnaient l'étendue à peu près exacte du domaine conquis jusqu'alors par l'esprit humain et en déterminaient les limites connues. Là furent le point de départ, le modèle et le cadre d'une foule de projets. Celui que la Fayette avait présenté le 11 juillet faisait entrer dans l'énumération des droits de l'homme *la résistance à l'oppression.* Celui qui, le 20 du même mois, fut présenté par l'abbé Sieyès, contenait un passage où sont vivement pressenties, quoique encore imparfaitement exprimées, les conclusions du socialisme moderne :

« La nature donne à l'homme des *besoins* et des *moyens* pour y pourvoir. Deux hommes étant *également hommes*, ils ont, à un *égal degré*, tous les droits qui découlent de la nature humaine. Il existe, il est vrai, de grandes *inégalités de moyens* parmi les hommes; la nature fait des forts et des faibles; elle départ aux uns l'intelligence qu'elle refuse aux autres : il suit qu'il y aura entre eux inégalité de travail, inégalité de produit, inégalité de consommation et de jouissance; mais il ne s'ensuit pas qu'il puisse y avoir inégalité *de droits*. L'ASSOCIATION est un des moyens indiqués par la nature pour atteindre le bonheur. »

Qui ne retrouverait ici en germe le socialisme du XIXe siècle, depuis son principe, qui est : DE CHACUN SELON SES FACULTÉS ET A CHACUN SELON SES BESOINS, jusqu'à son mode de réalisation, qui est : l'ASSOCIATION UNIVERSELLE ?

On juge combien profonde dut être l'épouvante des hommes du passé, de tous ceux qui avaient traversé leur siècle sans le vouloir comprendre ! Quel était donc ce monde nouveau, tout à coup découvert? Ces abstractions ne cachaient-elles point sous leur forme métaphysique des réalités redoutables? Les plus éclairés d'entre les aristocrates ne s'y trompèrent pas. Mais, enveloppant leur effroi dans leurs railleries, ils affectèrent de dénoncer toute *déclaration des droits* comme une chose pompeusement inutile, sinon dangereuse. A les entendre, on ne pouvait proclamer les lois de la nature humaine sans rétrograder jusqu'à l'origine des sociétés, et c'était rédiger, pour l'homme devenu social, le code des sauvages. « Les hommes, disaient-ils avec Rivarol, naissent nus et vivent habillés, comme ils naissent indépendants et vivent sous des lois. Les habits gênent un peu les mouvements du corps, mais ils le protégent contre le froid; les lois gênent les passions, mais elles défendent l'honneur, la vie et les fortunes[1]. » Sophisme ! Il ne s'agissait pas de supprimer

[1] *Mémoires de Rivar l*, p. 103. Collection Berville et Barrière.

les habits : il s'agissait de déclarer que tous ceux qui ont également froid ont un droit égal à se vêtir : idée incomplète, d'ailleurs, mais que Robespierre compléta plus tard en disant qu'ils doivent tous également en recevoir de la société.. le pouvoir.

Sur la nécessité d'une déclaration, la lutte fut assez longue, d'un médiocre éclat et plusieurs fois interrompue. Le comte de Castellane n'eut pas de peine à prouver que la tyrannie avait surtout pour complice l'ignorance. Comment pouvait-il être inutile de faire tomber le voile qui, aux yeux des peuples trompés si longtemps, avait couvert la statue de la Liberté ? Barnave trouva, pour la déclaration des droits, le mot populaire de *catéchisme national*. Malouet l'appuya avec une modération de langage qui n'excluait pas la force de la pensée. « La déclaration est indispensable, s'écria le comte d'Entraigues, afin que, si le ciel dans sa colère nous punissait une seconde fois du fléau du despotisme, on pût au moins montrer au tyran l'injustice de ses prétentions, ses devoirs et les droits des peuples. » Enfin, l'Assemblée ayant décidé qu'une déclaration des droits serait faite et placée en tête de la Constitution, la rédaction en fut confiée, dans la séance du 12 août, à un comité de cinq membres, dont Mirabeau, qui en faisait partie, vint lire le travail dans la séance du 17.

Mais ce travail ne rencontra qu'une approbation fort douteuse. Sur la motion du marquis de Paulette, on convint que l'Assemblée se séparerait en bureaux ; que de nouveaux projets seraient élaborés et qu'on soumettrait à la discussion, article par article, celui qui aurait réuni le plus de suffrages[1].

Aussitôt Mirabeau réclame la parole et demande que la rédaction définitive soit renvoyée au temps où les autres parties de la constitution seront elles-mêmes convenues. En d'autres termes, il voulait qu'on écrivît le livre avant la préface. Telle était l'opinion de quelques-uns, de Malouet, par exemple, du duc de Lévis,

[1] *Moniteur*, séance du mardi 18 août 1789.

de Pétion; mais dans l'autre plateau de la balance pesaient Rabaut Saint-Étienne, Volney, Barnave, la Fayette, Sieyès... et l'opinion publique. Aussi la proposition de Mirabeau fut-elle accueillie par des murmures où quelque colère se mêlait à l'étonnement. Mirabeau était assez fort pour braver les attaques, il n'était pas assez pur pour échapper aux soupçons : Gleizen, Blezau, Rewbel, lui reprochèrent durement d'avoir parlé lui-même en faveur du décret qui ordonnait que la déclaration précéderait la constitution; ils lui reprochèrent l'art insolent avec lequel il entraînait l'Assemblée vers des buts contraires. Mais que lui importait, à lui? Son âme, invincible à tout excepté au vice, n'avait pas à se troubler devant de telles agressions. En deux phrases il fit l'éloge de sa vie; à ses ennemis il opposa, comme une impénétrable armure, les trente volumes sortis de sa plume; et, de ses rudes lèvres, où la nature semblait avoir placé le siége de la violence, le siége du dédain, il laissa tomber ces paroles : « C'est un trait lancé de bas en haut[1]. » Trois projets se disputaient les préférences de l'Assemblée : celui de la Fayette, celui de Sieyès et un troisième, qui parut sous le nom du sixième bureau : ce fut ce dernier qu'on adopta comme base de discussion. Il était ainsi conçu :

« Art. 1er. Chaque homme tient de la nature le droit de veiller à sa conservation et le désir d'être heureux.

« Art. 2. Pour assurer sa conservation et se procurer le bien-être, chaque homme tient de la nature des facultés. C'est dans le plein et entier exercice de ces facultés que consiste la liberté.

« Art. 3. De l'usage de ces facultés dérive le droit de propriété.

« Art. 4. Chaque homme a un droit égal à sa liberté et à sa propriété.

« Art. 5. Mais chaque homme n'a pas reçu de la nature les mêmes moyens pour user de ses droits. De

[1] Voy. les récits combinés du *Moniteur* et des *Mémoires de Mirabeau*, t. VI, p. 206.

là naît l'inégalité entre les hommes ; l'inégalité est donc dans la nature même.

« Art. 6. La société s'est formée par le besoin de maintenir l'égalité des droits au milieu de l'inégalité des moyens.

« Art. 7. Dans l'état de société, chaque homme, pour obtenir l'exercice libre et légitime de ses facultés, doit le reconnaître dans ses semblables, le respecter et le faciliter

« Art. 8. De cette réciprocité nécessaire résulte, entre les hommes réunis, la double relation des droits et des devoirs.

« Art. 9. Le but de toute société est de maintenir cette double relation ; de là l'établissement des lois.

« Art. 10. L'objet de la loi est donc de garantir tous les droits, et d'assurer l'observation de tous les devoirs.

« Art. 11. Le premier devoir de tout citoyen étant de servir la société selon sa capacité et ses talents, il a le droit d'être appelé à tout emploi public.

« Art. 12. La loi étant l'expression de la volonté générale, tout citoyen doit avoir coopéré immédiatement ou médiatement à la formation de la loi.

« Art. 13. La loi doit être la même pour tous ; et aucune autorité politique n'est obligatoire pour le citoyen qu'autant qu'elle commande au nom de la loi.

« Art. 14. Nul citoyen ne peut être accusé, ni troublé dans l'usage de sa propriété, ni gêné dans celui de sa liberté, qu'en vertu de la loi, avec les formes qu'elle a prescrites, et dans les cas qu'elle a prévus.

« Art. 15. Quand la loi punit, la peine doit toujours être proportionnée au délit, sans aucune acception de rang, d'état ou de fortune.

« Art. 16. La loi ne pouvant atteindre les délits secrets, c'est à la religion ou à la morale à la suppléer. Il est donc essentiel, pour le bon ordre même de la société, que l'une et l'autre soient respectées.

« Art. 17. Le maintien de la religion exige un culte

public, le respect pour le culte public est donc indispensable

« Art. 18. Tout citoyen qui ne trouble point le culte établi ne doit point être inquiété.

« Art. 19. La libre communication des pensées étant un droit du citoyen, elle ne doit être restreinte qu'autant qu'elle nuit aux droits d'autrui.

« Art. 20. La garantie du droit de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

« Art. 21. Pour l'entretien de la force publique et les autres frais du gouvernement, une contribution commune est indispensable, et sa répartition doit être rigoureusement proportionnelle entre tous les citoyens.

« Art. 22. La contribution publique étant une portion retranchée de la propriété de chaque citoyen, il a le droit d'en constater la nécessité, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

« Art. 23. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration

« Art. 24. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée et la séparation des pouvoirs déterminée, n'a pas une véritable constitution. »

La discussion commença.

Que de questions émouvantes ne soulevaient pas ces maximes !

Elles proclamaient que la liberté consiste, pour l'homme, dans le plein et entier exercice de ses facultés : belle définition, et bien profonde, mais de laquelle il aurait fallu tirer cette conséquence, qu'il est du devoir de la société de rendre possibles, en chacun de ses membres, l'exercice et le développement de ses facultés naturelles par l'éducation commune et gratuite, par l'usage en commun des instruments de travail, et du premier de tous : la terre. Si, jeté faible et nu au milieu de mes semblables, je trouve tout occupé autour de moi ; si, mourant de faim, je ne puis ni tuer

ce chevreuil, ni cueillir ces fruits, ni tirer de ce champ, au prix de mes sueurs, de quoi conserver la vie, présent de Dieu ; si, tremblant de froid, je ne puis de la dépouille des animaux me faire un vêtement ; si, brûlé par la soif, je ne puis boire à cette fontaine ; si, épuisé de fatigue, je ne puis me coucher dans cette prairie ou à l'ombre de ces arbres..., parce que tout est devenu la possession exclusive de quelques-uns, et le sol, et les animaux, et la nature morte, et la nature vivante, que deviennent mes facultés ? Suis-je libre ?

De l'usage de ses facultés, disait le projet du sixième bureau, dérive, pour l'homme, le droit de propriété. Il était impossible de mieux dire. Mais quelle fatale inconséquence que d'ajouter : Donc, chaque homme a un droit égal à SA propriété ! La conséquence logique était : Donc, chaque homme a un droit égal à LA propriété. Car, à qui ne conserve sa vie qu'à la condition de la vendre pour un morceau de pain, qu'importe ce droit égal à SA propriété, qu'il n'aura jamais ? Entre ces deux monosyllabes SA et LA il y avait un immense abîme, et il faut le franchir afin de n'avoir pas à le combler ! « Pourquoi, » dit, dans un célèbre roman de Cooper, un philosophe des déserts, « pourquoi les chefs d'Etats n'ouvrent-ils pas leur compas et ne tracent-ils pas leurs lignes de démarcation sur nos têtes aussi bien que sous nos pieds ? Pourquoi n'écrivent-ils pas en grandes lettres sur leurs parchemins que chaque propriétaire du sol, qu'on pourrait appeler alors propriétaire de l'air, aura telle portion du ciel, avec telle étoile pour servir de limite à son domaine et tel nuage pour faire aller son moulin [1] ? »

Chose étrange ! L'Assemblée constituante prétendait fonder la société, en la régénérant, sur les principes immuables de la justice, sur l'indestructible base de l'égalité ; et de ces problèmes qui sont le glorieux supplice de notre époque, le plus important ne fut ni agité

[1] *La Prairie.*

ni même abordé par elle. Les articles que le débat mit particulièrement en lumière furent ceux qui concernaient la responsabilité des agents subalternes du pouvoir et la liberté des cultes. La philosophie du XVIII[e] siècle reparaissait là tout entière ; le génie de Voltaire planait sur la discussion, et on devine aisément ce que dut être, en cette occasion, Voltaire parlant par la bouche de Mirabeau.

Les agents subalternes seraient-ils responsables comme leurs supérieurs ? Non, répondaient quelques membres. Mais Mirabeau :

« Si la loi, dit-il, si la loi de responsabilité ne s'étendait pas sur tous les agents subalternes du pouvoir, il n'y aurait pas sur la terre une nation plus faite que nous pour l'esclavage... Le chef de la société seul excepté, — et pourquoi cette exception, ô puissant logicien ? — toute la hiérarchie sociale est responsable ; il faut proclamer cette maxime, si l'on veut consolider la liberté particulière et publique ; cela ne suppose aucunement que le subalterne soit juge de l'*ordre* dont il est porteur, mais il doit juger la *forme* de cet ordre : ainsi, un cavalier de maréchaussée saura qu'il ne lui est pas permis de porter un ordre sans être accompagné d'un officier civil ; en un mot, la force publique sera soumise à des formes déterminées par la loi. Il n'y a aucune espèce d'inconvénient à cela, sinon la nécessité d'avoir désormais des lois claires et précises, et c'est là un argument de plus en faveur du dogme de la responsabilité[1]. »

L'opinion de Mirabeau prévalut.

On avait dit : « Le culte est un objet de police extérieure ; en conséquence, il appartient à la société de le régler, de permettre l'un, de défendre l'autre. » Mirabeau attaqua cette proposition avec force :

« Je ne viens pas prêcher la tolérance. La liberté la plus illimitée de religion est à mes yeux un droit si sacré, que le mot tolérance, qui essaye de l'exprimer,

[1] *Moniteur*, séance du 22 août 1789.

me paraît en quelque sorte tyrannique lui-même, puisque l'existence de l'autorité qui a le pouvoir de tolérer, attente à la liberté de penser, par cela même qu'elle tolère, et qu'ainsi elle pourrait ne pas tolérer.

« Mais je ne sais pourquoi l'on traite le fond d'une question dont le jour n'est point arrivé.

« Nous faisons une déclaration des droits ; il est donc absolument nécessaire que la chose qu'on propose soit un droit ; autrement on y ferait entrer tous les principes qu'on voudrait, et alors ce serait un recueil de principes.

« Il faut donc examiner si les articles proposés sont un droit. Certainement dans leur exposition ils n'en expriment pas ; il faut donc les poser autrement. Mais il faut les insérer en forme de déclaration des droits, et alors il faut dire : Le droit des hommes est de respecter la religion et de la maintenir.

« Mais il est évident que c'est un devoir et non pas un droit. Les hommes n'apportent pas le culte en société, il ne naît qu'en commun. C'est donc une institution purement sociale et conventionnelle.

« C'est donc un devoir. Mais ce devoir fait naître un droit, savoir : que nul ne peut être troublé dans sa religion.

« Sans entrer en aucune manière dans le fond de la question, je supplie ceux qui anticipent par leurs craintes sur les désordres qui ravageront le royaume si l'on y introduit la liberté des cultes, de penser que la tolérance, pour me servir du mot consacré, n'a pas produit chez nos voisins des fruits empoisonnés, et que les protestants, inévitablement damnés dans l'autre monde, comme chacun sait, se sont très-passablement arrangés dans celui-ci, sans doute par une compensation due à la bonté de l'Être suprême.

« Nous qui n'avons le droit de nous mêler que des choses de ce monde, nous pouvons donc permettre la liberté des cultes et dormir en paix. »

Le frère de Mirabeau, un de ses plus constants adversaires, s'éleva contre cette doctrine :

« Voudriez-vous donc, s'écria-t-il, en permettant les cultes, faire une religion de circonstance? Chacun choisira une religion analogue à ses passions. La religion turque deviendra celle des jeunes gens; la religion juive, celle des usuriers; la religion de Brama, peut-être celle des femmes [1]. »

L'Assemblée hésitait; son incertitude se trahit par la rédaction suivante, qui manquait de netteté et de largeur : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, *pourvu que* leur manifestation ne trouble pas l'ordre établi par les lois. »

Mirabeau, se voyant fermer l'accès de la tribune par la clôture des débats, transporta aussitôt la lutte dans son journal. En termes véhéments, il reprocha à l'Assemblée d'avoir placé dans une déclaration des droits de l'homme le germe de l'intolérance; d'avoir laissé à la disposition des tyrans pieux un texte dont le sens restrictif saurait bien servir aux Dominique, aux Torquemada et à leurs doctrines pleines de sang. Il nia résolûment que les hommes pussent subordonner sans folie au despotisme du consentement général une chose aussi majeure que leur bonheur éternel. Il appela toute loi restrictive en matière de religion la loi du plus fort. A ceux qui craignent que, sous prétexte de religion, on ne prêchât des dogmes nuisibles à la société et scandaleux, il répondit que les doctrines perverses ne se prêchent jamais au grand jour, qu'elles ont besoin des ténèbres, et que, pour rendre autrefois les *fêtes de la bonne déesse* innocentes, il eût suffi d'en détruire le mystère. « Mais, disent les partisans d'une religion *dominante*, nous ne prétendons pas gêner la liberté des consciences. — Voilà certes une belle faveur : vous laissez à vos frères ce que les tyrans n'ont jamais pu ôter à leurs ennemis [2]. »

Les restrictions que Mirabeau repoussait en matière de religion furent combattues, mais vainement, en

[1] *Moniteur*, séance du 23 août.
[2] *Courrier de Provence*, n° 31, p. 44 et suiv.

matière de presse, par Rabaut Saint-Etienne et Robespierre. Le premier prononça ces remarquables paroles : « Si de quelque article rédigé en tumulte, il résultait l'esclavage d'un seul, il en résulterait l'esclavage de tous. La servitude est une contagion[1]. »

Le 26 août, l'Assemblée adopta définitivement une déclaration, monument très-incomplet encore, mais immortel, du pouvoir de la vérité militante !

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

« Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et au bonheur de tous. En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence de tous et sous les auspices de l'Etre suprême, les *droits* suivants de l'homme et du citoyen.

« Article 1er. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. — Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

« Art 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont : la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

[1] *Moniteur*, séance du 24 août 1789.

« Art. 3. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. — Nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

« Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

« Art. 5. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. — Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

« Art. 6. La loi est l'expression de la volonté générale. — *Tous* les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. — Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse. — Tous les citoyens sont égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur *capacité* et sans autre distinction que celle de leurs *vertus* et de leurs *talents*

« Art. 7. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans le cas déterminé par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis. Mais tout citoyen, appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant; il se rend coupable par la résistance.

« Art. 8. La loi ne doit établir que des peines strictement nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée.

« Art. 9. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne, doit être sévèrement réprimée par la loi.

« Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre établi par la loi.

« Art. 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

« Art. 12. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

« Art. 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

« Art. 14. Tous les citoyens ont droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

« Art. 15. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

« Art. 16. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

« Art. 17. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »

APPLICATION DE CES PRINCIPES.

« L'Assemblée nationale, voulant établir la constitution française sur les principes qu'elle vient de reconnaître et déclarer, abolit irrévocablement les

institutions qui blessaient la liberté et l'égalité des droits

« Il n'y a plus ni noblesse, ni pairie, ni distinctions héréditaires, ni distinctions d'ordres, ni régime féodal, ni justices patrimoniales, ni aucun des titres, dénominations et prérogatives qui en dérivaient, ni aucun ordre de chevalerie, ni aucune des corporations ou décorations pour lesquelles on exigeait des preuves de noblesse ou qui supposaient des distinctions de naissance, ni aucune autre supériorité que celle des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions. — Il n'y a plus ni vénalité, ni hérédité d'aucun office public. — Il n'y a plus, pour aucune partie de la nation, ni pour aucun individu, aucun privilége, ni exception au droit commun de tous les Français. — Il n'y a plus ni jurandes, ni corporations de professions, arts et métiers. — La loi ne reconnaît plus ni vœux religieux, ni aucun autre engagement qui serait contraire aux droits naturels ou à la constitution. »

DISPOSITIONS FONDAMENTALES GARANTIES PAR LA CONSTITUTION.

« La Constitution garantit comme droits naturels et civils : 1° que tous les citoyens sont admissibles aux places et emplois, sans autre distinction que celle des vertus et des talents; — 2° que toutes les contributions seront réparties entre tous les citoyens également, en proportion de leurs facultés; — 3° que les mêmes délits seront punis des mêmes peines, sans aucune distinction des personnes.

« La Constitution garantit pareillement comme droits naturels et civils : — 4° la liberté à tout homme d'aller, de rester, de partir, sans pouvoir être arrêté ni détenu que selon les formes déterminées par la Constitution; — 5° la liberté à tout homme de parler, d'écrire, d'imprimer et publier ses pensées, sans que ses écrits puissent être soumis à aucune censure ni inspection avant leur publication, et d'exercer le culte

religieux auquel il est attaché; — 6° la liberté aux citoyens de s'assembler paisiblement et sans armes, en satisfaisant aux lois de police; — 7° la liberté d'adresser aux autorités constituées des pétitions signées individuellement.

« Le pouvoir législatif ne pourra faire aucune loi qui porte atteinte et mette obstacle à l'exercice des droits naturels et civils consignés dans le présent titre et garantis par la Constitution; mais, comme la liberté ne consiste qu'à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui ni à la sûreté publique, la loi peut établir des peines contre les actes qui, attaquant ou la sûreté publique ou les droits d'autrui, seraient nuisibles à la société.

« La Constitution garantit l'inviolabilité des propriétés, ou la juste et préalable indemnité de celles dont la nécessité publique, légalement constatée, exigerait le sacrifice. Les biens destinés aux dépenses du culte et à tous les services d'utilité publique appartiennent à la nation et sont dans tous les temps à sa disposition. La Constitution garantit les aliénations qui ont été ou seront faites suivant les formes établies par la loi.

« Les citoyens ont le droit d'élire ou choisir les ministres de leurs cultes.

« Il sera créé et organisé un établissement général de *secours publics*, pour élever les enfants abandonnés, soulager les pauvres infirmes et fournir du travail aux pauvres valides qui n'auraient pas pu s'en procurer.

« Il sera créé et organisé une *instruction publique*, commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes, et dont les établissements seront distribués graduellement dans un rapport combiné avec la division du royaume.

« Il sera établi des *fêtes nationales* pour conserver le souvenir de la révolution française, entretenir la fraternité entre les citoyens et les attacher à la Constitution, à la patrie et aux lois.

« Il sera fait un *code de lois civiles* communes à tout le royaume. »

Il n'y avait plus qu'à rédiger, d'après ces principes, le code des lois fondamentales du royaume. Mais, sur l'organisation à donner au pouvoir politique, les esprits se trouvaient profondément divisés.

Ce n'est pas qu'il y eût alors un parti républicain : non. Le trône semblait placé sur un de ces sommets si élevés, que c'est au-dessous d'eux que les nuages s'amoncellent et que la foudre gronde. Le mot de Camille Desmoulins était vrai : « Nous n'étions pas alors plus de dix républicains en France. » Seul, peut-être, dans l'Assemblée, Robespierre prévoyait un 10 août; et il sentait si bien son isolement, que quand il fut question d'écrire dans la Constitution : « Le gouvernement français est un gouvernement monarchique, » il monta à la tribune pour demander qu'on pût, sur ce point, exposer toute son opinion, *sans crainte des murmures*[1]. On passa outre. Mais la révolution n'entendait point passer outre, elle!

Jusqu'où s'étendrait l'autorité royale? Y aurait-il une Chambre? Y en aurait-il deux? Pour le moment, tout était là.

Or, depuis que le livre de l'*Esprit des lois* avait paru, l'admiration de la Constitution anglaise avait fait école en France. Aux yeux de Mounier, de Lally-Tollendal, de Necker, de Malouet, de Bergasse, de Clermont-Tonnerre, rien de comparable au système qui, combinant les trois éléments monarchique, aristocratique e populaire, représentait le premier par un roi, le second par un sénat, le troisième par une chambre des communes. Dans le jeu alternatif et l'équilibre de ces trois forces, ils croyaient trouver une barrière contre les emportements de la démagogie, en même temps que contre le despotisme d'une volonté sans contrôle; et, ouvrant avec orgueil l'histoire d'Angleterre, ils montraient les communes défendant la royauté contre

[1] *Moniteur*, séance du 28 août.

les pairs sous Guillaume III, comme les pairs l'avaient défendue contre les communes sous Charles II, le trône restant inébranlable au milieu de ces efforts contraires, et la liberté du peuple trouvant son compte à cette pondération tout aussi bien que la dignité du prince.

Il leur semblait, d'un autre côté, que les esprits, attachés au pouvoir royal par une longue habitude quoique entraînés vers la liberté par les élans d'un sentiment nouveau, étaient dans cet état de balancement qui se prête à l'adoption des systèmes mixtes [1]. Louis XVI, d'ailleurs, n'était-il pas doué des qualités les mieux appropriées à une monarchie constitutionnelle? Si le destin, pensait Necker [2], eût fait naître Louis XVI roi d'Angleterre, nul doute que, par caractère et sans effort, il ne se fût trouvé en harmonie parfaite avec l'esprit de la Constitution britannique. Il n'eût point laissé les tourments de l'ambition approcher de son cœur. Trop heureux de se sentir affranchi du joug des grandes responsabilités, il eût aimé à se sentir en force derrière la loi, et c'eût été un singulier soulagement pour lui que d'avoir à opposer une règle authentique aux oppresseurs de sa propre volonté.

Ainsi, l'aristocratie s'écroulait en France, et c'était à un pays de mœurs essentiellement aristocratiques que les docteurs de l'école constitutionnelle allaient demander un modèle ! Mieux instruits ou plus sincères, ils auraient reconnu qu'en Angleterre la chambre des communes, celle des lords et la royauté ne sont nullement trois pouvoirs distincts, mais plutôt trois manifestations diverses d'une puissance unique : l'aristocratie. Ils auraient vu, en dépit de cet équilibre tant vanté des pouvoirs, l'Angleterre impuissante à détourner sur le monde, commercialement conquis et ravagé par elle, la marée montante de ses prolétaires affamés; enfin, s'ils avaient pris d'un peu plus haut cette histoire d'Angleterre, objet de leur culte frivole, ils auraient été forcés de convenir que de ce prétendu équi-

[1] Necker, *de la Révolution française*, t. II, p. 49 Paris an v.
[2] *Ibid.*

libre était sortie, sous Charles Ier, une lutte dévorante, où la chambre des lords avait été emportée, où le trône avait disparu dans le sang d'un roi, et qui avait abouti à la dictature d'un soldat mettant la clef du parlement dans sa poche.

Quant à l'espoir que Necker et ses amis fondaient sur le *balancement* de l'opinion publique et le caractère personnel de Louis XVI, jamais illusion ne fut plus profonde. Semblable à ces machines d'invention moderne que la vapeur entraîne, la Révolution allait en ligne droite, prête à broyer quiconque, sur la route, s'arrêterait devant elle, et, pour ce qui est de Louis XVI, qu'importaient à cette Révolution, aussi indomptable que le *fatum* des anciens, les aptitudes constitutionnelles d'un mortel couronné? « Il ne fallait pas examiner ses pensées secrètes! » Comme a écrit depuis madame de Staël [1], peu d'accord en ceci avec son père.

Quoi qu'il en soit, grâce à l'opiniâtreté de Mounier, à l'influence de Necker et au talent de Lally-Tollendal, l'école anglaise était parvenue à s'assurer une position très-forte dans le *comité de constitution*, nommé durant la nuit qui précéda la chute de la Bastille. Les huit membres de ce comité étaient Mounier, Lally-Tollendal, Clermont-Tonnerre, Talleyrand, Sieyès, le Chapelier, Barnave et l'archevêque de Bordeaux.

Le 19 août, avant que le comité de constitution eût fait connaître sa décision définitive, et pour disposer favorablement les esprits, Lally-Tollendal se rendit à l'Assemblée avec un discours soigneusement étudié. Ses amis comptaient sur l'effet qu'avait coutume de produire sa parole, et en l'apercevant à la tribune, chacun devint attentif.

Tout ce qui pouvait être dit en faveur du régime constitutionnel, Lally-Tollendal le développa en termes d'une grave éloquence :

Une assemblée unique avait été nécessaire peut-être

[1] Madame de Staël, *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*, chap. VIII, p. 167, édition Charpentier.

pour accomplir la révolution; pensait-on qu'elle le fût pour la conserver? Une chambre unique était sujette à des emportements terribles. Qui la retiendrait? Qui l'empêcherait de se précipiter? Elle aurait beau vouloir s'enchaîner elle-même : qui l'empêcherait de briser une chaîne qu'elle aurait forgée et tiendrait toujours dans ses mains? Il fallait y prendre garde! Il fallait sauver la nation du danger de ces entraînements, si faciles à prévoir; il fallait sauver le peuple de la honte de tomber sous le joug d'une majorité, devenue tyrannique le jour où elle se serait sentie sans frein. Et qu'on ne parlât point du trône comme d'une suffisante barrière. Mettre en présence deux forces chargées de se contenir mutuellement, c'était leur souffler un violent désir de se combattre et installer au sommet de l'Etat une anarchie dont il était fort à craindre qu'on ne sortît que par la victoire d'un des deux pouvoirs rivaux, c'est-à-dire par le despotisme.

Puis, habile à masquer les plaies hideuses que l'Angleterre portait ouvertes et saignantes dans son sein, l'orateur osa vanter comme la patrie de l'égalité un pays qui a su échelonner l'esclavage; un pays où, servile à l'égard de ceux d'en haut et insolent à l'égard de ceux d'en bas, chacun est un aristocrate dans sa sphère, depuis le lord qui se pare de son titre, jusqu'au laquais de grande maison qui se pare de sa livrée, jusqu'au pauvre qui, si on le laissait mendier, se parerait de ses ulcères. Mais quoi! le fils du roi dans ce pays ne courait-il pas les mers depuis sept ans? N'était-il pas capitaine de frégate après avoir commencé par le dernier emploi de la marine? L'humble origine du chancelier York l'avait-elle empêché de devenir l'oracle de l'Angleterre? Lord Ferrers, ayant tué un de ses domestiques dans un accès de fureur, n'avait-il pas été condamné, tout lord qu'il était, au dernier supplice? Et il n'en fallait pas davantage à Lally-Tollendal pour recommander à la France l'imitation du régime politique adopté par les Anglais.

« Un pouvoir unique, disait-il, — et c'était le résu-

mé de sa doctrine, — finira nécessairement par tout dévorer. Deux se combattront jusqu'à ce que l'un ait écrasé l'autre. Trois se maintiendront dans un parfait équilibre, s'ils sont combinés de telle sorte que, quand deux lutteront ensemble, le troisième, également intéressé au maintien de l'un et de l'autre, se joigne à celui qui est opprimé et ramène la paix entre tous[1]. »

Lally-Tollendal, et les anglomanes dont il était l'orateur, ne remarquaient pas la folie d'un système dont le dernier mot eût été : *néant.* Qu'est-ce que le parfait équilibre ? L'immobilité, et qu'est-ce qu'une société immobile ? O bizarre sagesse ! Ils commençaient par admettre deux pouvoirs intéressés à se faire la guerre, et ils en appelaient un troisième pour rétablir la paix! C'était comme si Dieu, en créant le corps humain, eût chargé le bras droit de contrôler et de contenir la tête, en confiant au bras gauche la mission d'intervenir entre les deux. Eh ! qu'avaient-ils besoin de prendre exemple sur l'Angleterre? Ils n'avaient qu'à prendre exemple sur la nature !

Le plan proposé par Lally-Tollendal était celui-ci :

1° Le corps législatif sera composé de trois parties: un roi, un sénat, et les représentants de la nation;

2° Le droit et le devoir du roi seront de convoquer le corps législatif aux époques fixées par la constitution ; il pourra le proroger, et même le dissoudre, pourvu qu'à l'instant il en convoque un nouveau;

3° C'est la chambre des représentants qui votera les subsides. Le sénat ne pourra qu'adopter ou rejeter purement et simplement l'acte qui les accordera;

4° La chambre des représentants aura seule le droit d'accuser les agents supérieurs du pouvoir public, et le sénat aura seul le droit de les juger;

5° Chaque chambre décidera privativement de ce qui concerne sa police particulière;

[1] *Moniteur*, séance du 19 août 1789.

6° Tout acte de législation sera commun aux deux chambres;

7° La sanction royale est nécessaire pour la formation de la loi;

8° Aux deux chambres l'initiative; au roi la sanction;

9° Aucune loi ne sera présentée à la sanction royale qu'après avoir été consentie par les deux chambres;

10° Les deux chambres auront le *veto* l'une sur l'autre, et le roi l'aura sur les deux.

On sait maintenant ce qui servit de modèle à la charte de 1814!

Non content d'appuyer ce plan à la tribune, Mounier en propagea les idées dans une brochure autour de laquelle l'opinion s'agita[1]. Il fit plus : avide du succès, on le vit entourer d'obsessions ardentes, tantôt les députés patriotes, auxquels il assurait que l'établissement des deux chambres ne pouvait être et n'était repoussé que par l'aristocratie[2], tantôt les députés de la noblesse en leur montrant le sénat comme le seul port qui les attendît après leur grand naufrage. Un moment, il se crut vainqueur, et la nomination de l'évêque de Langres à la présidence fut son ouvrage[3].

Mais il allait contre le courant. Pour le peuple, le sénat, c'était un asile ouvert à l'ancienne noblesse; c'était le berceau d'une aristocratie nouvelle; c'était un appât offert aux ambitieux; c'était un moyen de corruption ménagé à la royauté; c'était l'hypocrisie de la contre-révolution. Les partisans des institutions féodales ne voulaient pas d'une dignité toute moderne, et par conséquent fatale au prestige des vieux parchemins[4]. La noblesse de province ne mettait pas en doute que le sénat ne fût exclusivement envahi par la

[1] *Considérations sur les gouvernements.*
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. I, liv. III, p. 223.
[3] *Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. I, p. 395.
[4] Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 131.

noblesse de cour; et les curés se sentaient animés d'une crainte semblable à l'égard du haut clergé. Restaient les amants fanatiques du passé; et ceux-là repoussaient aussi le système des deux chambres parce que l'unité du pouvoir législatif leur apparaissait comme un péril immense, et que, dans leurs calculs pervers, ils étaient heureux d'applaudir à ce qui leur semblait le plus mauvais [1].

Tel était l'état des esprits, lorsque, le 8 septembre, l'Assemblée eut à se décider. Mais, avant de prononcer sur la question qui était l'objet de tant de vives préoccupations, il fallait savoir si l'Assemblée serait permanente ou périodique. Ce fut, du moins, l'ordre dans lequel Camus proposa de voter; et, son opinion ayant été celle de l'Assemblée, on alla d'abord aux voix sur la permanence, qui fut décrétée avec empressement.

Mais quelle ne fut pas la surprise de tous, quand soudain, par un de ces stratagèmes dont il aimait à faire des coups de théâtre, Mirabeau s'écria : « Puisqu'on vient de décider qu'il y aurait *une* Assemblée toujours permanente, il n'y a pas lieu à délibérer sur les *deux* chambres : c'est une question jugée. » Il y eut des applaudissements, il y eut des exclamations de stupeur, il y eut des éclats de colère. Le lendemain, Regnault s'éleva violemment contre ce qu'il ne craignit pas de dénoncer comme une supercherie indigne; Clermont-Tonnerre protesta au nom de sa conscience, il invoqua la foi publique; et Virieu s'emporta jusqu'à un jurement brutal. Les passions étaient allumées : ce fut un orage de cris, de reproches, d'imprécations. On demande contre l'orateur un rappel à l'ordre énergique, on l'accuse d'avoir insulté une partie de l'Assemblée par l'emploi du mot démagogues; les interpellations se croisent, amères tour à tour et menaçantes; la motion de Mirabeau est enfin rejetée : — « J'ai toujours craint d'indigner la raison, avait-il dit fièrement;

[1] *Lettre du général la Fayette au bailli de Ploen*, dans les *Mémoires de tous*, t. I, p. 298. Paris, 1834.

les individus, jamais. » — Et c'est au milieu d'une confusion inexprimable que la question des deux chambres est mise aux voix.

Le moment était décisif. Haletant et le cœur troublé, Mounier court de rang en rang ; Lally paraît au pied de la tribune, le bras levé, la bouche ouverte. Mais le tumulte va croissant : « C'est vous, crie une voix à l'évêque de Langres, qui avez appelé Lally à la tribune. — N'êtes-vous point las de fatiguer l'Assemblée ? » ajoute injurieusement Dubois-Crancé. L'évêque s'élance alors de son fauteuil et sort de la salle, accompagné du bruit d'applaudissements railleurs. Il fallut remettre la délibération au lendemain. Mais la voix du peuple était arrivée jusqu'à Versailles; elle avait pénétré dans l'Assemblée, et, malgré les tentatives violentes que firent dans l'intervalle les disciples éperdus de Montesquieu, huit cent quarante-neuf voix contre quatre-vingt-neuf prononcèrent l'indivisibilité du Corps Législatif[1].

Cependant, Paris bouillonnait depuis quelques jours Car au débat qui vient d'être rappelé s'en était joint un autre qui avait enflammé les âmes. Le mot *veto* se trouvait dans toutes les bouches; la question du *veto* passionnait tous les citoyens. « Eh bien, le *veto ?* — Est-il vrai que la reine veut le *veto?* — Serions-nous menacés du *veto?* grand Dieu ! » Voilà ce qu'on se disait en s'abordant dans les rues, voilà ce qui faisait ressembler le Palais-Royal à une fournaise ardente et remplissait la capitale d'un trouble mystérieux. Bientôt, cette haine du *veto*, colportée le long des grandes routes, pénétra dans les villes, se répandit de village en village et tint la France entière attentive, inquiète, frissonnante.

Que signifiait-il donc, ce mot terrible? Il est certain que tous n'avaient pas une idée bien nette de ce qui leur était un sujet horreur. Il y en eut qui crurent haïr dans le *veto* un personnage dangereux. Un

[1] Voy. les *Mémoires de Ferrières*, t. I, liv. III, p. 224, et le *Moniteur*, séance du 9 septembre 1789.

homme demanda de quel district il était; un autre opina pour qu'on le mît à la lanterne [1]. Virieu assura, du haut de la tribune, que, parmi le peuple de Paris, le *veto* passait pour un impôt, et il raconta que deux habitants de la campagne parlant un jour du *veto*, l'un dit à l'autre : « Sais-tu ce que c'est ? — Non. — Eh bien, tu as ton écuelle remplie de soupe; le roi te dit : Répands ta soupe, et il faut que tu la répandes [2].»

Qu'on ne se hâte pas de sourire. Eh ! sans doute, le *veto* était un personnage dangereux : c'était le roi pouvant dire NON, quand la nation avait dit OUI. Le *veto* était un impôt et le plus funeste de tous : il livrait à la volonté d'un seul, non pas seulement l'argent du peuple, mais son sang et sa vie. « Le roi dit : Répands ta soupe, et il faut que tu la répandes. » C'était bien cela, en effet, et le comte de Virieu ne prévoyait pas qu'un jour le monde, parvenu à l'âge de raison, mettrait fort au-dessus des savants sophismes des partisans du *veto* cette vive image, cette saillie, à la fois si originale et si profonde, du bon sens populaire ! » Il n'y avait de risible en ceci que les moqueurs, » a écrit excellemment un auteur moderne [3].

Le 30 août, au moment même où la question de la sanction royale était posée devant l'Assemblée, une brochure parut sous ce titre : *Départ précipité de Monsieur* [4]. De son côté, Loustalot s'écriait dans son journal :

« La disette naissant de spéculations avides, les travaux suspendus, le commerce languissant, les troubles successifs, les ligues secrètes de nos ennemis, tout nous afflige et nous effraye. Ce matin (30 août) il se répand des bruits alarmants. On dit qu'il existe une coalition entre le clergé, la noblesse et quatre cents membres des communes; on dit que plusieurs grands seigneurs s'éloignent de la capitale; on dit que *Mon-*

[1] Toulongeon, t. I, p. 68.
[2] Discours de Virieu, dans la séance du 7 septembre 1789.
[3] M. Michelet, dans son *Histoire de la Révolution*, t. I, p. 243.
[4] *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 322.

sieur, frère du roi, va conduire madame la comtesse d'Artois jusqu'à Turin; on dit que le comte de Mirabeau a été attaqué, blessé d'un coup d'épée et qu'il a succombé à son patriotisme. Tous ces bruits sont hasardés ou faux sans doute; mais ce qui ne l'est pas, c'est que des membres de l'Assemblée nationale aient osé hier, au milieu de ce sénat auguste, demander que le roi possédât le *veto* absolu sur la nation[1]. »

Le soir, la foule se pressait, s'entassait au Palais-Royal, grossie encore par l'oisiveté du dimanche. Du café de Foy partaient des clameurs qui se prolongeaient d'échos en échos au travers de la multitude émue. Là dominaient Loustalot, Camille Desmoulins, le baron de Tintot, le marquis de Saint-Huruge. Une tête énorme, un corps trapu, un geste brutal, des idées pleines de fièvre servies par une voix retentissante faisaient de ce dernier un agitateur en vue. Les vengeances d'une jolie femme, puissante à la cour, l'avaient, en 1787, jeté en Angleterre, d'où il rapporta, contre l'ancien régime, une haine aigrie par l'exil. Loin du peuple, il se vantait d'être cousin de la reine; au milieu du peuple, il l'oubliait. Il avait autrefois réclamé d'Eprémenil pour défenseur, et maintenant il laissait le nom de d'Eprémenil figurer sur les listes de proscription dressées au Palais-Royal[2]. Il devint suspect plus tard; en attendant, il était tribun.

Ce fut lui qu'on mit à la tête d'une députation chargée de porter à Versailles les vœux du peuple irrité : — La nation est suppliée de briser les représentants qui veulent le *veto* absolu et d'en nommer d'autres, — le roi et le dauphin sont également suppliés de se rendre au Louvre afin que leurs personnes y soient en sûreté. — Pour appuyer ces prières, quinze mille hommes sont prêts à se mettre en marche[3].

La députation partit à dix heures du soir, suivie

[1] *Révolutions de Paris*, nº 8, p. 7.
[2] *Histoire particulière des événements des mois de juin, juillet, août et septembre* 1792, par Maton de la Varenne, p. 25.
[3] Prudhomme, *Revolutions de Paris*, nº 8, p. 10.

d'un groupe très-nombreux, très-animé, quoique sans armes. Mais la Fayette, averti à temps, avait fait garder les places, les rues, les barrières. Refoulée vers le Palais-Royal, la foule prit la route de l'hôtel de ville, où on refusa de la recevoir. Une seconde députation, choisie parmi les citoyens domiciliés et ayant à sa tête un capitaine de la garde nationale nommé Gontran, obtint d'être entendue. Ce fût tout. La commune ne voulut point donner aux *doléances* du Palais-Royal l'autorité d'un caractère légal[1], et deux citoyens prirent sur eux d'aller faire sentir à Versailles la pointe du glaive dont Paris tenait la poignée.

Ils se présentent à Lally-Tollendal : « Paris ne veut point de *veto*. Il regarde comme traîtres ceux qui en veulent et il punit les traîtres[2]. » A ces mots, les yeux de Lally-Tollendal s'allument, et d'un ton qui était celui de l'indignation contenue : « Venez, leur dit-il, venez à l'Assemblée, et vous verrez quel compte fidèle j'y rendrai de votre mission ! » Il part et les deux envoyés le suivent.

A l'Assemblée il lut un extrait de la motion faite au Palais-Royal; elle contenait cette phrase décisive : « Le *veto* n'appartient pas à un seul homme, mais à vingt-cinq millions d'hommes, » et se terminait par des menaces d'ostracisme.

Un jour viendra, et il approche, où il sera reconnu que la souveraineté du peuple est inaliénable, sous quelque forme que ce soit; qu'une nation ne saurait, sous peine de démence, accepter pour maîtres ceux qu'elle prend pour commis ; qu'elle doit avoir l'œil incessamment ouvert sur ses élus, et que tout contrôle meurt qui s'interrompt et sommeille. Mais ces vérités que l'immortel auteur du *Contrat social* avait mises en lumière et que, dans sa redoutable turbulence, le Palais-Royal mettait en mouvement, les législateurs de 1789 étaient peu capables de les comprendre. Ils

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. I, liv. III, p. 228, et *Révolutions de Paris*, n° 8, p. 12.

[2] *Mémoires de Ferrières*, t. I, p. 228.

jugeaient leur dignité intéressée à se décider avec une entière indépendance, et ils auraient eu raison peut-être s'il ne s'était agi en cette circonstance d'une de ces questions fondamentales où il y va, pour un peuple, de la vie et de la mort; questions simples d'ailleurs, appréciables par l'instinct, et à l'égard desquelles le sentiment populaire est plus sûr que la raison des publicistes. « La nation nous a élus; donc nous sommes la nation. » Dangereux sophisme, au fond duquel germe la tyrannie! Sophisme plein d'insolence qui, absorbant la volonté qui ordonne dans celle qui doit obéir, tend à faire disparaître le représenté dans la personne du représentant! Il est d'impérieux serviteurs, qui, forts de la confiance qu'on leur a une fois accordée et du besoin qu'on a d'eux, finissent par prétendre au gouvernement despotique des affaires de la maison; telle un instant se montra l'Assemblée. On la vit bondir sous l'aiguillon; et se redresser en grondant. La lecture de deux lettres, dont la violence était, au surplus, déshonorée par l'anonyme, ajoutant à cette révolte de l'orgueil blessé, Clermont-Tonnerre demanda qu'on inscrivît honorablement sur le procès-verbal les noms des membres désignés aux vengeances de la place publique, et qu'on leur composât de leurs périls des titres de gloire. Mais Duport fit honte à ses collègues de leur emportement, dans quelques paroles empreintes d'une gravité douce et fière. Puis, avec un grand à-propos d'ironie, ouvrant une lettre anonyme qu'il avait reçue, lui aussi, et qui lui envoyait l'assurance d'un coup de poignard, en souvenir de son opinion sur les dîmes, Chasset réclama l'honneur de figurer sur cette liste des proscrits qu'attendait le temple de mémoire. Un éclat de rire courut le long des bancs de la gauche, dans cette partie de la salle qu'on appelait le *coin du Palais-Royal*, et l'Assemblée déclara enfin qu'il n'y avait pas lieu de délibérer[1].

[1] Voy. les récits combinés du *Moniteur*, séance du 31 août 1789 et de Ferrières, t. I, liv. III, p. 231.

Comment peindre, à cette nouvelle, les transports du Palais-Royal? Menacer! menacer! ah, c'était bien de cela qu'il s'agissait maintenant! Il fallait agir. Est-ce qu'on n'avait pas des épées? Est-ce qu'on n'avait pas des piques? Lâche serait le cœur qui, au spectacle d'une nation jetée aux pieds d'un homme, resterait sans tressaillement. « Non, s'écria Loustalot, pas de voyage armé à Versailles. Marchons à l'hôtel de ville et sommons la commune de convoquer une assemblée générale des districts. Les districts décideront. » C'était destituer en masse l'Assemblée de Versailles. — A l'hôtel de ville! à l'hôtel de ville! crièrent des milliers de voix. La commune fut mise en demeure et s'abstint[1] : on résolut de se passer d'elle. « Rendons-nous demain, à quatre heures, aux districts, dit un des orateurs du Palais-Royal. Soyons autant que possible en uniforme. Soyons *bien mis* et *bien peignés;* car on veut faire croire que ce sont les gens de Montmartre qui s'assemblent au Palais-Royal. »

Mais déjà commençait à l'hôtel de ville une réaction bourgeoise dont la suite de cette histoire dira le développement et les effets : un arrêté fut lancé par la commune contre le Palais-Royal; une surveillance inquiète enveloppa les districts; des patrouilles sillonnèrent en tous sens la capitale, de plus en plus agitée; Loustalot dut se réfugier dans la rédaction de son journal; Camille Desmoulins fut obligé de courir chercher refuge auprès de Mirabeau, à Versailles, où il resta jusqu'après les journées d'octobre, et, arrêté comme auteur d'une des lettres lues à l'Assemblée, le marquis de Saint-Huruge fut jeté en prison. Tant qu'on l'avait jugé redoutable, on l'avait flatté, et, avec une habileté déloyale, la Fayette était parvenu à l'envoyer, sous l'uniforme de la garde nationale, faire lui-même la police des rues[2]. Tribun factieux, on l'avait

[1] Le récit de l'accueil fait aux diverses députations est très-inexact dans le *procès verbal des représentants de la commune*, copié ou analysé par la plupart des historiens. On y a interverti, par exemple, l'ordre des députations. Voy. les *Révolutions de Paris*, nº 11, p. 38 et 39.

[2] Voy. les *Mémoires de Bailly*, qui trouve le « moyen assez adroit. » T. II, p. 334. Collect. Berville et Barrière.

laissé libre : après l'avoir rendu suspect aux siens, on l'emprisonna !

Pendant ce temps, l'Assemblée discutait.

« Si la puissance exécutive, avait dit Montesquieu, n'a pas le droit d'arrêter les entreprises du corps législatif, celui-ci sera despotique ; car, comme il pourra se donner tout le pouvoir qu'il peut imaginer, il anéantira toutes les autres puissances[1]. »

Tel fut le thème que développèrent à l'envi Mounier, Malouet, Lally-Tollendal, Clermont-Tonnerre, la Rochefoucault-Liancourt. Nul ne s'en étonna : on s'y attendait. Ce qui surprit, ce fut de voir descendre à leur tête, dans la lice, Mirabeau, Mirabeau lui-même. Déjà le bruit courait depuis quelque temps qu'en parlant du *veto* il avait dit : « Je le crois tellement nécessaire, que, s'il n'existait pas, j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'en France[2], » et sa conduite commençait à paraître singulièrement équivoque aux cœurs soupçonneux. Mais avec cette puissance d'illusion dont une mère est capable à l'égard d'un fils indigne, la Révolution, à qui plaisait son génie, s'efforçait de croire en lui. Rien de plus touchant que la scène qui se passa, à cette occasion, devant la boutique du libraire Lejay et que Dumont rapporte pour y avoir assisté. Le peuple ayant reconnu Mirabeau l'entoura, et tous, les larmes aux yeux : « Monsieur le comte, vous êtes un ami du peuple ; sauvez-nous, défendez-nous contre ces malheureux qui veulent nous ramener le despotisme. Si le roi obtient ce *veto*, à quoi servira l'Assemblée nationale ? Ah ! monsieur le comte, tout est perdu ! » Mirabeau s'échappa en vagues paroles et ne promit rien[3].

En ceci, du reste, il n'y eut de sa part ni faiblesse vénale ni trahison. Sa conviction était altière, sa sincérité fut courageuse, et il se jeta dans la mêlée plein d'assurance, insensible aux reproches de ses amis, in-

[1] *Esprit des lois*, liv. II, ch. VI.
[2] *Mémoires de Mirabeau*. t. VI, p. 227.
[3] Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, p. 156.

différent aux attaques de ses ennemis, et, qui sait? tenté peut-être du secret orgueil d'aller la face contre le vent, lui qui passait pour commander à l'orage.

Tous les discours de ses alliés du moment furent embrassés d'avance et contenus dans le sien :

O inconséquence! en accordant au prince le *veto*, c'est-à-dire le droit de ne pas sanctionner une loi qu'il jugerait funeste, on tremblait d'armer de pied en cap le despotisme, et on ne se doutait pas que c'était justement courir se heurter au despotisme que refuser au roi le *veto!* On ne voulait pas d'une tyrannie n'ayant qu'une tête, et c'était un tyran à six cents têtes qu'on se donnait de gaieté de cœur! Ignorait-on que la nature des choses tournant d'ordinaire les choix, non vers les plus dignes, mais vers les plus habiles ou les plus opulents, toute réunion d'élus du peuple porte en elle les germes d'une aristocratie? Une Assemblée sans frein, grand Dieu! Mais s'il lui prenait fantaisie de supprimer la publicité des séances, s'il lui arrivait d'écraser la minorité sous un règlement oppresseur, si elle osait se déclarer inamovible, si elle osait se déclarer héréditaire, il n'y aurait donc dans la Constitution, rien qui l'arrêtât, absolument rien! Ah! on oubliait bien vite les leçons de l'histoire! Le long parlement avait fait passer l'Angleterre sous le joug, et, pour avoir voulu asservir son roi à un sénat, la Suède était retournée au despotisme. En refusant le *veto*, on traitait le roi comme un ennemi dont il importe de se défier: c'était se faire de la royauté une idée bien étrange. Est-ce que le prince n'était pas le représentant perpétuel du peuple, comme les députés en sont les représentants périodiques? Est-ce que les droits du premier pouvaient avoir une base autre que les droits des seconds: savoir, l'utilité publique? Et s'imaginait-on qu'à prévenir l'établissement d'une aristocratie, l'intérêt du prince ne fût pas le même que celui du peuple? Le *veto* était donc nécessaire comme garantie de la liberté. On redoutait l'abus possible que le roi en pourrait faire?... Comme si l'Assemblée, dans

le cas d'une résistance évidemment abusive, n'aurait pas des moyens sûrs de la briser! Le refus d'autoriser la levée des troupes, le refus de l'impôt étaient là. Sans doute, il était permis à la rigueur de craindre que quelquefois le *veto* ne mît obstacle à une loi bonne; mais comment nier son efficacité pour préserver d'une loi mauvaise? Qu'on supposât maintenant le droit de *veto* enlevé au prince, et le prince forcé de sanctionner une mauvaise loi, plus d'espoir si ce n'est dans une insurrection générale, c'est-à-dire qu'à la place d'un article de Constitution et pour en tenir lieu, on aurait... quoi? Un embrasement! Bornons-nous à un *veto suspensif*, disaient quelques-uns. Eh bien, non : le *veto suspensif* ne suffisait pas. Ce n'était pas assez que le prince eût le droit d'empêcher une loi désastreuse pendant telle ou telle période de temps déterminée : ce qu'il lui fallait, c'était un droit de *veto* sérieux, persistant, absolu. Sinon, l'on devait s'attendre à voir la royauté remplacer par une résistance illégale et violente la résistance légale dont on lui aurait ôté la ressource, et alors, pour vaincre le chef de la nation, pour avoir raison d'un homme commandant à vingt-cinq millions d'hommes, disposant des troupes, faisant sentir son pouvoir sur une étendue de trente mille lieues carrées, à quels troubles affreux, à quels efforts convulsifs ne serait-on point condamné?

Voilà quel fut en raccourci, en substance, le discours de Mirabeau. Il le résuma en ces termes : « Annualité de l'Assemblée nationale; annualité de l'armée; annualité de l'impôt; responsabilité des ministres, et, comme *palladium* de la liberté nationale, la sanction royale sans restriction écrite, mais limitée de fait[1]. »

Un mode très-vicieux de discussion avait été adopté dans l'Assemblée constituante. Chaque orateur y venait prononcer, à tour de rôle, une harangue laborieusement préparée d'avance, mais presque toujours sans rapport direct avec celles qui avaient précédé ou

[1] *Moniteur*, séance du 1er septembre 1789.

devaient suivre! Il en résultait que les opinions contraires ne s'entre-choquaient pas d'une manière assez vive et serrée; que beaucoup d'arguments restaient sans réplique et beaucoup d'objections sans écho. Semblables à deux armées qui passeraient l'une à côté de l'autre en se regardant d'un air de menace et oublieraient de se heurter, souvent les deux partis en lutte arrivaient à la fin du débat avant d'avoir eu un véritable engagement, et Mirabeau s'en est plaint dans son *Courrier de Provence*.

C'est ce qui avint dans la circonstance. Pétion avait insisté pour le *veto suspensif*, disant qu'il constituait, de la part du prince, un appel au peuple, et que, là où l'Assemblée et le roi n'étaient pas d'accord, c'était à la nation de décider. Cette considération fut reproduite sous mille formes par Barnave, Lameth, Rabaut Saint-Etienne, Dupont de Nemours, Sillery. Fidèle, de son côté, à ses habitudes de logique inflexible, Sieyès fit remarquer que le droit d'empêcher une loi revenait à celui de la faire, et il trouva ce mot heureux : « Absolu ou suspensif, le *veto* n'est qu'une lettre de cachet lancée contre la volonté générale. » Ce n'était pas répondre à Mirabeau; et combien, pourtant, la réponse était facile!

La crainte de voir une Assemblée, même élue par le peuple, se transformer en un cénacle de tyrans n'a certainement rien de chimérique; mais opposer à la tyrannie possible d'une Assemblée la tyrannie certaine d'un roi au *veto* tout-puissant, c'est follement changer de périls. Quand on veut régler le pas d'un cheval, on met une bride dans la main du cavalier qui le monte, et on ne lance pas sur la même ligne, juste en sens contraire, un autre coursier. Veut-on qu'une Assemblée ait un frein? Qu'on le mette dans la main du peuple; que les mandataires de la nation soient ses commis; qu'un mode régulier de révocation leur soit un avis, une menace, et, le cas échéant, une punition redoutée; qu'ils marchent sous le poids d'une responsabilité vraie; que, par la fréquence des réélections,

la constante animation de la vie politique et le contrôle des clubs, l'œil et le bras du peuple soient incessamment sur eux... Toute autre garantie est menteuse. La liberté ne saurait être défendue que par la liberté. Ainsi donc, pour protéger le peuple, pour le sauver du joug d'une aristocratie entrevue, Mirabeau avait recours à un agent héréditaire, à un mandataire irresponsable, à un homme que son inviolabilité devait pousser aux attentats, à un de ces mortels qu'on rend fous d'orgueil en les laissant naître et mourir maîtres de la terre, à un roi! Ah! sa prétendue sagesse n'était que démence. Sans doute, il peut arriver, et cela est arrivé quelquefois, que le peuple et le prince se sentent animés contre une aristocratie, devenue dominante, d'une haine égale et commune; mais ici la communauté de haines n'implique nullement l'identité des intérêts. Du temps de Louis XI, le peuple combattait les grands pour être plus libre, et Louis XI les combattait pour être plus despote. Il est absurde de chercher des garanties contre un pouvoir en dehors de lui et dans un second pouvoir indépendant. Car il faut alors donner à ce second pouvoir, afin qu'il remplisse son rôle de modérateur, une force si grande, qu'il en vient à avoir lui-même besoin d'être modéré. A Carthage, on créa les *Suffètes* pour réprimer le *Sénat*, le *tribunal des Cent* pour réprimer les *Suffètes*, le *tribunal des Cinq* pour réprimer le *tribunal des Cent;* et chacun des efforts ainsi faits contre la tyrannie n'aboutissait qu'à la déplacer en l'aggravant. Contradiction singulière, inconcevable presque! A ceux qui craignaient l'abus du *veto*, exercé avec obstination et violence, Mirabeau criait : « Rassurez-vous : si la résistance devient trop obstinée, l'Assemblée, par le refus des subsides, saura bien la briser, » et ailleurs il disait : « Concédez au roi un moyen d'opposition légale, ou attendez-vous de sa part à une opposition extra-légale qui, vu la force dont il dispose, renversera tout. » Voilà, dans sa misère, ce fier génie que les flambeaux de la conscience n'éclairaient pas. Il rap-

pelait le long parlement : quelle imprudence ! Ignorait-il pourquoi le long parlement s'emporta jusqu'aux plus extrêmes limites de la fureur, et que Charles Ier, pour n'avoir pas voulu sacrifier son droit de *veto* à l'Assemblée, fut obligé de tendre sa tête au bourreau ? Lorsque avec tant d'insistance, Mirabeau disait aux constituants : « que Louis XVI ait le droit légal de vous résister, » il était loin de se douter qu'il marquait du doigt la place où le *veto* de Louis XVI devait un jour disparaître noyé dans son sang !...

Cependant, la fermentation des esprits défiait les mesures de répression et les dominait. Le *veto* inspirait une horreur générale, contagieuse. On déclarait ses partisans traîtres à la patrie. Des membres des communes avouèrent à Lally qu'ils tremblaient de faire égorger leurs femmes et leurs enfants [1] : terreurs calomnieuses. Le comte d'Estaing, commandant de la milice de Versailles, courut avertir l'Assemblée de ses périls et des précautions prises. Enfin, une adresse, rédigée par le Chapelier et envoyée en Bretagne [2], fut renvoyée à Versailles pour y porter les vœux et les alarmes des villes de Rennes, de Vannes et de Dinan : elle accusait le parti du *veto* de trahison ouverte. L'Assemblée lut, s'indigna, reçut les excuses du député de Dinan, et lui permit de retirer, comme il le proposait, l'adresse de Rennes [3]. Mirabeau avait réclamé l'ordre du jour en disant que « l'Assemblée n'avait pas le temps de s'instituer professeur des municipalités qui avancent de fausses maximes. » Marat, irrité de cette protection hautaine accordée aux pétitionnaires, écrivit dans *le Publiciste parisien :* « Ce ne sont point là les sentiments que M. le comte de Mirabeau a fait éclater pour capter les suffrages des bourgeois de Marseille et des paysans, lorsqu'il s'est familiarisé avec eux jusqu'à leur *vendre du drap.* »

La situation était pressante : Necker, saisi d'effroi,

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. I, liv. III, p. 235.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. III, p. 234.
[3] *Moniteur*, séance du 10 septembre 1789.

fit tenir à l'Assemblée un *mémoire* où il concluait officiellement à l'adoption du *veto suspensif.* L'intraitable Mounier s'opposa vivement à la lecture de ce mémoire, prétendant que le *veto absolu* était dans l'intérêt du peuple, non dans celui du prince, et que le roi lui-même n'était pas le maître de le refuser[1]. La lecture n'eut pas lieu, mais l'effet était produit : quand on alla aux votes, six cent soixante et treize voix se prononcèrent pour le *veto suspensif* contre trois cent vingt-cinq qui demandaient le *veto absolu*[2].

Trois questions restaient à résoudre :

Quelle serait la durée des législatures?

Le corps législatif serait-il renouvelé en entier ou partiellement, à chaque élection nouvelle?

Pendant combien de législatures le *veto suspensif* pourrait-il arrêter l'exécution de la loi?

Sur la durée des législatures, on adopta le terme de deux ans, comme tenant le milieu entre la mobilité d'un pouvoir annuel et la dangereuse stabilité d'un corps qui, trop longtemps dépositaire de l'autorité, arriverait à la considérer comme son domaine[3].

Le renouvellement total des membres fut préféré à leur renouvellement partiel, parce qu'on craignit, ou de fournir un aliment à l'esprit d'intrigue si on laissait aux électeurs le soin de désigner les exclus, ou de perdre ceux qu'il aurait le mieux valu conserver si les exclusions étaient abandonnées aux chances du sort[4].

Quant à la troisième question, on ne se hâta point de la trancher, et cela par des motifs qui méritent de fixer l'attention.

En écrivant : « Le marquis de la Fayette promit d'être un héros; M. Bailly promit d'être un sage ; l'abbé Sieyès dit qu'il serait un Lycurgue ou un Platon, au choix de l'Assemblée; M. Chassebeuf parla d'Érostrate; les Barnave, les Pétion, les Buzot et les Target

[1] *Histoire de la Révolution, par deux Amis de la liberté*, t. III, ch. I.
[2] *Moniteur*, séance du 11 septembre 1789.
[3] *Histoire de la Révolution, par deux Amis de la liberté*, t. III, ch. I.
[4] *Ibid.*

engagèrent leurs poumons; les Bussi de Lameth, les Guépard de Toulongeon et les Bureau de Puzy dirent qu'ils feraient nombre; on ne manquait pas de tartufes : le Palais-Royal promit des malfaiteurs, et on compta de tous les côtés sur M. de Mirabeau[1], » Rivarol ne faisait qu'exprimer avec une véhémence injurieuse les colères de son parti contre les hommes et les choses de la Révolution, lorsque, cependant, vibrait encore l'écho de ce miraculeux enthousiasme d'où la nuit du 4 août était issue. Ce n'était pas sans des frémissements de rage que les privilégiés assistaient au spectacle des vieilles idoles réduites en poudre, des faux dieux dévoilés, de l'orgueil du prêtre humilié par un salaire, de la lance du seigneur féodal brisée sur le genou du serf affranchi. Louis XVI vivait enveloppé de rancunes : on le savait, et on trembla que le premier usage du droit qu'on lui accordait ne fût mortel. Ne se servirait-il pas du *veto suspensif* pour *suspendre*... la Révolution elle-même? Ne refuserait-il point sa sanction aux décrets destructeurs du monde féodal? On résolut de ne donner vie à la prérogative royale que lorsque les arrêtés de la nuit du 4 août auraient été définitivement acceptés[2]. Puisque l'Assemblée s'inquiétait si fort de l'usage qui allait être fait du *veto suspensif*, elle reconnaissait donc qu'elle venait de forger, au profit des ennemis de la Révolution, une arme dangereuse! Ses défiances, ses alarmes, en fallait-il davantage pour condamner son vote?

Mais ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est la place à part que l'Assemblée assignait à Louis XVI dans ses plus violents soupçons, où il ne jouait, à vrai dire, que le rôle de la faiblesse. De là, ce bizarre mélange de réserve et d'abandon, de démonstrations affectueuses et de précautions insultantes, qui caractérisait l'attitude des constituants en face du

[1] *Mémoires de Rivarol*, p 188. Collect. Berville et Barrière.

[2] A cet égard, le témoignage des *deux Amis de la liberté* est formel; voy. le ch. I du t. III. Or, il ne faut pas oublier l'importance et l'ancienneté de ce document, avec lequel a été fait en partie le *Moniteur*.

trône; de là, par contre-coup, dans l'âme tourmentée de Louis XVI, des alternatives d'agitation fiévreuse et de sommeil trompeur.

C'est ainsi que M. de Juigné ayant demandé qu'on décrétât l'inviolabilité de la personne du roi, l'indivisibilité du trône et l'hérédité de la couronne, l'Assemblée, quoique tout entière alors à ses défiances, se leva vivement et rendit au milieu d'applaudissements réitérés [1], le décret suivant :

« L'Assemblée nationale a déclaré PAR ACCLAMATION et reconnu à l'unanimité des voix, comme points fondamentaux de la monarchie française, que la personne du roi est inviolable et sacrée; que le trône est indivisible; que la couronne est héréditaire dans la race régnante, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance [2]. »

Un membre ayant proposé de déclarer inviolable aussi la personne de l'héritier présomptif, cet amendement tomba devant un cri du duc de Mortemart : « Des fils ont détrôné leurs pères ! »

On allait passer outre, lorsque tout à coup, soit dessein prémédité, soit inspiration du moment, un député nommé Arnoult, qui d'ailleurs n'appartenait pas au côté gauche [3], poussa l'Assemblée sur une question brûlante. La branche régnante en Espagne avait formellement renoncé à la couronne de France par le traité d'Utrecht : n'y avait-il pas lieu de confirmer en termes solennels cette renonciation des Bourbons d'au delà des Pyrénées? C'est ce qu'Arnoult demanda. « Songez-y, dit l'évêque de Langres, des deux côtés de la délibération est un péril : si nous excluons la branche d'Espagne, nous irritons un allié fidèle; si nous l'appelons, nous effrayons l'Europe, » et il concluait au silence, après avoir prononcé ce mot de l'époque :

[1] A cet égard, le témoignage des *deux Amis de la liberté* est formel; voy. le ch. I du t. III. Or, il ne faut pas oublier l'importance et l'ancienneté de ce document, avec lequel a été fait en partie le *Moniteur*.
[2] *Moniteur*, séance du 15 septembre 1789.
[3] *Mémoires de Mirabeau*, t. VI, p. 270.

« Ce n'est pas nous qui appartenons aux monarques ; ce sont les monarques qui nous appartiennent[1]. » On décida en effet qu'il n'y avait pas lieu de délibérer, et Mirabeau avait été le premier à opiner pour un ajournement. Tout semblait donc fini... Que se passa-t-il alors? Mirabeau reçut-il quelque avis secret? Les amis du duc d'Orléans lui firent-ils remarquer tout bas que voter un décret portant : « La couronne est héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, » ce n'était point laisser, comme il l'avait cru peut-être, la question en suspens, mais la décider contre la maison d'Orléans, en faveur des Bourbons d'Espagne, héritiers plus directs? Ou bien, les dispositions de l'Assemblée lui parurent-elles subitement de nature à lui permettre ce qu'il avait d'abord jugé inutile de hasarder? Ce qui est certain, c'est que, changeant brusquement d'attitude et de langage, il ramena le débat qu'il venait d'écarter lui-même : « Je propose qu'on ajoute au décret : Nul ne pourra exercer la régence qu'un prince né en France. » A cette motion imprévue, un trouble immense s'empare des esprits. Dans la bouche de Mirabeau, accusé depuis longtemps par de sourdes rumeurs d'avoir associé à la haine du duc d'Orléans contre la famille royale l'avenir de son ambition, de telles paroles avaient une redoutable importance. Aux yeux des ennemis acharnés du duc, c'était comme un voile audacieusement déchiré par la main de ceux dont il avait jusqu'alors couvert les complots. D'un autre côté, toujours prompt à la provocation et à l'insulte, Mirabeau n'avait pas craint de dénoncer dans les partisans des Bourbons d'Espagne la faction de la reine : « La connaissance que j'ai de la géographie de l'Assemblée, avait-il dit, et la place d'où sont parties les oppositions à l'ajournement et les *il n'y a pas lieu à délibérer*, me font sentir qu'il ne s'agit ici de rien moins que d'introduire en France une domination étrangère, et qu'au fond la proposition espagnole de

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. I, liv. III, p. 238. — Toute cette séance est fort mal rendue dans le *Moniteur*.

la question préalable pourrait bien être une proposition autrichienne. » Tous les regards se tournèrent vers la place du duc d'Orléans : elle était vide, et il n'en était que plus présent. Lui, la reine, et, entre eux deux, le trône vacillant de Louis XVI, voilà ce qui agitait. On parla de l'Espagne, de la loi salique, du droit public, de mille choses; mais ce qui vivait au fond des pensées inquiètes, c'était ce duel terrible entre le duc d'Orléans et la reine. En apparence, il s'agissait de l'Escurial; en réalité, il ne s'agissait que de Versailles. Le duc de Mortemart ayant essayé d'obscurcir le sens des renonciations faites par la branche d'Espagne, on s'étonna que Sillery eût justement dans sa poche, pour soutenir une discussion qu'il n'avait pas dû prévoir, le texte même du traité d'Utrecht, comme *par hasard*[1]; et ce hasard étrange n'étant pour personne une explication suffisante, les amis du duc d'Orléans assurèrent que Sillery, menacé d'un accès de goutte et retenu dans son lit quand les débats avaient commencé, s'était fait porter à l'Assemblée, aussitôt qu'on l'avait averti, muni des pièces probantes[2]. Bientôt le désordre fut au comble, les discours ne répondant point aux préoccupations, et l'Assemblée tout entière se trouvant condamnée à une hypocrisie tragique. Mirabeau, dans cette mêlée, dont il avait donné le signal, se montra plein de ressources, habile, emporté, impérieux, violent. Ce rôle de conspirateur de cour qu'on lui supposait, il le couvrit à force de véhémence démocratique. Il s'indigna contre ceux qui s'imaginent qu'on peut léguer les nations comme des troupeaux. Il accusa Louis XIV de n'avoir suivi que les conseils de son orgueil en voulant qu'*il n'y eût plus de Pyrénées*. Il l'appela le *plus asiatique* des rois. Il insista pour que la partie non contestée du décret fût votée à part, sauf à délibérer ensuite sur la partie contestée, et voyant que sa voix se perdait au milieu du bruit, furieux, il fit passer au président un

[1] *Mémoires de Rivarol*, p. 223. Collect. Berville et Barrière.
[2] *Courrier de Provence*, nº 42.

billet conçu en ces termes : « Monsieur le président, nous sommes ici quatre cents honnêtes gens opprimés par une majorité coalisée de huit cents députés; il est temps que cette tyrannie finisse. Autrement, nous serons forcés de prendre des moyens violents de la faire cesser[1]. » Clermont-Tonnerre, effrayé, se hâta de lever la séance. Le soir, Mirabeau disait à Virieu : « L'état pléthorique du roi et celui de *Monsieur* peut abréger leurs jours; quant au comte d'Artois, on pourrait le regarder comme fugitif ainsi que ses enfants, et, d'après ce qui s'est passé, comme à peu près *extra legem*[2]. »

Grande fut l'impression à Versailles. Elle revivait, plus que jamais implacable, cette inimitié qui, plus tard, devait faire dire aux courtisans, à l'aspect du duc s'approchant de la table royale : « Prenez garde aux plats! » On rappela ses avances aux distributeurs de popularité, ses amitiés dégradantes, maint soulèvement sans cause connue, les factieuses illuminations du Palais-Royal, et, dans le cirque de ce même palais, madame de Sillery faisant danser mademoiselle d'Orléans avec des enfants du peuple[3]. On se plut, en redoublant de sarcasmes, et sans s'inquiéter de la vraisemblance du fait, à raconter qu'à l'époque de la réunion des trois ordres, le duc d'Orléans était entré plastronné dans la salle ; mais que la peur, qui se glisse sous les plus fortes cuirasses et va saisir le cœur qui lui convient, l'avait invinciblement saisi ; qu'il s'était évanoui en sortant de la chambre de la noblesse pour passer au tiers état, et que le secret de cette défaillance avait été trouvé comme écrit en lettres déshonorantes sur sa poitrine découverte[4]. La lenteur de sa marche souterraine vers le trône, on l'expliquait par l'irrésolution de son caractère, qui l'empêchait presque d'être de son parti. S'il avait fait quelque bien, c'était mensonge ;

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. I, liv. III, p. 241. Collect. Berville et Barrière.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires de Rivarol*, p. 227. Collect. Berville et Barrière.
[4] *Mémoires de Rivarol*, p. 225.

s'il n'avait pas fait plus de mal encore, c'était impuissance!... Mais son vrai crime fut d'inspirer de l'ombrage : comment lui aurait-on pardonné, à la cour, une situation qui conspirait pour lui, et qui portait en elle quelque chose de si fatal, que, quarante ans après et par delà l'échafaud où avait péri le père, elle se trouva conspirer pour le fils?

La discussion ayant été reprise, Target proposa d'ajouter au décret : *sans entendre rien préjuger sur l'effet des renonciations;* amendement que l'Assemblée, de guerre lasse, adopta à la majorité de cinq cent quarante et une voix contre quatre cent trente-huit, et qui semblait assurer la victoire aux ennemis du duc d'Orléans. « Je demande, s'écria Sillery dans un accès de colère, qu'il soit dit dans le procès-verbal que le décret a été rendu en l'absence du duc d'Orléans. — Et moi, répliqua en riant le marquis de Mirepoix, je demande qu'il soit dit qu'il a été rendu en l'absence du roi d'Espagne[1]. »

Les décrets du 4 août avaient été présentés à la sanction royale, et on l'attendait avec impatience. Au lieu de cette sanction, ce fut un *mémoire* que, le 18 septembre, Louis XVI envoya. Le génie de la contre-révolution l'avait évidemment dicté; mais l'histoire doit à la vérité de faire connaître qu'il contenait, sur certaines décisions prises par l'Assemblée, des observations d'une justesse frappante. « Il faut observer, y était-il dit, au sujet des dîmes, que la plupart des habitants des villes, les commerçants, les manufacturiers, ceux qui sont adonnés aux arts et aux sciences, et tous les citoyens rentiers ou autres qui n'auraient pas la double qualité de citadins et de propriétaires de terres, enfin, ce qui est plus important, les nombreux habitants du royaume dénués de toute propriété, n'auraient aucune part à cette libéralité... Que, dans une distribution faite avec soin et maturité, les cultivateurs les moins aisés profitassent en grande partie des sacri-

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. I, lid. III, p. 243 et 244. Collect. Berville et Barrière.

fices du clergé, je ne pourrais qu'applaudir à cette disposition, et je jouirais pleinement de l'amélioration de leur sort. Mais il est tel propriétaire de terre à qui l'affranchissement des dîmes vaudrait un accroissement de revenus de dix, vingt et jusqu'à trente mille livres par an : quel droit lui verrait-on à une concession si grande et si inattendue? » C'était le langage de Sieyès sur les lèvres de Louis XVI; c'était l'écho affaibli de cette parole fameuse : « Ils veulent être libres et ne savent pas être justes! »

On s'éleva avec véhémence contre le *mémoire* royal; on déclara que les arrêtés du 4 août faisaient partie intégrante de la Constitution, autorité préexistante au pouvoir de la couronne; que le roi avait conséquemment à les *promulguer*, non à les *sanctionner*. Vainement Goupil de Préfeln et Lally-Tollendal demandèrent-ils qu'on renvoyât à l'examen d'un comité les objections du monarque : l'Assemblée craignit, en différant, de tout compromettre. «J'ai toujours méprisé les fins de non-recevoir, » dit Mirabeau. « La nation, ajouta froidement Robespierre, n'a pas besoin, pour sa constitution, d'une autre volonté que la sienne[1]. » Sur la motion de le Chapelier, il fut décidé que le président se rendrait auprès de Louis XVI pour le supplier d'ordonner incessamment la promulgation. Louis XVI devait céder de mauvaise grâce, en termes restrictifs, mais il devait céder. Et alors, seulement alors, l'Assemblée statua qu'il pourrait garder le *veto suspensif* jusqu'à la seconde législature.

Dans le cours de ces débats, Volney avait proposé l'élection d'une Assemblée nouvelle. Il retira sa motion, surpris de ce qu'elle avait obtenu les applaudissements du côté droit, et sur ce cri de Mirabeau : « Souvenons-nous du serment du Jeu de Paume[2]. »

« Ainsi fut abolie ou suspendue, a écrit Rivarol, la monarchie française, fondée l'an 420 de l'ère chré-

[1] *Moniteur*, séance du 18 septembre 1789.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. I, liv. III, p. 251. Collection Berville et Barrière.

tienne, après quatorze siècles de fortunes diverses : d'abord aristocratie royale et militaire, ensuite monarchie plus ou moins absolue, et maintenant démocratie armoriée d'une couronne[1]. » C'est *bourgeoisie armoriée d'une couronne* qu'il aurait fallu dire.

L'Assemblée constituante venait donc d'atteindre sa première étape ! Si l'on s'y arrête un instant et qu'on se retourne pour mesurer de l'œil la route déjà parcourue, on n'aura pas de peine à retrouver la trace des deux influences signalées plus haut.

La déclaration des droits, presque entièrement copiée dans les *cahiers*, et l'unité du corps législatif, imposée par les rumeurs croissantes de Paris, voilà ce qui appartint au peuple inspirateur.

La royauté conservée et armée du *veto suspensif*, voilà ce qui appartint en propre à l'Assemblée constituante.

Qui n'admirerait ici la sagesse du peuple, rapprochée de l'imprévoyance des membres les plus influents de l'assemblée ? Quoi ! ils viennent de jeter l'ancienne aristocratie par terre, et ce qui en personnifie les priviléges, l'injustice, l'insolence, ils le maintiennent ! Inconséquents faiseurs de ruines, logiciens effarés de la destruction, ils veulent qu'on respecte le couronnement d'un édifice dont ils viennent de saper les bases ! Ce roi aux pieds duquel expire leur audace, ils le savent enveloppé par la contre-révolution, voué aux tourments d'une complicité fatale ; ils le savent protecteur-né de mille entreprises souterraines dont eux-mêmes ils ont peur, et, loin de conjurer ce péril, d'écarter cet obstacle, de repousser cet ennemi, involontaire peut-être, mais d'autant plus ennemi, ils se donnent tout cela à craindre et à combattre ! Et il leur échappe que cette monarchie, immobile au milieu du mobile océan des passions populaires, serait, si elle était possible, un épouvantable écueil ! Ah ! libre à eux de déclarer la royauté irresponsable, inviolable : la

[1] *Mémoires de Rivarol*, p. 204.

révolution, qui ne sépare pas, elle, les fonctions du fonctionnaire et la peine du châtiment, la révolution se réserve de leur prouver.. en des heures terribles, que ce qu'il est interdit de dénouer; on le coupe!

Un écrivain contemporain a dit : « L'Assemblée constituante laissa Louis XVI roi ou le refit roi, non par respect pour l'institution, mais par pitié pour sa personne et par attendrissement pour une auguste décadence[1]. » Erreur d'une âme poétique! Les êtres collectifs sont moins chevaleresques et se décident par d'autres motifs. L'Assemblée constituante conserva le trône parce que, voulant fonder la domination de la bourgeoisie, elle avait besoin de laisser subsister, au faîte de l'Etat, un symbole éclatant de l'inégalité. L'Assemblée constituante conserva le trône, à condition de le mettre en sous-ordre et de l'avoir toujours sous la main, parce qu'elle sentit que, l'hérédité dans la transmission du pouvoir une fois supprimée, c'en était fait de la transmission héréditaire de la fortune et du bien-être. La bourgeoisie demandait un roi au même titre que la noblesse dont elle venait recueillir la succession. Il fallait un roi à la féodalité de l'or comme il en avait fallu un à la féodalité du fer.

Le calcul, certes, ne manquait pas de profondeur. Mais le tort de l'Assemblée constituante fut de le faire dans des circonstances qui le rendaient chimérique et devant une révolution qui avait la fureur de raisonner juste!

Amoindrir Louis XVI, c'était l'insulter. Lui laisser la couronne, c'était lui ôter la vie.

[1] Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. I, liv. VII, § 14.

CHAPITRE V

ADMINISTRATION DE NECKER : PEUPLE AFFAMÉ, TRÉSOR VIDE.

Détresse du peuple. — Effroi de Necker. — Les accapareurs. — Achats de blé dans toute l'Europe. — Tableau de Paris affamé. — Dureté de la politique de Pitt. — Défiances à l'égard de Necker. — Complots. — *Ateliers nationaux* en 1789. — Emprunt de trente millions proposé par Necker; opposition de Camus et de Bouche; l'emprunt est voté. — *Sauvez-nous ou sauvez-vous!* — Lutte entre les propriétaires fonciers et les capitalistes; brochure de Clavière; les capitalistes commencent à abandonner Necker; leur triomphe. — Dons patriotiques. — Plan financier de Necker. — Rapport du comité des finances. — Vote de confiance sollicité par Mirabeau; pourquoi; discours admirable de lui. — Plan de Necker adopté.

Necker raconte[1] qu'un jour, en descendant de chez le roi, il trouva la cour remplie de messagers venus des divers points du royaume. La situation était si tragique, les nouvelles attendues pouvaient alors renfermer de tels malheurs, que l'arrivée de ces hommes, le battement des fers de leurs chevaux, le claquement de leurs fouets et la joie ignorante qui éclatait dans leurs regards, avaient coutume de produire sur lui une sorte d'impression douloureuse et mécanique dont il ne se pouvait défendre. Ce jour-là, l'impression fut terrible. Lorsque, s'empressant au-devant du ministre des finances, les courriers lui tendirent tous à la fois les dépêches dont ils étaient chargés, leurs mains lui parurent armées d'autant de poignards. Il rentra précipitamment dans son cabinet, il lut et fondit en larmes : les dépêches montraient, d'un bout de la France à l'autre, le peuple affamé.

[1] *Sur l'administration de M. Necker*, par lui-même, p. 381. Paris, 1791.

Rien de plus émouvant que la manière dont Necker peint le trouble qui s'emparait de son âme et les fantômes qui faisaient l'effroi de son imagination, toutes les fois qu'il se trouvait face à face avec cette idée : demain peut-être Paris va manquer de pain. Cette idée formidable, il parvenait à la chasser pendant le jour; mais, pendant la nuit, elle prenait place à son chevet, elle se retrouvait pour lui au milieu du funèbre appareil des songes. Alors il se réveillait en sursaut, épouvanté, palpitant; et là fut le germe d'une maladie de cœur qui ne le quitta plus.

C'est qu'on en était venu en effet à subir, dans toute leur horreur, les conséquences de cette fameuse théorie du *laissez-passer* que Galiani avait si éloquemment mais si vainement combattue, que Turgot avait inaugurée au pouvoir[1] et que résumait ce paradoxe meurtrier de plusieurs arrêts du conseil : « Le pain doit être cher[2]. » Turgot, en arrivant au contrôle général, avait borné à l'intérieur du royaume la liberté du commerce des grains, par lui décrétée ; mais la liberté absolue, sans limites, de ce commerce dont la vie du peuple dépend, était au fond de tous les écrits et constituait l'essence de la doctrine des économistes. Or, le triomphe de la bourgeoisie ayant fait prévaloir cette doctrine, il en était résulté que la libre exportation des grains hors du royaume avait fini par être permise, non plus par simple arrêt du conseil, mais en vertu d'une loi formelle, enregistrée dans toutes les cours[3].

Ainsi, une carrière indéfinie avait été ouverte à l'impitoyable génie de la spéculation privée. Il était devenu loisible à des négociants, ivres de cupidité, d'envoyer au loin, sur les marchés où le haut prix les attirait, les blés de la France, et de mettre la France en peine de se nourrir. Il était devenu licite de commettre le crime d'accaparement. De là, pour quelques-uns,

[1] Voy. dans le tome Ier de cet ouvrage les débats sur le commerce des grains.
[2] Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. VIII, p. 54.
[3] *Sur l'administration de M. Necker*, par lui-même, p. 385.

d'immenses gains, et, pour des millions d'êtres à face humaine, le désespoir dans la faim. Il est vrai que la théorie des économistes l'emportait et qu'on jouissait de la liberté du commerce!... C'est en vain que Marat s'était élevé contre cette liberté pleine de sang et de larmes; c'est en vain qu'il avait proposé de faire pendre les accapareurs connus[1], n'hésitant pas à les ranger au nombre des assassins, et des assassins qui tuent en grand : les accapareurs dénoncés trouvaient, dans la haute administration, un patronage qui était celui de l'ignorance et, quelquefois, celui de la complicité. Aussi, lorsque en 1788, Necker avait pris le ministère, les marchés de France étaient presque entièrement dégarnis ; tous les grains étaient à Jersey, à Guernesey, au banc de Terre-Neuve[2]; le peu qu'en possédait encore le royaume se trouvait vendu, payé; les accapareurs, on peut le dire, tenaient le peuple à la gorge.

A cette infernale trame de la cupidité s'ajoutaient, pour combler la mesure, les complots de la contre-révolution. C'était avec une sorte de satisfaction sauvage que les représentants de l'aristocratie domptée assistaient au spectacle de la multitude en détresse. « Vous aviez du pain sous le roi; maintenant que vous avez douze cents rois, allez leur en demander[3], » tel était le mot de leurs vengeances. Ils ne s'étudiaient donc qu'à accroître le mal, qu'à l'envenimer, enfouissant leurs richesses, favorisant les accapareurs, augmentant la panique par de faux bruits et allant jusqu'à organiser des attroupements factices à la porte des boulangers, comme Necker en a fait à moitié l'aveu[4].

Le premier acte de Necker, dès que les rênes de l'administration lui furent remises, fut de faire suspendre l'exportation des grains partout où elle parais-

[1] *Journal de Camille Desmoulins*, t. IV, p. 682.
[2] *Ibid.*, p. 681.
[3] Voy. la biographie Michaud, art. *Saint-Priest.*
[4] *Sur l'administration de M. Necker,* par lui-même, p, 385.

sait le plus dangereuse. C'était trop peu : le 7 du mois de septembre 1788, elle fut interdite d'une manière générale par arrêt du conseil.

En cela, Necker se montrait fidèle aux principes qu'il avait professés dans ses écrits. « Eh quoi ! avait-il dit dans son célèbre ouvrage sur la législation et le commerce des grains, les représentants de l'ordre public pourraient me contraindre à éteindre un incendie, à mourir dans une bataille, et ils ne veilleraient pas à ma subsistance ! Ils n'établiraient pas les lois qui peuvent la garantir ! Ils ne modéreraient pas l'abus possible de la richesse envers l'indigence, de la force envers la faiblesse [1] ! »

Mais, à cette nouvelle, les économistes du *laissez-passer* fulminèrent. Ils accusèrent Necker ministre de s'être trop souvenu de Necker écrivain, comme si ce n'était pas le devoir d'un homme d'Etat et sa gloire que de régler ses actes sur ses convictions, comme si ce n'était pas de la sorte qu'avait agi Turgot en 1774 ! Alors fut répétée avec autant d'affectation que d'amertume l'objection si victorieusement réfutée par Galiani : s'occuper de la subsistance du peuple, c'est le traiter en enfant ou en esclave. Necker ne fut pas sans s'émouvoir de ces attaques, mais elles ne l'arrêtèrent point.

Non content d'empêcher l'exportation des grains, il sollicita l'importation par des primes que régla un arrêt du conseil du 23 novembre 1788. C'était là une mesure utile, nécessaire peut-être, mais il eut le tort immense de lui donner trop de retentissement, trop d'éclat, ce qui revenait à sonner le tocsin [2]. Les alarmes s'accrurent, et, en temps de disette, les alarmes sont mortelles. On put lui reprocher aussi avec raison d'avoir laissé conduire à leur destination les blés en chargement dans nos ports, avec plus de raison encore, on put lui demander compte de ses ménagements à l'égard de quelques hauts personnages soup-

[1] *Sur la législation et le commerce des grains*, part. I, chap. XXVI, p. 180
[2] *Mémoire contre les frères Leleu.*

çonnés d'être des accapareurs [1]. La vérité est que Necker n'avait ni le courage de son talent ni celui de sa vertu. N'osant mesurer, dans l'état de désespoir légitime et furieux où était le peuple, la portée des périls qui menaçaient les accapareurs, il chercha moins à les frapper qu'à les déjouer et les aima mieux impunis que mis à mort.

Cependant, l'épouvante gagnait de proche en proche ; les besoins de jour en jour devenaient plus impérieux, et tandis qu'un petit nombre de calculateurs sans entrailles mettaient à courir le risque des vengeances populaires toute l'intrépidité du mal, les négociants honorables refusaient de prendre part au commerce des grains, soit de peur d'un soupçon flétrissant, soit par crainte de tomber victimes de quelque sanglante méprise de la misère.

Il fallait donc de toute nécessité que l'Etat se fît lui-même acheteur de blés. Pour tirer des magasins étrangers de quoi nourrir la France, Necker mit tout en œuvre : l'argent, le crédit, les sollicitations, les promesses, les espérances. Il s'adressa, éperdu, à l'Italie, à la Sicile, à l'Amérique, à l'Allemagne, à la Barbarie, au Brabant, à la Flandre autrichienne, à l'Angleterre, aux villes hanséatiques, si bien que les achats, en y joignant le fret et les dépenses diverses, ne tardèrent pas à s'élever à plus de soixante et dix millions [2]. Mais il ne suffisait pas de crier ainsi au secours dans le monde entier, il fallait que les convois arrivassent à temps. Le mouvement des grains était guetté au passage avec l'ardeur violente de la faim : il fallait protéger les routes. Rouen et toutes les villes situées sur les bords de la Seine arrêtaient, pour leur propre subsistance, une grande partie des cargaisons destinées à l'approvisionnement de Paris : il fallait pourvoir à ce double danger. Et puis, le moindre accident, l'effet d'un vent contraire, un naufrage, une ava-

[1] Ses defenseurs eux-mêmes en conviennent. Voy., dans le tome IV du *Journal de Camille Desmoulins*, la *Lettre à l'auteur*, p. 683.
[2] *Sur l'administration de M. Necker*, par lui-même, p. 374.

rie, le retard d'un bateau ou d'une voiture, tout était pour Necker, comme il l'écrit lui-même[1], un sujet d'appréhension et d'angoisse. Des manœuvres, dont les historiens des divers partis se sont renvoyé le crime, concouraient à augmenter les frayeurs et le mal. On faisait sortir mystérieusement de Paris des charretées de blé, qu'on disait pleines de sel ou de riz. Tout à coup une jeune fille courait à un des sacs, le perçait, et pendant qu'aux cris furieux de la foule ameutée, charrettes et chevaux disparaissaient dans le tumulte, les charrettes étaient conduites soit aux districts, soit à la halle, où la distribution du blé se faisait au milieu des imprécations[2].

Dans ces heures de souffrance et d'effroi, l'attitude de l'Angleterre mérite d'être remarquée. Burke y méditait déjà le pamphlet dans lequel il allait calomnier, aux applaudissements des rois, la Révolution française, et Pitt y exerçait de nouveau le pouvoir depuis 1784, Pitt, héritier de la haine de lord Chatham pour la France. Necker avait tiré de l'Angleterre et de l'Irlande une quantité assez considérable de blés et de farines, lorsque soudain il apprit que l'exportation venait d'être défendue dans toute la Grande-Bretagne. Pourquoi cette interdiction, qui nous enlevait une si précieuse ressource? Aux interpellations généreuses du parti libéral anglais, certains partisans de Pitt ne rougirent pas de répondre par un mensonge : « Presque tous les greniers de France sont pleins[3]. » Or, au moment même où, de l'autre côté de la Manche, on vantait notre abondance pour nous laisser à notre détresse; informé qu'à Amsterdam, ce grand marché de l'Europe, il ne restait plus un setier de blé à vendre, Necker écrivait[4] à Pitt une lettre par laquelle, en termes pressants, il le conjurait d'obtenir, soit du parlement, soit du roi d'Angleterre, une permission de

[1] *Sur l'administration de M. Necker*, par lui-même, p. 380.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. I, liv. III, p. 205.
[3] « It has been found that almost all the granaries of France are full. » *The Diary*, nº 112.
[4] *Sur l'administration de M. Necker*, par lui-même, p. 380.

sortie. L'ambassadeur de France intervint. Tout fut inutile.

Heureux les hommes chargés du destin des empires, si, pour échapper aux morsures de l'envie, aux malédictions de la haine, il leur suffisait de s'épuiser en fatigues fécondes, de perdre leur repos, de sacrifier leur santé, de jouer leur vie! Mais, hélas! l'exercice du pouvoir, surtout quand on l'exerce dignement, est un crime dont l'expiation est inévitable! Au milieu de ses préoccupations et de ses efforts, Necker était assailli d'attaques passionnées. Ce fut lui qu'on rendit responsable de la vétusté des grains et de l'influence des longs transports maritimes quand le moment arriva où le pain, composé de farines étrangères, n'eut plus sa qualité habituelle [1]. On alla jusqu'à lui reprocher d'avoir fait du soin de nourrir la France en proie à la famine le premier devoir, le devoir le plus sacré de l'Etat. Ignorait-il ce beau trait de l'empereur Théophile, qui fit brûler un vaisseau que sa femme Théodora avait chargé de marchandises à vendre par des agents secrets : « Je suis empereur, dit-il à sa femme, et vous me faites patron de galère. Comment les pauvres gens pourront-ils gagner leur vie, si nous faisons leur métier [2] ? » Ici les pauvres gens qui ne voulaient pas qu'on les empêchât de gagner leur vie... c'étaient les accapareurs!

Quant à la municipalité de Paris, loin d'être un appui, elle était un obstacle. Trop nombreuse, mal disciplinée, partagée entre mille soins divers, toute neuve d'ailleurs dans l'affaire des subsistances, elle faisait au gouvernement une opposition sourde et, quelquefois, l'environnait de soupçons. Dans un discours prononcé à l'hôtel de ville, devant les électeurs de 1789, le comité de subsistance municipal s'exprimait en ces termes : « Vous dire, messieurs, si nous devons ces achats de grains, faits par le gouvernement, à une sage prévoyance, ou si, par l'effet d'une politique étu-

[1] *Sur l'administration de M. Necker*, par lui-même, p. 386.
[2] *Anecdotes du règne de Louis XVI*, t. V, p. 276. Paris, 1791.

diée, ce sont des blés et farines qui ont été exportés dans un temps où cette denrée était au plus bas prix possible, afin d'en faire ensuite tripler la valeur, et, par cette combinaison odieuse, asservir de plus en plus la métropole au despotisme ministériel, c'est ce que nous ne savons pas encore[1]. » Et, pendant ce temps, pour obtenir de MM. Hope, d'Amsterdam, qu'ils fissent au gouvernement français des avances considérables, Necker n'hésitait pas à engager comme caution toute sa fortune.

On vivait, d'ailleurs, environné d'étranges et odieux mystères. Un jour, voyant qu'en dépit d'ordres pressants adressés aux moulins de Corbeil, les farines n'arrivaient pas, Louis XVI demanda au duc du Châtelet de lui indiquer un homme qu'il pût charger avec confiance d'éclaircir ce qui ressemblait si fort à un complot. Le choix du duc tomba sur Lepelletier. Celui-ci part aussitôt, arrive chez les frères Leleu, fournisseurs des farines pour la capitale, et en rapporte des ordres signés *Necker* leur enjoignant de ne pas expédier les subsistances qu'attendait Paris furieux et affamé. A cette nouvelle, Louis XVI, ému de la plus violente colère, mande le ministre et lui montre sa signature... C'était un faux[2]!

La question des subsistances n'était pas la seule qui fût hérissée de difficultés et de périls : la situation financière, elle aussi, était redoutable.

Depuis l'automne de 1788, les achats de grains pour le compte de la nation s'étaient élevés à un capital immense, et dans ce capital les sacrifices consentis par l'Etat entraient pour un chiffre désastreux. L'Etat, en effet, s'était vu forcé par la misère publique de vendre très-bon marché au peuple ce qu'il lui avait fallu acheter fort cher aux étrangers. La faim ne marchande pas. A cette première cause des pertes que le trésor public avait éprouvées, se joignaient les nom-

[1] *Anecdotes du règne de Louis XVI*, t. V, p. 276. Paris, 1791.
[2] *Mémoires secrets du comte d'Allonville*, t. II, ch. VIII, p. 165. Bruxelles, 1838.

breux pillages excités par le ténébreux génie de la contre-révolution et les précautions coûteuses que ces pillages avaient rendues nécessaires, la dépense des convois armés, celle des barques canonnières, les distributions gratuites de blé ou de riz qu'on avait dû faire dans des moments terribles

Une chose à remarquer, c'est qu'après la Révolution de 1789, des sommes énormes disparurent dans le gouffre d'*ateliers nationaux*.

On sait ce qui eut lieu après la Révolution de 1848. Il aurait fallu organiser le travail : on ne sut qu'enrégimenter la misère. Il aurait fallu nouer le lien de l'association entre tous les ouvriers sans emploi et aiguillonner leur activité par l'attrait d'un bénéfice commun à partager entre tous : on ne sut que donner à des ouvriers de professions diverses, rassemblés tumultueusement, au hasard, un travail uniforme à accomplir : labeur dérisoire, prétexte à un salaire qu'on touchait sans l'avoir gagné, prime à la paresse, aumône déguisée, saignée immorale faite au trésor public. Il aurait fallu, en un mot, constituer d'actives et puissantes familles de travailleurs : on ne sut qu'entretenir, en la soudoyant, une cohue d'affamés.

Eh bien, la même folie avait été commise en 1789[1]. Citons les propres paroles de Necker : « On a établi des travaux extraordinaires autour de Paris, uniquement dans la vue de donner une occupation à beaucoup de gens qui ne trouvaient point d'ouvrage; et le nombre s'en est tellement augmenté, qu'il s'élève maintenant à plus de douze mille hommes. Le roi leur paye vingt sous par jour; dépense indépendante de l'achat des outils et des salaires des surveillants[2]. »

[1] J'ai prouvé ailleurs par des faits absolument irrécusables, par des documents officiels, par des decrets du *Moniteur*, par tous les témoignages produits dans une enquete d'État, par les aveux formels des vrais coupables, par le defi cent fois porté à mes ennemis d'oser me démentir, que ces fameux et déplorables *ateliers nationaux* dont on est parvenu un instant à faire croire à l'Europe entière que j'etais l'auteur, avaient éte au contraire organisés, non-seulement sans moi, mais contre moi. Voy. *Pages d'histoire de la Révolution de 1848.*

[2] *Discours de Necker*, *Moniteur* du 7 août 1789.

Encore s'il n'y avait eu que ce surcroît de charges! Mais il y avait, pour comble de malheur, diminution de revenus. Le recouvrement des droits d'aides ne s'opérait qu'avec une difficulté extrême. Le payement de la taille, des vingtièmes, de la capitation souffrait des retards qui mettaient les receveurs aux abois. Chaque jour apportait la nouvelle sinistre qu'ici les bureaux avaient été pillés, là les registres dispersés, en cent endroits les perceptions arrêtées ou suspendues. Le gouvernement avait été contraint de réduire de moitié le prix du sel dans les généralités de Caen et d'Alençon. C'était par convois, c'était à force ouverte que la vente du faux sel et du tabac se faisait dans une partie de la Lorraine, des trois évêchés, de la Picardie [1]; et les contrebandiers poussaient l'audace jusqu'à venir vendre du sel sur les places de Versailles [2].

Comment parer à un tel désordre? Comment le dominer? Necker était un penseur, un écrivain, un financier : la situation demandait davantage, elle demandait un révolutionnaire, homme d'Etat. Né à Genève, qu'on aurait pu, comme Lima, appeler la *ville d'argent*, Necker s'était habitué de bonne heure à placer dans un habile maniement des finances la prospérité des empires, et lui, qui aimait le peuple pourtant, il marchait à la tête des banquiers. Plus que l'agriculteur, qui, par mille liens, tient à son pays; plus que le commerçant, dont la fortune voyage, mais en général avec un esprit de retour, Necker favorisait l'homme d'argent qui, selon l'expression de Rivarol, n'agitant que des signes, se dérobe également à la nature et à la société. Où est la patrie de l'homme à argent? Il en a deux : l'une où il trouve l'argent à bon marché, l'autre où il le vend cher! C'est sur quoi Necker s'aveugla volontairement toute sa vie.

Nous avons déjà dit que sa suprême ambition eût été de *gouverner sans impôt* [3], c'est-à-dire au moyen

[1] *Discours de Necker*, *Moniteur* du 7 août 1789.
[2] *Histoire de la Révolution, par deux Amis de la Liberté*, t. III, ch. II.
[3] Voy. dans le tome Ier de cet ouvrage le chapitre intitulé : *Premier ministère de Necker*.

d'emprunts dont l'impôt ne servirait qu'à payer l'intérêt annuel. Au fond, l'emprunt n'étant, dans les sociétés où l'intérêt de l'argent existe, qu'un impôt sur l'avenir, son principe est révolutionnaire par essence. Car il est juste que les générations futures soient appelées à subir en partie les charges extraordinaires de toute révolution dont elles sont admises à recueillir les bénéfices. Il n'y aurait donc pas lieu de reprocher à Necker ses prédilections pour le système des emprunts, surtout dans un moment où la respiration commençait à manquer au peuple, haletant sous l'impôt, s'il avait su profiter de sa popularité et de l'élan révolutionnaire des esprits pour aborder la décisive innovation de l'emprunt direct, en déclarant usuraire, ruineuse et immorale la médiation des banquiers. C'était mettre contre soi les sinistres puissances de l'agio; mais on n'accomplit pas de grandes choses sans se créer de grands obstacles, et c'est précisément le propre du génie de se faire une rude mission. Aussi bien, en ayant recours à des expédients vulgaires, Necker n'allait échapper aux difficultés héroïques que pour tomber dans l'humiliation des petits embarras.

Le 7 août 1789, l'Assemblée nationale venait de voter l'abolition du droit exclusif de chasse, lorsqu'on annonça l'arrivée des ministres, envoyés par le roi. L'ordre de les introduire fut donné; et l'archevêque de Bordeaux, l'archevêque de Vienne, le prince de Beauveau, de Saint-Priest, de la Tour-du-Pin, de Montmorin, de la Luzerne et Necker entrèrent au milieu des applaudissements. Après que le garde des sceaux eut indiqué l'objet de cette visite solennelle, Necker fit, d'une voix émue, le tableau des malheurs qui affligeaient le royaume; il montra les sources de l'impôt taries, il montra le trésor vide, et il conclut en proposant, rien que pour faire face *pendant deux mois* aux dépenses absolument nécessaires, un emprunt de trente millions[1]. Mais, ardent à ménager un appât aux

[1] *Moniteur* du 7 août 1789.

capitalistes, il demanda que l'emprunt fût à cinq pour cent: que le remboursement en fût fixé à telle époque qui serait voulue par chaque prêteur, à la tenue suivante des états généraux; que ce remboursement prît place en première ligne dans les arrangements à faire pour la fondation d'une caisse d'amortissement, et enfin que l'emprunt fût, au choix des prêteurs, ou en billets au porteur ou en contrats [1]. N'était-ce pas ouvrir à deux battants les portes de l'agiotage? N'était-ce pas s'en fier à l'intérêt personnel du soin de sauver la patrie? Et ne pouvait-on mieux faire? C'est ce qui, au premier abord, ne frappa point l'Assemblée. Avec une faveur qui touchait à l'enthousiasme, elle accueillit les paroles de Necker, et, sans attendre que les ministres se fussent retirés, Clermont-Lodève proposa de voter l'emprunt par acclamation. « Je demande, s'écria impétueusement Mirabeau, la proscription de ce vil esclave [2] ! » Puis il fit décider qu'afin de laisser toute liberté à la discussion, les ministres quitteraient la séance, soit qu'il n'eût pas encore d'opinion arrêtée sur les mesures à prendre, soit qu'une animosité passagère dominât son esprit [3]. La discussion s'engagea. Le janséniste Camus et Bouche rappelèrent qu'aux termes de leurs cahiers, ils n'avaient pas le droit de voter un emprunt avant le vote de la Constitution. A cet argument, Lally-Tollendal opposa, en termes très-vifs, la loi suprême du salut du peuple. Mirabeau, pour concilier le respect dû aux cahiers avec la nécessité de pourvoir à la chose publique, proposa aux membres de l'Assemblée de garantir l'emprunt sur leur fortune particulière.

Le renvoi au comité des finances ayant été décidé, le duc d'Aiguillon, dans la séance suivante, vint faire un rapport duquel il résultait que le total de la recette des mois d'août et septembre ne s'élevait qu'à trente-

[1] *Moniteur* du 7 août 1789.

[2] Cette apostrophe, dont le *Moniteur* ne parle pas, est rapportée par Ferrieres. Voy. ses Mémoires, t. I, p. 196. Édit. Berville et Barrière.

[3] *Mémoires de Mirabeau*, publiés par M. Lucas-Montigny, t. VI, p. 184.

sept millions deux cent mille livres, tandis que la dépense devait monter à soixante millions[1]. Or, dans ces dépenses figuraient, pour cent vingt mille livres par mois, les dettes du comte d'Artois, c'est-à-dire les jardins, les chevaux, les chiens, les maîtresses[2]. Buzot, le duc de Lévis, Barnave combattirent tour à tour le projet d'emprunt en s'appuyant tous sur la lettre de leurs cahiers. De son côté, revenant à la charge avec une force nouvelle, Lally-Tollendal objecta l'honneur du nom français, la sainteté des promesses et des engagements de l'Etat, le danger de trahir l'inviolabilité de la foi publique, la capitale troublée, le peuple aux abois, et il continua :

«J'admire que ceux qui invoquent aujourd'hui, sans les produire, de prétendus mandats impératifs, soient les mêmes qui ont soutenu qu'il ne pouvait exister dans l'Assemblée de suffrages asservis ; les mêmes qui ont établi en principe que tous les membres libres suffisaient pour constituer entre eux une délibération valide... Quiconque ne se croit pas libre n'opinera point. Quiconque se croit libre entend le cri de la patrie. Je crois l'être, je le suis, j'appelle tous ceux qui le sont, et je leur demande de voler au secours de la patrie[3].»

L'Assemblée vota l'emprunt, mais en réduisant l'intérêt à quatre et demi, et sans aucune des dispositions avantageuses aux capitalistes que Necker avait proposées.

Il avint alors ce qui n'était que trop facile à prévoir. L'enthousiasme, que Necker avait glacé par ses précautions, ne donna rien ; et l'intérêt personnel, dont l'Assemblée déjouait l'espoir, s'irrita. Non-seulement les capitalistes et les agioteurs refusèrent de s'intéresser dans l'emprunt, mais ils l'empêchèrent de réussir[4]. Sous ce titre : *Sauvez-nous ou sauvez-vous*, on répandit à profusion un pamphlet où l'on criait aux mem-

1 *Moniteur* du 8 août 1789.
2 *Ibid.*
3 *Ibid.*
4 *Mémoires de Ferrières*, t. I, p. 199.

bres de l'Assemblée : « Vous vous êtes trompés par le défaut de connaissance des hommes, des affaires, des localités : tremblez qu'à la suite de vos triomphes l'histoire n'ait à salir ses pages du nom de douze cents parricides... Vous êtes sur le bord d'un précipice... Sauvez-nous ou sauvez-vous. »

La fureur des gens d'affaires éclatait dans ces déclamations violentes. L'emprunt ne produisit que deux millions six cent mille francs, et Rivarol put écrire[1] : « L'incroyable patriotisme des Parisiens a tenu à une fraction. » Seulement, ce que Rivarol oublia d'ajouter, c'est que les Parisiens dont il parlait n'étaient pas le peuple de Paris, mais ses sangsues.

En abaissant à quatre et demi pour cent l'intérêt de l'emprunt de trente millions, en le fixant ainsi au-dessous de celui des autres effets royaux, l'Assemblée nationale semblait avoir voulu présenter la dette courante comme ayant un caractère plus respectable que la dette passée. Les créanciers de l'Etat prirent l'alarme. De leur côté, les propriétaires fonciers venaient d'être mis en éveil. Une grande lutte s'ouvrit, et l'opinion se partagea. Ici Paris, là les provinces; ici les capitalistes, là les propriétaires fonciers.

Les capitalistes voulaient des impôts, afin que le payement des rentes fût assuré; les propriétaires demandaient que la dette publique fût déclarée réductible, afin que la propriété foncière fût dégagée d'autant.

La lutte devint brûlante, et fut conduite de manière à mettre à nu les vices fondamentaux de l'ordre social.

« Eh quoi ! s'écriaient les propriétaires, les rentiers retirent de leur argent six pour cent, les agioteurs trois ou quatre fois plus, et c'est à peine si le sol rapporte trois pour cent! Par quel principe d'équité, par quelle considération d'utilité publique se peut justifier cette disproportion monstrueuse? Pourquoi cet

[1] *Mémoires de Rivarol*, p. 105. Édit. Berville et Barrière.

avantage assuré aux rentiers, dont la fonction sociale consiste à jouir de leur argent, et aux agioteurs dont la fortune seule est un scandale ? Que l'Etat paye ses dettes, c'est ce que réclament son honneur et la justice ; c'est ce qu'exige impérieusement la conservation du crédit. Mais pourquoi les rentiers n'auraient-ils pas, comme les propriétaires, comme les cultivateurs, comme ceux que menacent à la fois et l'instabilité des relations humaines et les caprices du ciel, leur part des charges qu'impose à une société troublée le passage des mauvais jours ? Pourquoi l'Etat continuerait-il à payer en temps de sécurité les mêmes intérêts qu'il fallut stipuler en temps de discrédit ? Pourquoi la dette publique ne serait-elle pas discutée ? La chose ne serait pas nouvelle : est-ce que, sous François II, les intérêts trop forts ne furent pas réduits ? Ici l'Etat ressemble à un père de famille qui, forcé d'acquitter les dettes de ses enfants, compose avec les usuriers [1]. »

Clavière prit la plume. C'était lui qui, par une collaboration demeurée longtemps obscure, avait fait la réputation financière de Mirabeau [2]. Dans un écrit [3] un peu lourd, mais substantiel et clair, il soutint, au nom des capitalistes, que l'inviolabilité absolue de la foi publique était la question d'Etat par excellence ; que, si l'on touchait à un cheveu de la tête des créanciers de l'Etat, il n'y avait plus qu'à sonner les funérailles du crédit ; qu'en fait de dette, réduire c'était nier ; qu'en temps de sécurité on pouvait emprunter à meilleur marché qu'en temps de discrédit, mais non éluder la loi d'engagements déjà pris et devenus sacrés : était-il d'usage de restituer le prix de l'assurance aussitôt que le navire était entré dans le port ?

Nul doute que Clavière n'eût raison de poursuivre,

[1] *Institutions et cahiers du hameau de Madon*, p. 41, 42 et 43. Blois, 1789.

[2] *Souvenirs sur Mirabeau*, par Étienne Dumont, chap. I, p. 18. Paris, 1832.

[3] *Opinions d'un créancier de l'État*, par Clavière. Londres, 1789.

sous tous ses déguisements, le spectre de la banqueroute. Mais il prononçait à son insu la condamnation d'un ordre social fondé sur l'antagonisme des intérêts, la prédominance du capital et l'égoïsme, lorsqu'il disait : « Qu'on méprise les usuriers, si on veut, mais qu'on leur tienne parole [1]; » et encore : « L'usure est un mot vide de sens [2]. » Hélas ! non, l'usure n'est pas un mot vide de sens; car ce mot, que l'Evangile repousse, que tous les Pères de l'Eglise ont flétri, que le socialisme moderne rayera pour jamais du livre de la science, il exprime le privilége exorbitant accordé à certains membres de la société de voir leur fortune se reproduire et s'accroître par le travail d'autrui; il représente le prix auquel l'ouvrier est obligé de se procurer des instruments de travail dont l'usage devrait appartenir à tous comme la jouissance de l'air et du soleil; il signifie l'asservissement du peuple au dernier des despotismes à détruire : celui de l'argent.

Quoi qu'il en soit, se croyant menacés d'une manière sérieuse, et avertis par le récent échec de Necker du déclin de son ascendant, les capitalistes commencèrent à l'abandonner. Ils comprirent la nécessité de se créer un parti puissant au sein de l'Assemblée nationale elle-même, et ils s'étudièrent, non sans succès, à gagner à leur cause l'évêque d'Autun, le Chapelier, Barnave, Mirabeau [3].

Le 27 août (1789), Necker vint apprendre à l'Assemblée nationale que l'emprunt de trente millions n'avait pas réussi. Il se plaignit avec une amertume contenue des modifications apportées à son plan; il n'hésita pas à attribuer tout le mal à l'inexpérience présomptueuse de l'Assemblée, et il proposa un second emprunt de quatre-vingts millions à cinq pour cent, avec faculté au prêteur de payer moitié en espèces, moitié en effets publics [4].

[1] *Opinions d'un créancier de l'État*, p. 8, par Clavière, Londres, 1789.
[2] *Ibid.*, p. 7.
[3] *Mémoires de Ferrières*, t. I, liv. III, d. 202.
[4] *Moniteur* du 26 au 28 août 1789.

Impatient de faire décréter l'irréductibilité de la dette, le parti des capitalistes déclara, par la bouche de l'évêque d'Autun, qu'il fallait au plus vite affermir le crédit ébranlé, rassurer les créanciers de l'Etat et mettre entre eux et la réduction des rentes la loyauté française. Mirabeau se leva pour appuyer l'évêque d'Autun; puis, comme s'il eût voulu entraîner l'Assemblée en l'étonnant par la bizarrerie, par l'imprévu de son langage : « La constitution est à l'enchère, dit-il... C'est le déficit qui est le trésor de l'Etat... C'est la dette publique qui a été le germe de notre liberté. Voudrez-vous recevoir le bienfait et refuser d'en acquitter le prix[1]? » Ces paroles étaient une allusion aux circonstances financières qui avaient amené la convocation des états généraux, mais l'argument ne présentait rien de sérieux. Des murmures éclatèrent. Glezen fit observer qu'on pouvait fort bien voter l'emprunt de quatre-vingts millions, sans se hâter pour cela de trancher l'important problème de l'irréductibilité des rentes. « La question a été déjà décidée! » s'écrie le Chapelier. Aussitôt les capitalistes de l'Assemblée se lèvent en tumulte, et on décide non-seulement que l'emprunt de quatre-vingts millions sera ouvert dans les conditions proposées par Necker, mais qu'on renouvelle les arrêts du 17 juin et du 13 juillet, qui plaçaient sous la sauvegarde de la loyauté française les créanciers de l'Etat[2].

La défaite des propriétaires fonciers était éclatante. Mais les capitalistes ne s'en montrèrent pas plus empressés à remplir les coffres de l'Etat, ouverts et vides devant eux. Le second emprunt échoua comme le premier. L'impitoyable défiance des gens d'affaires apparaissait dans toute sa nudité!

Alors eut lieu un de ces élans qui sont votre force et votre gloire, ô mon pays! De tous les points du royaume affluèrent sur le bureau du président de

[1] *Moniteur* du 26 au 28 août 1789.
[2] *Mémoires de Ferrières*, liv. III, p. 203. — Le *Moniteur* a très-mal rendu le véritable esprit de cette séance.

l'Assemblée les offrandes patriotiques, dons du riche, sacrifices du pauvre. Les femmes offrirent leurs anneaux, les enfants offrirent leurs jouets [1]. Les journaliers, dans les manufactures, donnèrent à la Révolution la moitié de leur pain. Et vous, créatures vénales que le plaisir souille et qu'écrase le mépris, infortunées chananéennes, vous aussi vous fûtes émues à ce spectacle qui laissait sans battements le cœur des capitalistes : le spectacle de la France indigente ! L'une de vous écrivit : « J'ai gagné quelque chose en aimant : j'en fais hommage à la patrie. »

Le 24 septembre, Necker, triste, abattu, le cœur plein d'amers soucis, se présentait de nouveau à l'Assemblée. Recourir encore aux emprunts? Impossible : la source s'en trouvait tarie. On avait beaucoup jeté, sans parvenir à le combler, dans l'abîme du déficit. Le vide n'était pas de moins de soixante et un millions ! Il fallait quatre-vingts millions pour l'année courante et quatre-vingts millions de secours extraordinaires pour l'année qui devait suivre [2]. Necker proposa une contribution extraordinaire du quart de tous les revenus, lequel serait perçu, non sous la garantie du serment, mais sur cette simple formule prononcée par le contribuable : *Je déclare avec vérité...* [3]. Au-dessous d'une certaine somme déterminée, cette contribution devait cesser d'être un devoir pour n'être plus qu'un patriotique sacrifice [4].

Ce plan fut critiqué par Dupont de Nemours, avec l'autorité que lui donnait sa réputation financière et le souvenir de Turgot, son maître en économie politique. « Les revenus du royaume, dit Dupont, peuvent être évalués à trois milliards. Les frais s'élèvent à un

[1] *Histoire de la Révolution, par deux Amis de la liberté*, t. III, chap. II, p. 36.
[2] *Mémoire de Necker*, 24 septembre 1789.
[3] *Ibid.*
[4] Lorsque, après la révolution de février, l'impôt des quarante-cinq centimes fut soumis aux délibérations du gouvernement provisoire, je demandai qu'on fixât une limite au-dessous de laquelle l'impôt cesserait d'être exigible. Cette proposition fut rejetée par la majorité du conseil, quoiqu'elle eût été vivement appuyée par M. Dupont (de l'Eure).

milliard cinq cents millions. Reste donc un milliard cinq cents millions pour les propriétaires et les cultivateurs, et si l'on déduit de ce chiffre cinq cents millions qu'absorbent les impositions diverses, on aura un milliard sur lequel il ne revient guère aux propriétaires que trois cents millions. Or, comme les cultivateurs sont généralement dans l'impuissance de payer, c'est sur une somme de trois cents millions que portera l'imposition du quart. Que vous fournira le plan proposé ? Soixante et quinze millions tout au plus [1] ! »

L'examen du plan de Necker fut renvoyé au comité des finances ; et, en attendant sa décision, les attaques au dehors s'élevèrent aussi nombreuses que passionnées. On parlait d'imposer le revenu : n'était-ce pas rejeter tout le fardeau sur les propriétaires, qui seuls ont leur fortune au grand jour ? A l'aide de quelle clef mystérieuse ouvrirait-on le portefeuille où se cache l'opulence du capitaliste ? Necker entendait-il soumettre les fortunes latentes à ce procédé du timbre que les partisans de Necker avaient tant reproché à Calonne, son rival ? Dans son discours à l'Assemblée nationale, le ministre avait dit : « La femme d'un paysan donnera, s'il le faut, son anneau ou sa croix d'or ; elle n'en sera pas moins heureuse, et il lui sera permis d'en être fière. » Mais quoi ! c'était ce père du peuple, tant vanté, qui tout à coup venait arracher du doigt ou du cou d'une paysanne un misérable bijou ! Et de quel front, après cela, oserait-il, lui, garder une montre ou prendre du tabac dans une boîte d'or [2] ? « Un pauvre, dit à ce sujet Rivarol, vous demande de l'argent par pitié pour lui, un voleur vous en demande par pitié pour vous-même, et c'est en mêlant ces deux manières que les gouvernements, tour à tour mendiants ou voleurs, ont toujours l'argent des peuples [3]. »

Mais pendant que les uns s'indignaient, les autres battaient des mains.

[1] *Moniteur* du 23 au 25 septembre 1789.
[2] *Anecdotes du règne de Louis XVI*, t. V, p. 259.
[3] *Mémoires de Rivarol*, p. 107 et 108.

Ce fut le 26 septembre que le marquis de Montesquiou vint présenter à l'Assemblée le rapport du comité des finances, chargé de l'examen du projet ministériel. Le comité concluait à adopter de confiance le plan de Necker. Mirabeau fit mieux encore qu'appuyer cette conclusion; au lieu d'une adoption pure et simple formulée en termes secs, il proposa un assentiment donné de manière à parler aux imaginations frappées d'effroi et qui pût relever les courages abattus. D'énergiques applaudissements s'élevèrent, et de toutes parts on lui cria de se retirer pour rédiger le décret d'adoption.

Mais, pendant son absence, la question change soudainement de face. M. de Jessé [1] paraît à la tribune, et, détournant le cours d'un enthousiasme dont l'écho vibrait encore : « Le trésor est vide? Eh bien! il y a pour un milliard d'argenterie en France. Cent quarante millions, voilà ce que vaut l'orfévrerie des églises. » A ces mots, tous les regards se portent sur les membres du clergé, qui restent immobiles, silencieux. » Ce vain appareil, continue l'orateur, est inutile dans les temples. Ce n'est pas dans des ornements, ouvrages des hommes, c'est dans les magnificences de la nature qu'est le luxe du créateur des choses. » La philosophie du XVIIIe siècle était là. C'était Diderot s'étonnant qu'il y eût des temples, et poussant son fameux cri : « Elargissez Dieu! »

L'archevêque de Paris, M. de Juigné, se leva et déclara que le clergé était prêt à abandonner à la nation les ornements des églises, réserve faite de ce qui serait nécessaire à la décence du culte divin.

Tout à coup Mirabeau rentre, tenant à la main le projet de décret qu'il a rédigé, et par lequel il adopte le plan de Necker, en rejetant sur lui seul la responsabilité des suites. La haine de Mirabeau contre le ministre des finances perçait ainsi jusque dans le témoignage de confiance qu'il proposait de lui donner.

[1] Ce nom, que le *Moniteur* passe sous silence, se trouve dans le récit des *deux Amis de la liberté*, t. III, chap. II.

Les nombreux amis que Necker comptait dans l'Assemblée s'en émeuvent. « Vous poignardez le plan de Necker, » s'écrie M. de Virieu, et le mot *Timeo Danaos*, que Lally-Tollendal se prépare à lancer du haut de la tribune, court déjà sur les bancs. Irrité peut-être d'avoir été si bien compris, mais trop orgueilleux pour feindre : « On m'a deviné, dit Mirabeau avec cette fougueuse audace qui fut la moitié de son génie, ou plutôt on m'a entendu ; car je n'ai jamais prétendu me cacher... Je ne crois pas que le salut de la monarchie soit attaché à la tête d'un mortel quelconque ; je ne crois pas que le royaume fût en péril quand M. Necker se serait trompé. » Cette déclaration excita un grand tumulte. En quelle forme convenait-il d'adhérer au projet du ministre? Les esprits, sur cette question puérile, s'animaient outre mesure, la voix des orateurs était couverte par le bruit des interruptions violentes, des apostrophes diverses; les heures s'écoulaient, je jour baissait. Lassé enfin, indigné, frissonnant, et comme possédé par le démon de l'éloquence, Mirabeau s'élance à la tribune, et de cette voix qui faisait taire les assemblées mugissantes, avec ce geste de souverain dédaigneux qui commandait aux cœurs agités :

« Messieurs, au milieu de tant de débats tumultueux, ne pourrai-je donc pas ramener à la délibération du jour par un petit nombre de questions bien simples?

« Daignez, messieurs, daignez me répondre.

« Le premier ministre des finances ne vous a-t-il pas offert le tableau le plus effrayant de notre situation actuelle? Ne vous a-t-il pas dit que tout délai aggravait le péril? Qu'un jour, qu'une heure, un instant pouvaient le rendre mortel?

« Avons-nous un plan à substituer à celui qu'il nous propose? — Oui! a crié quelqu'un dans l'Assemblée. — Je conjure celui qui répond *oui*, de considérer que son plan n'est pas connu, qu'il faut du temps pour le développer, l'examiner, le démontrer; que fût-il im-

médiatement soumis à notre délibération, son auteur a pu se tromper; que fût-il exempt de toute erreur, on peut croire qu'il s'est trompé; que quand tout le monde a tort, tout le monde a raison; qu'il se pourrait donc que l'auteur de cet autre projet, même ayant raison, eût tort contre tout le monde, puisque sans l'assentiment de l'opinion publique le plus grand talent ne saurait triompher des circonstances... Et moi aussi je ne crois pas les moyens de M. Necker les meilleurs possibles, mais le ciel me préserve, dans une situation si critique, d'opposer les miens aux siens. Vainement je les tiendrais pour préférables, on ne rivalise pas en un instant avec une popularité prodigieuse, conquise par des services éclatants, une longue expérience, la réputation du premier talent de financier connu, et, s'il faut tout dire, les hasards d'une destinée telle qu'elle n'échut en partage à aucun mortel. Il faut donc en revenir au plan de M. Necker; mais avons-nous le temps de l'examiner, de sonder ses bases, de vérifier ses calculs?... Non, non! mille fois non : d'insignifiantes questions, des conjectures hasardées, des tâtonnements infidèles, voilà tout ce qui, dans ce moment, est en notre pouvoir; qu'allons-nous donc faire par le renvoi de la délibération? Manquer le moment décisif, acharner notre amour-propre à changer quelque chose à un ensemble que nous n'avons pas même conçu, et diminuer par notre intervention indiscrète l'influence d'un ministre dont le crédit financier est et doit être plus grand que le nôtre... Messieurs, certainement il n'y a là ni sagesse, ni prévoyance... Mais du moins y a-t-il de la bonne foi? Oh! si des déclarations moins solennelles ne garantissaient pas notre respect pour la foi publique, notre horreur pour *l'infâme mot de banqueroute*, j'oserais scruter les motifs secrets, et peut-être, hélas! ignorés de nous-mêmes, qui nous font si imprudemment reculer au moment de proclamer l'acte d'un grand dévouement, certainement inefficace s'il n'est pas rapide et vraiment abandonné. Je dirai à ceux qui

se familiarisent peut-être avec l'idée de manquer aux engagements publics, par la crainte de l'excès des sacrifices, par la terreur de l'impôt : Qu'est-ce donc que la banqueroute, si ce n'est le plus cruel, le plus inique, le plus inégal, le plus désastreux des impôts?... Mes amis, écoutez un mot, un seul mot.

« Deux siècles de déprédations et de brigandages ont creusé le gouffre où le royaume est près de s'engloutir. Il faut le combler, ce gouffre effroyable. Eh bien ! voici la liste des propriétaires français. Choisissez parmi les plus riches, afin de sacrifier moins de citoyens ; mais choisissez ; car ne faut-il pas qu'un petit nombre périsse pour sauver la masse du peuple? Allons. Ces deux mille notables possèdent de quoi combler le déficit. Ramenez l'ordre dans vos finances, la paix et la prospérité dans le royaume. Frappez, immolez sans pitié ces nobles victimes, précipitez-les dans l'abîme ; il va se refermer... Vous reculez d'horreur... hommes inconséquents, hommes pusillanimes ! Eh ! ne voyez-vous donc pas qu'en décrétant la banqueroute, ou, ce qui est plus odieux encore, en la rendant inévitable sans la décréter, vous vous souillez d'un acte mille fois plus criminel, et, chose inconcevable ! gratuitement criminel ; car enfin, cet horrible sacrifice ferait du moins disparaître le déficit. Mais croyez-vous, parce que vous n'aurez pas payé, que vous ne devrez plus rien? Croyez-vous que les milliers, les millions d'hommes qui perdront en un instant, par l'explosion terrible ou par ses contre-coups, tout ce qui faisait la consolation de leur vie, et peut-être leur unique moyen de la sustenter, vous laisseront paisiblement jouir de votre crime? Contemplateurs stoïques des maux incalculables que cette catastrophe vomira sur la France, impassibles égoïstes qui pensez que ces convulsions du désespoir et de la misère passeront comme tant d'autres, et d'autant plus rapidement qu'elles seront plus violentes, êtes-vous bien sûrs que tant d'hommes sans pain vous laisseront tranquillement savourer les mets dont vous n'aurez

voulu diminuer ni le nombre ni la délicatesse? Non, vous périrez, et dans la conflagration universelle que vous ne frémissez pas d'allumer, la perte de votre honneur ne sauvera pas une seule de vos détestables jouissances!

« Voilà où nous marchons... J'entends parler de patriotisme, d'élans de patriotisme, d'invocations au patriotisme, ah! ne prostituez pas ces mots de patrie et de patriotisme. Il est donc bien magnanime, l'effort de donner une portion de son revenu pour sauver tout ce qu'on possède! Eh! messieurs, ce n'est là que de la simple arithmétique, et celui qui hésitera ne peut désarmer l'indignation que par le mépris que doit inspirer sa stupidité. Oui, messieurs, c'est la prudence la plus ordinaire, la sagesse la plus triviale, c'est votre intérêt le plus grossier que j'invoque. Je ne vous dis plus comme autrefois : Donnerez-vous les premiers aux nations le spectacle d'un peuple assemblé pour manquer à la foi publique? Je ne vous dis plus : Eh! quels titres avez-vous à la liberté, quels moyens vous resteront pour la maintenir, si dès votre premier pas vous surpassez les turpitudes des gouvernements les plus corrompus? si le besoin de vos concours et de votre surveillance n'est pas le garant de votre Constitution? Je vous dis : Vous serez tous entraînés dans la ruine universelle, et les premiers intéressés au sacrifice que le gouvernement vous demande, c'est vous-mêmes.

« Votez donc ce subside extraordinaire. Et puisse-t-il être suffisant! Votez-le, parce que si vous avez des doutes sur les moyens (doutes vagues et non éclaircis), vous n'en avez pas sur la nécessité et sur notre impuissance à le remplacer, immédiatement du moins. Votez-le, parce que les circonstances publiques ne souffrent aucun retard, et que nous serons comptables de tout délai. Gardez-vous de demander du temps, le malheur n'en accorde jamais... Eh! messieurs, à propos d'une ridicule motion du Palais-Royal, d'une risible insurrection qui n'eut jamais d'importance que

dans les imaginations faibles ou les desseins pervers de quelques hommes de mauvaise foi, vous avez entendu naguère ces mots forcenés : Catilina est aux portes de Rome, et l'on délibère ! et certes, il n'y avait autour de nous ni Catilina, ni périls, ni factions, ni Rome... Mais aujourd'hui la banqueroute, la hideuse banqueroute est là ; elle menace de consumer, vous, vos propriétés, votre honneur... et vous délibérez ! »

L'Assemblée était debout, subjuguée, enivrée, haletante. Elle avait senti courir dans ses veines cet étrange frisson que trahit la pâleur des visages. Un député se leva et dit : « Je demande à répondre à M. de Mirabeau. » Mais il demeura le bras étendu, la bouche ouverte, immobile, muet, épouvanté[1].

A l'instant même, le décret suivant fut voté :

« Vu l'urgence des circonstances, et ouï le rapport du comité, l'Assemblée nationale accepte de confiance le plan de M. le premier ministre des finances. »

Necker avait joint à son projet l'invitation solennelle adressée à tous les bons citoyens de porter aux hôtels des monnaies leur vaisselle plate et leurs bijoux. On ouvrit à la porte de l'Assemblée une espèce de *lombard* dans lequel les députés s'empressèrent à l'envi de jeter, entre autres offrandes, leurs boucles de souliers en argent[2], ou, suivant le mot gracieux du chevalier de Boufflers, de *les mettre aux pieds de la nation*[3].

Louis XVI et Marie-Antoinette avaient envoyé leur vaisselle à la Monnaie : l'Assemblée les pria, par députation, de la retirer ; mais ils refusèrent. Enfin, le 1er octobre, Necker, après avoir exposé à l'Assemblée les détails du plan adopté par elle, déposa en billets de caisse sur le bureau du président un don de cent mille francs[4].

Homme, Necker, en cette circonstance, se conduisit noblement ; ministre, il ne fut pas beaucoup au-des-

[1] *Histoire de la Révolution, par deux Amis de la liberté*, t. III, ch. II.
[2] *Mémoires de Weber*, t. I, chap. V, p. 409.
[3] *Mémoires de Montlosier*, t. I, p. 270.
[4] *Mémoires de Weber*, t. I, p. 408.

sus du médiocre. Le projet de décret qu'il soumit à l'Assemblée, et qui fut adopté par elle, parlait d'économies à faire, mais il présentait, de l'aveu même des partisans du ministre[1], plus d'aperçus que de résultats vrais; et, quant à la contribution patriotique du quart du revenu, quant à l'invitation adressée aux particuliers de porter leur vaisselle à l'hôtel des Monnaies, aux prêtres de céder l'argenterie des églises, c'étaient des expédients qui ne méritaient guère le nom pompeux de *plan* qui leur fut donné.

En révolution, qu'est-ce que le génie des demi-mesures? Or, c'était le génie de Necker, de qui Rivarol a pu dire avec raison : « Il eut toujours le malheur d'être insuffisant dans un système qui ne suffisait pas. »

[1] *Histoire de la Révolution, par deux Amis de la liberté*, t. III, chap. II.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE VI.

FATALITÉ DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

CHAPITRE VII.

MOUVEMENT DES ÉLECTIONS.

CHAPITRE VIII.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

CHAPITRE IX.

APPEL A LA FORCE.

CHAPITRE X.

PARIS SOULEVÉ.

CHAPITRE XI.

PRISE DE LA BASTILLE.

CHAPITRE XII.

LOUIS XVI, ROI DE LA BOURGEOISIE.

CHAPITRE XIII.

PREMIÈRE ÉMIGRATION.

CHAPITRE XIV.

ÉMOTION DE LA FRANCE.

CHAPITRE XV.

DESTRUCTION DE LA FÉODALITÉ.

LIVRE DEUXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

LA PROPRIÉTÉ DEVANT LA RÉVOLUTION.

CHAPITRE II.

L'ÉVANGILE DEVANT LA RÉVOLUTION.

CHAPITRE III.

TABLEAU DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

CHAPITRE IV.

PREMIERS TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

CHAPITRE V.

ADMINISTRATION DE NECKER : PEUPLE AFFAMÉ, TRÉSOR VIDE.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

IMPRIMERIE D. BARDIN, A SAINT-GERMAIN.

Albums d'Armand Dayot

Inspecteur général des Beaux-Arts

Format in-4° oblong.

Le Moyen Age. — La Gaule romaine. — Les Invasions. — La France féodale. — La Royauté. D'après d'anciens documents. L'ouvrage broché . . . . 15 »
Reliure toile . . . . 60 »

La Renaissance en France, de Charles VIII à Louis XIII. D'après les documents du temps . . . . L'ouvrage broché 25 »
Reliure toile . . . . 50 »

Louis XIV. 600 illustr., d'après les doc. de l'époque. L'ouvrage broché 25 »
Reliure toile . . . . 70 »

De la Régence à la Révolution (La vie française au XVIIIe siècle). Ouvrage illustré d'après les documents de l'époque. L'ouvrage reliure toile. . . . . 70 »

La Révolution française. Constituante, Législative, Convention, Directoire. Environ 2.000 planches, d'après les documents du temps. L'ouvrage reliure toile. . . . . 100 »

Napoléon. Illustré d'après des peintures, sculptures, gravures, objets, etc... du temps . . . . L'ouvrage broché 25 »
Reliure toile . . . . 70 »

La Restauration (Louis XVIII et Charles X). 534 figures d'après l'image du temps . . . . L'ouvrage broché 15 »
Reliure toile . . . . 60 »

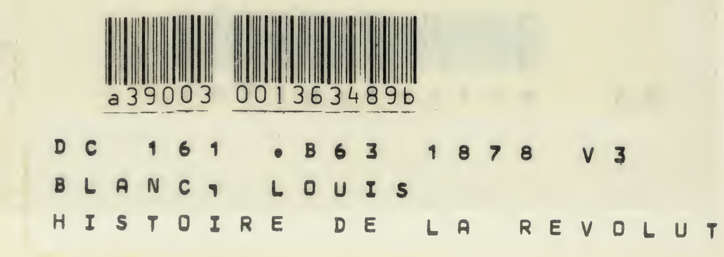
Journées révolutionnaires (1830-1848). D'après les peintures, gravures, sculptures, médailles, etc. . . . . L'ouvrage broché 15 »
Reliure toile . . . . 60 »

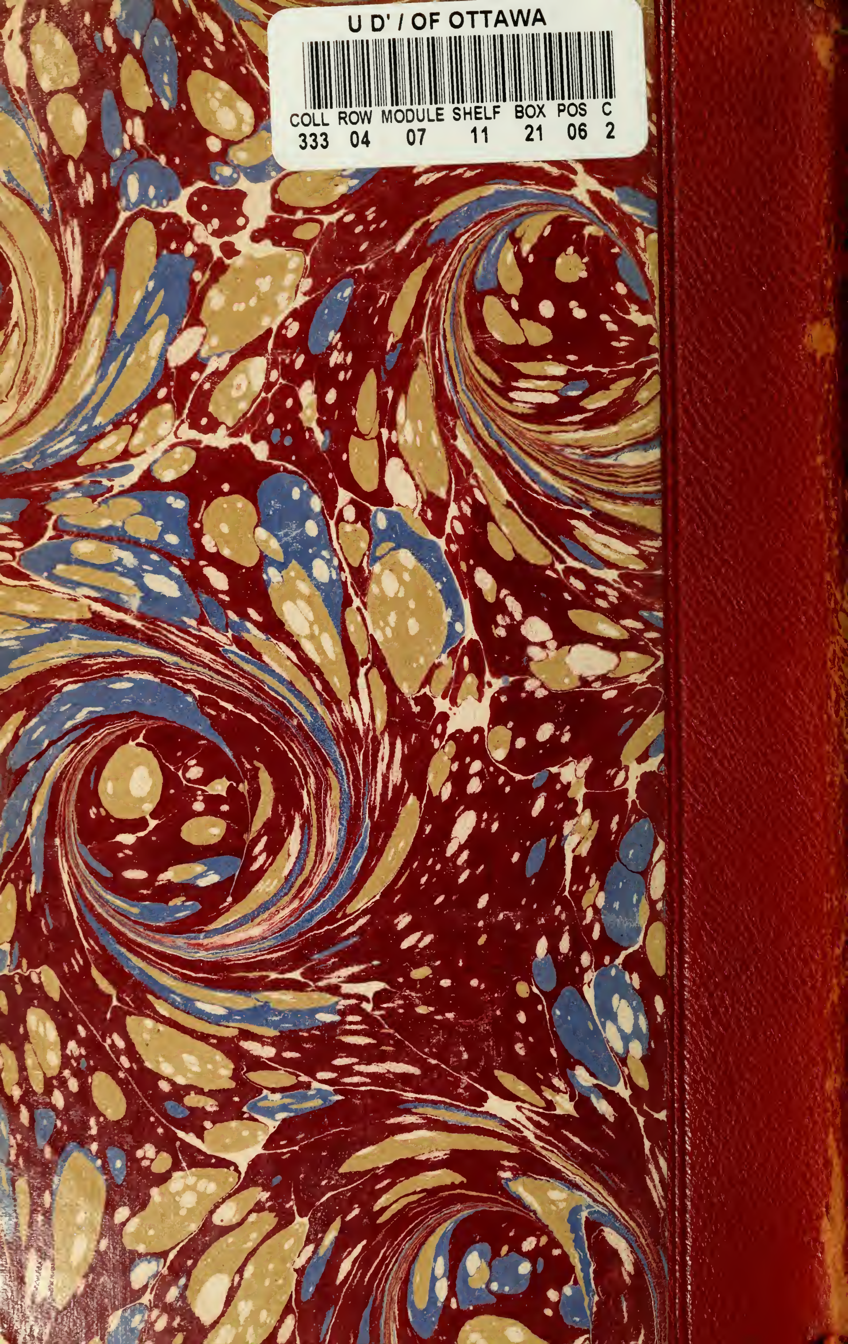
Le Second Empire (1851-1870). Environ 1.000 gravures, d'après les documents de l'époque . . . . L'ouvrage reliure toile 70 »

L'Invasion. — Le Siège — La Commune (Suite au **Second Empire**). Environ 1.000 gravures d'après les documents du temps. L'ouvrage reliure toile . . . . 70 »

Histoire contemporaine par l'image (1789-1872). Ouvrage illustré d'après les documents du temps . . . . L'ouvrage broché 25 »
Reliure toile . . . . 70 »
Reliure amateur . . . . 58 »

C875. — Paris. — Imp. Hemmerlé, Petit et Cie. 6-1926.




U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 07 11 21 06 2